

Hugues de Jouvenel

Alain Parant

**L'AVENIR
DU SYSTÈME FRANÇAIS
DE PROTECTION SOCIALE**

futuribles
INTERNATIONAL

L'AVENIR DU SYSTÈME FRANÇAIS DE PROTECTION SOCIALE

12 septembre 2013

Hugues de Jouvenel

Président-délégué général de Futuribles
International, directeur et rédacteur
en chef de la revue *Futuribles*

Alain Parant

Démographe à l'INED (Institut
national d'études démographiques)
et conseiller scientifique de Futuribles

futuribles
INTERNATIONAL

© **Futuribles International, septembre 2013.**

Futuribles International, 47 rue de Babylone, F-75007 Paris.

Tél. + 33 (0)1 53 63 37 70 - Fax + 33 (0)1 42 22 65 54 - Site Internet www.futuribles.com

Prix de vente : 490,36 euros TTC / 410 euros HT (TVA 19,6 % : 80,36 euros)

Table des matières

Introduction	5
Comment aujourd'hui examiner le problème et définir les mesures à adopter ?	8
Prospective plutôt que prévision	9
Chapitre I. Le vieillissement démographique	13
Un phénomène dont l'ampleur est sous-estimée	
Les déterminants de la croissance démographique	15
La France : une exception démographique toute relative	17
<i>Une fécondité plus restreinte et de plus en plus tardive</i>	17
<i>Des années gagnées sur la mort... mais avec de substantiels écarts et pour une qualité de vie incertaine</i>	21
<i>Un vieillissement en fort devenir</i>	28
<i>Une population très inégalement répartie sur le territoire</i>	30
Microscénarios	33
<i>Microscénario « Référence »</i>	35
<i>Microscénario « Syndrome bulgare »</i>	36
<i>Microscénario « France Vitalité »</i>	37
<i>Microscénario « Troisième Âge roi »</i>	38
Synthèse des microscénarios	39
Chapitre II. L'emploi en France. Une clef de voûte capitale	43
L'appareil productif français	45
PIB, population, emploi, salaires, productivité du travail	48
Population âgée de 15 ans ou plus, population active, population en emploi, chômage	55
Microscénarios	64
<i>La création de richesses : les perspectives</i>	64
<i>La création de richesses : scénarios prospectifs</i>	66
Les variables clefs	66
L'investissement dans le capital physique	66
L'investissement dans le capital humain	67
La structure de l'activité productive	68
La population active occupée	69
Quatre microscénarios contrastés	76
<i>Microscénario « Engourdissement programmé »</i>	77
<i>Microscénario « Modèle espagnol »</i>	78
<i>Microscénario « Nouvelle croissance »</i>	78
<i>Microscénario « Marché dual »</i>	79
Chapitre III. La dynamique de la société française	81
L'évolution des valeurs	83
L'évolution des opinions	88
<i>La confiance vis-à-vis des institutions et de leurs représentants</i>	88
<i>L'opinion des Français vis-à-vis du système de protection sociale</i>	92
L'évolution des comportements et des structures collectives	97
<i>L'engagement citoyen</i>	97
<i>L'évolution des formes d'emploi</i>	104
<i>L'évolution des structures familiales</i>	105
<i>Les capacités d'adaptation de la société française</i>	108

Trois variables clefs	110
<i>Les valeurs</i>	110
<i>Les comportements collectifs et les structures sociales</i>	111
<i>La citoyenneté et le fonctionnement de la démocratie</i>	111
Quatre microscénarios	112
<i>Microscénario « Individualisme et indifférence »</i>	113
<i>Microscénario « Recentrage sur les proches »</i>	113
<i>Microscénario « L'avènement des tribus »</i>	114
<i>Microscénario « Le renouveau solidaire »</i>	114
Chapitre IV. Le système français de protection sociale	117
Les dépenses de protection sociale	120
<i>Les dépenses de retraite</i>	123
<i>L'assurance maladie</i>	126
<i>Le déficit du régime général de la Sécurité sociale</i>	129
<i>Le risque dépendance</i>	131
Vers des microscénarios contrastés sur la protection sociale	135
Les variables	139
<i>La Sécurité sociale</i>	139
<i>L'aide et l'action sociale</i>	141
<i>La prévoyance</i>	142
<i>Tableau morphologique</i>	144
Les microscénarios	144
<i>Microscénario « La politique des petits pas »</i>	144
<i>Microscénario « La protection sociale a minima »</i>	146
<i>Microscénario « La refondation du système »</i>	147
<i>Microscénario « La protection sociale sous contrainte »</i>	148
Conclusion. Scénarios et recommandations	151
Scénario 1. « La France à la dérive » (de 2013 à 2025-2030)	156
Scénario 2. « Sauve qui peut » (2020-2030)	159
Scénario 3. « Le règne des entrepreneurs » (2018-2050)	161
Scénario 4. « Nouveau contrat social » (2030- 2050)	163
Vertus et limites des scénarios	165
Principaux enseignements et recommandations	166

Introduction

Le gouvernement français a affirmé sa volonté de procéder en 2013 à une nouvelle réforme des retraites. Une commission d'experts, établie à cette fin sous la présidence de Yannick Moreau, a rendu son rapport et ses recommandations début juin¹. Depuis lors, après la conférence sociale tenue les 20 et 21 juin et les consultations engagées par le gouvernement, celui-ci, aussitôt après avoir reçu les partenaires sociaux les 26 et 27 août, a annoncé les mesures qu'il envisageait de soumettre au Parlement : principalement l'augmentation de la durée de cotisation, la majoration des cotisations et la modification des modalités d'indexation des pensions (auxquelles s'ajoutent quelques mesures visant à introduire plus d'équité entre hommes et femmes, ainsi qu'en fonction de la pénibilité du travail). Tels sont les éléments clefs qui, fin août, semblaient devoir figurer dans le projet de loi qui doit normalement être soumis au Parlement lors de sa session de l'automne.

Les raisons d'être de cette réforme des retraites sont bien connues et les mesures envisagées, sauf revirement brutal, désormais affichées. Pour autant, l'analyse de la question, et donc la teneur de la réforme, mérite réflexion. Ce rapport entend éclairer le débat et l'élargir à partir d'une approche du problème sensiblement différente. Il entend également avancer des propositions autrement plus audacieuses qui sont, elles mêmes, largement dictées par notre analyse de la situation et l'exploration des futurs possibles à laquelle nous nous sommes livrés en replaçant résolument le problème de l'avenir des retraites dans celui, plus large, du système français de protection sociale.

Rappelons brièvement ici comment est posé, par les pouvoirs publics, le problème de l'avenir des retraites en France. En dépit des réformes déjà entreprises en 1993 (réforme Balladur), en 2003 (réforme Fillon) et en 2010 (réforme Woerth), la pérennité du système n'est toujours pas assurée. En témoigne, le besoin annuel de financement du système consolidé de retraites qui est susceptible de varier, selon les dernières projections du Conseil d'orientation des retraites (COR, 2012), de 21 à 25 milliards d'euros à l'horizon 2020 et, malgré le retour supposé de l'économie française à son point d'équilibre entre 2024 et 2031, qui pourrait encore fluctuer entre 18 et 53 milliards d'euros en 2030, et entre 8 et 74 milliards en 2040.

Mais l'assurance maladie n'est pas dans une meilleure situation. Malgré une quarantaine de plans et de lois de financement décidés depuis décembre 1975 (plan Durafour), visant tout autant à limiter les consommations et les productions de soins qu'à augmenter les recettes, la dette s'accroît et les déficits s'accumulent d'année en année (6 milliards en 2012 pour le seul régime général).

Confrontée à une forte croissance des charges et à une progression limitée de ses recettes, la branche famille est, elle aussi, en situation de déficit structurel (la Cour des comptes, dans son rapport d'étape de novembre 2012, estime qu'il pourrait se stabiliser à 2 milliards d'euros mais dans l'hypothèse d'une croissance de 3,5 % de la masse salariale et se monter à quelque 20 milliards d'euros sur l'ensemble de la période 2011-2020).

La tendance au déficit a gagné jusqu'à la branche accidents du travail et maladies professionnelles.

En 2012, le déficit de l'ensemble des régimes de base avoisinait 18 milliards d'euros et la dette sociale — qui n'englobe qu'une partie du déficit des régimes de base obligatoires — s'est élevée à 137,5 milliards d'euros (6,6 % du produit intérieur brut).

¹. MOREAU Yannick (sous la présidence de), *Nos retraites demain : équilibre financier et justice*, Paris : rapport au Premier ministre, 14 juin 2013.

Fondée par l'ordonnance de 1944, la Sécurité sociale a été conçue à l'aube des Trente Glorieuses. Elle s'est magnifiquement développée à une époque marquée par une forte croissance économique, une situation de plein emploi et l'essor du salariat. Une période durant laquelle le modèle de l'emploi à temps plein toute la vie dans la même entreprise a très largement prévalu, les classes moyennes ont connu un formidable essor, le modèle familial est resté relativement stable, et durant laquelle les chances d'atteindre la soixantaine et de vivre une fin de vie longue étaient réservées à une fraction relativement limitée de la population.

Nonobstant cette heureuse conjoncture, toute la population n'était pas d'emblée couverte par la Sécurité sociale. Déjà complexe à sa naissance en raison de la subsistance de régimes spéciaux (notamment en matière de retraite), le système français de protection sociale n'a cessé de se complexifier du fait de l'adjonction au fil du temps, notamment lorsque la situation économique et sociale a commencé à se dégrader, de mesures nouvelles se surajoutant les unes aux autres sans mise en cohérence globale, de sorte du reste que parler du « système » constitue un abus de langage dont nous devons être bien conscients. Sa situation, depuis 40 ans, s'est détériorée en dépit des très nombreuses réformes introduites, sans doute sous l'empire de la nécessité mais sans vision d'ensemble, et trop souvent sur la base de diagnostics discutables.

Comment aujourd'hui examiner le problème et définir les mesures à adopter ?

Il y a deux manières de faire.

La plus usuelle consiste à simuler comment pourrait évoluer le besoin de financement, par exemple du système des retraites, à partir d'hypothèses relativement robustes sur les évolutions futures de la population âgée, du nombre de retraités et de la masse de leurs droits acquis, ainsi que d'hypothèses beaucoup plus fragiles et contestables sur l'évolution de la conjoncture économique et celle de l'emploi et du nombre de cotisants. Ensuite, sur la base desdites simulations, sont examinées les mesures pouvant être adoptées, risque par risque, — à système inchangé — pour remédier au besoin de financement.

S'agissant des retraites, on connaît les leviers sur lesquels le gouvernement pourrait vouloir jouer : allongement de la durée de cotisation nécessaire pour que les actifs fassent le plein de leurs droits, report de l'âge de la retraite, modification du système d'indexation des retraites par rapport aux prix, augmentation des prélèvements obligatoires, taxation nouvelle sur les pensions, majoration du nombre d'années de référence pour le calcul des droits...

Dans les autres secteurs de la protection sociale, les leviers d'action sont également connus pour avoir déjà été utilisés à maintes reprises : majoration des cotisations salariales ou employeurs, instauration ou majoration d'un ticket modérateur, exclusion ou plafonnement de remboursement, sous-revalorisation ou réduction de la durée de perception des allocations...

C'est en jouant sur ces leviers en fonction du poids relatif et de la position des partenaires sociaux que le gouvernement définira sans doute encore la teneur de ses projets de réforme. Mais, aussi courageuses et déterminées qu'elle soient, celles-ci ont toutes les chances de se limiter, une fois de plus, à des mesures de type purement paramétrique. Et leurs effets risquent fort d'être, une fois encore, très insuffisants pour assurer,

à moyen et long termes, l'avenir des diverses branches du système français de protection sociale.

À commencer par la branche retraites, au moins pour deux raisons : la première tenant à l'erreur commise sur le diagnostic et les prévisions ; la seconde résultant de la nécessité de trouver un compromis avec des partenaires sociaux dont les positions sont très divergentes. Outre qu'elles s'articulent sur des hypothèses extrêmement optimistes et discutables, les prévisions reposent exclusivement sur des simulations économiques, sans aucune prise en considération de la problématique d'ensemble des retraites.

Prospective plutôt que prévision

Force est de constater que l'extrapolation, fût-elle raisonnée, des tendances du moment sur une période de longue durée, ne constitue pas un procédé suffisant pour se représenter vraiment l'éventail des futurs possibles, surtout lorsque l'on est en phase de mutation rapide de la scène géoéconomique mondiale, de la structure et des performances de l'appareil productif français, du volume et des formes d'emploi, des valeurs, des comportements et des structures sociales, sans même parler ici des sciences et des techniques et, par exemple, de leurs incidences dans le domaine de la santé.

Il nous semble que l'on ne peut ignorer l'ampleur des transformations qui peuvent ainsi intervenir, par exemple dans la sphère du travail et de l'emploi, dans les structures familiales, dans les modes de vie et la forme même de nos sociétés.

Futuribles propose donc une autre approche vis-à-vis de l'avenir du système de protection sociale à moyen et à long terme, qui s'appuie d'abord sur un diagnostic de la situation économique et sociale actuelle.

Notre conviction est que la crise que nous traversons résulte d'une transition fondamentale entre un modèle de développement qui n'en finit pas de mourir et un autre qui n'en finit pas de naître. En ignorant cette réalité et l'interdépendance de ces différents facteurs, notre crainte est que les politiques jusqu'à présent adoptées visent plutôt à essayer, sans grand succès, de consolider le système ancien au détriment des efforts qu'il conviendrait de faire en vue de nous orienter résolument vers un nouveau modèle économique et social, vers une nouvelle organisation de notre modèle de protection sociale, dont l'émergence nous paraît non seulement inévitable, mais aussi souhaitable.

Nous estimons que cette crise découle de l'évolution de notre environnement international, notamment du phénomène de mondialisation et du basculement de l'économie mondiale de l'Atlantique vers le Pacifique, ainsi que de l'incapacité particulièrement grave de l'Union européenne à se doter des moyens adéquats pour mener une politique commerciale, économique, financière, sociale adaptée au bon fonctionnement du marché unique qui n'a, par ailleurs, pas cessé de s'élargir.

D'ailleurs, en observant la situation respective des différents membres de l'Union, force est de constater que leurs performances sont inégales et leurs trajectoires plus divergentes que convergentes. Ainsi sommes-nous frappés par le décrochage de l'économie française, en raison de son manque de compétitivité, lui-même lié à un déficit d'investissement productif et d'innovation, en raison d'un endettement public qui n'a cessé de se creuser depuis 40 ans et d'une politique d'ajustement par le sous-emploi, alors que vieillissement démographique connaîtra, notamment au cours des 15 ans à venir, une ampleur particulière.

Ainsi, la conjonction, en France, d'une faible croissance économique et d'un sous-emploi très important avec un accroissement de la proportion de personnes âgées se traduit-elle par une dégradation à long terme du rapport entre le nombre des actifs cotisants et celui des inactifs allocataires, ce qui remet en cause le fondement même de la Sécurité sociale reposant largement sur un principe assurantiel d'inspiration bismarckienne.

Plutôt que d'explorer l'avenir des retraites ou de l'assurance maladie à contexte inchangé, nous avons donc essayé d'examiner comment pourrait évoluer le système de protection sociale dans des contextes économiques et sociaux résolument contrastés.

La démarche prospective adoptée vise à prendre en compte les tendances lourdes et les phénomènes de discontinuité et de rupture, mais aussi les facteurs de rigidité inhérents à la société française, ainsi que les moteurs du développement économique et social et ses freins, le rôle majeur des acteurs, qu'il s'agisse de l'État, des entreprises, des partenaires sociaux et de la société civile. Notre étude repose ainsi sur l'identification et l'analyse des différentes variables (acteurs et facteurs) jouant ou susceptibles de jouer un rôle moteur par rapport aux évolutions à moyen et à long terme de la protection sociale.

Ces différentes variables ont été regroupées en quatre composantes principales et, sur chacune d'elles, ont été élaborés des scénarios (que l'on qualifiera dans ce rapport de microscénarios), lesdits microscénarios servant ensuite à construire des scénarios globaux résolument contrastés.

1) La première de ces composantes est relative à la **population française et, plus particulièrement au vieillissement démographique**. Il nous a semblé que, les incertitudes sont plus grandes que l'on ne l'imagine habituellement. Nous avons donc, en la matière, exploré, à partir d'hypothèses contrastées et argumentées sur l'évolution de la fécondité, de l'espérance de vie et du solde migratoire, l'éventail des futurs possibles concernant, notamment, l'évolution de la structure par âge de la population française.

2) La deuxième composante est relative aux **perspectives d'emploi** qui doivent, à notre sens, être examinées en partant d'un constat relatif au déclin de la compétitivité de l'économie française, de ses causes et de ses conséquences, du nécessaire effort d'adaptation et d'innovation qui serait nécessaire pour redynamiser l'appareil productif français en tenant compte : d'une part, de la mondialisation de l'économie et d'une concurrence mondiale exacerbée ; d'autre part, des forces et des faiblesses de l'économie française, des facteurs susceptibles de contribuer à son rebond ou, au contraire, de ceux risquant de jouer un rôle frein dans sa nécessaire mutation et son redressement, son adaptation et sa performance globale dans une économie moderne sans doute fort différente du modèle dominant des décennies passées.

Nous avons été contraints de tenir compte, dans cette composante, de l'héritage de 40 années de politique de sous-emploi, pénalisant notamment les jeunes et les *seniors*, des perspectives d'évolution de la population active, de son insertion professionnelle et, donc, des évolutions possibles de l'emploi, en volume et en nature, à moyen et long termes, en privilégiant comme indicateur le taux d'emploi (la proportion de la population d'âge actif effectivement en emploi) plutôt que le taux de chômage. Les perspectives en la matière sont en effet essentielles à prendre en compte dès lors que notre « système » de protection sociale repose très largement sur l'équilibre entre le nombre d'actifs occupés et cotisants et celui des inactifs allocataires. Tel est l'objet de notre deuxième chapitre.

3) La troisième composante concerne précisément **la dynamique de la société française**, donc les changements au niveau des valeurs et des comportements des Français, mais aussi le rôle des institutions et des structures sociales. Y sont d'abord analysées les grandes tendances relatives à l'évolution des valeurs, qui s'opère notamment sous l'effet du renouvellement des générations, et en particulier le phénomène d'individualisation bien mis en évidence par les enquêtes répétées sur les valeurs des Européens.

Au-delà des valeurs, nous nous sommes aussi efforcés de tenir compte de l'évolution de l'opinion et, plus encore, des comportements, telle qu'elle s'exprime au travers, par exemple, des métamorphoses de la famille et des phénomènes de décomposition / recombinaison des structures sociales, du degré d'adhésion des Français aux grandes causes collectives, de leur participation à la vie citoyenne.

Mais ce chapitre, dès lors qu'il traite des moteurs du changement et des freins que celui-ci peut rencontrer, porte également sur le rôle des acteurs (institutions publiques, entreprises, syndicats...), de leurs pouvoirs respectifs et de leurs diverses stratégies. Ainsi sont inéluctablement examinées ici les rigidités inhérentes à la société française et sa capacité à s'adapter à un monde en rapide évolution.

4. La quatrième composante porte sur le « **système** » **de protection sociale français**, qui ne fonctionne pas comme un système à proprement parler et n'est donc pas doté d'instruments nécessaires à un pilotage adapté. Le système de protection sociale français, tel qu'il se présente aujourd'hui, résulte en réalité de l'accumulation de différentes mesures introduites au fil du temps avec le souci, sans doute légitime, de relever les défis liés à l'évolution de la population française, à celle de l'emploi, aux phénomènes de pauvreté et de précarité, à l'évolution des ressources et des dépenses des ménages, mais aussi aux transformations de la société française au cours des dernières années.

Cela nous a amené d'abord à examiner « les effets propres ² » du vieillissement démographique sur les systèmes de santé et de retraite. Ensuite, considérant que le système de protection sociale dans son ensemble souffre d'une crise financière mais aussi d'une crise d'efficacité et de légitimité, nous explorons comment celui-ci pourrait évoluer au travers d'une démarche prospective tenant compte des tendances lourdes et des facteurs de discontinuité et de rupture possibles.

5) Enfin, le cinquième chapitre porte sur **les futurs possibles du « système » français de protection sociale** qui fait l'objet de scénarios contrastés ne ressemblant en rien aux variantes des projections généralement réalisées au moyen des modèles de simulation, qu'il s'agisse des modèles servant à établir des projections démographiques ou des modèles sur lesquels s'appuient les prévisions macroéconomiques à moyen et long termes produites par des instances spécialisées françaises et internationales, telles que l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ou le Fonds monétaire international (FMI). Les futurs possibles envisagés tiennent en effet compte des tendances lourdes, dont nous avons essayé de bien évaluer l'ampleur et le calendrier, et également des phénomènes de discontinuité et de rupture qui peuvent intervenir et plus ou moins radicalement modifier le cours des choses.

² Les effets résultant de la seule déformation de la pyramide des âges, toutes choses restant égales par ailleurs, ont été simulés pour la France et cinq autres pays européens (Allemagne, Espagne, Italie, Royaume-Uni, Suède).

Sur la base des microscénarios développés sur les quatre composantes susmentionnées ont été élaborés **des scénarios globaux**. Ils ont été construits à l'aide de l'analyse morphologique en explorant les combinaisons entre microscénarios qui nous semblaient le mieux refléter l'éventail des futurs possibles plus ou moins en germe dans la situation actuelle, mais dont la probabilité d'occurrence est inégale selon l'horizon temporel ; scénarios qui s'agencent donc différemment sur l'échelle du temps à court, moyen et long termes.

Il faut souligner ici que de tels scénarios n'ont aucune valeur prédictive ; ils visent exclusivement à balayer le champ des possibles, en tenant compte de l'évolution tendancielle, mais aussi des facteurs de discontinuité et de rupture qui peuvent intervenir, que celles-ci soient subies (par exemple, en raison de changements intervenant dans notre environnement international) ou délibérées et introduites par certains acteurs du « système ». Ces scénarios — est-il besoin de le souligner — n'ont pas la prétention de prédire l'avenir ; ils entendent mettre en évidence comment la situation peut évoluer entre 2013 et 2050 sous l'effet de différents facteurs et acteurs. Ce faisant, leur objectif principal est de mettre en évidence les défis majeurs auxquels le système français de protection sociale risque d'être confronté et de permettre donc à leurs responsables de prendre les mesures adéquates pour les relever.

Ces scénarios montrent l'étendue des enjeux auxquels la France risque de se trouver confrontée dans les années à venir et visent à éclairer les mesures qui pourraient être adoptées, que ce soit par l'État, par les partenaires sociaux, et plus généralement par tous les acteurs qui, d'une manière ou d'une autre, jouent un rôle important au regard de l'évolution du système de protection sociale. Des acteurs, est-il besoin de le souligner, dont les valeurs et les comportements évoluent, dont les pouvoirs sont inégaux et les intérêts plus ou moins convergents.

Ainsi invitons-nous les lecteurs à faire preuve de lucidité et de clairvoyance vis-à-vis de la réalité actuelle et des évolutions possibles, largement dépendantes des décisions et actions qui, dès à présent, pourraient être prises et engagées : par exemple, dès cet automne à l'occasion de la réforme des retraites.

Ce rapport n'a pas été improvisé à la hâte ; il se fonde sur de très nombreux travaux menés depuis bien des années par l'association Futuribles International, notamment sur l'emploi et le vieillissement démographique, ainsi que sur une étude récente sur « La solidarité à l'épreuve du vieillissement démographique » réalisée avec le soutien de plusieurs organisations et de nombreux experts et achevée en juin 2013.

Chapitre I

Le vieillissement démographique

Un phénomène dont l'ampleur est sous-estimée

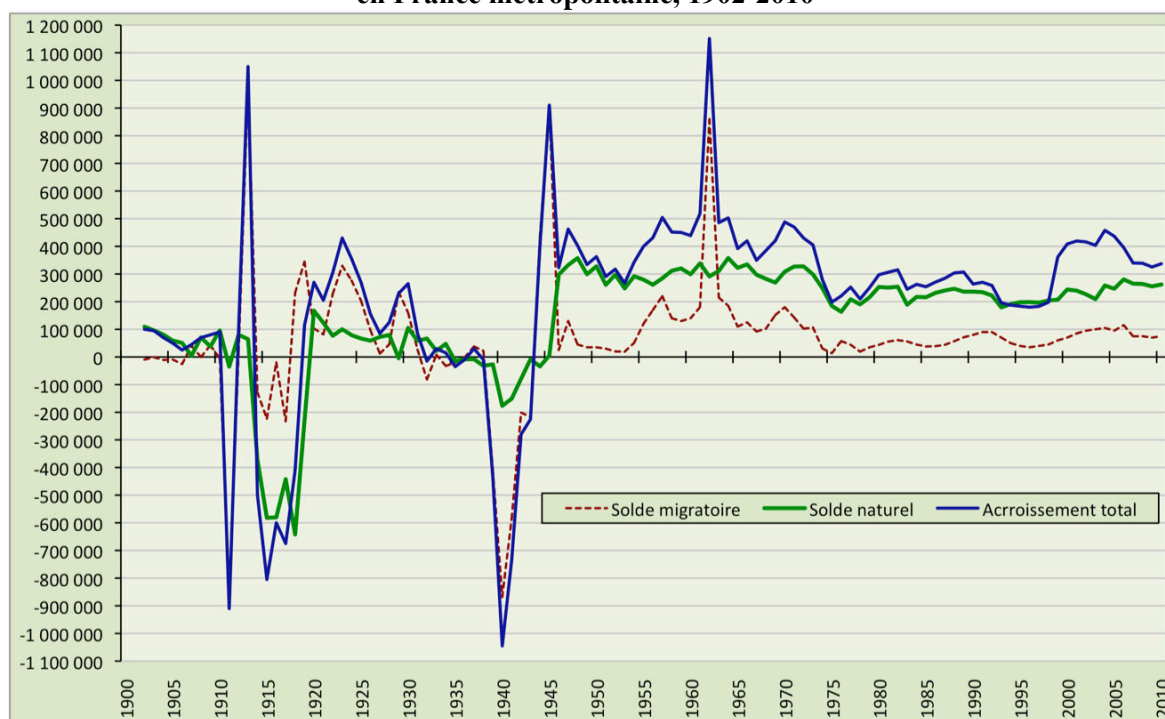
Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, la population de la France a augmenté de plus de 53 %, de 42,6 millions en 1946 à 65,3 millions en 2012. Pour la seule France métropolitaine, dont les effectifs sont passés de 40,1 millions à 63,5 millions, la croissance a été encore plus forte (58,4 %), soit un rythme supérieur à toutes les croissances démographiques mesurables jusqu'alors dans le pays.

La croissance, pour aussi forte qu'elle a été, n'a pas empêché **le vieillissement de la population, un phénomène à appréhender d'abord comme le résultat de deux évolutions ordinairement jugées heureuses : la maîtrise progressive de la fécondité et l'allongement de la durée de la vie**. Si le vieillissement se développa longtemps sans à-coups, tel n'est plus le cas depuis l'arrivée des premières générations du *baby-boom* dans les âges de la vieillesse, et la structure par âge actuelle laisse présager un vieillissement encore plus prononcé, même si son intensité pourrait très largement varier en fonction des cheminements futurs de la fécondité, de la mortalité et des soldes migratoires.

Les déterminants de la croissance démographique

Depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, l'excédent naturel a toujours surpassé le solde migratoire, le retour des rapatriés d'Algérie en 1962 constituant la seule exception (graphique 1). Cette prédominance de la croissance naturelle ne signifie pas cependant que l'apport migratoire ait été négligeable ; non seulement les années 1960 et le début des années 1970 ont été caractérisées par un net excédent migratoire, mais encore celui-ci s'est répercuté positivement — par le surcroît de naissances induites — sur la balance naturelle, majorant la contribution de celle-ci à la croissance démographique globale.

Graphique 1 — Composante de la croissance démographique en France métropolitaine, 1902-2010



Source : INED (Institut national d'études démographiques).

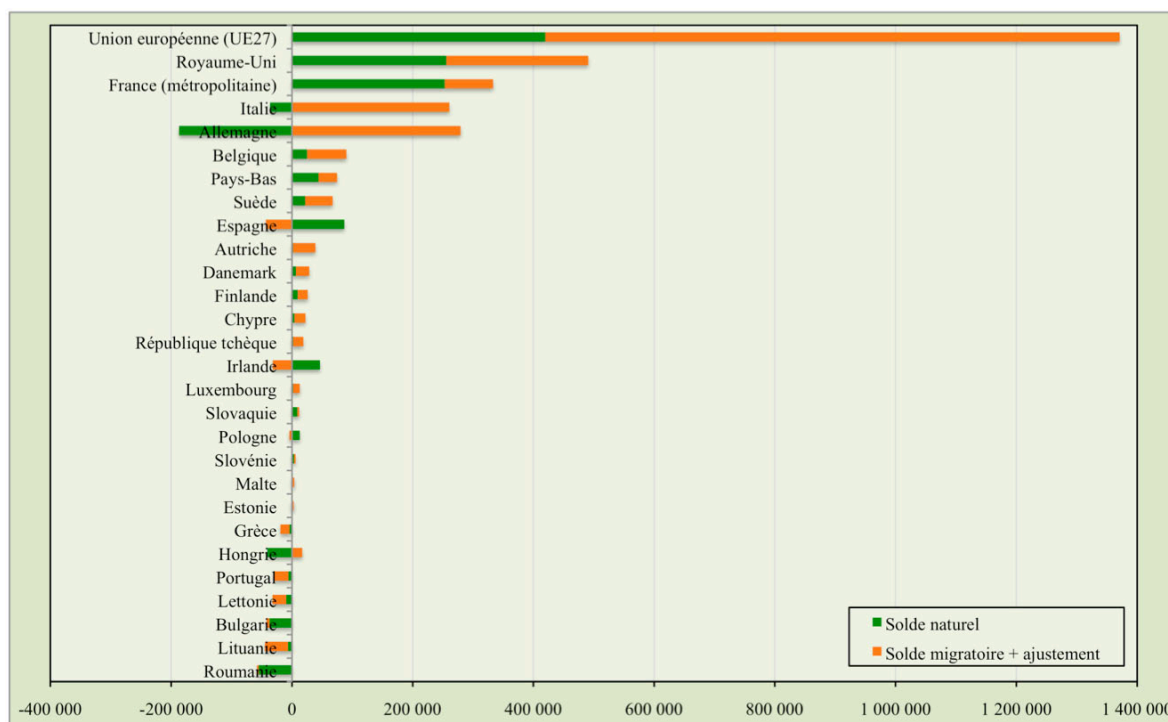
La croissance naturelle a connu son rythme le plus soutenu de 1946 à 1973 (autour de 0,65 % en moyenne par an), pour se maintenir ensuite à un niveau plus modeste, bien que loin d'être mineur (autour de 0,4 %), avant de connaître à nouveau un léger rebond depuis 1999. En 2011, la balance naturelle a représenté 75 % de la croissance démographique totale ; en valeur

absolue, elle a quasiment fait figure d'exception continentale (graphique 2). Cette spécificité provient de trois facteurs plus ou moins partagés avec d'autres pays :

— L'importance des flux d'immigration de la fin des années 1950 au début des années 1970, qui ont renforcé le poids des groupes d'âge fécond dans la population, et élevé — très modestement et transitoirement — le niveau de la fécondité des femmes résidentes ;

— La rapidité d'entrée dans le *baby-boom* et, de ce fait, la durée de la période de haute fécondité, l'indicateur conjoncturel de fécondité atteignant, dès 1947, sa valeur maximale, certains pays ayant mis une dizaine d'années pour atteindre un niveau comparable. Le niveau de fécondité ainsi observé pendant les 20 années d'après-guerre a non seulement engendré la forte croissance naturelle de ces années-là, par arrivée de générations très nombreuses (plus de 840 000 nouveau-nés par an de 1946 à 1974, graphique 3), mais il a aussi permis de maintenir un effectif de femmes d'âge fécond suffisant pour limiter, depuis le milieu des années 1970, les conséquences sur les naissances (762 000 nouveau-nés annuels en moyenne de 1975 à 2010) de la relative faiblesse de l'indicateur conjoncturel de fécondité observée.

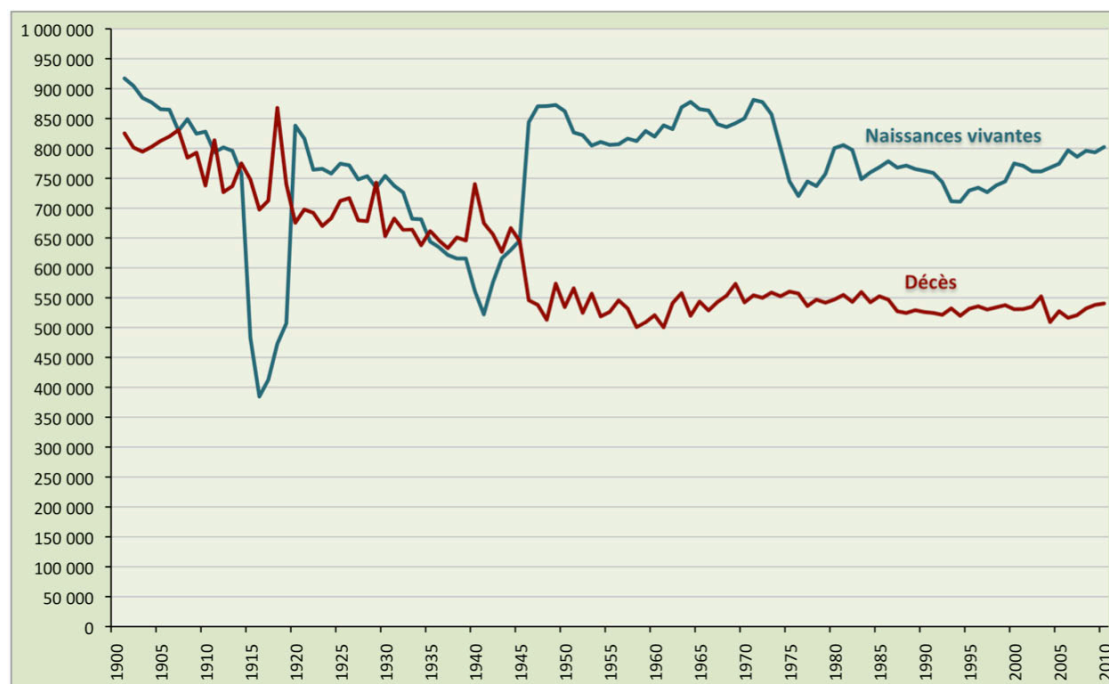
Graphique 2 — Croissance naturelle et solde migratoire apparent (en valeurs) dans l'UE-27, en 2011



Source : Eurostat.

Bien qu'il ne s'agisse nullement d'une spécificité française, le recul de la mortalité observé pour la plupart des âges a lui aussi eu un grand rôle dans le niveau de la croissance naturelle. Ainsi, en dépit de l'augmentation de la population et, un peu plus récemment, du poids des plus âgés dans la population, le nombre annuel de décès n'a que très peu varié depuis 1946 (autour de 550 000).

Autrement dit, la baisse de la mortalité à la plupart des âges a plus que compensé l'impact sur l'excédent naturel français de la croissance de la population la plus exposée, que ce soit en nombre ou en proportion.

Graphique 3 — Naissances vivantes et décès en France métropolitaine, 1902-2010

Source : INED.

La France : une exception démographique toute relative

L'explication de la prééminence du solde naturel dans la croissance des effectifs réside, pour partie, dans le fait que la mortalité tend à être, en France comme ailleurs en Europe, de plus en plus tardive et, plus largement, dans le niveau actuel de la fécondité¹. En 2009, seule l'Irlande avait, dans l'Union européenne (UE), une fécondité plus élevée, très proche du niveau de 2,1 enfants garantissant sur le long terme, dans les conditions actuelles de mortalité, le remplacement de la population féminine en âge de procréer (graphique 4). Par rapport à ce niveau, le déficit était à peine égal à 5 % en France tandis qu'il s'élevait à 25 % dans l'Union dans son ensemble, avoisinait 35 % en Italie, en Espagne ou en Allemagne, et culminait à près de 40 % en Hongrie et en Lettonie.

Avec une croissance soutenue, articulée sur une très forte composante naturelle, dans un espace communautaire où, Royaume-Uni excepté, les autres pays les plus peuplés — Allemagne, Italie, Espagne, Pologne, Roumanie — connaissent des évolutions nettement moins favorables, la France peut s'apparenter à un éden démographique.

Le tableau s'avère toutefois, à maints égards, moins flatteur et la notion d'éden tout relative.

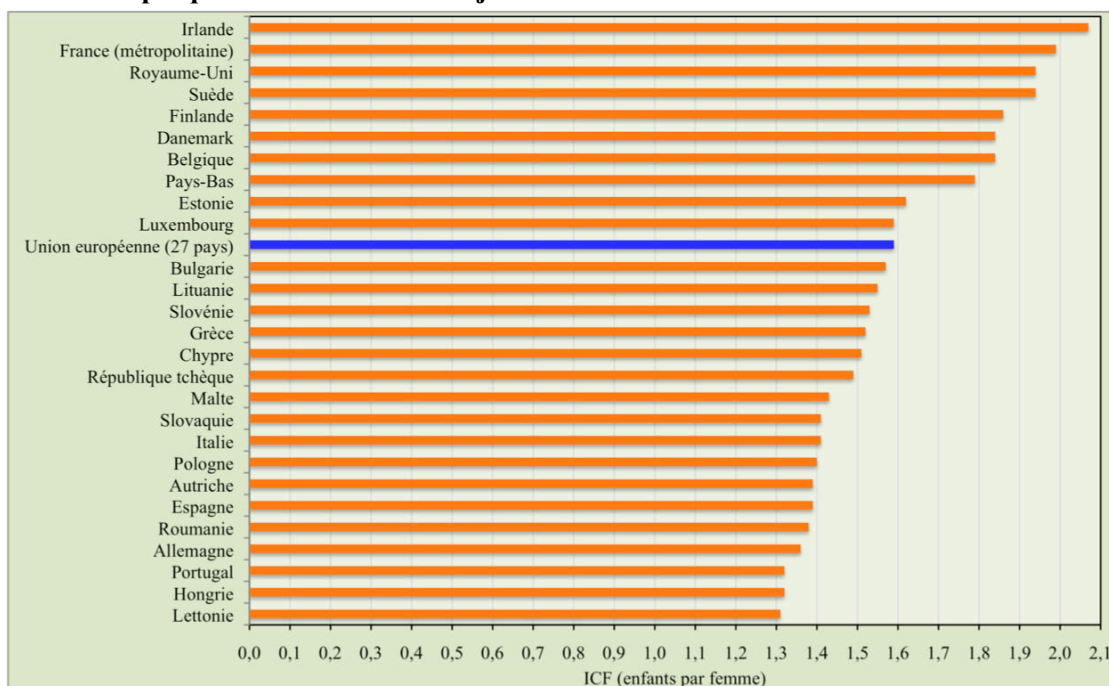
Une fécondité plus restreinte et de plus en plus tardive

On observera déjà que, pour aussi élevée qu'elle soit actuellement, **la fécondité française n'en est pas moins un tiers plus faible que dans les années d'après-guerre**, le déclin étant tout aussi réel pour la descendance finale² qui se situe, pour les générations de femmes nées en 1965-1970, quelque 25 % en dessous de celle de la génération née en 1928, génération la plus féconde des mères de *baby-boomers* (graphique 5).

¹. La natalité s'apprécie par un effectif de naissances ou par le rapport de ces dernières à la population totale moyenne ; la fécondité exprime un rapport de naissances par femme en âge de procréer.

². Nombre moyen d'enfants nés vivants d'une femme atteignant 50 ans.

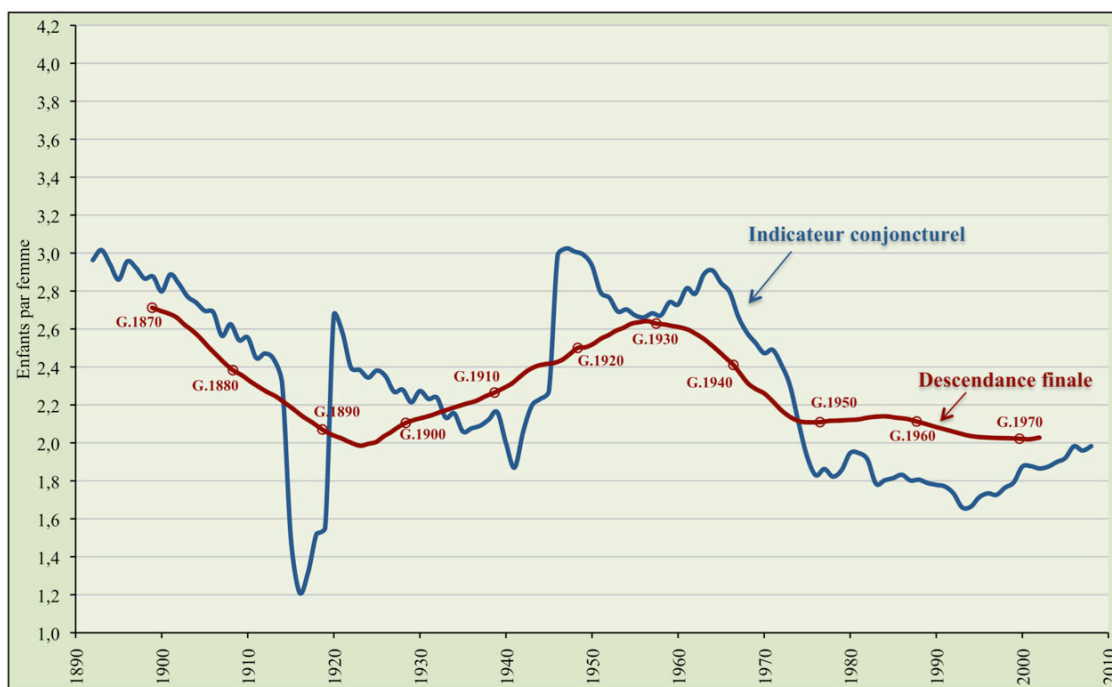
Graphique 4 — Indicateur conjoncturel de fécondité dans l'UE-27 en 2009*



* Cet indicateur donne le nombre d'enfants qu'aurait, en moyenne, une femme de son 15^e à son 50^e anniversaire si les taux de fécondité observés à chaque âge au cours de la période considérée restaient invariables.

Source : Eurostat.

Graphique 5 — Indicateur conjoncturel de fécondité et descendance finale (décalée de l'âge moyen à la maternité) en France métropolitaine

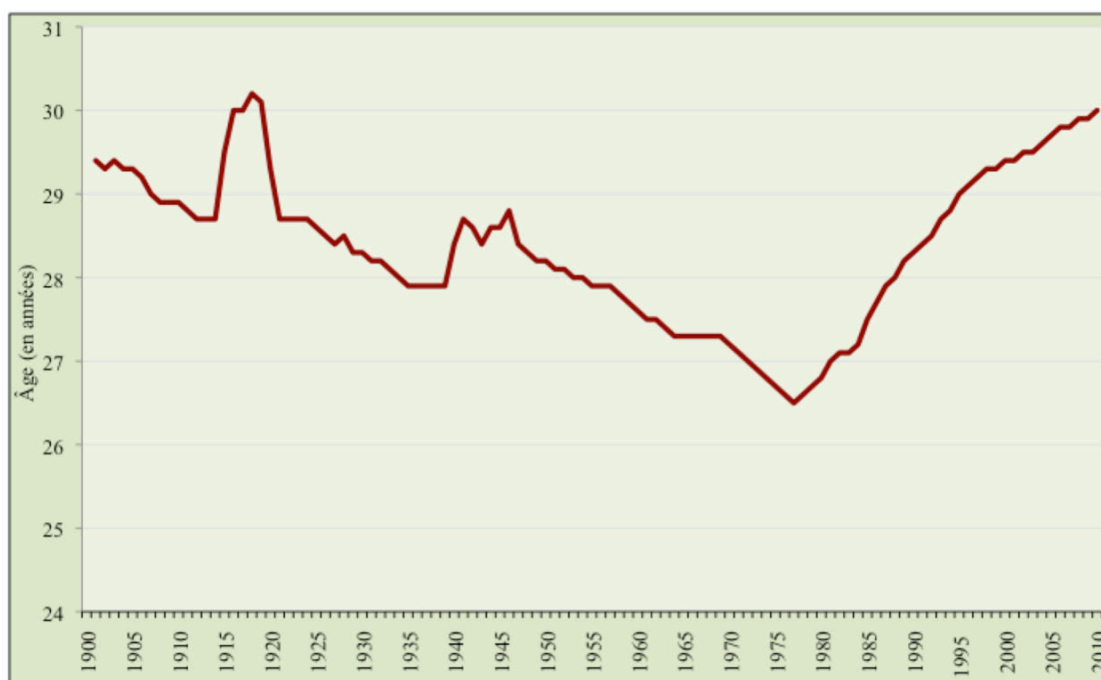


Source : INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques).

Combiné à une baisse de la population féminine en âge de procréer³, le maintien de la fécondité à son niveau actuel ne peut qu'induire une baisse de la natalité future et, par voie de conséquence, une rétraction de l'excédent naturel.

Si la fécondité française du moment est — toutes proportions gardées — élevée, elle est également très tardive, se produisant en moyenne légèrement au-delà de 30 ans, approximativement au même âge que durant les années 1916-1919, lorsque le calendrier des naissances s'étirait pour fait de Première Guerre mondiale (graphique 6).

Graphique 6 — Âge moyen à la maternité en France métropolitaine, 1901-2010



Source : INSEE.

Jusqu'au début des années 1960, les variations de l'indicateur conjoncturel de fécondité (ICF) — asynchrones de celles de la descendance finale des générations (décalée de l'âge moyen à la maternité pour les besoins de la comparaison) — reflétaient, peu ou prou à l'identique, les variations de l'ensemble des taux par âge. De 1964 à 1975, tous les taux par âge s'effondrent, avec pour conséquence une chute de près de 40 % de l'ICF. De 1976 à la fin des années 1990, l'évolution des taux par âge diffère : maintien de la tendance générale à la baisse dans les âges jeunes, vive remontée dans les âges élevés. Un phénomène de récupération tardive — partielle — des naissances ajournées en début de vie féconde opère, qui se traduit par une quasi-stabilisation de l'ICF (quelque 0,3 enfant en moyenne par femme en dessous de la descendance finale des générations de femmes nées de la fin des années 1940 au tout début des années 1960). Depuis la fin de la décennie 1990, alors que les taux de fécondité sont toujours orientés à la hausse dans les âges élevés, ils cessent de décliner au début de la vie féconde,

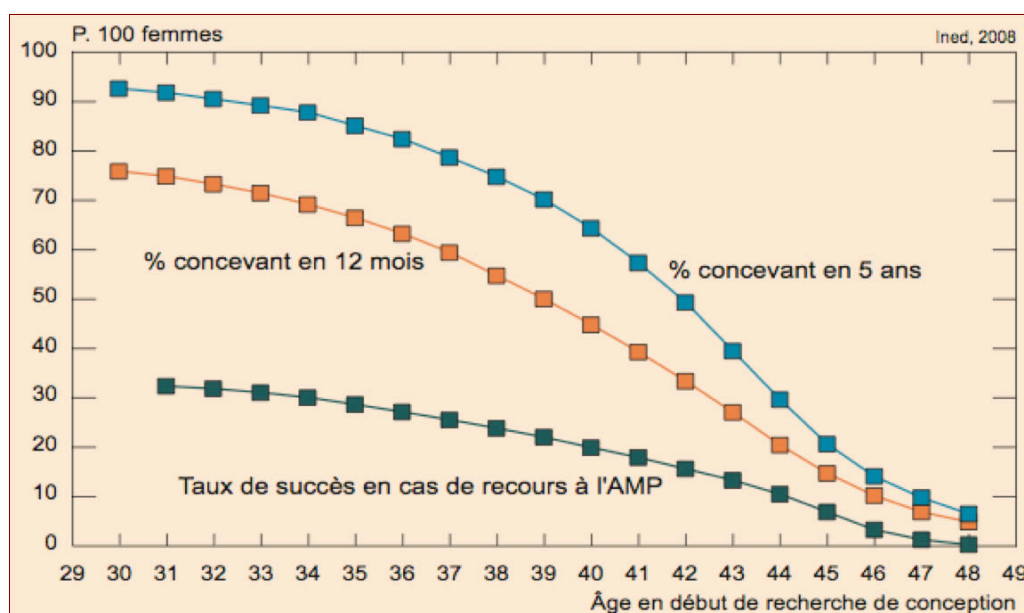
³. Pondérée par l'effectif des femmes en âge de procréer, la fécondité avait donné des générations comptant, en moyenne : 842 000 individus de 1901 à 1914 ; 438 000 pendant la Première Guerre mondiale ; 685 000 de 1919 à 1945 ; 842 000 de 1946 à 1974 (seules années où le taux net de remplacement — nombre de filles nées d'une femme et survivantes à l'âge moyen à la maternité — fut égal ou supérieur à l'unité). De 1975 à 2010, elle s'est traduite par 36 générations de 762 000 individus en moyenne (80 000 de moins que durant les 29 années du *baby-boom*). Toutes choses égales par ailleurs, par le simple jeu du renouvellement des générations, la population féminine en âge de procréer va décliner.

l'association des uns et des autres induisant une remontée de l'indicateur conjoncturel qui tend de moins en moins à sous-estimer la descendance finale⁴.

La tendance à une constitution de plus en plus tardive des descendes trouve son explication première dans l'allongement de la durée des études et les difficultés de plus en plus vives d'insertion professionnelle et d'accès au logement des jeunes. Elle soulève la question de l'accroissement des risques d'infécondité définitive — subie (physiologique) ou volontaire — des couples et, avec elle, celle du maintien durable du niveau de la fécondité.

La capacité biologique à concevoir varie selon les personnes et en fonction de l'âge : non seulement la probabilité de concevoir diminue avec l'âge, mais également celle de mener une conception à son terme, le risque de fausse-couche étant estimé à 12 % vers 25 ans, 20 % vers 35 ans, et à plus de 30 % vers 45 ans. Dans le contexte français contemporain, une femme cherchant à avoir un enfant à 30 ans aurait 75 % de chances d'y parvenir en 12 mois, 66 % de chances de succès en commençant à 35 ans et 44 % en commençant à 40 ans (graphique 7). Avec son mari ou compagnon, cette femme pourrait également décider, comme plusieurs dizaines de milliers d'autres couples en France aujourd'hui, de recourir à une méthode d'aide médicale à la procréation (AMP), mais avec une probabilité de réussite faible et fortement déclinante avec l'âge, comme l'illustre la courbe du taux de succès de la fécondation *in vitro*.

Graphique 7 — Probabilité féminine de procréer spontanément au terme de 12 mois et de 5 ans et probabilité de procréer avec aide médicale (deux tentatives de fécondation *in vitro*), selon l'âge



Source : LERIDON Henri, *La Baisse de la fertilité avec l'âge*, Paris : INED, fiche d'actualité n° 3, octobre 2008.

Si la décision de report des naissances n'est pas neutre quant aux chances des couples de réaliser leurs projets de descendance, elle n'est pas non plus sans conséquences en termes démographiques globaux. Des simulations ont permis d'établir que, par rapport au calendrier des naissances prévalant en France en 1995, un allongement de 30 mois de la période pendant laquelle les couples souhaitent ne pas avoir d'enfant se traduirait par une élévation de deux années de l'âge moyen à la maternité (de 29 ans à 31 ans, soit un âge moyen à la maternité voisin de celui aujourd'hui observé dans certains pays européens : Irlande, Pays-Bas, Suède)

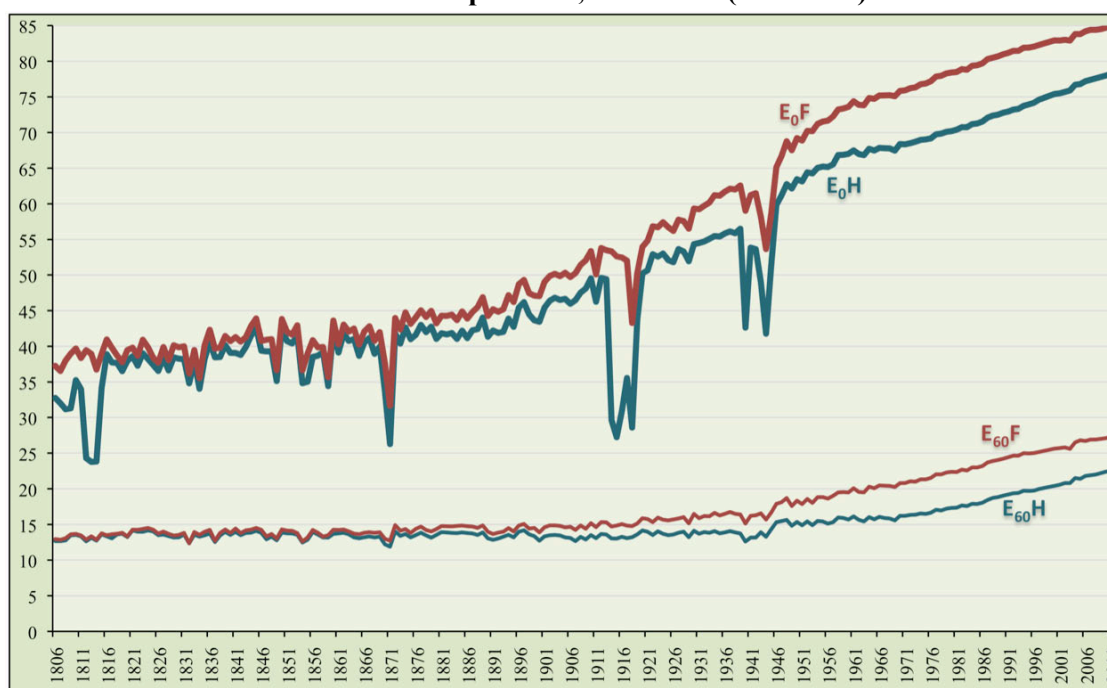
⁴ En l'absence de modification de l'âge des femmes à la maternité, les évolutions de l'ICF et de la descendance finale (cette dernière étant décalée de l'âge moyen des femmes à la naissance de leurs enfants) sont confondues. La supériorité de l'ICF sur la descendance finale traduit un raccourcissement du calendrier de la fécondité l'ICF, la situation inverse reflétant un allongement du calendrier.

et par une diminution de 5 % (de 2,0 enfants en moyenne par femme à 1,9 enfant) de l'indice de fécondité, une très faible partie de cette baisse pouvant être comblée par un recours aux aides médicales à la procréation (AMP). Dans l'hypothèse d'un retard additionnel plus que doublé, qui aurait pour effet de porter l'âge moyen à la maternité à 33 ans, et toutes choses restant égales par ailleurs, l'indice de fécondité serait ramené à moins de 1,8 enfant en moyenne par femme, le recours aux AMP n'ayant alors aucune incidence⁵.

Des années gagnées sur la mort... mais avec de substantiels écarts et pour une qualité de vie incertaine

Pour des raisons qui ont davantage tenu à l'efficacité de l'hygiène publique, à la scolarisation généralisée des populations, à la sensibilisation de celles-ci aux problèmes sanitaires, à l'amélioration des conditions de travail et à la très forte progression du bien-être général, qu'à la quantité et à la qualité accrues des soins médicaux dispensés, les risques de décéder ont été, à tous les âges, très nettement réduits. Depuis le Premier Empire, l'espérance de vie à la naissance⁶ a ainsi plus que doublé, passant de quelque 35 ans à 80 ans, l'espérance de vie à 60 ans progressant sur la même période d'une dizaine d'années (graphique 8).

Graphique 8 — Espérance de vie des hommes et des femmes à la naissance et à 60 ans en France métropolitaine, 1901-2011 (en années)



Source : INSEE.

C'est aux âges élevés que les avancées sur la mort sont désormais les plus notables.

Depuis 1950, l'espérance de vie à 60 ans a progressé quelque deux fois plus vite, pour les hommes comme pour les femmes, que l'espérance de vie à la naissance (graphique 9). Sur la période 2001-2011, au cours de laquelle les gains de durée de vie moyenne se sont respectivement élevés à 2,8 ans pour les hommes et 1,9 an pour les femmes, les contributions les plus

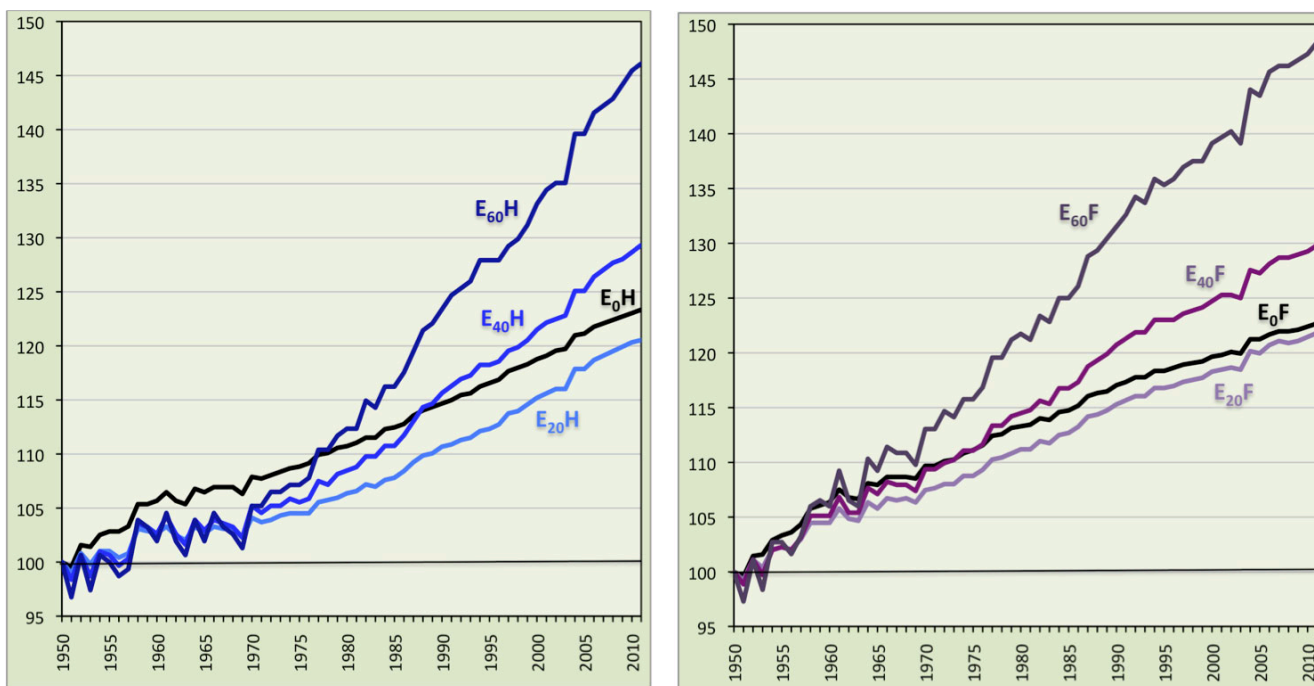
⁵. Cf. LERIDON Henri, « Can ART Compensate for the Natural Decline in Fertility with Age? A Model Assessment », *Human Reproduction*, vol. 19, 7, 2004, p. 1548-1553 ; « A New Estimate of Permanent Sterility by Age: Sterility Defined as the Inability to Conceive », *Population Studies*, vol. 62, 1, 2008, p. 15-24.

⁶. Nombre d'années qu'un nouveau-né peut espérer vivre en l'absence de modification des probabilités de décès par âge du moment.

importantes à ces gains, si l'on excepte la première année de vie, s'observent entre 80 et 89 ans pour les femmes, entre 70 et 79 ans pour les hommes (graphique 10). La transition du front des maladies infectieuses à celui des maladies cardio-vasculaires puis des maladies du grand âge (les cancers notamment) explique cette évolution.

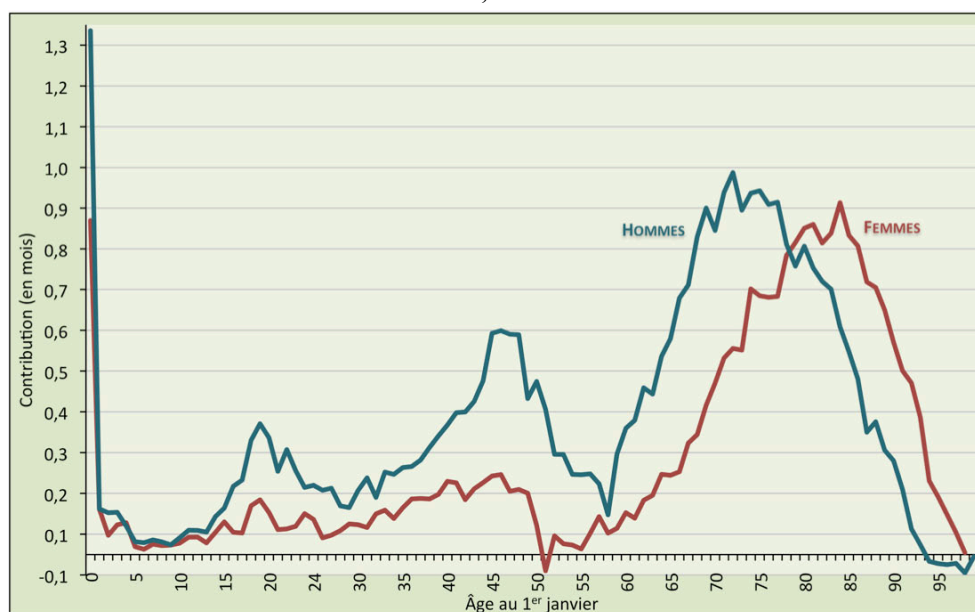
Les réserves de survie sont désormais dans les âges très élevés ; leur « extraction » n'en sera que plus difficile et plus coûteuse et, potentiellement, plus inégalitaire.

Graphique 9 — Espérance de vie à la naissance, à 20 ans, à 40 ans et à 60 ans selon le sexe : évolution indiciaire (1950, base 100), en France métropolitaine, 1950-2011



Source : INSEE.

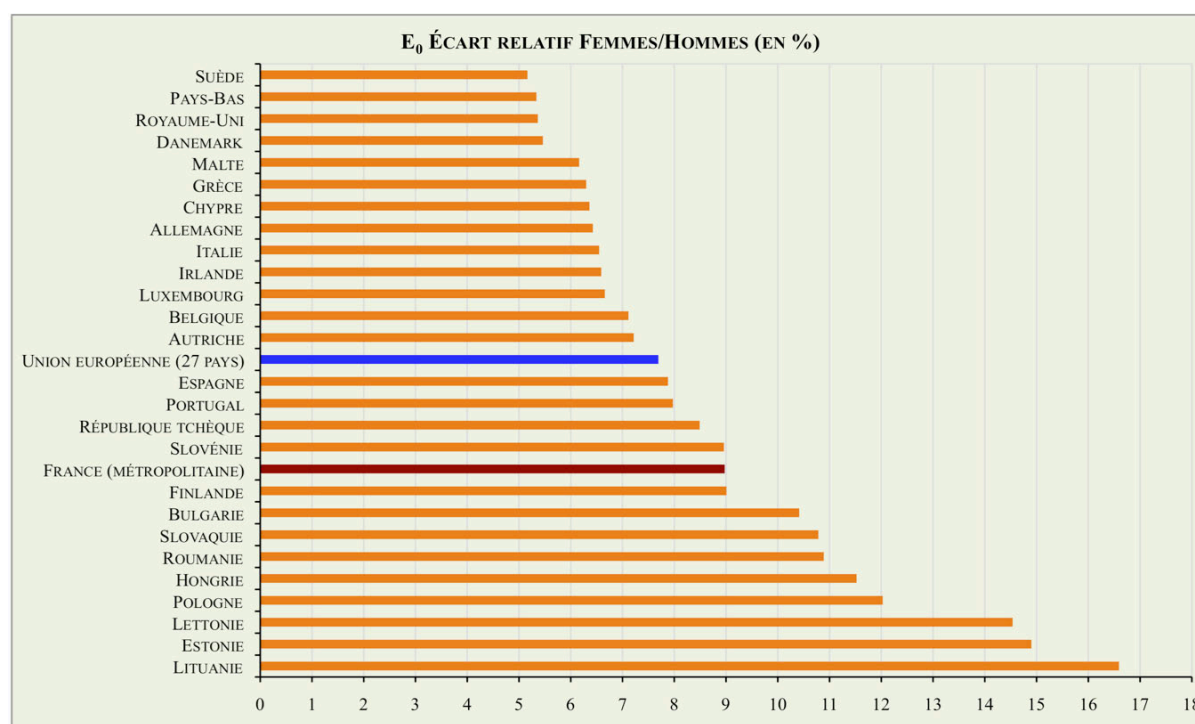
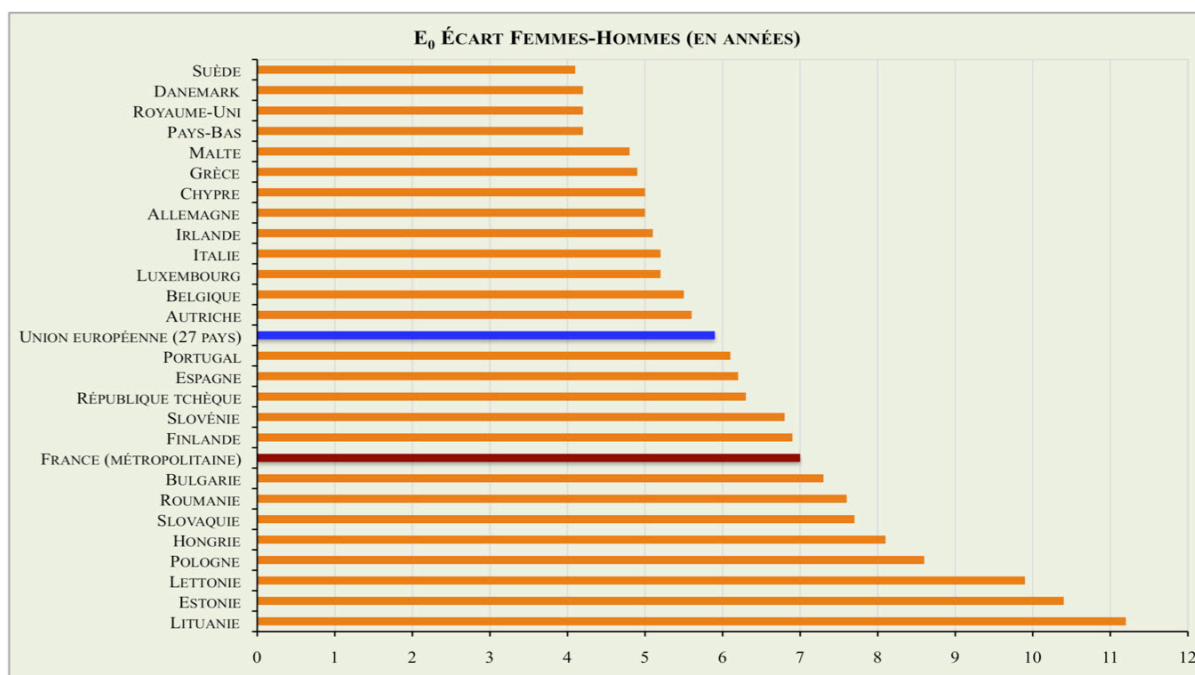
Graphique 10 — Contribution des âges aux gains d'espérance de vie a la naissance (en mois), en France, 2001-2011



Source : INSEE.

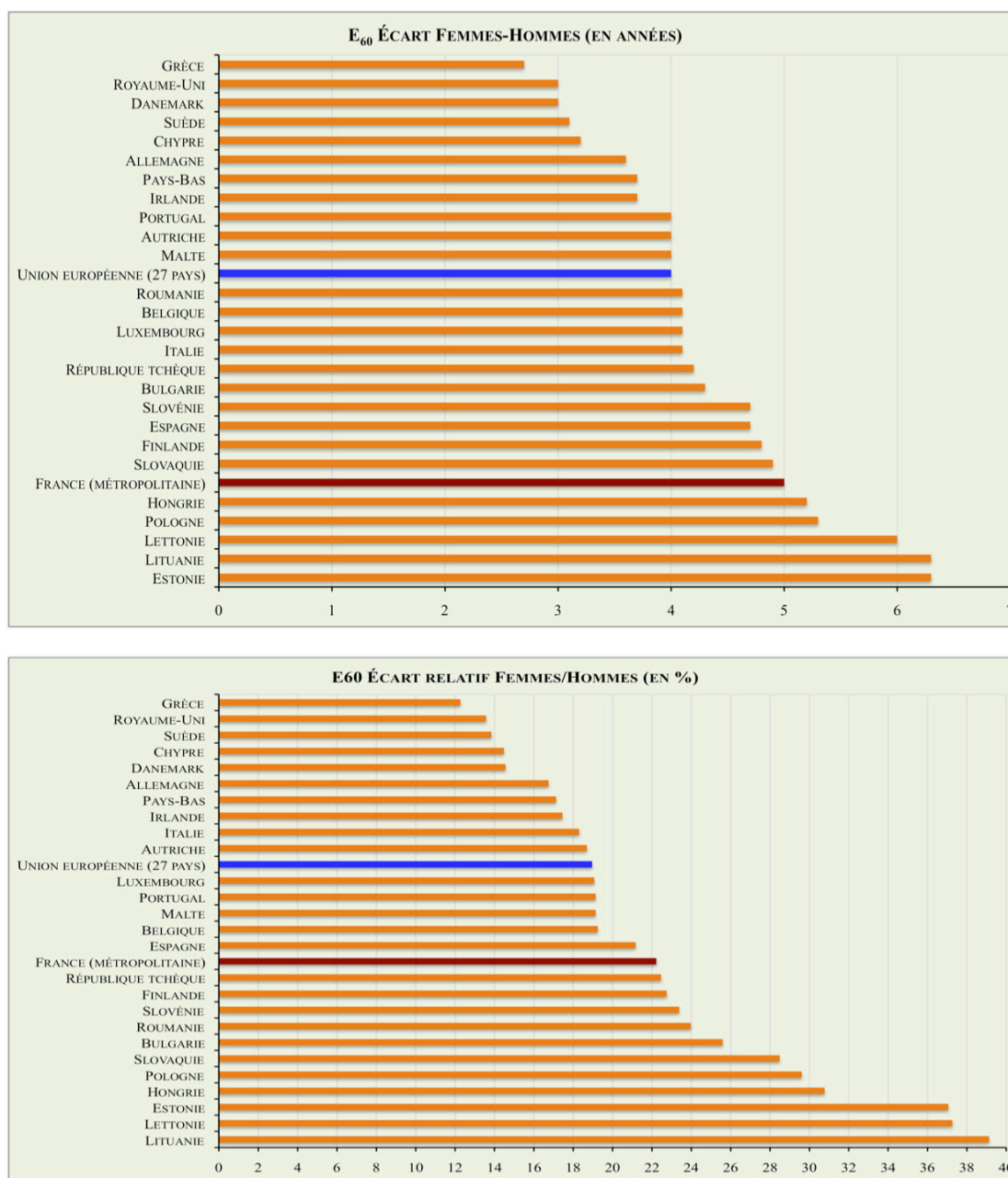
Par comparaison avec celle des pays de développement économique comparable, la surmortalité masculine française reste exceptionnellement élevée (graphiques 11 et 12).

Graphique 11 — Écarts absolu et relatif d'espérance de vie à la naissance selon le sexe dans l'UE-27, en 2009



Source : Eurostat.

Graphique 12 — Écarts absolu et relatif d'espérance de vie à 60 ans selon le sexe dans l'UE-27, en 2009



Source : Eurostat.

De réels écarts subsistent également entre les catégories sociales. Si chez les femmes, dans les conditions de mortalité de 2000-2008, l'écart d'espérance de vie à 35 ans entre les ouvrières et les cadres et professions intellectuelles supérieures est réduit à trois ans, chez les hommes il atteint 6,3 ans, contre 6 ans en moyenne sur la période 1976-1984 (tableau 1). En un quart de siècle, le « surplus » d'espérance de vie à 35 ans des cadres et professions intellectuelles supérieures par rapport aux ouvriers n'a que très peu régressé : de 16,8 % à 15,4 %. Sur le même intervalle de temps, s'agissant de l'espérance de vie à 60 ans, le « surplus » s'est accru, passant de 20,8 % à 22,4 % (tableau 2). L'analyse des risques de décès avant un certain âge sur la période 2000-2008 révèle que l'avantage comparatif des cadres et professions intellectuelles supérieures par rapport aux ouvriers ne diminue significativement qu'au-delà de 70 ans, sans pour autant disparaître : la probabilité pour un ouvrier de décéder

avant 90 ans (un âge auquel l'effet de sélection au regard de la mort joue à plein) est encore 1,2 fois plus élevée que pour un cadre ; pour les femmes, elle l'est 1,3 fois (tableau 3).

Tableau 1 — Espérance de vie des hommes et des femmes à 35 ans, par période et catégorie sociale en France métropolitaine

Catégorie sociale	Hommes				Femmes			
	1976-1984	1983-1991	1991-1999	2000-2008	1976-1984	1983-1991	1991-1999	2000-2008
Agriculteurs	40,3	41,7	43,6	44,6	45,7	46,8	48,8	49,6
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	39,6	41,0	43,1	44,8	46,0	47,4	48,8	50,3
Cadres et professions intellectuelles supérieures	41,7	43,7	45,8	47,2	47,5	49,7	49,8	51,7
Professions intermédiaires	40,5	41,6	43,0	45,1	46,4	48,1	49,5	51,2
Employés	37,2	38,6	40,1	42,3	45,6	47,4	48,7	49,9
Ouvriers	35,7	37,3	38,8	40,9	44,4	46,3	47,2	48,7
Inactifs non retraités	27,7	27,5	28,4	30,4	44,3	45,4	47,1	47,0
Ensemble	37,8	39,2	40,8	42,8	45,0	46,4	48,0	49,4

Tableau 2 — Espérance de vie des hommes et des femmes à 60 ans, par période et catégorie sociale en France métropolitaine

Catégorie sociale	Hommes				Femmes			
	1976-1984	1983-1991	1991-1999	2000-2008	1976-1984	1983-1991	1991-1999	2000-2008
Agriculteurs	18,3	19,6	21,0	22,3	22,2	22,9	25,3	26,2
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	18,6	19,1	21,1	22,2	22,7	24,1	25,4	27,1
Cadres et professions intellectuelles supérieures	19,2	21,1	23,1	24,0	24,1	25,9	26,0	27,8
Professions intermédiaires	18,3	19,4	20,9	22,3	23,1	24,5	25,9	27,4
Employés	17,0	18,0	19,5	21,0	22,6	24,2	25,3	26,4
Ouvriers	15,9	17,1	18,0	19,6	21,6	23,1	24,0	25,5
Inactifs non retraités	12,3	13,9	14,8	16,0	21,8	23,0	24,8	25,2
Ensemble	17,1	18,2	19,5	21,1	22,2	23,4	24,9	26,1

Tableau 3 — Risque de décès avant un âge donné dans les conditions de mortalité de la période 2000-2008 en France métropolitaine (en %)

	Avant 60 ans	Avant 65 ans	Avant 70 ans	Avant 80 ans	Avant 90 ans
Hommes					
Cadres et professions intellectuelles supérieures	6	9	13	33	71
Professions intermédiaires	7	11	17	40	77
Agriculteurs	8	12	18	40	80
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	8	12	17	40	79
Employés	12	18	26	48	81
Ouvriers	13	19	27	54	87
Inactifs non retraités	39	48	58	77	93
Ensemble	11	16	24	47	82
Femmes					
Cadres et professions intellectuelles supérieures	3	4	7	19	53
Professions intermédiaires	3	5	8	20	55
Agricultrices	4	7	10	24	61
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	5	7	10	22	57
Employées	4	7	10	23	60
Ouvrières	5	7	11	27	66
Inactives non retraitées	9	12	17	32	66
Ensemble	5	7	11	25	62

Source : BLANPAIN Nathalie et CHARDON Olivier, *Les Inégalités sociales face à la mort*, Paris : INSEE (Document de travail F1108), 2011, Direction des statistiques démographiques et sociales.

D'autres différences sont parfois mises en avant — par exemple, en fonction de l'état matrimonial⁷ ou du lieu de résidence⁸ — mais elles sont comparativement plus marginales, moins probantes et moins chargées de conséquences.

Il fut longtemps communément admis que les progrès techniques et médicaux et l'amélioration des conditions de vie et de prise en charge entraînaient une élévation de l'âge moyen à l'apparition des handicaps plus forte que celle de l'âge moyen au décès. Les premières recherches, conduites sur la période 1981-1991 sous l'égide de l'INSEE, de l'INSERM (Institut national de la santé et de la recherche médicale) et de la CNAMTS (Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés)⁹, révélaient effectivement des gains d'espérance de vie sans incapacité, supérieurs à la naissance aux gains correspondants de durée de vie moyenne tous états de santé confondus : respectivement + 2,5 ans et + 3,0 ans pour les hommes ; + 2,5 ans et + 2,6 ans pour les femmes. Mais elles ne mettaient en évidence qu'une contraction relative de la morbidité (croissance du rapport de l'espérance de vie sans incapacité à l'espérance de vie tous états de santé confondus, mais gain absolu plus faible pour le premier des deux indicateurs considérés), pour les hommes au-delà de 65 ans et pour les femmes au-delà de 85 ans. Et encore ces résultats étaient-ils peu ou prou surestimés, l'hypothèse étant faite que toutes les personnes vivant en 1981 et en 1991 dans certaines catégories d'institutions étaient en incapacité sévère. Or, en 1991, la population de ces institutions était pour un tiers considérée comme vivant sans incapacité ; aucune information équivalente n'était malencontreusement disponible pour 1981. Si l'on conjecture que la proportion des personnes âgées vivant en institution sans incapacité — autre que celle, notamment, de ne pas disposer d'un logement privé adapté à leurs besoins spécifiques — s'est réduite sur la période considérée — hypothèse qui épouse celle d'un progrès social continu (et donc, entre autres, d'une amélioration des conditions d'habitat) —, **on mesure combien la thèse de la contraction de la morbidité (« Tous, toujours plus vieux et toujours plus en bonne santé ») était fragile.**

Ce que semblent confirmer des données plus récentes, émanant de l'Observatoire européen des espérances de santé et du Système européen d'information sur la santé et l'espérance de vie (EHLEIS), fondées sur une prévalence de l'incapacité appréciée par le biais de l'enquête annuelle EU-SILC (European Union Statistics on Income and Living Conditions) et des réponses à une question générale sur les limitations d'activité : « Dans quelle mesure avez-vous été limité(e) depuis au moins six mois à cause d'un problème de santé, dans les activités que les gens font habituellement ? »

Élaborées à partir de simples autodéclarations, ces données sont à interpréter avec circonspection. Le rapprochement des espérances de vie à la naissance tous états de santé confondus et sans incapacité met cependant en évidence que durées de vie moyenne élevées et faibles déclarations de limitations dans les activités usuelles ne coïncident pas nécessairement. Ainsi, alors qu'elles peuvent espérer vivre en moyenne 1,7 an de plus que leurs homologues suédoises, les filles nées en France en 2010 pourraient avoir, toutes choses égales par ailleurs, une vie sans incapacité 7,5 ans plus courte (tableau 4). La comparaison des espérances de vie à 65 ans fait encore davantage ressortir le phénomène : susceptibles de vivre deux ans de plus

⁷. Les individus mariés ou vivant maritalement décèderaient plus tardivement, en moyenne, que les individus célibataires. Une part plus ou moins importante de l'écart résulterait cependant d'un effet de sélection : parmi les célibataires figure une certaine proportion d'individus dont la constitution physique ou mentale limite leur probabilité de vivre en couple et accroît leur risque de décéder plus précocement.

⁸. Les différences spatiales de mortalité appréciées à l'aune des écarts d'espérance de vie ne sont significatives qu'à la condition d'être établies pour des populations nées et ayant toujours vécu sur les territoires objets des comparaisons ; en d'autres termes, en l'absence du phénomène perturbateur que représente la migration.

⁹. ROBINE Jean-Marie et MORMICHE Pierre, « Estimation de l'espérance de vie sans incapacité en France en 1991 », *Solidarité Santé*, n° 1, janvier-mars 1994, p. 17-36.

dans les conditions de mortalité de 2010 (23,2 ans, contre 21,2), les Françaises pourraient vivre 5,4 ans de moins que les Suédoises sans incapacité, à en croire leurs déclarations de limitations d'activité ; 40 % seulement d'années à vivre en pleine capacité contre près de 70 %. Pour les hommes, le même schéma prévaut : une durée de vie moyenne plus longue d'une demie année, mais une vie potentielle sans incapacité plus courte de 8,8 ans ; 47 % d'années à vivre en pleine capacité contre 75 %.

Tableau 4 — Espérance de vie à la naissance tous états de santé confondus (E_0) et sans incapacité ($EVSI_0$) selon le sexe dans quelques pays de l'Union européenne, 2008-2010

Pays	2008			2009			2010		
	E_0	$EVSI_0$	$EVSI_0 / E_0$ (en %)	E_0	$EVSI_0$	$EVSI_0 / E_0$ (en %)	E_0	$EVSI_0$	$EVSI_0 / E_0$ (en %)
France									
Hommes	77,8	62,7	81	78,0	62,7	80	78,2	61,9	79
Femmes	84,8	64,6	76	85,0	63,3	74	85,3	63,5	74
Allemagne									
Hommes	77,6	56,3	73	77,8	57,1	73	78,0	57,9	74
Femmes	82,7	57,7	70	82,8	58,0	70	83,0	58,6	71
Espagne									
Hommes	78,2	64,1	82	78,7	62,8	80	79,0	64,3	81
Femmes	84,5	63,6	75	84,9	62,3	73	85,3	63,7	75
Italie									
Hommes	79,1	63,0	80	79,4	63,4	80	-	-	-
Femmes	84,5	61,9	73	84,6	62,5	74	-	-	-
Royaume-Uni									
Hommes	77,8	65,0	84	78,3	65,1	83	-	-	-
Femmes	81,9	66,3	81	82,5	66,0	80	-	-	-
Suède									
Hommes	79,2	69,4	88	79,4	70,7	89	79,6	71,7	90
Femmes	83,3	69,0	83	83,5	69,6	83	83,6	71,0	85
UE 27									
Hommes	76,4	61,1	80	76,7	61,3	80	-	-	-
Femmes	82,4	62,2	75	82,6	62,0	75	-	-	-

Source : EHLEIS.

Tableau 5 — France, Suède, 1995-2009. Espérance de vie à 65 ans tous états de santé confondus (E_{65}) et sans incapacité ($EVSI_{65}$) selon le sexe

		1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	
France	Hommes	E_{65}	16,2	16,2	16,4	16,5	16,6	16,8	17,0	-	-	17,7	17,7	18,2	18,4	18,5	18,7
		$EVSI_{65}$	7,6	7,3	7,7	7,2	7,6	8,2	8,1	-	-	8,3	8,2	8,6	9,3	8,7	8,8
		$EVSI_{65}/E_{65}$ (en %)	47	45	47	44	46	49	48	-	-	47	46	47	51	47	47
	Femmes	E_{65}	20,9	21,0	21,2	21,2	21,4	21,4	21,5	-	-	22,1	22,0	22,7	23,0	23,0	23,2
		$EVSI_{65}$	8,5	8,7	9,2	9,0	8,4	9,3	8,8	-	-	9,9	9,4	9,5	9,9	9,8	9,2
		$EVSI_{65}/E_{65}$ (en %)	41	41	43	42	40	43	41	-	-	45	43	42	43	43	40
Suède	Hommes	E_{65}	16,0	16,1	16,3	16,4	16,5	16,7	16,9	-	-	17,5	17,4	17,7	17,9	18,0	18,2
		$EVSI_{65}$	-	-	8,2	8,6	8,1	8,7	8,5	-	-	10,1	10,5	12,9	12,9	12,9	13,6
		$EVSI_{65}/E_{65}$ (en %)	-	-	50	52	49	52	50	-	-	58	60	73	72	72	75
	Femmes	E_{65}	19,9	19,9	20,1	20,2	20,0	20,2	20,2	-	-	20,7	20,7	20,9	20,8	20,9	21,2
		$EVSI_{65}$	-	-	8,0	8,7	8,5	8,3	9,2	-	-	11,0	10,9	13,9	13,8	13,8	14,6
		$EVSI_{65}/E_{65}$ (en %)	-	-	40	43	43	41	46	-	-	53	53	67	66	66	69

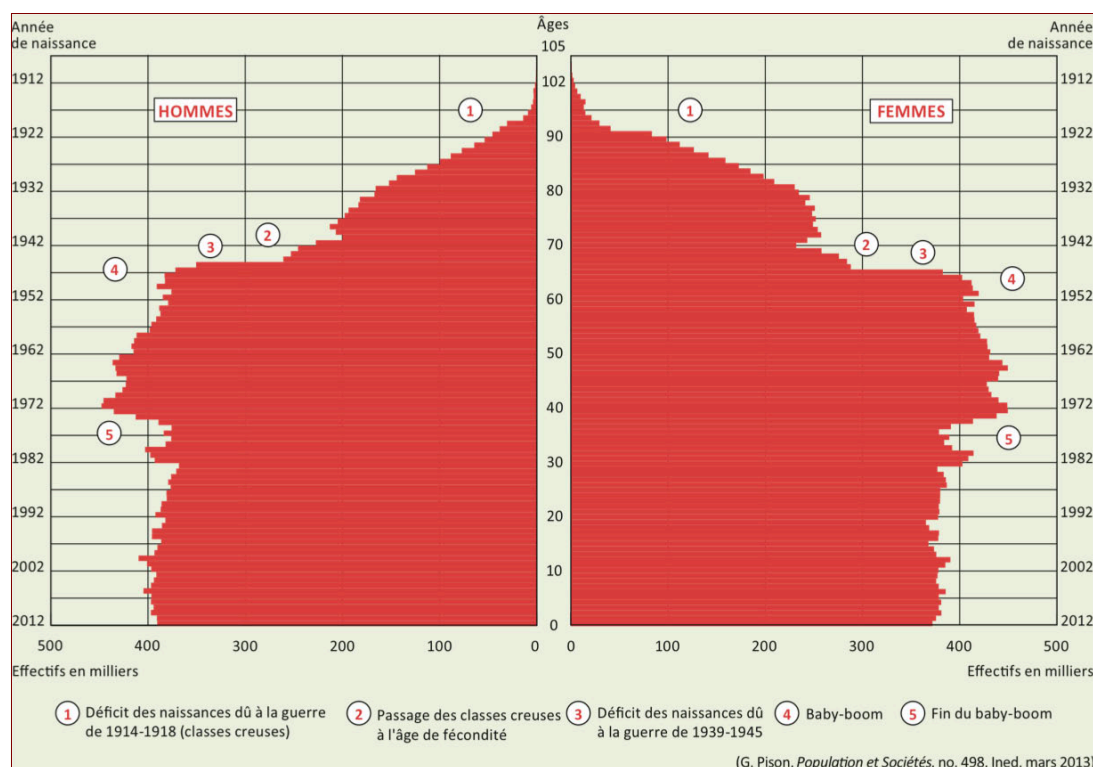
Source : EHLEIS.

Un vieillissement en fort devenir

En dépit d'une assise relativement large de sa pyramide des âges (graphique 13), la population de la France n'en est pas moins vieillissante. Le vieillissement est un processus très ancien en France. Aux effets du déclin de la fécondité amorcé dès la seconde moitié du XVIII^e siècle se sont progressivement mêlés, à compter du milieu du XX^e siècle, les effets de l'allongement du calendrier de la mortalité, l'immigration ayant *a contrario* un effet légèrement rajeunissant.

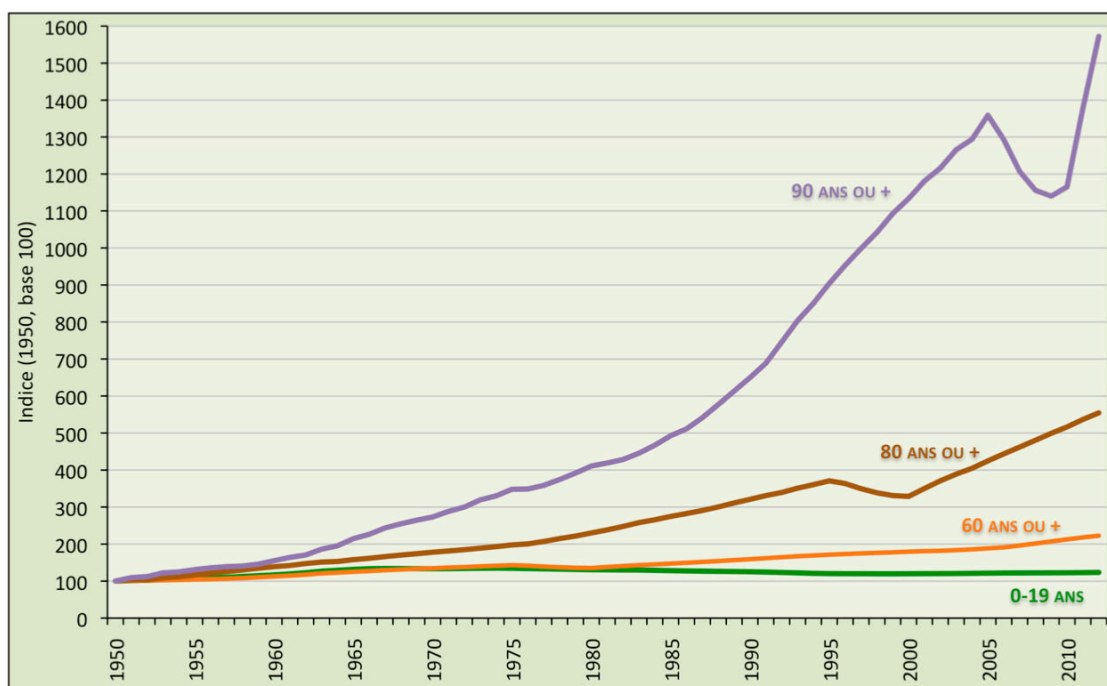
Depuis 1950, la croissance des effectifs ayant été substantiellement plus rapide au sommet de la pyramide au sommet qu'à la base (graphique 14), la proportion de jeunes a diminué quand les proportions de personnes plus âgées ont augmenté (graphique 15), l'agencement actuel des générations tout au long de l'échelle des âges présageant d'un important renforcement de la tendance à l'horizon des prochaines décennies.

Graphique 13 — Pyramides des âges (estimation au 1^{er} janvier) en France métropolitaine, 2013



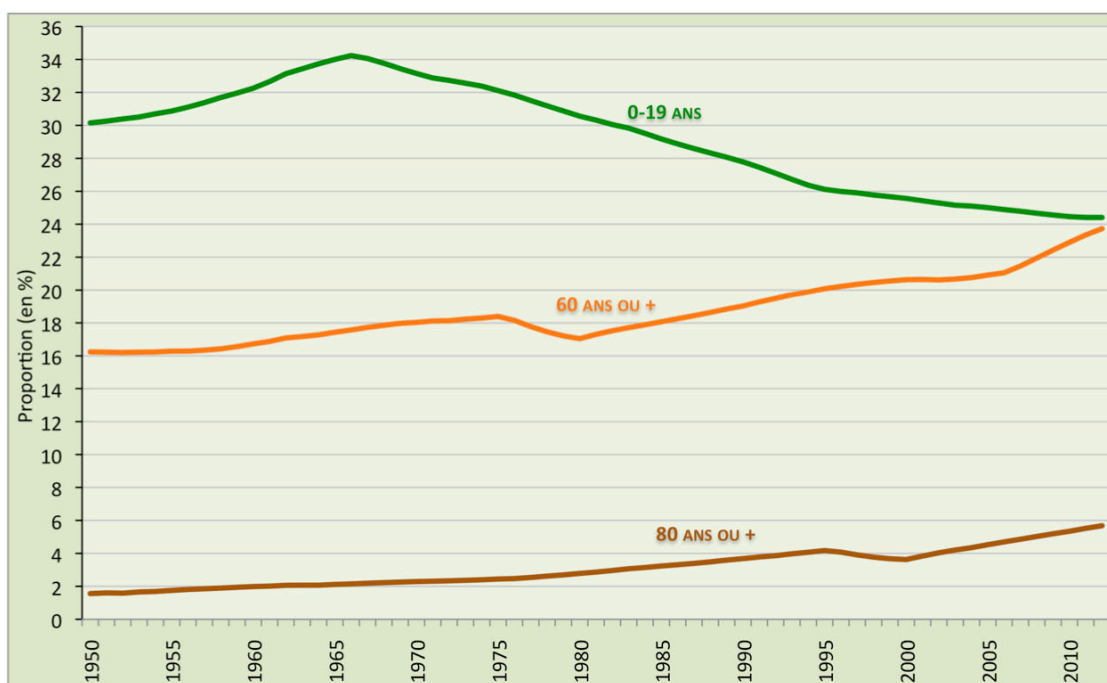
Source : INSEE.

Graphique 14 — Population âgée de moins de 20 ans, 60 ans ou plus, 80 ans ou plus, 90 ans ou plus en France métropolitaine, 1950-2012 : évolution indiciaire (1950, base 100)



Source : INSEE

Graphique 15 — Proportion de population âgée de moins de 20 ans, 60 ans ou plus, 80 ans ou plus en France métropolitaine, 1950-2012 (en %)



Source : INSEE.

Une population très inégalement répartie sur le territoire

En relation avec la croissance de sa population, le « pré carré » métropolitain s'est densifié, mais de façon très inégale.

Paris et, plus largement, l'Île-de-France jusqu'en baie de Seine, Lyon et Marseille avec leur périphérie, la Côte-d'Azur, ces aires auxquelles Jean-François Gravier reprochait en 1947¹⁰ de se développer en cannibalisant les ressources du reste du pays, mais aussi le Nord-Pas-de-Calais, la plaine d'Alsace, les agglomérations de Rennes et Nantes et le littoral atlantique voisin, le fer à cheval Bordeaux-Toulouse-Bayonne, la côte languedocienne, concentrent des populations de plus en plus larges tandis que le reste du pays, hors quelques centres urbains d'importance seconde, est un monde de faible, sinon très faible densité (cartes de l'encadré ci-après). De 1968 à 2007, la population totale des communes¹¹ de moins de 25 habitants au km² a diminué de quelque 12 %, et celle des communes de 25 à moins de 50 habitants au km², de près de 21 %. Toutes les autres catégories de communes (un tiers à peine du territoire hexagonal au total) ont, en moyenne, gagné des habitants, les plus grandes bénéficiaires étant les communes comptant de 100 à moins de 500 habitants au km² : + 67 %.

La tendance au dépeuplement de la campagne française profonde et à l'extension concomitante des aires urbaines s'est accompagnée d'une ségrégation croissante de l'espace en fonction de l'âge.

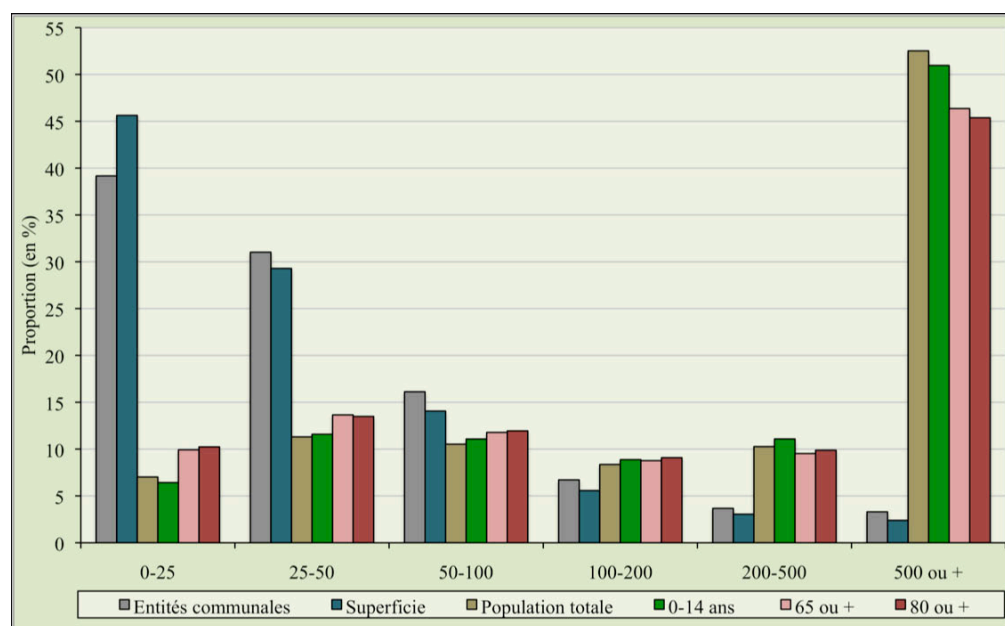
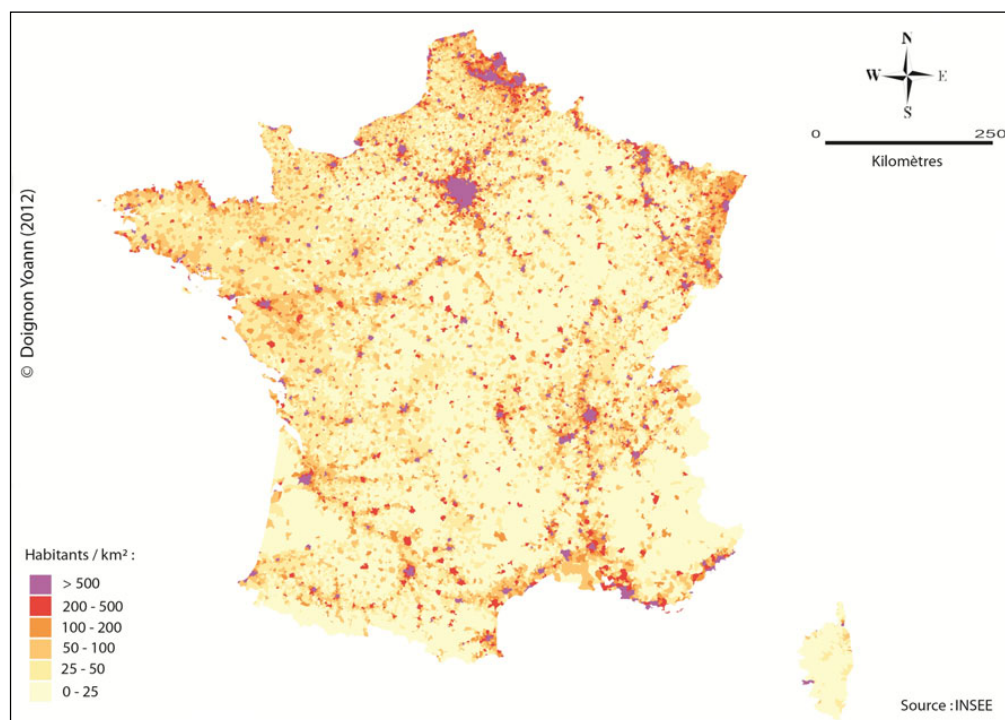
Dans toutes les catégories de communes, le vieillissement démographique a fait son œuvre : baisse de la proportion de résidents jeunes et augmentation des proportions de résidents âgés. Sur la période, le vieillissement tend à être cependant d'autant moins marqué que la densité est plus élevée. Font cependant partiellement exception à la règle les communes de 500 habitants ou plus, dont la structure par âge est en moyenne moins vieillie par la base et par le sommet que celle des communes un peu moins densément peuplées ; elles n'en concentrent pas moins 51 % des moins de 15 ans, et une proportion croissante de la population âgée de 65 ans ou plus (49 % en 2007, contre 46 en 1968) et de la population âgée de 80 ans ou plus (50 % en 2007, contre 45 % en 1968) (tableaux de l'encadré ci-après).

¹⁰. GRAVIER Jean-François, *Paris et le désert français*, Paris : Le Portulan, 1947, 264 p.

¹¹. L'obligation de raisonner à territoire administratif constant sur l'ensemble de la période 1968-2007 a contraint à procéder à une vingtaine de regroupements de communes qui justifient l'emploi de l'en-tête « Entités communales » dans les tableaux intégrés dans l'encadré.

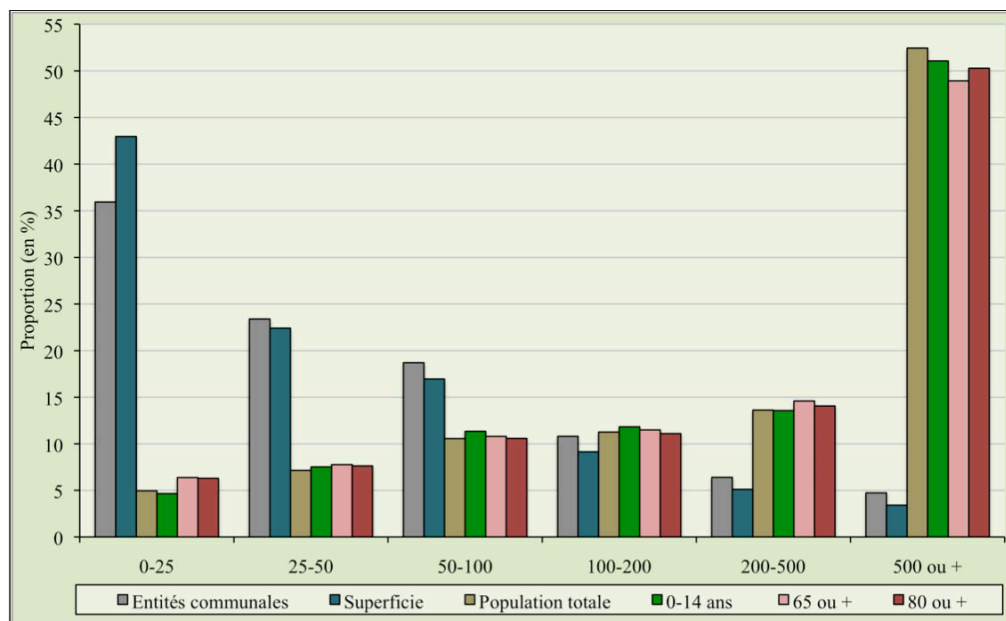
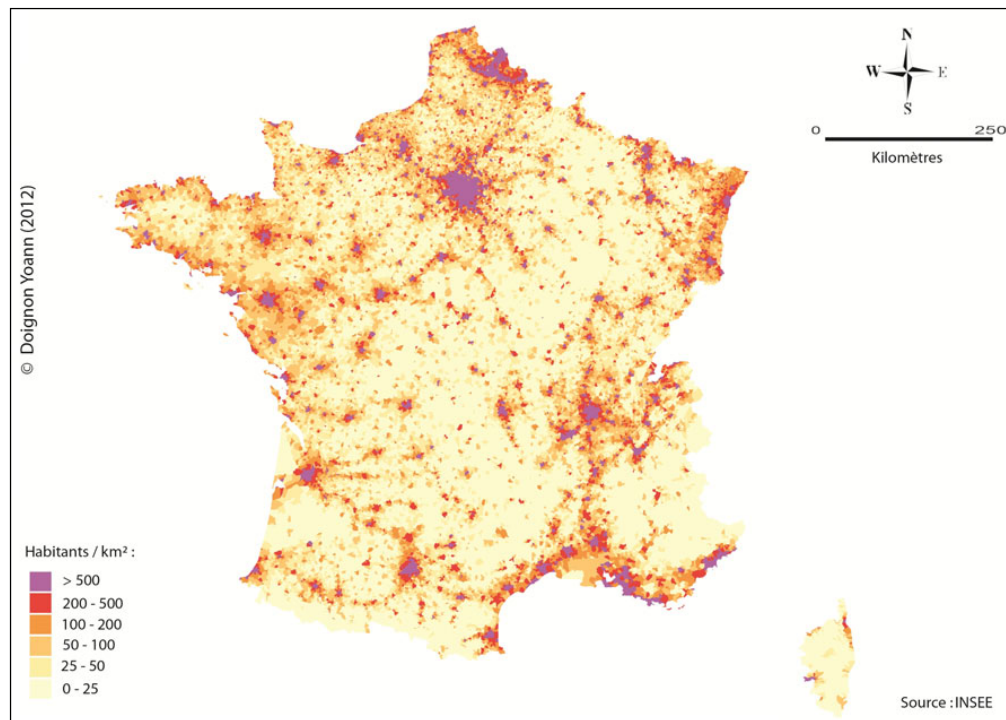
Densité et structure par grands groupes d'âge de la population des communes en France métropolitaine, 1968 et 2007

1. Selon le Recensement général de la population de 1968



Densité (hab/km ²)	Entités communales	Superficie (km ²)	Population	dont population âgée de :							
				0-14 ans	%	15-64 ans	%	65 ans ou +	%	80 ans ou +	%
0-25	14 220	248 181	3 487 260	800 804	23,0	2 067 100	59,3	619 356	17,8	113 012	3,2
25-50	11 263	159 322	5 614 496	1 445 472	25,7	3 317 080	59,1	851 944	15,2	148 980	2,7
50-100	5 853	76 505	5 225 452	1 381 132	26,4	3 108 844	59,5	735 476	14,1	131 880	2,5
100-200	2 436	30 297	4 150 460	1 106 856	26,7	2 496 476	60,1	547 128	13,2	100 312	2,4
200-500	1 334	16 587	5 098 228	1 382 096	27,1	3 121 532	61,2	594 600	11,7	109 128	2,1
500 ou +	1 198	13 000	26 078 656	6 357 328	24,4	16 827 184	64,5	2 894 144	11,1	501 284	1,9
Ensemble	36 304	543 892	49 654 552	12 473 688	25,1	30 938 216	62,3	6 242 648	12,6	1 104 596	2,2

Selon le Recensement rénové de 2007 (enquêtes annuelles 2005-2009)



Densité (hab/km ²)	Entités communales	Superficie (km ²)	Population	dont population âgée de :							
				0-14 ans	%	15-64 ans	%	65 ans ou +	%	80 ans ou +	%
0-25	13 142	233 667	3 072 916	527 861	17,2	1 852 887	60,3	664 195	21,6	198 351	6,5
25-50	8 553	121 926	4 444 935	856 323	19,3	2 761 012	62,1	808 639	18,2	240 172	5,4
50-100	6 840	92 271	6 564 186	1 289 046	19,6	4 134 069	63,0	1 123 193	17,1	332 652	5,1
100-200	3 954	49 758	6 997 714	1 343 790	19,2	4 440 119	63,5	1 195 318	17,1	348 906	5,0
200-500	2 345	27 755	8 459 403	1 541 878	18,2	5 390 944	63,7	1 517 352	17,9	442 079	5,2
500 ou +	1 729	18 521	32 570 856	5 802 557	17,8	21 626 284	66,4	5 086 034	15,6	1 580 221	4,9
Ensemble	36 563	543 897	62 110 010	11 361 455	18,3	40 205 315	64,7	10 394 730	16,7	3 142 381	5,1

Microscénarios

La fécondité, la mortalité (tous états de santé confondus ou sans incapacité) et l'immigration¹² ont connu des évolutions relativement chaotiques et les incertitudes concernant leur évolution future sont beaucoup plus grandes qu'on ne l'imagine. Par voie de conséquence, les incertitudes sont tout aussi fortes concernant celle des effectifs de population par âge, et sur l'ampleur et le calendrier du vieillissement à venir. Nous estimons donc qu'une réflexion sur l'avenir à moyen et à long terme ne saurait être exclusivement basée sur la variante médiane des dernières projections démographiques de l'INSEE et qu'il nous faut explorer plus largement le spectre des futurs possibles, sur lesquels fonder des scénarios (appelés ici microscénarios puisqu'ils ne concernent à ce stade que la dimension démographique).

Sur la base des tendances lourdes caractérisant les trois variables clefs de la dynamique des populations et en tenant compte des incertitudes quant à leur pérennité, résultant d'éventuelles discontinuités et ruptures, nous avons élaboré plusieurs hypothèses résolument plus contrastées que celles d'ordinaire retenues :

— Quatre relatives à la fécondité susceptible, sous certaines conditions, de : se maintenir peu ou prou à un niveau voisin de 1,95 enfant, en moyenne, par femme (**Constance**) ; connaître un léger déclin (**Érosion**), l'amenant peu ou prou au niveau 1,8 ; s'effondrer jusqu'à un niveau proche de la moyenne européenne de 1,6 enfant, en moyenne, par femme (**Implosion**) ; à l'opposé, progresser jusqu'au niveau de 2,1 (**Remplacement**).

— Trois relatives à la mortalité : **la Révolution de la longévité**, configurant les gains de durées de vie les plus élevés, sinon les mieux partagés ; **la Préservation du capital humain**, se traduisant par des allongements un peu moins importants mais plus égalitaires ; **la Survie à pas réduits**.

— Trois hypothèses de solde migratoire calées sur : le solde migratoire moyen (hors les excédents extrêmes de la décolonisation) des Trente Glorieuses (**Ouverture**) ; le solde actuel pérennisé (**Statu quo**) ; le solde des périodes de plus faible immigration nette estimée en France depuis la Deuxième Guerre mondiale (**Basses eaux**).

Les variables clés	Les hypothèses			
Fécondité	H1 Remplacement	H2 Constance	H3 Érosion	H4 Implosion
	ICF 2020=2,1 ICF 2050=2,1	ICF 2020=1,95 (Insee) ou 1,98 (Eurostat) ICF 2050=1,95 (Insee) ou 1,96 (Eurostat)	ICF 2020=1,8 ICF 2050=1,8	ICF 2020=1,6 ICF 2050=1,6
Mortalité	H1 Révolution de la longévité	H2 Préservation du capital humain	H3 Survie à pas réduits	
	2020 E ₀ H=80,6 et E ₀ F=87,0 2050 E ₀ H=86,8 et E ₀ F=92,1	2020 (Insee) E ₀ H=79,8 et E ₀ F=86,2 2020 (Eurostat) E ₀ H=79,6 et E ₀ F=85,8 2050 (Insee) E ₀ H=84,6 et E ₀ F=90,0 2050 (Eurostat) E ₀ H=83,9 et E ₀ F=89,1	2020 E ₀ H=78,6 et E ₀ F=85,6 2050 E ₀ H=81,3 et E ₀ F=87,9	
Migration nette	H1 Ouverture	H2 Statu quo	H3 Basses eaux	
	2020 =150000 (Insee) ou 97000 (Eurostat) 2050 =150000 (Insee) ou 109000 (Eurostat)	2020 =100000 (Insee) ou 93000 (Eurostat) 2050 =100000 (Insee) ou 71000 (Eurostat)	2020 =50000 2050 =50000	

¹². Phénomène dont l'appréhension par le système statistique français est la plus incertaine. Le solde migratoire avec le reste du monde est en effet estimé par différence entre l'accroissement démographique total entre deux recensements successifs (deux enquêtes de recensement successives désormais) et l'excédent des naissances sur les décès. Cette façon de procéder est très insatisfaisante puisque très dépendante de la qualité des recensements (ou des enquêtes) et de la variabilité de cette dernière dans le temps ; une amélioration du taux de couverture induisant, par exemple, une immigration fictive dans l'hypothèse d'une minoration initiale des effectifs dénombrés.

- Parmi les 36 (4x3x3) combinaisons théoriquement envisageables, quatre ont été privilégiées :
- le microscénario « Référence » associe Fécondité H2, Mortalité H2 et Migration nette H2 ;
 - le microscénario « Syndrome bulgare » associe Fécondité H4, Mortalité H3 et Migration nette H3 ;
 - le microscénario « France Vitalité » associe Fécondité H1, Mortalité H3 et Migration nette H1 ;
 - le microscénario « Troisième Âge roi » associe Fécondité H3, Mortalité H1 et Migration nette H3.

Ces quatre microscénarios d'évolution de la population peuvent être illustrés (tableau 6) :

- le microscénario « Référence », par la variante centrale des perspectives INSEE 2010 ou par la variante convergence des perspectives Eurostat 2011 (graphique 16, tableau 7) ;
- le microscénario « Syndrome bulgare », par la variante basse des perspectives Eurostat 2006 (graphique 17, tableau 8) ;
- le microscénario « Troisième Âge roi », par la variante Population âgée des perspectives INSEE 2010 (graphique 19, tableau 10) ;
- le microscénario « France Vitalité », par la variante Population jeune des perspectives INSEE 2010 ou par la variante Young des perspectives Eurostat 2006 (graphique 18, tableau 9).

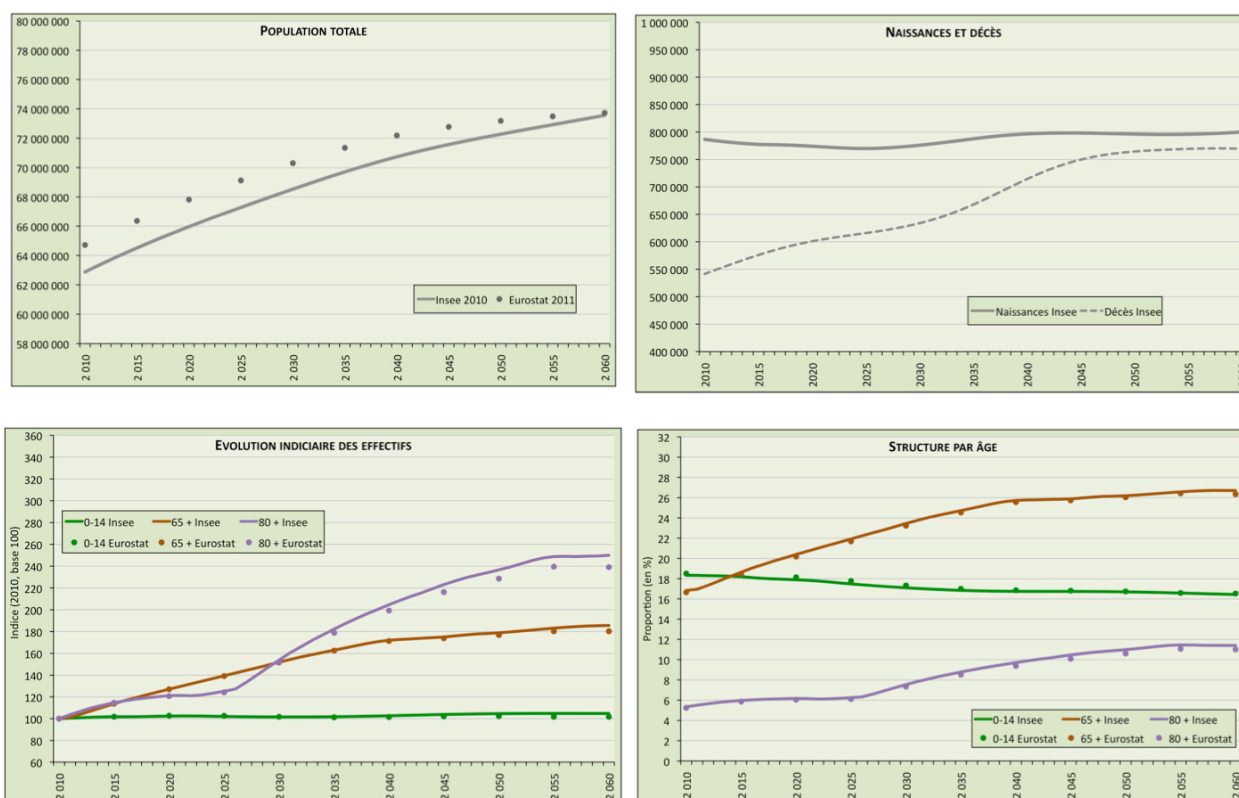
Tableau 6 — Hypothèses des microscénarios de la composante Population

			Année	Fécondité (ICF)	Mortalité (E ₀)		Immigration nette
					Hommes	Femmes	
Microscénarios	Référence	INSEE 2010 Central	2020	1,95	79,8	86,2	100 000
			2050	1,95	84,6	90,0	100 000
		Eurostat 2011 Convergence	2020	1,98	79,6	85,8	93 000
			2050	1,96	83,9	89,1	71 000
	Syndrome bulgare	Eurostat 2006 Low	2020	1,60	78,6	85,6	47 000
			2050	1,60	81,3	87,9	50 000
	France vitalité	INSEE 2010 Population jeune	2020	2,10	79,0	85,4	150 000
			2050	2,10	82,5	87,9	150 000
		Eurostat 2006 Young	2020	2,08	78,6	85,6	97 000
			2050	2,10	81,3	87,9	109 000
	Troisième Âge roi	INSEE 2010 Population âgée	2020	1,80	80,6	87,0	50 000
			2050	1,80	86,8	92,1	50 000

Sources : INSEE, Eurostat.

Microscénario « Référence »

- Population totale croissante sur toute la période de projection, mais à rythme ralenti.
- Balance naturelle toujours positive mais en nette réduction du fait de la forte augmentation des décès.
- Quasi-constance des effectifs de jeunes et augmentation marquée des effectifs âgés.
- Vieillesse accrue : baisse de la proportion de jeunes et augmentation des proportions de plus âgés.
- Stabilité des effectifs et de la structure par âge de la population d'âge actif.

Graphique 16 — Caractéristiques du microscénario « Référence »**Tableau 7 — Structure par âge de la population d'âge actif (15-64 ans)**

	Âge	2010			2020			2050		
Insee	15-24	7 837 814	100	19,2	7 827 854	100	19,2	8 082 614	103	19,6
	25-39	12 135 824	100	29,8	12 158 134	100	29,9	12 561 969	104	30,4
	40-54	12 885 020	100	31,6	12 513 559	97	30,7	12 573 913	98	30,5
	55-64	7 908 586	100	19,4	8 204 863	104	20,2	8 066 916	102	19,5
	15-64	40 767 244	100	100,0	40 704 410	100	100,0	41 285 412	101	100,0
Eurostat	15-24	8 116 936	100	19,3	8 009 696	99	19,1	8 189 192	101	19,6
	25-39	12 474 996	100	29,7	12 423 839	100	29,7	12 744 041	102	30,4
	40-54	13 290 096	100	31,7	12 967 610	98	31,0	12 700 438	96	30,3
	55-64	8 085 440	100	19,3	8 430 636	104	20,2	8 253 801	102	19,7
	15-64	41 967 468	100	100,0	41 831 781	100	100,0	41 887 472	100	100,0

Sources : INSEE, Eurostat.

Microscénario « Syndrome bulgare »

- Faible augmentation temporaire de la population totale avant tendance marquée au déclin.
- Inversion de la balance naturelle avant 2030 pour cause de déclin des naissances et poussée des décès.
- Fort déclin des effectifs de jeunes et croissance soutenue des effectifs âgés.
- Vieillissement très accéléré de la population.
- Contraction et vieillissement interne de la population d'âge actif.

Graphique 17 — Caractéristiques du microscénario « Syndrome bulgare »

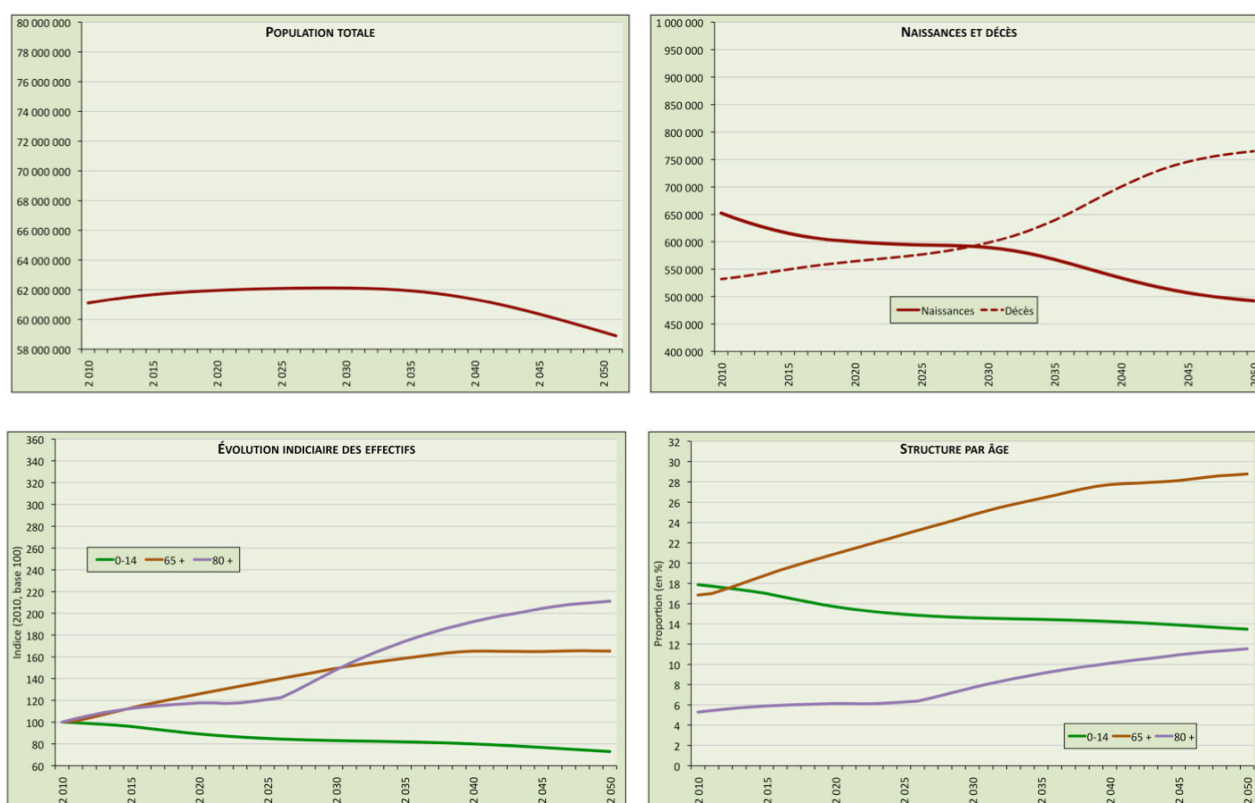


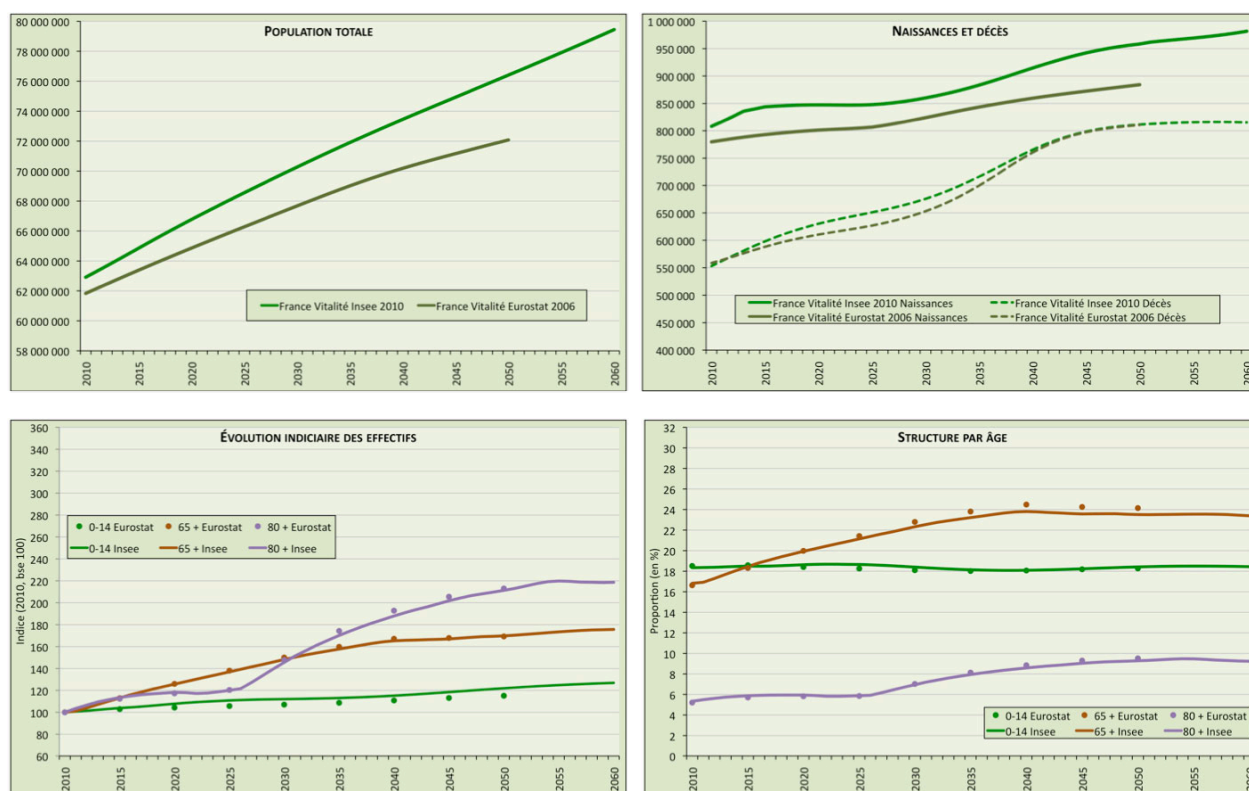
Tableau 8 — Structure par âge de la population d'âge actif (15-64 ans)

Âge	2010			2020			2050		
	Effectif	Indice	Proportion (%)	Effectif	Indice	Proportion (%)	Effectif	Indice	Proportion (%)
15-24	7 598 476	100	19,0	7 598 790	100	19,3	6 086 125	80	17,8
25-39	11 872 519	100	29,8	11 560 856	97	29,4	9 578 952	81	28,0
40-54	12 645 425	100	31,7	12 066 013	95	30,7	11 162 003	88	32,7
55-64	7 773 078	100	19,5	8 049 007	104	20,5	7 332 034	94	21,5
15-64	39 889 498	100	100,0	39 274 666	98	100,0	34 159 114	86	100,0

Sources : INSEE, Eurostat.

Microscénario « France Vitalité »

- Croissance ininterrompue et rapide de la population totale.
- Balance naturelle toujours positive par surcompensation de la hausse des décès par les naissances.
- Augmentation des effectifs de jeunes, mais augmentation encore plus soutenue des effectifs d'âgés.
- Poursuite du vieillissement mais stabilisation de la proportion de jeunes.
- Stabilité des effectifs et de la structure par âge de la population d'âge actif.

Graphique 18 — Caractéristiques du microscénario « France Vitalité »**Tableau 9 — Structure par âge de la population d'âge actif (15-64 ans)**

		Âge			2010			2020			2050		
Insee	15-24	7 837 814	100	19,2	7 827 854	100	19,2	8 082 614	103	19,6			
	25-39	12 135 824	100	29,8	12 158 134	100	29,9	12 561 969	104	30,4			
	40-54	12 885 020	100	31,6	12 513 559	97	30,7	12 573 913	98	30,5			
	55-64	7 908 586	100	19,4	8 204 863	104	20,2	8 066 916	102	19,5			
	15-64	40 767 244	100	100,0	40 704 410	100	100,0	41 285 412	101	100,0			
Eurostat	15-24	8 116 936	100	19,3	8 009 696	99	19,1	8 189 192	101	19,6			
	25-39	12 474 996	100	29,7	12 423 839	100	29,7	12 744 041	102	30,4			
	40-54	13 290 096	100	31,7	12 967 610	98	31,0	12 700 438	96	30,3			
	55-64	8 085 440	100	19,3	8 430 636	104	20,2	8 253 801	102	19,7			
	15-64	41 967 468	100	100,0	41 831 781	100	100,0	41 887 472	100	100,0			

Sources : INSEE, Eurostat.

Microscénario « Troisième Âge roi »

- Population totale croissant à un rythme de plus en plus ralenti puis stabilisée.
- Balance naturelle devenant déficitaire peu après 2040.
- Déclin des effectifs de jeunes et croissance très vigoureuse des effectifs d'âgés et de très âgés.
- Vieillesse très rapide et intense.
- Contraction et vieillissement interne de la population d'âge actif.

Graphique 19 — Caractéristiques du microscénario « Troisième Âge roi »

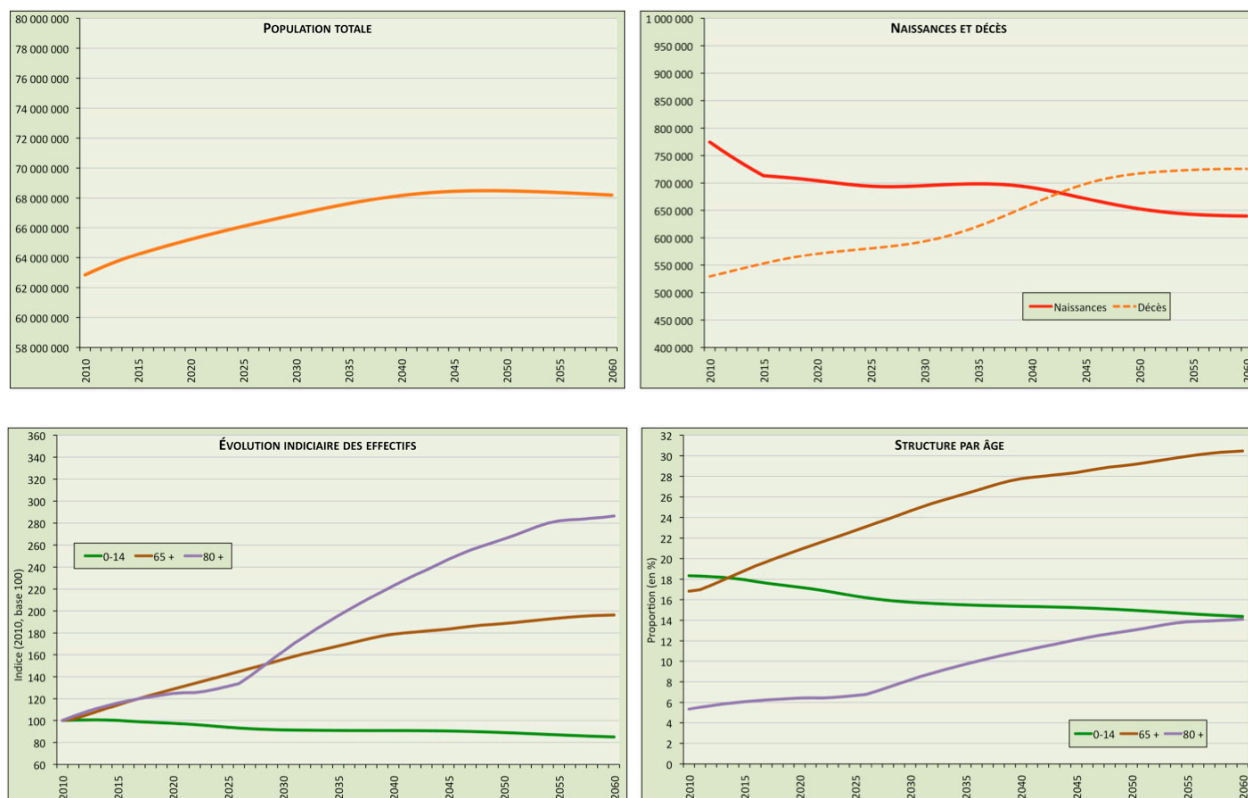


Tableau 10 — Structure par âge de la population d'âge actif (15-64 ans)

Âge	2010			2020			2050		
	Effectif	100	Proportion (%)	Effectif	100	Proportion (%)	Effectif	100	Proportion (%)
15-24	7 830 205	100	19,2	7 756 063	99	19,2	7 121 189	91	18,6
25-39	12 124 050	100	29,8	11 984 228	99	29,7	11 226 459	93	29,3
40-54	12 880 760	100	31,6	12 447 622	97	30,8	12 073 076	94	31,5
55-64	7 906 892	100	19,4	8 198 695	104	20,3	7 851 131	99	20,5
15-64	40 741 907	100	100,0	40 386 608	99	100,0	38 271 855	94	100,0

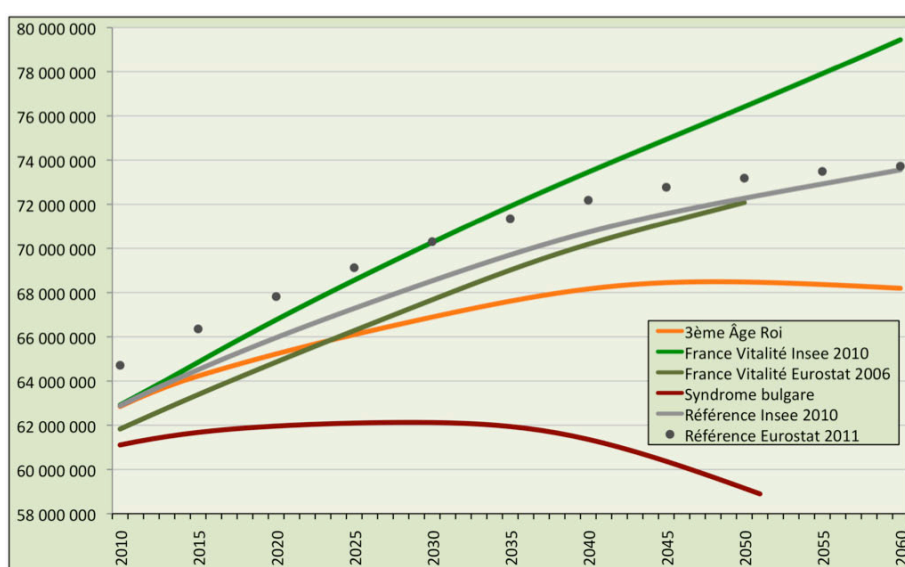
Sources : INSEE, Eurostat.

Synthèse des microscénarios

En 2010, la France métropolitaine comptait quelque 64 millions d'habitants, un niveau qui n'est celui d'aucune des projections sous-tendant les microscénarios retenus, ces projections ayant pour point origine le 1^{er} janvier 2004 ou le 1^{er} janvier 2007. Les points de départ des microscénarios différant, l'objectif n'est donc pas ici d'estimer précisément la population française aux horizons choisis selon certaines combinaisons d'hypothèses mais, plus sommairement, d'esquisser vers où elle pourrait tendre à long terme.

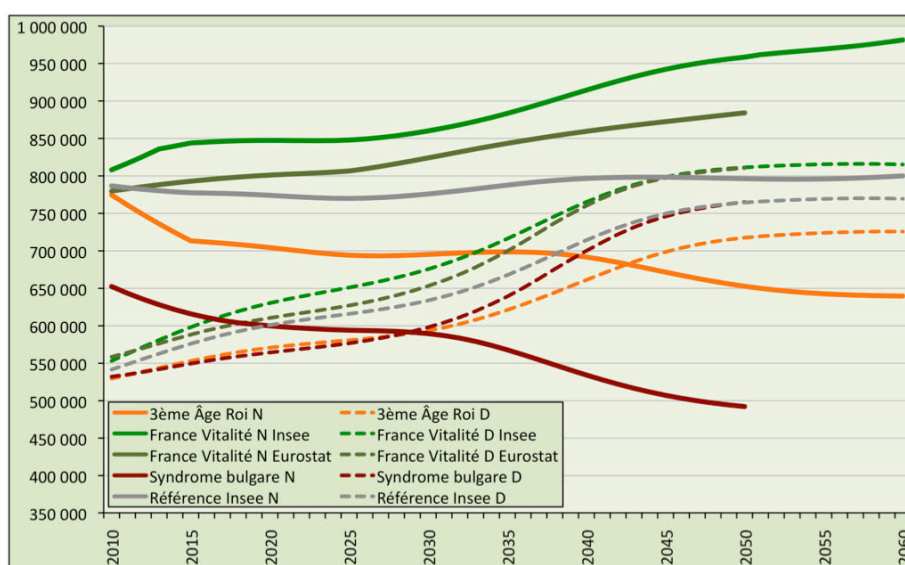
Abstraction faite de la différence de niveaux, les microscénarios retenus décrivent, dès les années 2020, des cheminements fort contrastés pour la population totale (graphique 20), les naissances et les décès (graphique 21), les effectifs des grands groupes d'âges (graphiques 22 et 23, tableau 11).

Graphique 20 — Population totale en France métropolitaine, 2010-2060, selon différents microscénarios



Sources : INSEE, Eurostat.

Graphique 21 — Naissances (N) et décès (D) en France métropolitaine, 2010-2060, selon différents microscénarios



Sources : INSEE, Eurostat.

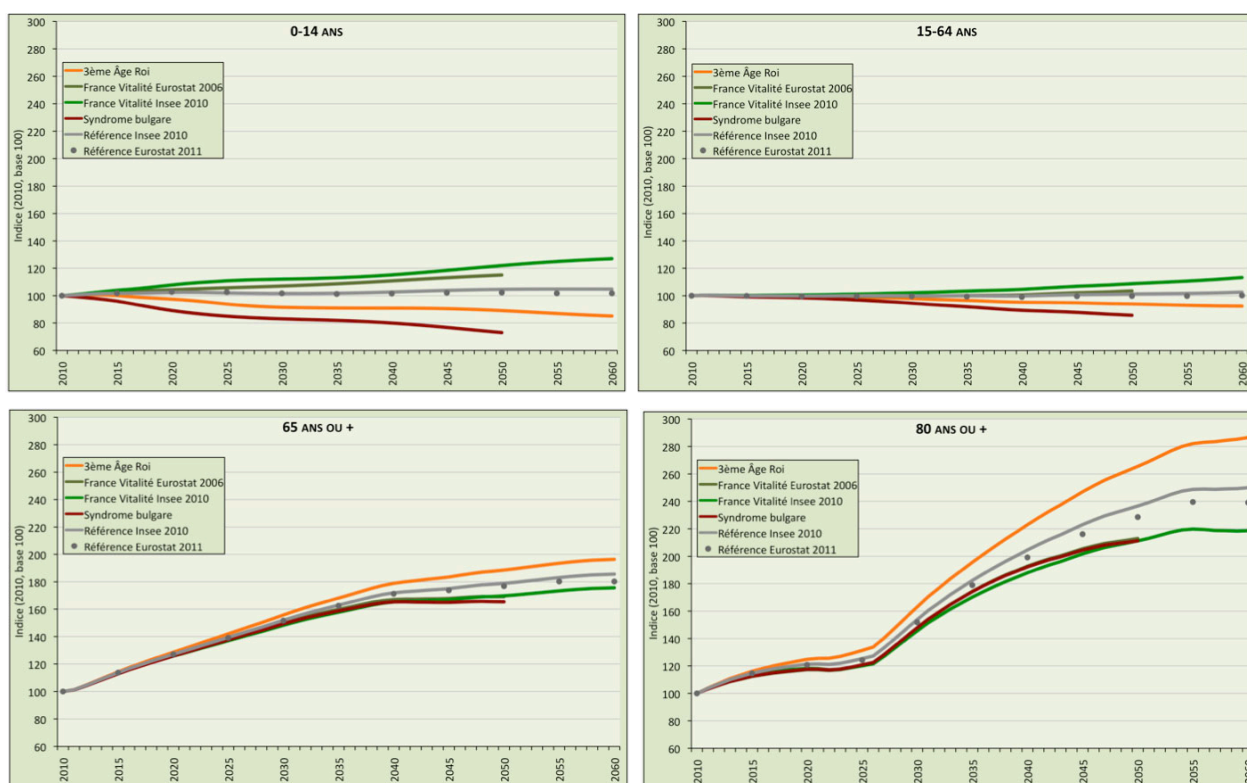
S'il révèle une tendance à une quasi-stagnation de la population jeune et, plus encore, de la population des 15-64 ans, quels que soient le microscénario envisagé et l'horizon temporel, l'examen des évolutions indiciaires des effectifs met, en revanche, en évidence une forte croissance des effectifs de personnes âgées, la remarque valant plus particulièrement pour les 80 ans ou plus pour lesquels le spectre des possibles est le plus ouvert (graphique 22) ; ce résultat tenant au plus grand bénéfice systématiquement tiré des anticipations de mortalité par les individus les plus âgés.

La croissance future se fera par le sommet de la pyramide des âges ; elle sera d'autant plus marquée que :

- la fécondité et le solde migratoire seront plus faibles ;
- l'allongement des durées de vie sera plus important.

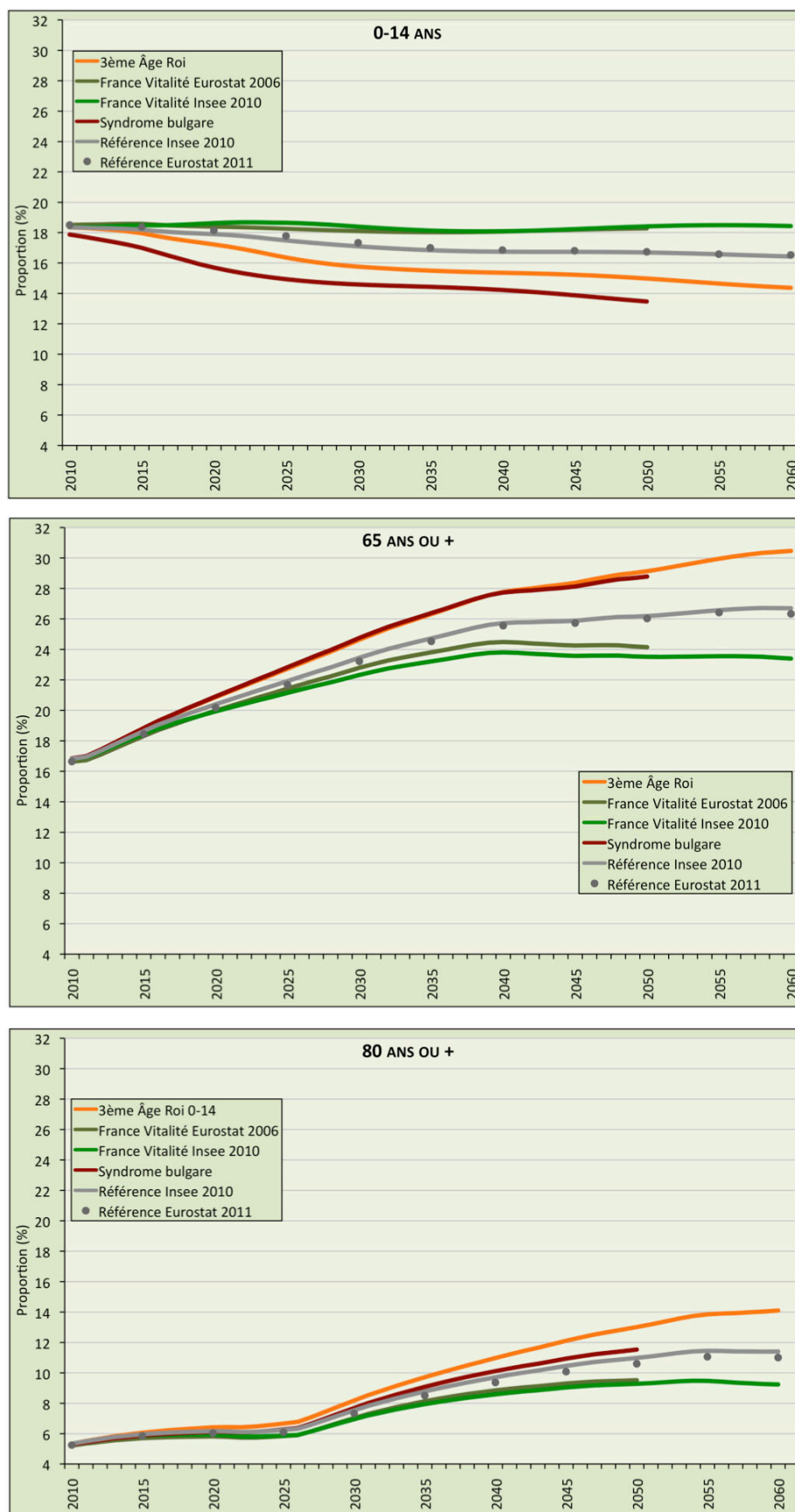
Selon les variantes, la proportion de 65 ans ou plus pourrait progresser de quelque 7 à 10 points de pourcentage par rapport à ses valeurs de 2010 (soit une croissance d'environ 40 % à 70 %), celle des 80 ans ou plus augmentant de 4 à 8 points (soit une croissance de quelque 70 % à 140 %).

Graphique 22 — Grands groupes d'âges en France métropolitaine, 2010-2060 : évolution indiciaire (2010, base 100)



Sources : INSEE, Eurostat.

Graphique 23 — Proportions de moins de 15 ans, de 65 ans ou plus et de 80 ans ou plus en France métropolitaine, 2010-2060



Sources : INSEE, Eurostat.

Tableau 11 — Répartition par grands groupes d'âges de la population totale en France métropolitaine, 2010, 2020, 2050

Année	Population âgée de :											Total
	0-14 ans	15-19 ans	0-19 ans	20-59 ans	60-64 ans	15-64 ans	20-64 ans	65 ans ou +	80 ans ou +			
Référence	Insee 2010 Central	2010	11 532 097	3 828 371	15 360 468	33 133 132	3 805 741	40 767 244	36 938 873	10 581 314	3 356 803	62 880 655
			18,3	6,1	24,4	52,7	6,1	64,8	58,7	16,8	5,3	100,0
		2020	11 803 830	3 974 467	15 778 297	32 744 292	3 985 651	40 704 410	36 729 943	13 453 391	4 069 990	65 961 631
		17,9	6,0	23,9	49,6	6,0	61,7	55,7	20,4	6,2	100,0	
	2050	12 062 645	4 063 374	16 126 019	33 139 150	4 082 888	41 285 412	37 222 038	18 927 300	7 942 099	72 275 357	
		16,7	5,6	22,3	45,9	5,6	57,1	51,5	26,2	11,0	100,0	
	Eurostat 2011 Convergence	2010	11 976 920	3 977 492	15 954 412	34 104 719	3 885 257	41 967 468	37 989 976	10 769 686	3 394 564	64 714 074
			18,5	6,1	24,7	52,7	6,0	64,9	58,7	16,6	5,2	100,0
		2020	12 303 309	4 052 182	16 355 491	33 704 564	4 075 035	41 831 781	37 779 599	13 685 163	4 099 418	67 820 253
	18,1	6,0	24,1	49,7	6,0	61,7	55,7	20,2	6,0	100,0		
2050	12 247 300	4 107 458	16 354 758	33 608 834	4 171 180	41 887 472	37 780 014	19 049 198	7 758 629	73 183 970		
	16,7	5,6	22,3	45,9	5,7	57,2	51,6	26,0	10,6	100,0		
Syndrome bulgare	2010	10 919 046	3 728 641	14 647 687	32 428 094	3 732 763	39 889 498	36 160 857	10 297 601	3 229 626	61 106 145	
		17,9	6,1	24,0	53,1	6,1	65,3	59,2	16,9	5,3	100,0	
	2020	9 727 376	3 898 056	13 625 432	31 454 768	3 921 842	39 274 666	35 376 610	12 958 877	3 798 348	61 960 919	
	15,7	6,3	22,0	50,8	6,3	63,4	57,1	20,9	6,1	100,0		
2050	7 967 741	3 026 825	10 994 566	27 429 888	3 702 401	34 159 114	31 132 289	17 024 805	6 823 424	59 151 660		
	13,5	5,1	18,6	46,4	6,3	57,7	52,6	28,8	11,5	100,0		
Microscénarios	Insee 2010 Population jeune	2010	11 540 185	3 830 761	15 370 946	33 155 340	3 806 486	40 792 587	36 961 826	10 581 314	3 356 926	62 914 935
			18,3	6,1	24,4	52,7	6,1	64,8	58,7	16,8	5,3	100,0
		2020	12 439 039	4 000 724	16 439 763	33 033 746	3 985 699	41 020 169	37 019 445	13 308 694	3 966 505	66 767 902
		18,6	6,0	24,6	49,5	6,0	61,4	55,4	19,9	5,9	100,0	
	2050	14 072 839	4 563 782	18 636 621	35 647 388	4 158 127	44 369 297	39 805 515	17 966 938	7 092 484	76 409 074	
		18,4	6,0	24,4	46,7	5,4	58,1	52,1	23,5	9,3	100,0	
	France vitalité	2010	11 446 108	3 781 752	15 227 860	32 574 612	3 742 486	40 098 850	36 317 098	10 283 680	3 220 591	61 828 638
			18,5	6,1	24,6	52,7	6,1	64,9	58,7	16,6	5,2	100,0
		2020	11 936 169	4 051 323	15 987 492	31 963 374	3 948 548	39 963 245	35 911 922	12 959 997	3 776 410	64 859 411
	18,4	6,2	24,6	49,3	6,1	61,6	55,4	20,0	5,8	100,0		
2050	13 171 899	4 421 588	17 593 487	33 238 494	3 845 958	41 506 040	37 084 452	17 403 001	6 858 839	72 080 940		
	18,3	6,1	24,4	46,1	5,3	57,6	51,4	24,1	9,5	100,0		
Troisième Âge Roi	2010	11 524 004	3 825 975	15 349 979	33 110 935	3 804 997	40 741 907	36 915 932	10 580 469	3 356 684	62 846 380	
		18,3	6,1	24,4	52,7	6,1	64,8	58,7	16,8	5,3	100,0	
	2020	11 230 014	3 948 163	15 178 177	32 453 487	3 984 958	40 386 608	36 438 445	13 609 341	4 188 263	65 225 963	
	17,2	6,1	23,3	49,8	6,1	61,9	55,9	20,9	6,4	100,0		
2050	10 257 585	3 584 636	13 842 221	30 690 652	3 996 567	38 271 855	34 687 219	19 949 446	8 912 713	68 478 886		
	15,0	5,2	20,2	44,8	5,8	55,9	50,7	29,1	13,0	100,0		

Sources : INSEE, Eurostat.

Chapitre II

L'emploi en France

Une clef de voûte capitale

De 1949 à 2011, le produit intérieur brut (PIB) de la France a été multiplié par un facteur voisin de huit, en milliards d'euros 2005. Toujours positive sauf en 1975, 1993, 2008 et 2009, sa progression s'est effectuée au rythme moyen de 5,4 % par an jusqu'au choc pétrolier de 1973 et au rythme de 2,2 % depuis celui-ci. Par comparaison avec cette croissance de la richesse nationale, celle de l'emploi s'est avérée beaucoup plus modeste.

Si la France a connu un *baby-boom* plus intense et durable que ses voisins européens, qui s'est logiquement traduit par une forte progression de sa population en âge d'activité à compter de la fin des années 1960, elle n'a pas créé d'emplois à due concurrence. De 1975 à 2007, sa population âgée de 15 ans ou plus s'est ainsi accrue de 25,5 % (passant de 39,4 millions à 49,4 millions) quand sa population active (au sens du BIT, Bureau international du travail) n'a progressé que de 21,8 % (de 22,9 à 27,8 millions) et celle de ses actifs occupés de 16,1 % (de 22,1 millions à 25,6 millions).

Égal à 56,1 % en 1975 et déjà relativement faible par rapport à celui de certains pays voisins, son taux d'emploi ¹ n'était plus égal qu'à 51,9 % en 2007.

Dans les pays industrialisés, qui se sont dotés au lendemain de la Seconde Guerre mondiale de complexes systèmes de protection sociale, l'emploi constitue une incontestable clef de voûte. Abondant et bien rémunéré, il est source de prospérité individuelle et de générosité publique ; plus rare ou très précaire et mal rétribué, il devient facteur de grippages plus ou moins nombreux et sévères pour la société dans son ensemble. Le constat vaut tout particulièrement pour la France, où les cotisations sur les salaires financent les deux tiers des transferts sociaux.

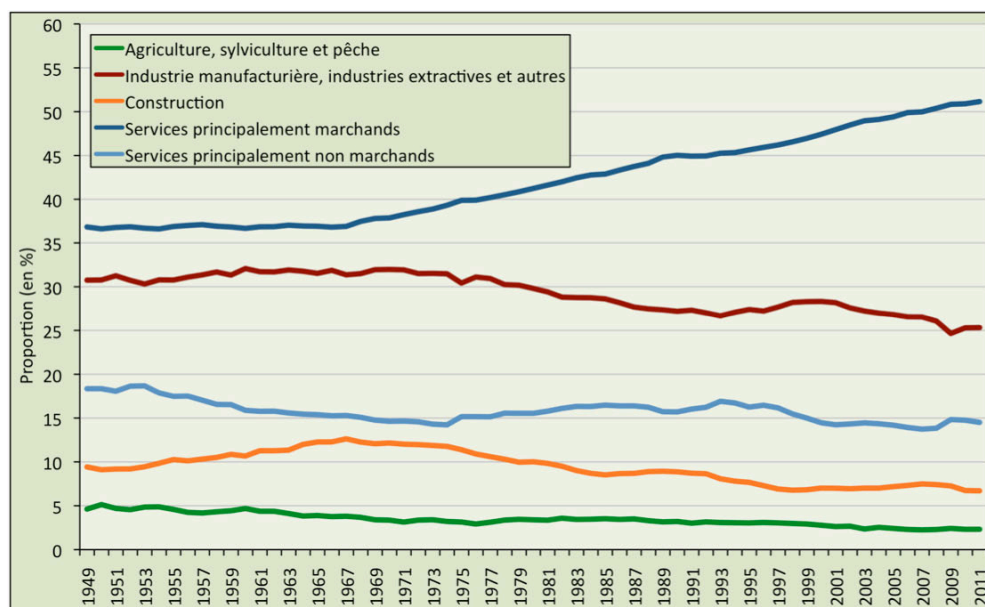
L'appareil productif français

De plus en plus fortement intégrée à l'économie mondiale — ce que traduit le quadruplement (de quelque 5 % à plus de 20 %) de la part des importations dans le total des ressources (PIB + importations) et de celle des exportations dans le total des emplois (dépenses de consommation finale + formation brute de capital fixe + exportations) —, la France a connu depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale une profonde mutation de son appareil productif d'une économie agro-industrielle vers une économie de services.

Jusqu'au choc pétrolier des années 1970, la construction et les activités industrielles se sont développées aussi rapidement que les services marchands, mais elles ont ensuite sévèrement marqué le pas ; au point que leurs parts respectives dans la production totale de biens et de services sont désormais plus faibles qu'au sortir de la Seconde Guerre mondiale (graphique 1). Si, à la fin des années 1940, l'agriculture (agriculture, sylviculture et pêche), l'industrie (industries manufacturières, extractives et autres) et les services principalement marchands employaient peu ou prou le même nombre de personnes, (respectivement : 5,6 millions, 4,9 millions et 5,2 millions), en 2011, l'agriculture n'employait plus que 750 000 personnes (soit une fonte de 87 % par rapport à 1949), l'industrie 3,2 millions (soit un déclin de 36 %), tandis que les services principalement marchands en employaient 13,3 millions (soit une croissance de près de 160 %). Au total, en 2011, les services (marchands et non marchands) mobilisaient 78,4 % des 26,9 millions d'actifs occupés (contre 41,2 % des 19,7 millions en 1949) (graphique 2).

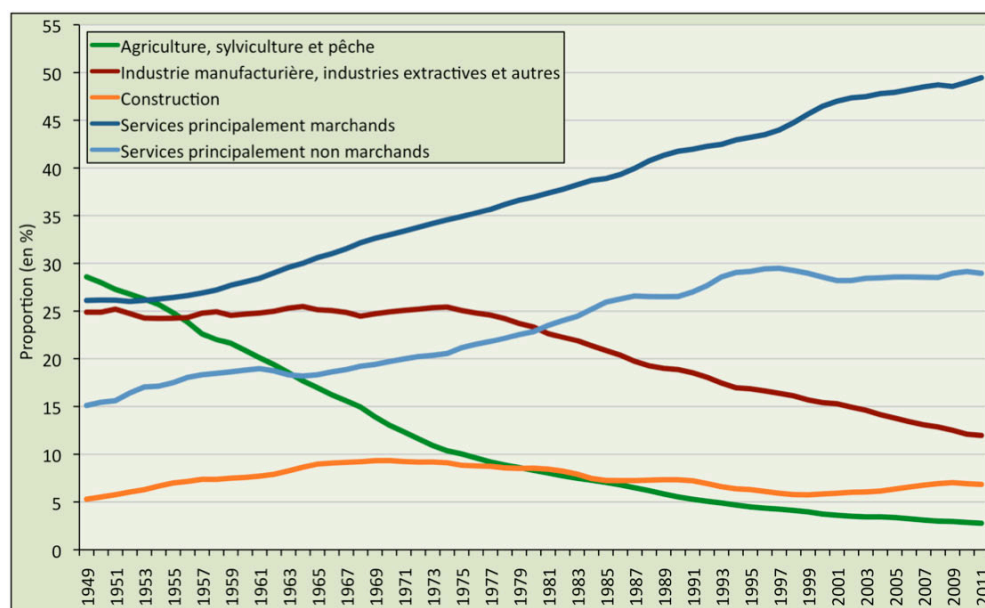
¹. Pour adopter une terminologie commune mais impropre, le rapport du nombre d'actifs occupés sur la population totale considérée (population âgée de 15 ans ou plus), mesurant une partie du tout, étant une proportion.

Graphique 1 — Structure par branche d'activité de la production totale (en %) en France métropolitaine, 1949-2011



Source : Comptes nationaux, base 2005, INSEE.

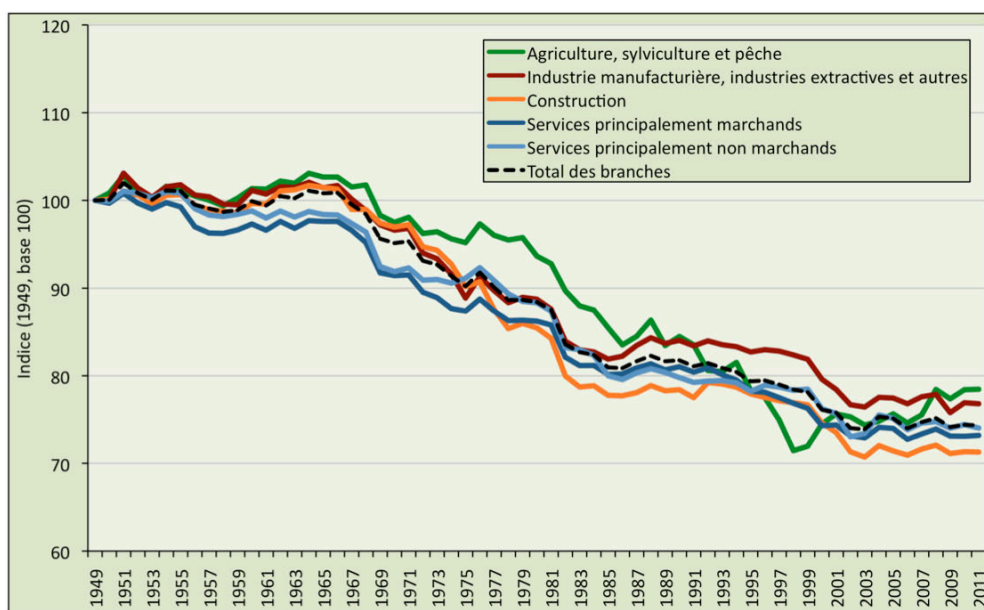
Graphique 2 — Structure par branche d'activité de l'emploi total (en %) en France métropolitaine, 1949-2011



Source : Comptes nationaux, base 2005, INSEE.

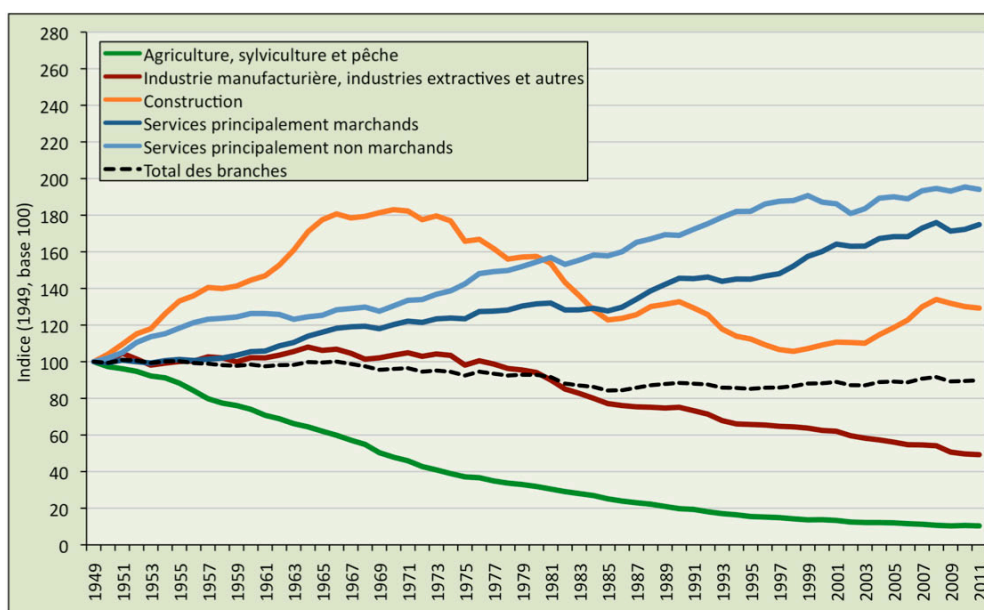
Sur fond de contraction de la durée annuelle de travail, substantielle (de 1 875 heures en 1949, une année où les salariés ne disposaient que de deux semaines de congés payés par an et travaillaient 45 heures par semaine, à 1 395 heures en 2011, toutes branches d'activité confondues) et généralisée (graphique 3), l'approche par les volumes annuels d'heures travaillées fait ressortir la même montée en puissance des services et le recul concomitant de l'agriculture et de l'industrie et, à un moindre degré, de la branche construction malgré le rebond des années 2000 (graphique 4).

Graphique 3 — Évolution indiciaire de la durée annuelle du travail salarié par branche d'activité (1949, base 100) en France métropolitaine, 1949-2011



Source : Comptes nationaux, base 2005, INSEE.

Graphique 4 : Évolution indiciaire du volume total d'heures travaillées par branche d'activité France métropolitaine, 1949-2011 (1949, base 100)



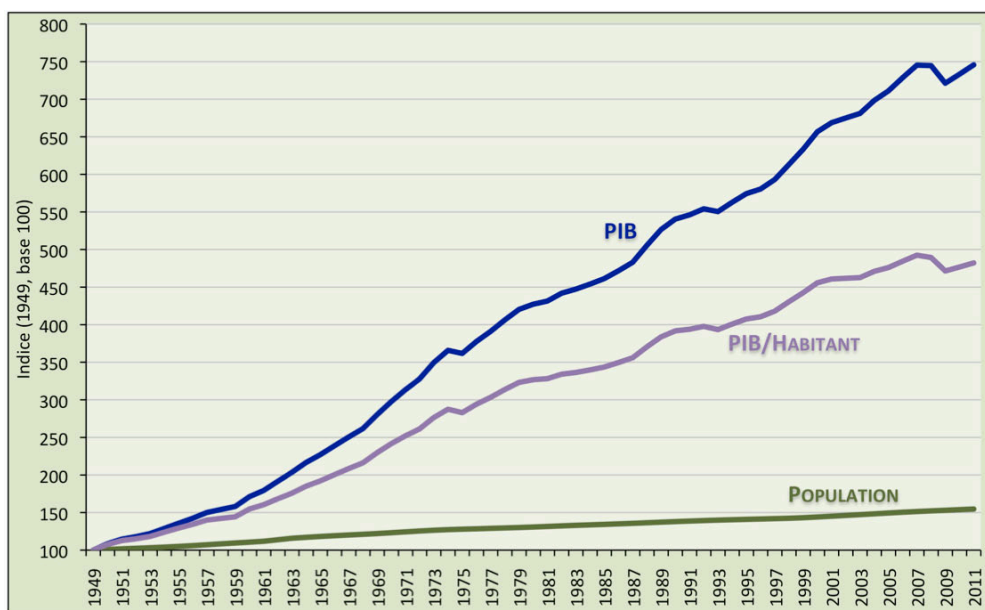
Source : Comptes nationaux, base 2005, INSEE.

PIB, population, emploi, salaires, productivité du travail

Rapportée à un nombre d'habitants en hausse de 55 % depuis 1949, la croissance du PIB laisse apparaître une hausse jusqu'en 2011 de plus de 380 % (graphique 5).

En 2011, la France ne se situe pourtant qu'au 11^e rang de la zone UE-15 pour le PIB par habitant calculé en standards de pouvoir d'achat (SPA ; la moyenne de l'UE-27 constituant la base 100) ; elle ne devance que de très peu l'Italie et l'Espagne et, un peu plus largement, la Grèce et le Portugal, quatre pays fortement ébranlés par les crises récentes.

Graphique 5 – Évolution indiciaire du produit intérieur brut en volume (en milliards d'euros 2005), population moyenne, produit intérieur brut par habitant en France métropolitaine, 1949-2011 (1949, base 100)



Source : Comptes nationaux, base 2005, INSEE.

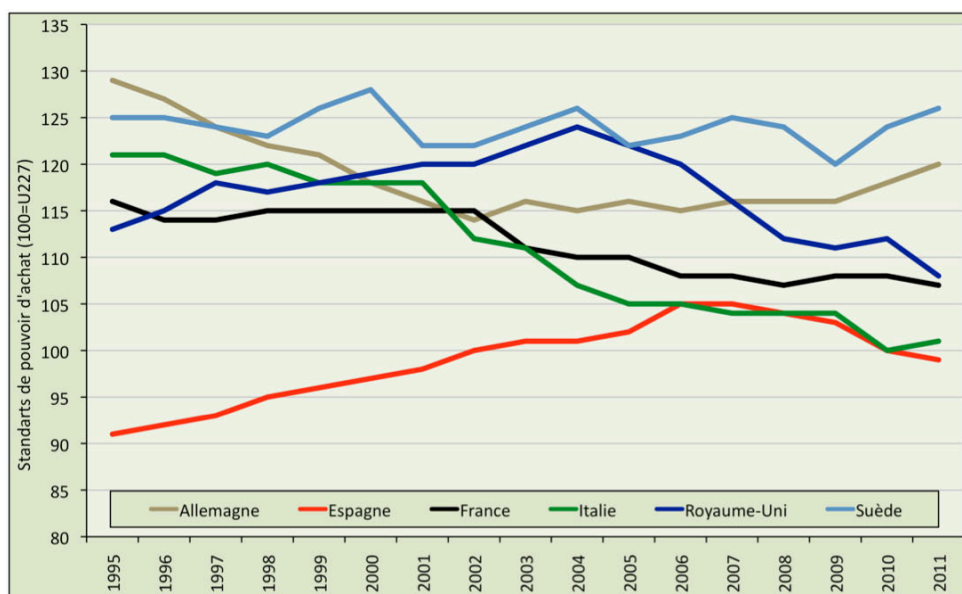
La comparaison de l'évolution de cet indicateur sur la période 1995-2011 pour plusieurs pays de l'UE-15 (graphique 6) met en exergue la situation présente peu flatteuse de la France et la mauvaise pente sur laquelle elle se trouve engagée en compagnie de l'Italie et de la Grande-Bretagne, deux autres pays où la population s'est également accrue sur la période considérée de quelque 8 %. La Suède a enregistré une croissance démographique analogue mais, globalement, sans effet sur le PIB par habitant en SPA. L'indice de l'Espagne régresse, lui aussi, depuis 2008, mais la baisse est encore loin d'avoir annulé la hausse précédente. Par ailleurs, la croissance démographique espagnole, qui a atteint 17 % depuis 1995, tire à l'évidence l'indice vers le bas. À la différence de la situation qui prévaut en Allemagne, où la stabilisation du PIB par habitant, dans un premier temps, sa légère hausse ensuite se sont produites à croissance démographique nulle sur la période considérée.

Sur longue période, la croissance du PIB a été beaucoup plus forte que celle de la population active occupée : multiplication par huit pour l'un, croissance d'un tiers seulement pour l'autre de 1949 à 2007². Particulièrement marqué jusqu'au choc pétrolier du début des années 1970, quand l'économie française était en phase de recapitalisation

². BOUVIER Gérard, PILARSKI Charles, « Soixante ans d'économie française : des mutations structurelles profondes », *INSEE Première*, n° 1201, juillet 2008.

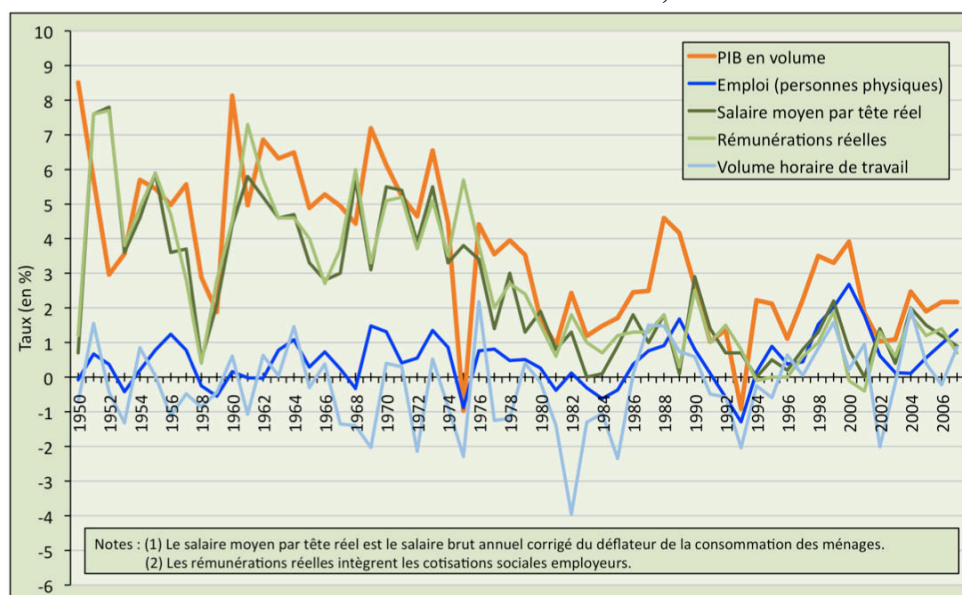
intense, le décalage dans l'évolution de ces deux agrégats s'est très nettement réduit depuis (graphique 7). Moins vive, la croissance est devenue plus riche en emplois, le besoin de recapitalisation n'étant plus aussi prégnant et les politiques de soutien à l'emploi se multipliant, à défaut d'atteindre, chacune d'entre elles et toutes réunies, pleinement leurs objectifs. Depuis le début des années 1970, la hausse des salaires — le salaire annuel brut moyen, corrigé du déflateur de la consommation des ménages pour être exprimé en termes réels, et les rémunérations nettes, qui intègrent les cotisations sociales employeurs — s'est, elle aussi, très fortement ralentie, de 4,3 % par en moyenne jusqu'en 1974 à 1,3 % par an de 1975 à 2007, retombant au niveau de celle de l'emploi.

Graphique 6 — Produit intérieur brut par habitant en France, en Allemagne, en Espagne, en Italie, au Royaume-Uni et en Suède, 1995-2011 (en standards de pouvoir d'achat, 100=UE27)



Source : Eurostat.

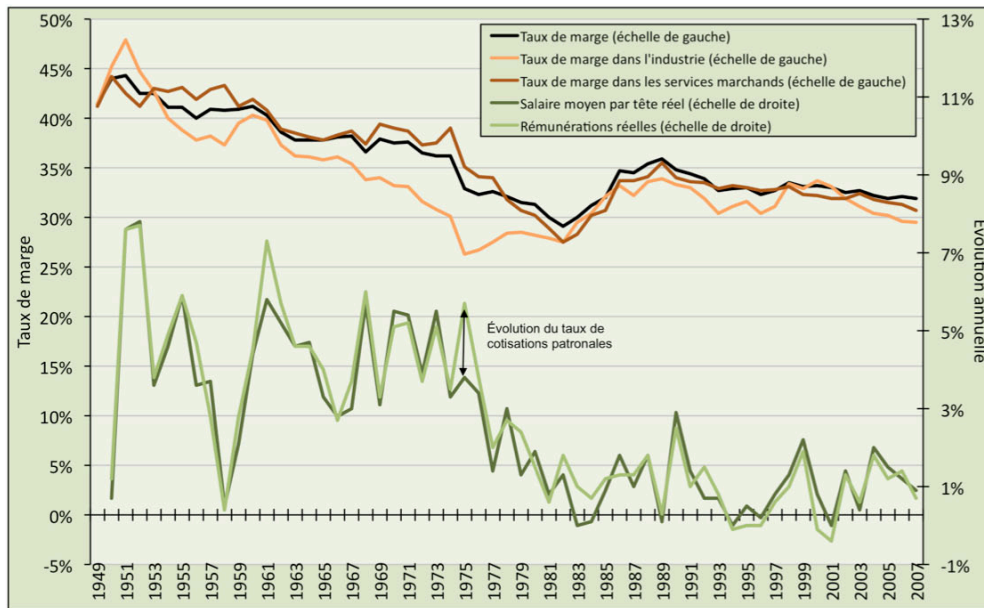
Graphique 7 — Taux de croissance (en %) du produit intérieur brut (en volume), de l'emploi (personnes), du volume horaire de travail, du salaire réel moyen par tête, des rémunérations réelles en France, 1950-2007



Source : INSEE Première, n° 1201, 2008, INSEE.

En phase de tassement sévère de la croissance économique, les politiques de prise en charge du chômage et de soutien de l'emploi se sont traduites par une forte majoration des cotisations patronales, notamment sur la période 1975-1985, à l'origine d'une chute du taux de marge des entreprises (figure 8). Traditionnellement plus faibles dans l'industrie, un secteur très exposé à la concurrence internationale et très dépendant du cours des matières premières et de la demande, les taux de marge avaient retrouvé leurs niveaux d'avant le choc pétrolier en 1989, avant de s'infléchir à nouveau à la baisse.

Graphique 8 — Taux de croissance du salaire réel moyen par tête et des rémunérations réelles et taux de marge général et dans les services marchands et l'industrie (en %) en France, 1950-2007



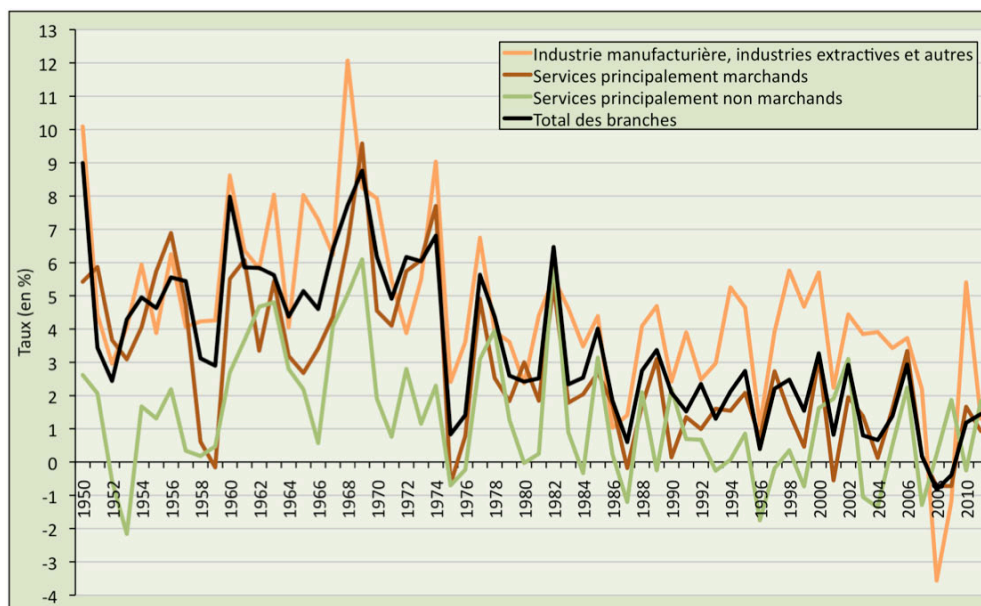
Source : INSEE Première, n° 1201, 2008, INSEE.

Voisins de 5,6 % et donc légèrement supérieurs au taux de croissance du PIB durant les Trente Glorieuses, les gains de productivité horaire du travail ont fortement baissé depuis : un premier décrochage les a ramenés à 3 % par an de 1975 à 1990, un second les a abaissés à 1,6 % par an (graphique 9). Dans l'industrie comme dans les autres secteurs de l'économie, hors l'agriculture (un secteur caractérisé par de grandes fluctuations d'une année sur l'autre, où les gains de productivité ont cependant excédé 6,0 % par an en moyenne depuis 1950), les gains annuels de productivité horaire du travail ont baissé dans l'industrie après le choc pétrolier, mais ils sont restés en moyenne supérieurs à 3,5 % par an. Alors que dans les années 1960, les gains dans le secteur des services marchands étaient pratiquement égaux à ceux réalisés dans l'industrie, ils se situent depuis 1990 très nettement en dessous.

Comparativement à ceux de l'Allemagne, de la Suède et des États-Unis, le profil français des gains horaires de productivité du travail estimés depuis 1990 diverge significativement (graphique 10). Aux États-Unis, même durant la crise des années 2007-2009, la productivité horaire du travail a augmenté. En Suède, en dépit des répercussions plus sévères du dernier épisode de crise, les gains ont plutôt été plus importants, notamment durant la première moitié des années 2000. C'est l'Allemagne qui présente le profil le plus proche du profil français. L'Allemagne, où, en 2011, selon l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), le PIB en dollars US était supérieur de 41 % au PIB français, alors que la productivité horaire du travail était inférieure d'un peu plus de 3 %,

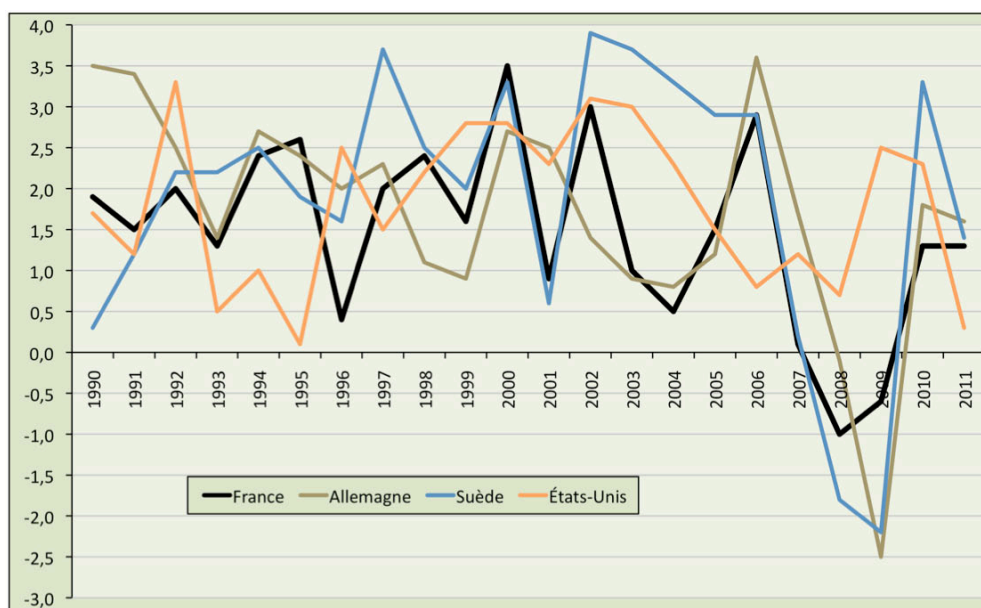
cette faiblesse très relative résultant d'un nombre d'heures travaillées en moyenne par personne et par an inférieur de 5 % à l'équivalent français, l'emploi total excédant quant à lui de 53 % l'emploi total français (tableau 1). Dans l'Euroland, la monnaie n'est plus un facteur d'ajustement, à la différence de l'emploi ; une contrainte du système que l'Allemagne semble avoir mieux intégrée que la France.

Graphique 9 — Taux de croissance (en %) de la productivité horaire du travail en France, 1950-2011



Source : Comptes nationaux, base 2005, INSEE.

Graphique 10 — Taux de croissance annuel (en %) de la productivité du travail, France, Allemagne, Suède, États-Unis, 1990-2011



Source : OCDE.

Tableau 1 — Productivité du travail pour l'ensemble de l'économie de la France et de quelques pays du monde en 2011

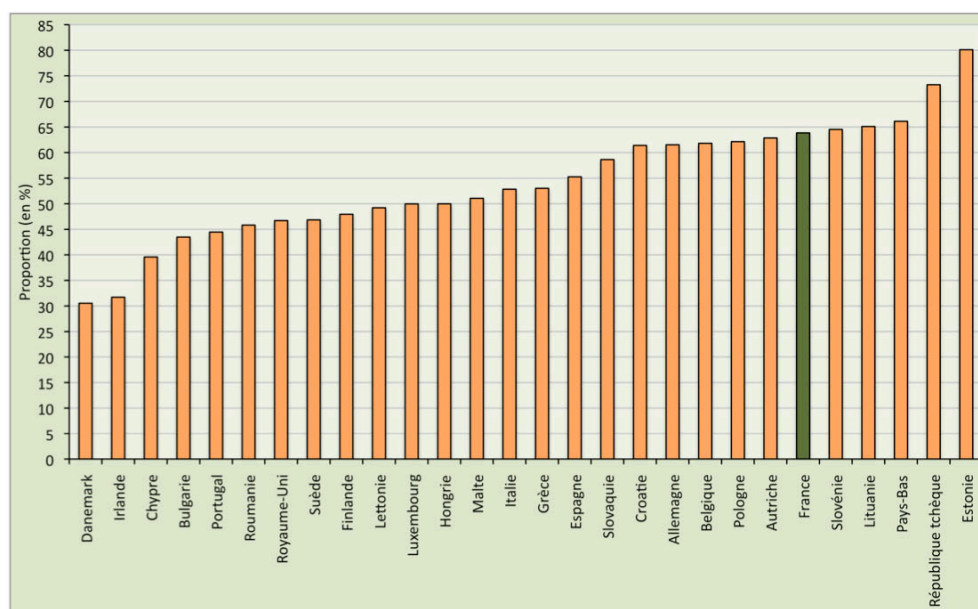
	PIB (millions de dollars US)	Heures travaillées (Moyenne/personne/an)	Emploi total (milliers)	PIB/Heure travaillée (dollars US)
Suisse	403105	1593	4713	89,1
États-Unis	14 991 300	1 704	146 056	60,2
Pays-Bas	714 997	1 379	8 670	59,8
France	2 289 849	1 476	26 891	57,7
Allemagne	3 231 770	1 406	41 164	55,8
Danemark	229 086	1 527	2 806	53,5
Suède	391 239	1 640	4 610	51,7
Espagne	1 485 106	1 685	18 564	47,5
Royaume-Uni	2 236 003	1 625	29 146	47,2
Italie	2 000 298	1 774	24 743	45,6
Japon	4 382 600	1 728	61 055	41,6
Fédération de Russie	3 015 670	1 981	70 732	21,5

Source : OCDE, extrait de la base de données (février 2013).

Le coût salarial en France

La France est un des pays de l'Union européenne (UE-28) où le financement de la protection sociale est le plus largement dépendant des cotisations prélevées sur les salaires : 63,9 % des recettes totales du système en 2010, contre 61,5 % en Allemagne, 46,7 % au Royaume-Uni et seulement 31,5 % au Danemark (graphique 1).

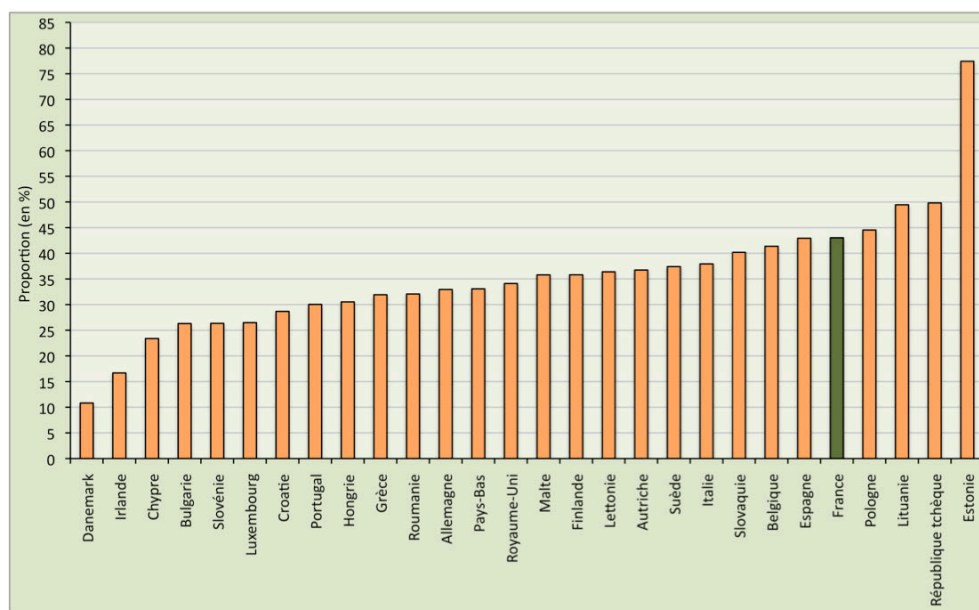
Graphique 1 — Part des cotisations dans les recettes totales des systèmes européens de protection sociale en 2010 (en %)



Source : Eurostat, 2013.

À elles seules, les cotisations à charge des employeurs représentaient à la même date 43 % des recettes totales du système français (67,4 % du total des cotisations sociales), contre 34,1 % au Royaume-Uni, 32,9 % en Allemagne et 10,8 % au Danemark (figure 2).

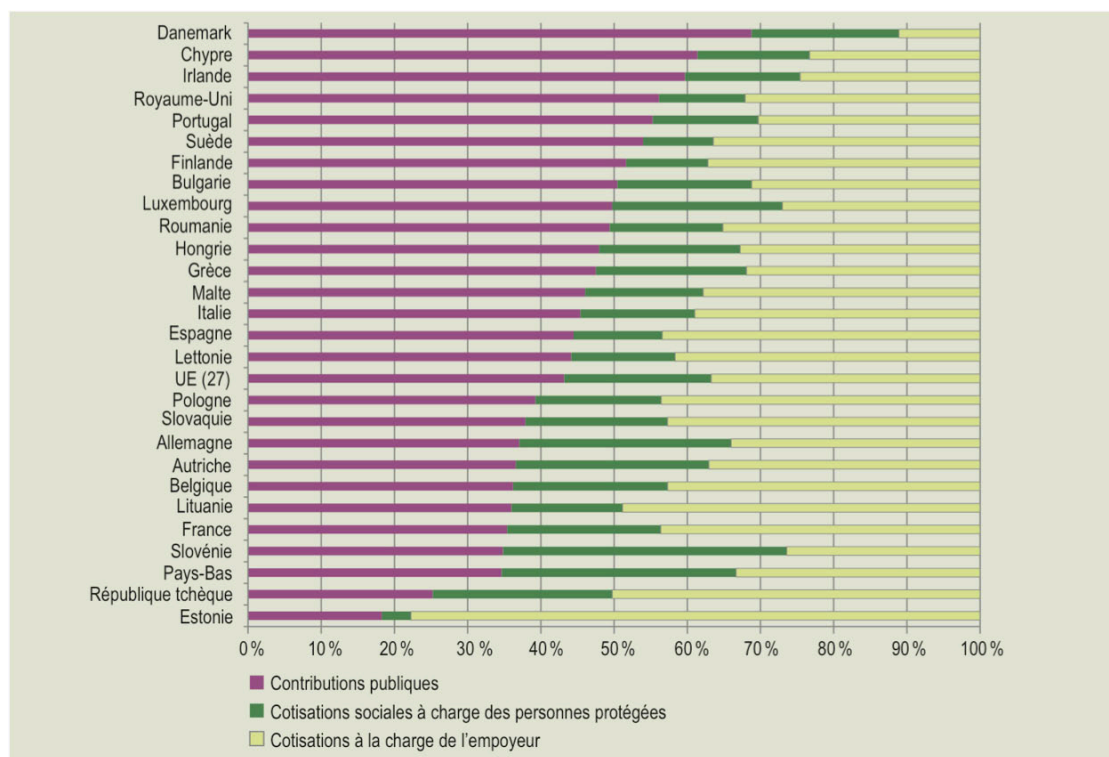
Graphique 2 — Part des cotisations employeurs dans les recettes totales des systèmes européens de protection sociale en 2010 (en %).



Source : Eurostat, 2013.

Par comparaison avec leurs concurrentes des autres pays européens où le financement des systèmes de protection sociale est plus largement assuré par des contributions publiques (graphique 3), les entreprises françaises apparaissent incontestablement défavorisées

Graphique 3 — Ressources de la protection sociale des pays de l'Union européenne en 2009



Source : DREES, La protection sociale en France et en Europe en 2010, 2012.

Une analyse des données de l'enquête européenne sur le coût de la main-d'œuvre réalisée en 2008 auprès de l'ensemble des établissements du secteur concurrentiel et des hôpitaux publics de France métropolitaine comptant 10 salariés ou plus a permis d'établir qu'un salarié coûtait en moyenne, en équivalent temps plein, 50 850 euros à son employeur, soit 32 euros par heure travaillée, ce coût fluctuant selon le secteur d'activité de quelque 21 euros (hébergement-restauration) à 49 euros (activités financières et d'assurance).

Première composante du coût de la main-d'œuvre, la rémunération (y compris l'épargne salariale, qui peut constituer pour les salariés bénéficiaires un complément de rémunération non négligeable) représentait en moyenne 67,3 % du coût horaire (tableau 1). Les cotisations sociales, variables selon le secteur d'activité (pour des raisons tenant à des différences d'allègements et d'exonérations de charge, ainsi qu'à des différences de cotisations conventionnelles et facultatives) comptaient, en moyenne, pour 28,3 % du coût salarial total mais représentaient 42 % du salaire brut.

Tableau 1 — Structure du coût salarial en France en 2008, selon le secteur privé d'activité (en %)

	Versements au profit du salarié		Charges de l'employeur				Subventions	Rapport : Cotisations / Salaire brut
	Salaire brut	dont : épargne salariale	Cotisations sociales	Frais formation professionnelle	Autres dépenses	Impôts sur salaires		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	
Industrie	66,8	3,2	29,6	2,2	0,1	1,4	0,1	44,3
Industrie manufacturière	66,9	3,2	29,6	2,2	0,1	1,3	0,1	44,2
Construction	70,0	2,0	27,3	1,6	0,1	1,2	0,2	39,0
Tertiaire	67,2	2,8	27,8	2,2	0,1	2,8	0,1	41,3
Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	68,0	3,0	28,3	1,9	0,1	1,7	0,1	41,6
Hébergement et restauration	71,9	0,9	25,0	2,0	0,1	2,0	1,0	34,8
Information et communication	65,6	2,8	29,8	2,5	0,2	2,0	0,0	45,4
Activités financières et d'assurance	64,6	5,8	26,7	2,3	0,2	6,3	0,0	41,3
Industrie et services marchands	67,3	2,8	28,3	2,1	0,1	2,2	0,1	42,0

1. Rémunération directe brute (incluant les cotisations sociales à la charge des salariés)
 2. Intéressement, participation et abondement de l'employeur au PEE, Perco, PEI, PEG.
 3. Cotisations et contributions légales de sécurité sociale, conventionnelles et facultatives.
 4. Y compris taxe d'apprentissage.
 5. Frais externes de recrutement.
 6. Participation des employeurs à l'effort de construction, taxe sur les salaires, contribution pour défaut d'emploi des travailleurs handicapés, versement Transport, FNAL, 8% prévoyance.
 7. Aides et subventions pour l'emploi de salariés, hors exonérations de cotisations sociales.
 Champ : établissements des entreprises de 10 salariés et plus, y compris apprentis, France métropolitaine.

Source : Insee Première, N°1393, février 2012.

Population âgée de 15 ans ou plus, population active, population en emploi, chômage

Au sein de la population de France métropolitaine âgée de 15 ans ou plus, dont la croissance a atteint 29 % de 1975 à 2011 (de 38,9 à 50,2 millions), la population active a augmenté de 26 % (de 22,6 à 28,4 millions), mais la population active occupée ne s'est accrue que de 18 % (de 21,8 à 25,8 millions), alors que le nombre de chômeurs, en passant de quelque 770 000 à plus de 2,6 millions, a été multiplié par un facteur 3,4.

Ces évolutions très fortement contrastées ont substantiellement altéré la structure de la population active, le taux de chômage³ grim pant de 3,4 % en 1975 à 9,2 % en 2011, le seuil des 10 % ayant été franchi de 1993 à 1998⁴.

Bien qu'elle consacre, selon l'OCDE, environ 2,5 % de son PIB aux dépenses publiques de chômage et aux politiques du marché du travail⁵, la France n'en est pas moins un des pays où le taux de chômage est le plus élevé. Parmi les plus riches pays de l'Union européenne, seule l'Espagne, profondément marquée par la succession des crises depuis 2007, enregistre un taux plus important (graphique 11). Le décalage est plus particulièrement marqué avec l'Allemagne, qui a ramené son taux de chômage de 11,3 % en 2005 à 6 % en 2011 ; sans parler des Pays-Bas qui, globalement, font plutôt mieux que le Japon en la matière depuis 2004.

L'augmentation de la population active totale constatée de 1975 à 2011 est très majoritairement un fait féminin : + 4,8 millions d'actives supplémentaires, contre un croît de seulement un million d'hommes actifs.

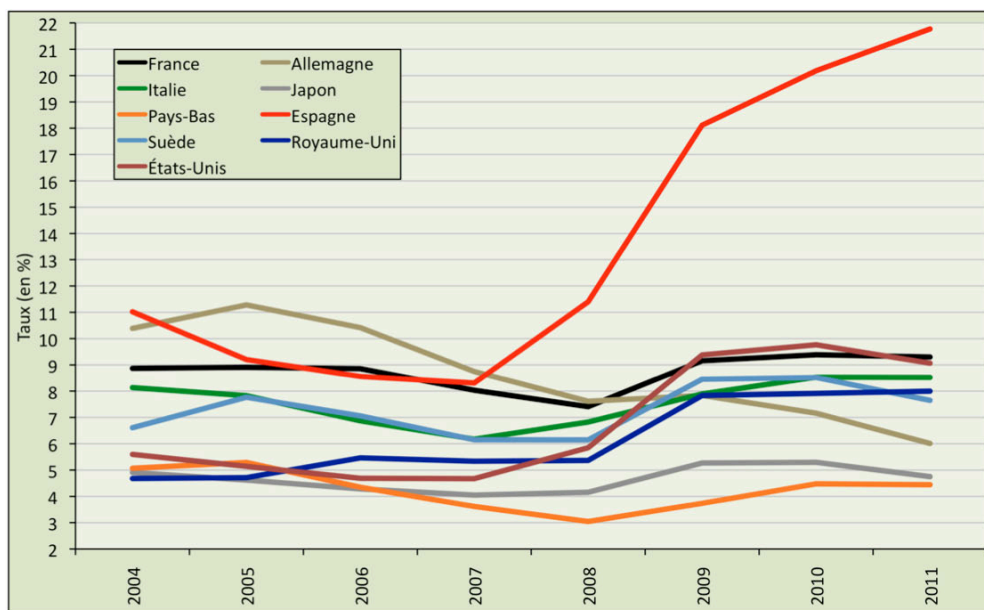
La contribution du chômage à cette augmentation de la population active s'établit à 32 %, mais elle est à peu près identiquement partagée entre hommes et femmes, le nombre des premiers ayant augmenté de 943 000 et celui des secondes de 896 000 (graphique 12). La contribution de l'emploi, si elle est majoritaire, est en revanche très inégale selon le sexe : + 60 000 à peine pour les hommes (à un niveau voisin de 13,5 millions), + 3,9 millions pour les femmes (de 8,4 millions à 12,2 millions). Le déclin des industries, exploitant une main-d'œuvre essentiellement masculine, et la montée concomitante des services, grands utilisateurs de main-d'œuvre féminine, expliquent la quasi-stagnation de l'emploi masculin et la très forte progression de l'emploi féminin.

³. Pour adopter à nouveau une terminologie commune bien qu'impropre s'agissant d'un rapport qui est en fait une proportion : celle des chômeurs dans la population active.

⁴. Et à nouveau en 2012.

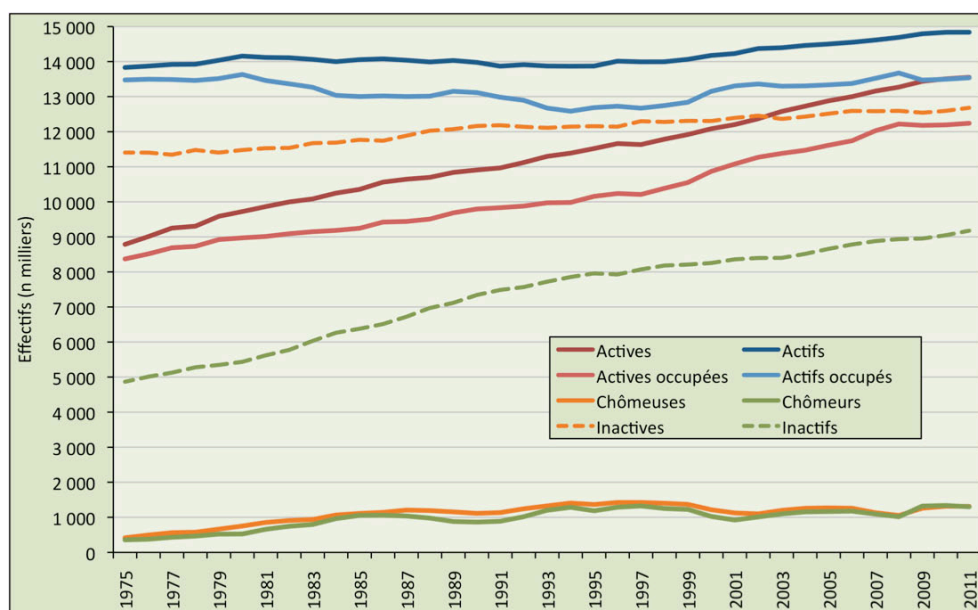
⁵. *Source* : Dépenses sociales : données agrégées, base de données.

Graphique 11 – Taux de chômage (en %) en France et dans quelques pays développés, 2004-2011



Source : OCDE.

Graphique 12 – Population âgée de 15 ans ou plus selon le sexe et le statut d'activité en France métropolitaine, 1975-2011



Source : INSEE.

Par le biais des plans sociaux et de la multiplication des cessations anticipées d'activité qu'il a induite, le déclin des activités industrielles a constitué un facteur de progression de la population masculine inactive (hommes âgés de 15 ans ou plus hors emploi et hors chômage), d'autant plus fort que les durées de vie s'allongeaient. Les femmes ont pareillement bénéficié d'un allongement de leur espérance de vie mais, plus fréquemment employées dans le secteur des services, elles ont été moins massivement que leurs homologues masculins contraintes de cesser leur activité, leur maintien dans l'emploi se justifiant aussi

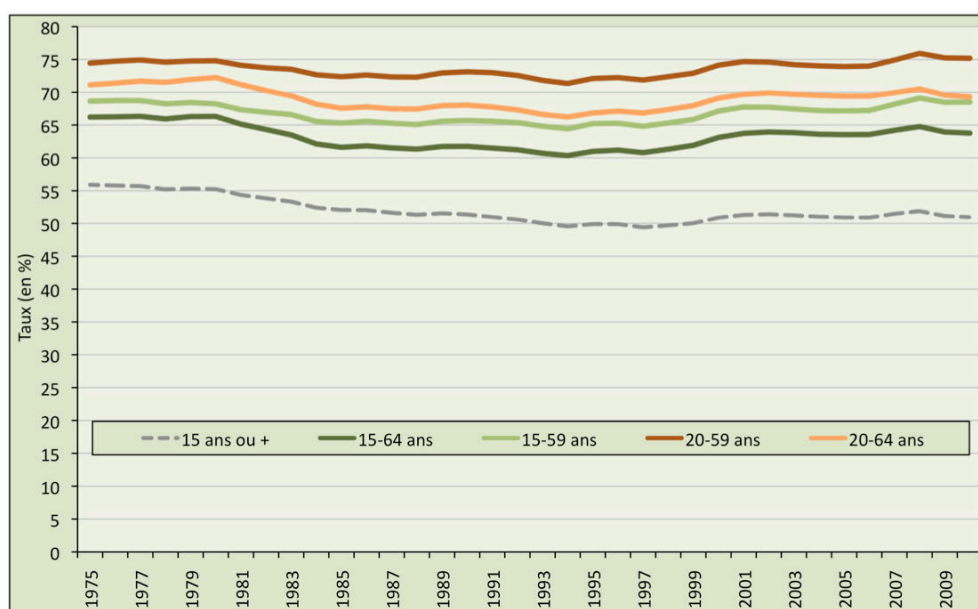
très largement par des rémunérations et, partant, des pensions de retraite, relativement plus faibles que celles des hommes. Quand la population masculine inactive s'est accrue, de 1975 à 2011, de près de 90 % (de 4,9 à 9,2 millions), celle des femmes inactives n'a augmenté que d'un peu plus de 10 % (de 11,4 à 12,7 millions).

Dans une population âgée de 15 ans ou plus au sein de laquelle la proportion d'inactifs a oscillé, de 1975 à 2010, entre 42 % et 44 %, le taux d'emploi moyen ne peut être très élevé, quand bien même la proportion de chômeurs serait demeurée très faible dans la population active. Celle-ci ayant au contraire augmenté sur la période considérée, le taux d'emploi des 15 ans ou plus a décliné de 56 à 51 % (graphique 13).

Avec une plage des âges d'activité réduite à 15-64 ans, le taux d'emploi moyen progresse sur la période d'environ 10 points de pourcentage ; égal ou légèrement supérieur à 65 % jusqu'en 1981, il décline ensuite jusqu'à 60 % en 1994 avant de remonter et de se fixer un peu en dessous de son niveau initial. Avec une plage des âges d'activité resserrée à 20-59 ans, le taux d'emploi moyen est à nouveau majoré de 10 points, avoisinant peu ou prou 75 % tout au long de la période. Si la majoration du taux résultant de la non prise en compte des 15-19 ans excède la majoration induite par la non prise en compte des 60-64 ans, l'écart diminue cependant avec le temps, au point qu'elles sont quasiment égales en 2010, voisines de 5 %.

Les mêmes calculs effectués séparément pour les hommes et pour les femmes mettent en évidence, quelle que soit la plage d'âges d'activité considérée, une tendance au déclin des taux d'emploi moyens des hommes et à l'augmentation des taux d'emploi moyens des femmes.

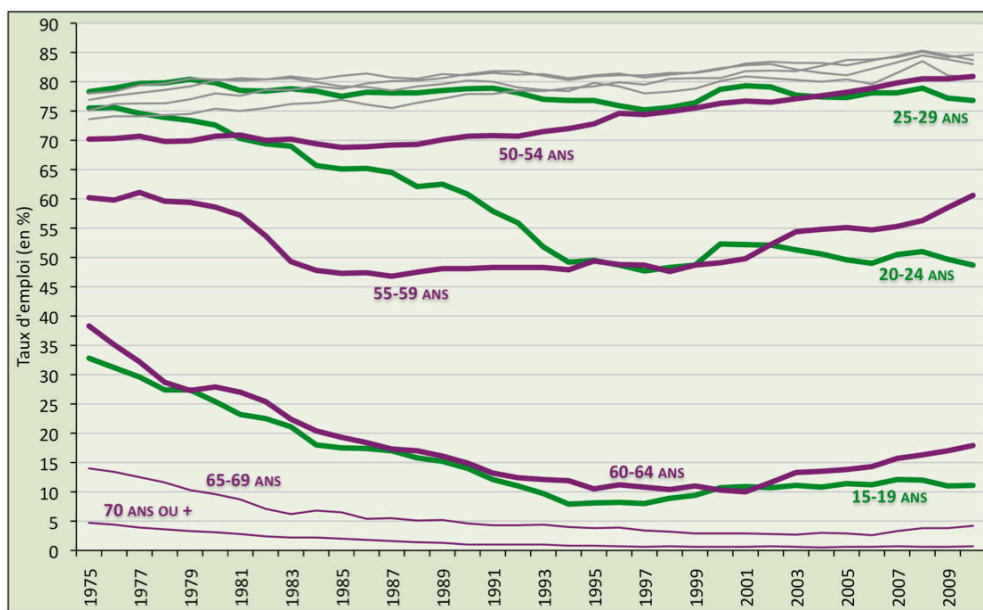
Graphique 13 — Taux d'emploi moyen selon la plage d'âges d'activité (en %) en France métropolitaine, 1975-2010



Source : INSEE.

L'analyse à partir de données plus détaillées confirme la très faible participation générale des Français à l'emploi aux deux extrémités des âges d'activité et la tendance au déclin de cette participation au fil du temps (graphique 14), ainsi qu'une participation contrastée selon le sexe dans les âges intermédiaires d'activité : tendance à la baisse pour les hommes, à la hausse pour les femmes. L'allongement de la durée de la formation initiale et la difficulté à intégrer le marché du travail expliquent le déclin des taux d'emploi des 15-24 ans. La multiplication des dispositifs de cessation d'activité mis en œuvre depuis la fin des années 1960 et l'instauration de la retraite à 60 ans décidée au début des années 1980 éclairent quant à eux le déclin des taux des 55-64 ans jusqu'à la fin des années 1990. Enfin, l'allongement des durées de cotisation et la moindre revalorisation des pensions induits par les réformes des retraites décidées depuis 1993 éclairent leur remontée progressive.

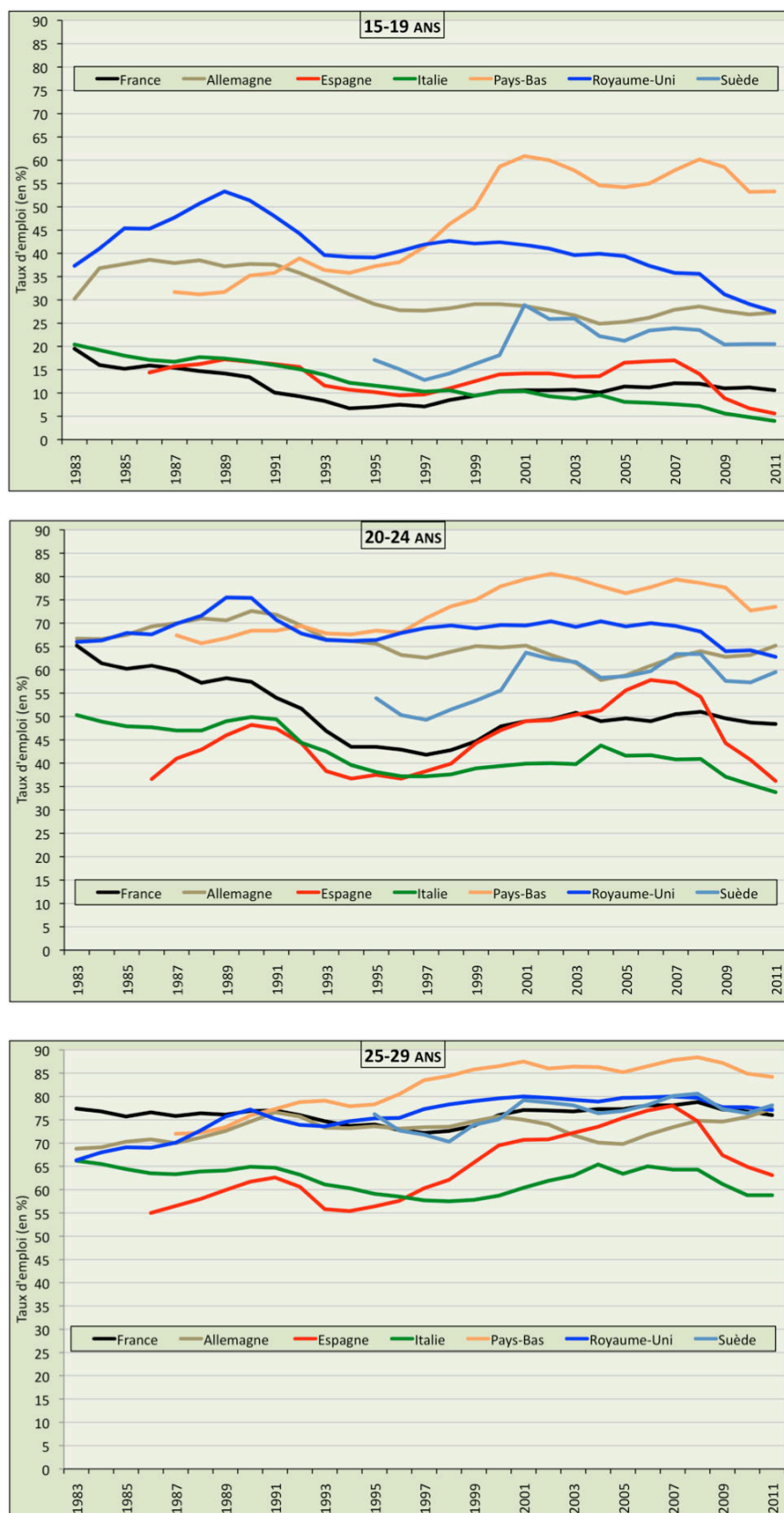
Graphique 14 — Taux d'emploi selon l'âge (en %) en France métropolitaine, 1975-2010



Source : INSEE.

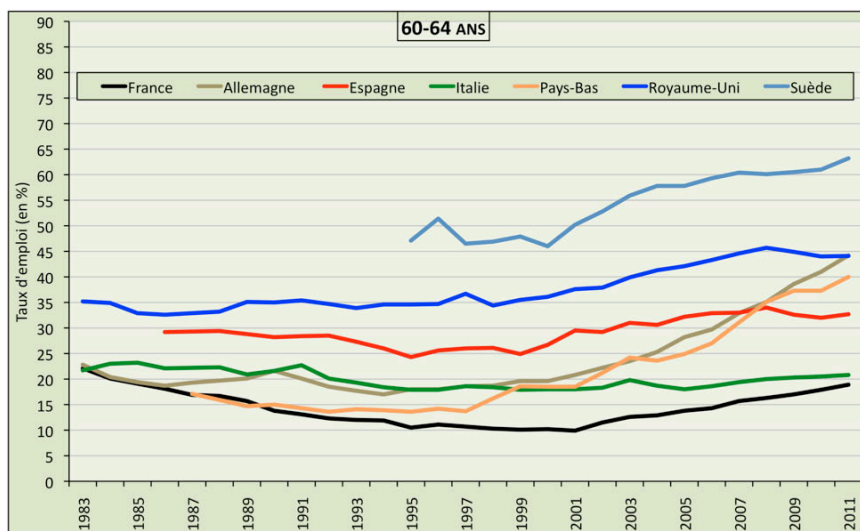
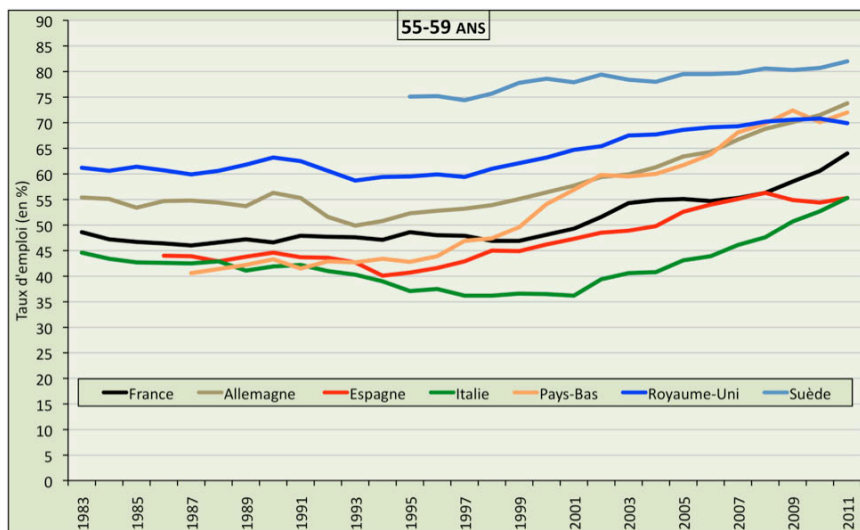
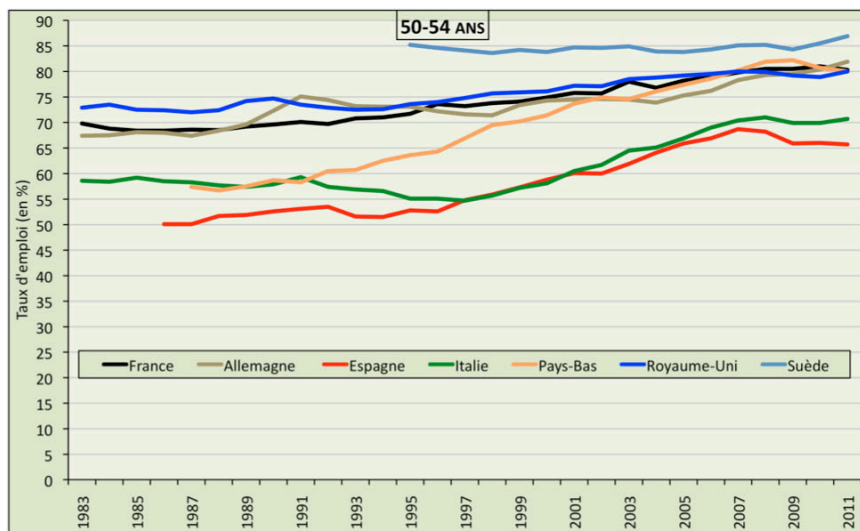
Par comparaison avec les autres pays européens, les taux d'emploi français se révèlent d'autant plus faibles qu'ils concernent des groupes d'âges plus jeunes (graphique 15). Très en retrait pour les 15-19 ans et les 20-24 ans, ils se situent dans la bonne moyenne pour les 25-29 ans. À l'autre extrême, il en va symétriquement de même : moins le groupe d'âges est élevé et approche des âges d'activité centraux, plus le taux d'emploi tend vers la norme (graphique 16).

Graphique 15 — Taux d'emploi des 15-19 ans, 20-24 ans et 25-29 ans (en %) en France métropolitaine et dans quelques pays européens, 1983-2011



Source : Eurostat.

Graphique 16 — Taux d'emploi des 50-54 ans, 55-59 ans et 60-64 ans (en %) en France métropolitaine et dans quelques pays européens, 1983-2011



Source : Eurostat.

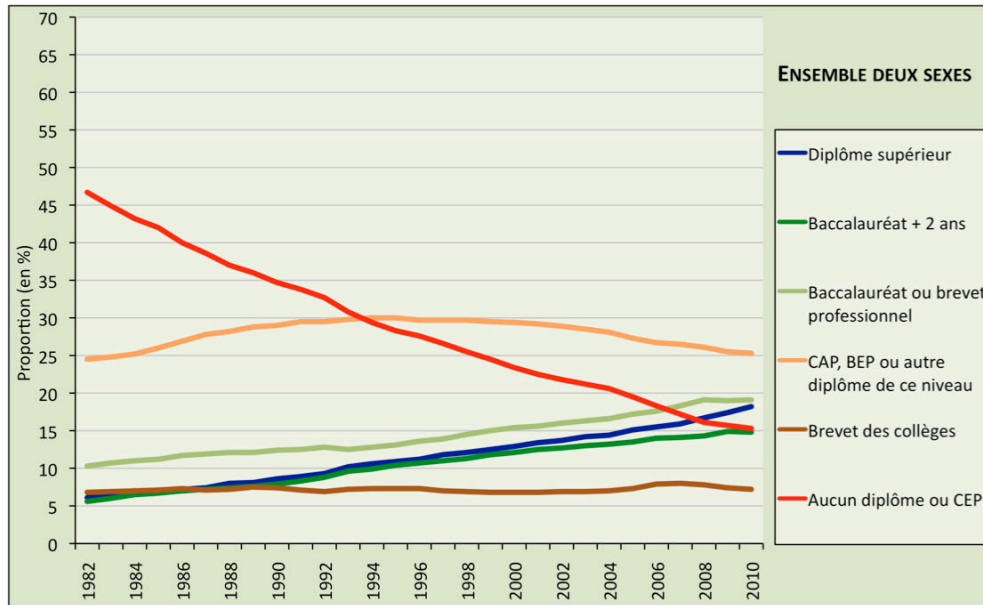
L'évolution, depuis le début des années 1980, de la structure de la population active occupée par catégorie socioprofessionnelle (CSP) est conforme aux mutations de longue période de l'économie française. Globalement, elle confirme le déclin du monde agricole et ouvrier, l'érosion de la catégorie des artisans, commerçants et chefs d'entreprises, et la poussée du secteur des services. En fonction cependant du sexe et de l'âge des personnes en emploi, de substantielles différences existent. Si les hommes et les femmes relèvent en proportions très voisines de la catégorie des professions intermédiaires, les ouvriers sont essentiellement des hommes, les employés essentiellement des femmes et ces dernières sont très nettement moins nombreuses à se déclarer cadres supérieurs ou professions intellectuelles supérieures, une CSP qui a très fortement progressé.

Si la proportion d'actifs occupés sans diplôme ou titulaires d'un certificat d'études primaires (CEP) demeure encore élevée, elle n'en a pas moins été divisée par trois de 1982 à 2010 (de 46,7 % à 15,3 %) (graphique 17). La proportion de détenteurs du seul brevet des collèges s'est stabilisée à 7 % et celle des possesseurs d'un certificat d'aptitude professionnelle (CAP), d'un brevet d'études professionnelles (BEP) ou d'un autre diplôme de ce niveau est retombée à son niveau initial de 25 %. Au total, les actifs occupés ayant un diplôme égal ou supérieur au baccalauréat (général ou professionnel) représentaient en 2010 plus de 50 % du total, contre seulement 22 % en 1982. Ce schéma général vaut, à quelques nuances près, pour les hommes et pour les femmes (les hommes étant plus fréquemment titulaires d'un BEP et les femmes étant proportionnellement plus nombreuses à avoir un niveau bac ou plus), pour les actifs occupés les plus jeunes et pour les actifs occupés les plus âgés, ces derniers présentant la structure la plus divergente de la norme.

Si le CAP, le BEP et les autres diplômes de ce niveau étaient encore au début des années 1980 un sésame aussi efficace pour l'emploi qu'un diplôme de niveau bac+2 ou plus, il en est de moins en moins fréquemment ainsi, la possession d'un baccalauréat ou d'un brevet professionnel ayant presque désormais le même rendement. Le fait de ne posséder aucun diplôme ou uniquement un brevet des collèges s'avère, en revanche, de plus en plus pénalisant. Ce constat vaut globalement pour les hommes et pour les femmes. En fonction de l'âge, il prévaut encore grandement (graphique 18).

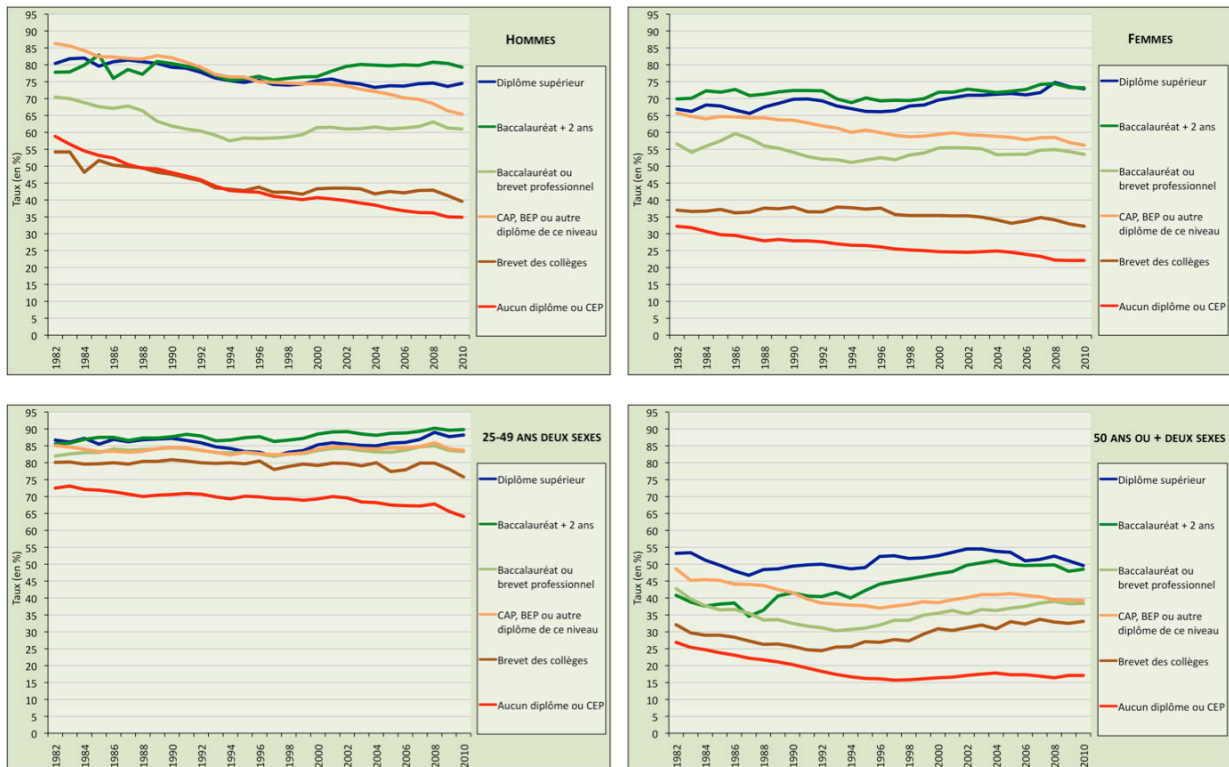
S'il se confirme que les 50 ans ou plus ont un taux d'emploi plus faible que la moyenne à tout niveau de plus haut diplôme donné, tout particulièrement s'ils ne possèdent aucun diplôme, pour les 20-49 ans, une formation initiale non validée par le moindre parchemin n'interdit pas à quelque 65-70 % d'entre eux d'occuper un emploi.

Graphique 17 — Structure de la population active occupée âgée de 15 ans ou plus selon le plus haut diplôme obtenu (en %) en France métropolitaine, 1982-2010



Source : INSEE.

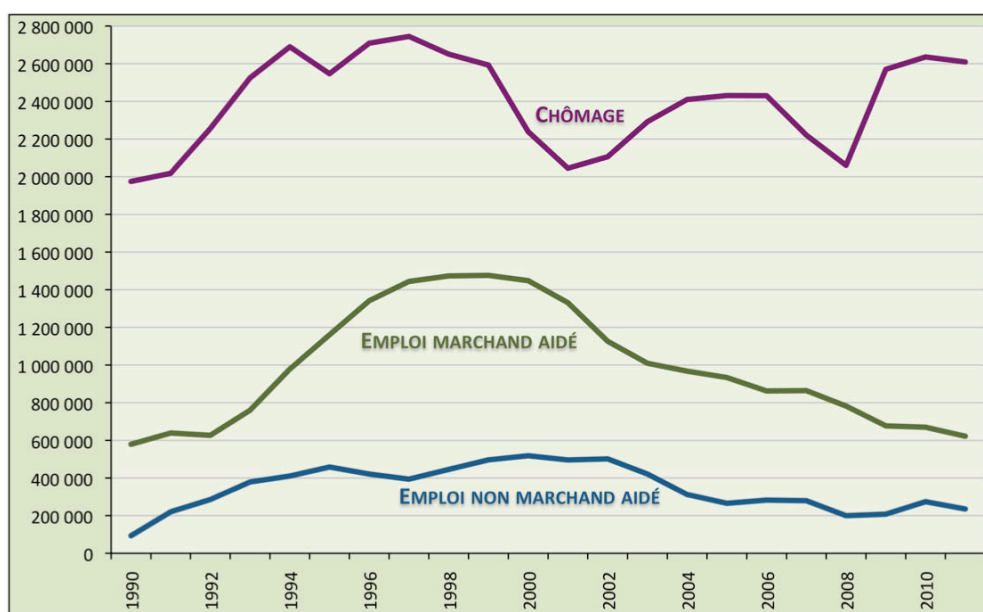
Graphique 18 — Taux d'emploi selon le plus haut diplôme obtenu, le sexe et l'âge (en %) de la population active occupée âgée de 15 ans ou plus en France métropolitaine, 1982-2010



Source : INSEE.

Pour cette dernière catégorie de personnes, comme pour leurs homologues titulaires d'un unique brevet des collèges, la tendance semble cependant nettement s'infléchir à la baisse. Sans doute ceci tient-il au fait que l'économie française propose de moins en moins d'emplois aux personnes sans diplôme ou très faiblement diplômées, le diplôme constituant, en France plus qu'ailleurs, l'aune à laquelle sont appréciées des compétences bien souvent plus théoriques qu'effectives et ce, une fois pour toutes ou presque, la formation continue s'avérant très limitée et peu efficace⁶. Sans doute la baisse des taux d'emploi de ces personnes est-elle aussi, pour partie, liée à la nette diminution des emplois — marchands et non marchands — aidés constatée depuis le début des années 2000 (graphique 19).

Graphique 19 — Emplois aidés, chômage (stocks annuels moyens) en France métropolitaine, 1982-2010



Source : DARES (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques).

Des enquêtes réalisées auprès de la population active occupée, il ressort encore plusieurs éléments :

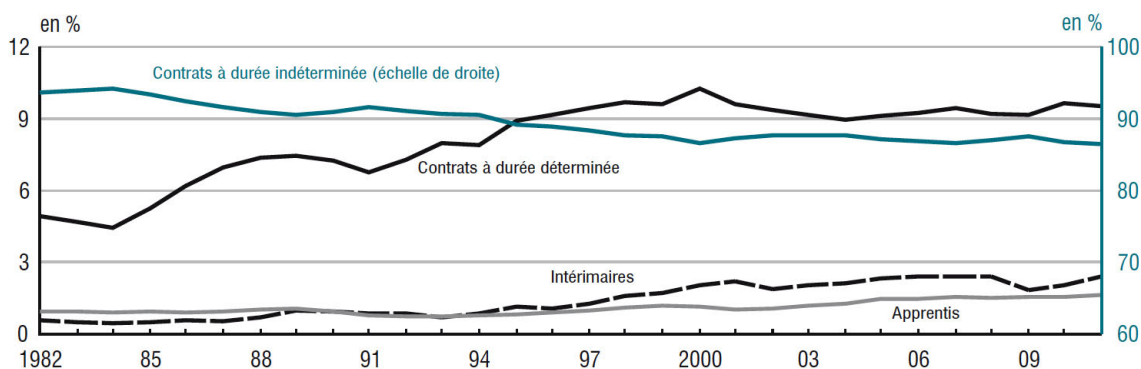
- Dans un pays où, globalement, neuf personnes en emploi sur dix sont salariées, la proportion de non salariés augmente avec la durée écoulée depuis la sortie de formation initiale, quel que soit le niveau de diplôme, mais c'est pour les titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur long qu'elle apparaît toujours la plus élevée.
- Les salariés en contrat à durée indéterminée (CDI), dont la proportion décline depuis le début des années 1980 (graphique 20) sont, d'une manière générale, d'autant plus largement majoritaires que la durée écoulée depuis leur sortie de formation initiale est longue, la part des CDI du secteur public dans le total des CDI tendant, par ailleurs, à augmenter lorsque s'allonge la durée écoulée depuis la sortie de formation initiale.

⁶ En France, les sommes allouées à la formation professionnelle et à l'apprentissage avoisinent 30 milliards d'euros par an. Destinée à ajuster les compétences aux besoins de l'économie, à renforcer la compétitivité des entreprises, à réduire les inégalités d'accès à l'emploi et à sécuriser les trajectoires des salariés, la formation professionnelle n'est guère considérée comme un investissement stratégique par les entreprises et souvent perçue par les salariés comme une démarche à destination prioritairement des personnes en difficulté ou en insuffisances professionnelles. Si l'offre est pléthorique, elle bénéficie faiblement aux publics qui en auraient le plus besoin et ne contribue qu'à la marge à l'acquisition de compétences opérationnelles.

— Le statut d'intérimaire est d'autant moins fréquent que le niveau de diplôme est plus élevé et son intensité tend à décroître avec l'augmentation de la durée écoulée depuis la sortie de formation initiale.

— En augmentation, la part des femmes dans la population travaillant à temps complet n'en est pas moins toujours minoritaire : en 2011, 70 % des femmes en emploi travaillaient à temps complet (contre 93 % des hommes), mais dans la population active occupée à temps complet, les femmes ne représentaient que 40 % du total. Au demeurant, lorsqu'elles travaillent à temps complet, les femmes ont un temps de travail hebdomadaire habituel (hors période de congé ou de récupération de RTT) inférieur à celui des hommes : 39 heures, contre 42 heures⁷. Pour 100 personnes travaillant à temps partiel, 80 sont des femmes, la très légère baisse constatée par rapport à 2003 tenant très largement à la montée du chômage partiel, qui affecte plus que proportionnellement depuis 2008 les hommes travaillant dans l'industrie.

Graphique 20 — Répartition de l'emploi salarié selon le statut de 1982 à 2011 (en %)



Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus ayant un emploi.

Note : emploi salarié au sens du BIT ; les CDD comprennent les emplois aidés en CDD ; pour la fonction publique, les CDI comprennent les titulaires et les contractuels en CDI.

Source : INSEE, enquêtes Emploi 1982-2011.

Microscénarios

Au sein de l'Union européenne et, plus particulièrement, de la zone euro, la France n'est pas le pays qui a le plus souffert des récentes crises. Le devenir de son économie n'en est pas moins à questionner à un moment où de nombreux indicateurs virent au rouge quand ils tendent à reverdir ailleurs, et pas exclusivement dans les pays émergents.

La création de richesses : les perspectives

En février 2012, le Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII) s'est livré à un exercice de prévision de la croissance économique à long terme pour 147 pays⁸ à l'aide d'un modèle fondé sur une fonction de production à trois facteurs — le capital, le travail et l'énergie, considérée à la fois comme une contrainte pesant sur la production et comme une source de rente pour les pays producteurs — et deux formes de progrès technique — productivité énergétique, productivité des facteurs travail et capital.

⁷. VIDALENC Joëlle, WOLFF Loup « Une photographie du marché du travail en 2011 », *INSEE Première*, n° 1415, septembre 2012.

⁸. Source : *The Great Shift: Macroeconomic Projections for the World Economy at the 2050 Horizon*, Paris : CEPII (Centre d'études prospectives et d'informations internationales), 2012.

Le modèle retenu tient compte de l'imparfaite mobilité internationale des capitaux et de l'existence de biais domestiques. Les projections portent sur la période 2013-2050.

Sur la base d'hypothèses relativement comparables pour la France et ses principaux voisins, exception faite, peut-être, de l'Espagne pour laquelle un plus grand dynamisme est anticipé, la France est censée connaître une croissance moyenne de sa production de biens et services de 1,5 % d'ici à 2050 ; une croissance pratiquement deux fois supérieure à celle de l'Allemagne, mais assez nettement inférieure cependant, à moyen terme, que celle de l'Espagne ou du Royaume-Uni (respectivement 1,8 % et 2,1 % sur la période 2010-2025). En termes de croissance du PIB par habitant, les écarts se combleront quelque peu, au bénéfice, par exemple, de l'Allemagne par rapport à la France.

Dans un rapport de novembre 2012⁹, l'OCDE faisant le constat, pour la France, d'une activité économique en panne, d'un marché du travail très dégradé, d'un chômage en augmentation rapide pesant fortement sur la consommation privée, d'un moral au plus bas des chefs d'entreprise, de déséquilibres extérieurs persistants et traduisant une faiblesse structurelle de la compétitivité, anticipait en conséquence, pour les années 2013 et 2014, une croissance économique très faible, une aggravation du chômage et un déséquilibre commercial persistant.

Déroutant l'exercice à un horizon plus éloigné, avec une vision de croissance reflétant « l'évolution des niveaux d'éducation, du progrès technique et des taux d'activité à l'intérieur d'un cadre dans lequel le PIB par habitant est supposé converger sur longue période vers une trajectoire compatible avec les ressources, politiques et institutions propres à chaque pays, l'OCDE anticipait pour la France un avenir plus radieux : 2 % de croissance annuelle moyenne du PIB de 2011 à 2030 et 1,4 % de 2030 à 2060. L'organisation mettait cependant clairement en garde : des écarts de performances futures des économies nationales pourront subsister en fonction de la plus ou moins grande (in)capacité des dirigeants à réformer le marché du travail, à améliorer la réglementation sur le marché des produits et à stabiliser à moyen terme les ratios dette publique / PIB. Les projections supposent, entre autres, que le vieillissement démographique s'accroît et l'immigration s'avérant incapable de faire baisser fortement le taux de dépendance économique des personnes âgées (rapport de la population inactive âgée à la population en âge d'activité), des réformes structurelles devront être adoptées pour soutenir les taux d'activité. La double hypothèse est ici faite que le capital humain continuera de se renforcer et que l'âge légal de la retraite sera partout indexé sur l'allongement de la durée de vie, de façon à ce que la part de vie active dans la vie totale reste stable pour chaque cohorte, les réformes des retraites adoptées récemment et qui prévoient le relèvement de l'âge normal de la retraite d'ici à 2020 étant, par ailleurs, supposées toutes mises en œuvre comme prévu.

Par comparaison avec les anticipations de croissance économique moyenne sur la période 2010-2030 résultant des cinq scénarios élaborés conjointement par le Centre d'analyse stratégique et la Direction générale du Trésor en 2011¹⁰ — des anticipations qui fluctuaient de 1,6 % pour le scénario « Noir » à 2,3 % pour le scénario « Croissance soutenue et soutenable et marché du travail plus efficace » —, les perspectives du CEPII et de l'OCDE esquissent des avenir plutôt moins prospères, et ce d'autant moins que l'horizon est plus éloigné ; un résultat qui peut sembler paradoxal, les marges de manœuvre étant *a priori* d'autant plus importantes que l'horizon est plus lointain.

⁹. OCDE, « Horizon 2060 : perspectives de croissance économique globale à long terme », *Études de politique économique*, n° 3, novembre 2012.

¹⁰. *France 2030 : cinq scénarios de croissance*, Paris : La documentation Française, coll. Rapports et Documents, n° 35, 2011.

La création de richesses : scénarios prospectifs

Les variables clefs

La production d'un bien ou d'un service étant posée comme une fonction du stock de capital, du volume d'emploi et de la productivité jointe de ces deux facteurs ¹¹, la création de richesses d'une économie est étroitement dépendante des investissements réalisés tout autant dans le capital physique que dans le capital humain. Elle est également fonction de l'évolution de la structure sectorielle des activités et de celle la population en âge de travailler.

L'investissement dans le capital physique

Il est majoritairement l'affaire du secteur privé, plus encore lorsque l'endettement public atteint des niveaux records ¹².

À défaut de capacités d'emprunt très larges comme relai de croissance (en supplément, par exemple, du grand emprunt pour la recherche), les pouvoirs publics peuvent néanmoins œuvrer à la restauration de la fonction crédit aux entreprises, plus particulièrement auprès des petites et des moyennes, les plus pourvoyeuses d'emploi. Ils disposent des leviers permettant de réorienter efficacement et dans des délais relativement courts l'épargne privée abondante vers de l'investissement long.

La restauration des marges des entreprises et donc *a priori* de leurs capacités d'investissement peut également constituer un objectif pour les pouvoirs publics, par exemple par un redéploiement des prélèvements sociaux moins pénalisant pour l'emploi (substitution de points de CSG, de TVA sociale ou de fiscalité écologique à des points de cotisations). Hors intervention des pouvoirs publics, les entreprises, plus particulièrement les plus exposées à la concurrence internationale, peuvent viser une restauration de leurs marges par réduction, par exemple, de leur masse salariale. Quelque forme qu'elle revête, la restauration des marges peut constituer un objectif à horizon court.

S'agissant de l'investissement dans le capital physique, trois hypothèses ont été envisagées :

Formation brute de capital fixe	H1	H2	H3
	Redéploiement de l'épargne privée	Restauration des marges des sociétés	Carence d'investissement

La situation actuelle, à savoir la carence d'investissement, se caractérise par une épargne privée abondante mais de précaution et se fixant sur des valeurs refuges (souvent moins sûres dans la conjoncture de crise actuelle que présumées) et une extrême faiblesse du taux de marge ¹³ des entreprises et de leur taux d'investissement ¹⁴ (20 % en 2011, selon l'INSEE, pour les sociétés non financières, hors entreprises individuelle. L'hypothèse du maintien de cette situation illustre une voie certes moins volontariste que celle d'une

¹¹. La productivité jointe des facteurs, ou productivité globale des facteurs, mesure le progrès technique : innovation, amélioration des processus de production, enrichissement des qualifications et compétences de la population active.

¹². Artificiellement minorés par la non prise en compte, par exemple, de la dette liée à l'engagement des pensions futures de retraite.

¹³. Rapport du résultat brut d'exploitation (valeur ajoutée diminuée de la rémunération des salariés, des impôts sur la production et majorée des subventions d'exploitation) à la valeur ajoutée.

¹⁴. Rapport de l'investissement à la valeur ajoutée.

réorientation de l'épargne privée ou d'une restauration des marges ; elle n'en est pas moins plausible.

L'investissement dans le capital humain

Pour l'essentiel, il relève de l'intervention publique, l'État et les collectivités territoriales finançant respectivement plus de 60 % et près de 25 % de la dépense intérieure d'éducation (DIE)¹⁵, les familles contribuant, avant transferts (bourses d'études), à hauteur de 8 % et les entreprises acquittant le solde (formation continue, taxe d'apprentissage). C'est un investissement dont les effets ne peuvent véritablement commencer à s'apprécier qu'à horizon d'une dizaine d'années, éventuellement plus rapidement pour la formation permanente.

De 1980 à 2011, la DIE s'est accrue de 87 % en milliards d'euros 2011 (de 73,4 à 137,4 milliards), sa part dans le PIB passant de 6,4 % à 6,9 % et la dépense moyenne par élève augmentant de 82 % (de 4 540 à 8 250 euros) selon l'INSEE.

Les sommes consacrées en France à l'éducation et à la formation initiale se sont incontestablement accompagnées d'effets. Pour une génération de 100 personnes, un peu plus de 80 possèdent un diplôme du secondaire, quelque 70 sont au niveau du baccalauréat, 60 obtiennent ce diplôme (contre 27 en 1982), 50 accèdent à l'enseignement supérieur à la rentrée de l'année de leur réussite au baccalauréat ou l'année suivante et 40 décrochent un diplôme de l'enseignement supérieur (contre 15 en 1985) selon le ministère de l'Éducation nationale, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance).

Il n'en demeure pas moins plusieurs remarques.

— 10 % des jeunes d'une classe d'âge sortent du système scolaire sans le moindre diplôme (brevet, certificat d'aptitude professionnelle, brevet d'études professionnelles, baccalauréat ou équivalent), à peine moins le quittent munis du seul brevet et seulement 25 % avec un diplôme de niveau au moins égal à bac +3.

— Des filières de formation sont en excédent par rapport aux besoins tandis que d'autres sont en déficit : ainsi, en dépit d'une augmentation récente (expliquée par une forte progression des formations universitaires de santé¹⁶), un tiers seulement des étudiants du supérieur suivent une formation scientifique.

— La démocratisation de l'enseignement est encore lacunaire : ainsi, environ 80 % des enfants d'enseignants ou de cadres supérieurs accèdent à l'enseignement supérieur, contre 40 % des enfants d'ouvriers et 25 % des enfants d'inactifs.

— La question se pose des qualifications et des compétences effectivement dispensées par le système et acquises par les usagers¹⁷, alors que la formation continue (ou tout au long de la vie), très peu développée en France comparativement à d'autres pays du nord de l'Europe (tableau 2), ne paraît pas en mesure de changer radicalement la donne à court terme.

¹⁵. Ensemble des dépenses effectuées sur le territoire national pour les activités d'éducation : activités d'enseignement scolaire et extrascolaire de tous niveaux, activités d'organisation du système éducatif (administration générale, documentation...), activités favorisant la fréquentation scolaire, dépenses demandées par les institutions (fournitures diverses, livres...).

¹⁶. À relier à une augmentation du *numerus clausus* et à l'intégration du concours de sage-femme aux concours de médecine et d'odontologie.

¹⁷. Les résultats de l'enquête 2009 du programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) de l'OCDE, diffusés le 7 décembre 2012, relatifs aux performances des élèves de 15 ans se sont ainsi avérés très mauvais pour la France : résultats bruts juste à la moyenne des pays de l'OCDE (qui comptent en son sein de pays tels que le Mexique ou l'Inde), courbe en baisse depuis la première enquête de 2000, injustice croissante du système.

Tableau 2 — Proportion de personnes ayant suivi une formation selon le sexe et l'âge (en %) en France et quelques pays européens, 2012

	Hommes					Femmes				
	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55-64 ans	25-64 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55-64 ans	25-64 ans
France	9,2	5,9	4,4	2,3	5,4	9,7	6,7	4,8	2,9	6,0
Allemagne	19,2	6,6	4,9	2,9	8,0	16,9	6,9	5,7	2,9	7,8
Danemark	37,9	25,4	22,3	17,4	25,4	48,3	37,6	36,1	30,3	37,8
Espagne	17,0	10,0	7,1	4,1	9,9	19,4	11,0	8,9	6,2	11,6
Italie	12,7	5,3	4,5	2,7	6,1	14,6	6,1	5,0	3,4	7,0
Royaume-Uni	19,4	15,0	12,9	8,8	14,3	20,5	18,9	17,9	11,6	17,4
Suède	30,1	20,1	17,2	12,6	20,0	41,2	34,8	33,5	24,6	33,5

Source : Eurostat, 2013.

S'agissant de l'investissement dans le capital humain, trois hypothèses semblent devoir être retenues.

	H1	H2	H3
Investissement dans le capital humain	Formation générale	Formation qualifiante	Formation différenciée

— H1 correspond au tendancier de prolongation des études avec progression des effectifs générationnels au niveau du baccalauréat et au-delà (50 % de titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur). La formation reste peu qualifiante, les formations techniques ou professionnelles étant toujours dévalorisées.

— H2 suppose une meilleure adéquation entre le système éducatif et de formation d'une part, et les besoins de l'appareil de production d'autre part. Elle implique une gestion prévisionnelle de l'emploi et des métiers à moyen-long terme et se traduit par un développement des formules d'apprentissage, du tutorat et une revalorisation des filières techniques. C'est une hypothèse qui ne peut pas objectivement prévaloir avant 2020.

— H3 envisage une polarisation entre une population très qualifiée, qui pourrait représenter quelque 60 % des actifs, et une population moins qualifiée (40 % des actifs) occupant des emplois de proximité (services aux personnes).

La structure de l'activité productive

À stock donné de capital en nouvelles technologies et à qualification donnée de la population active, la productivité d'une économie est aussi fonction de sa structure sectorielle. Dans cette dernière, plus les secteurs les plus productifs sont représentés (industrie manufacturière en biens d'équipement, services aux entreprises hors intérim, services financiers) et plus la productivité de l'ensemble est élevée.

Deux hypothèses seulement sont ici posées.

	H1	H2
Structure sectorielle	Consolidation des secteurs à fort potentiel de croissance	Saupoudrage des moyens

— La première correspond à une volonté de maintenir l'économie française dans le peloton des pays les plus performants par concentration des ressources prioritairement en direction des secteurs à plus fort potentiel de croissance.

— La seconde illustre une attitude de sauvegarde la plus large possible de l'existant, mais avec des moyens limités, se traduisant à terme plus ou moins éloigné par une baisse du niveau de gamme, une exposition accrue de l'économie aux pays émergents, un risque aggravé de pertes de parts de marché et une tendance à l'appauvrissement.

La population active occupée

La population active occupée se déduit de la population en âge d'activité par application à celle-ci de taux d'emploi, la population en âge d'activité étant elle-même déduite de la population totale par application à cette dernière de plages d'âges d'activité.

La démarche adoptée est ici plus ouverte que celle des perspectives classiques de population active, dérivées de projections de population totale et d'hypothèses plus ou moins volontaristes et arbitraires sur les taux d'activité par sexe par âge (au sens du BIT)¹⁸ et qui, ne réduisant aucunement l'incertitude sur le nombre futurs d'actifs, sont *a fortiori* muettes sur le nombre futur d'actifs occupés.

Pour la population totale future, quatre microscénarios ont été précédemment construits, dont deux peuvent être illustrés par deux variantes de projections récemment élaborées pour la France métropolitaine :

Population totale France métropolitaine	Microscénario Tendanciel	Microscénario Syndrome bulgare	Microscénario Troisième Âge Roi	Microscénario France vitalité
	Variante centrale Insee 2010 Convergence Eurostat 2011	Variante basse Eurostat 2006	Population âgée Insee 2010	Population jeune Insee 2010 Population jeune Eurostat 2006

Pour les plages d'âges d'activité, trois hypothèses ont été envisagées, la première (H1) coïncidant avec la définition statistique internationalement convenue pour la population d'âge actif, la deuxième (H2) correspondant à un modèle de vie active très concentrée sur une plage de temps réduite, la troisième (H3) à un schéma de vie active privilégiant un relatif allongement par le haut :

	H1	H2	H3
Âges d'activité	15-64 ans	20-59 ans	20-64 ans

Par référence à l'évolution constatée sur la période 1975-2010 en fonction de différentes plages d'âges d'activité (*cf. supra* graphique 13), trois hypothèses ont été formulées pour les taux d'emploi moyens, qui ouvrent très largement le spectre de la participation future de la population à la production de richesses sous contrainte d'environnements socio-économiques potentiellement contrastés :

	H1	H2	H3
Taux d'emploi	60%	70%	80%

¹⁸. À l'instar des dernières projections élaborées par l'INSEE : FILATRIAU Olivier, « Projections à l'horizon 2060 : des actifs plus nombreux et plus âgés », *INSEE Première*, n° 1345, 2011.

Trois taux moyens d'emploi pouvant être combinés avec trois plages d'âges d'activité et quatre microscénarios démographiques, dont deux dédoublés, font 54 variantes d'évolution théoriques de la population active occupée (tableau 3 et graphiques 21 à 23).

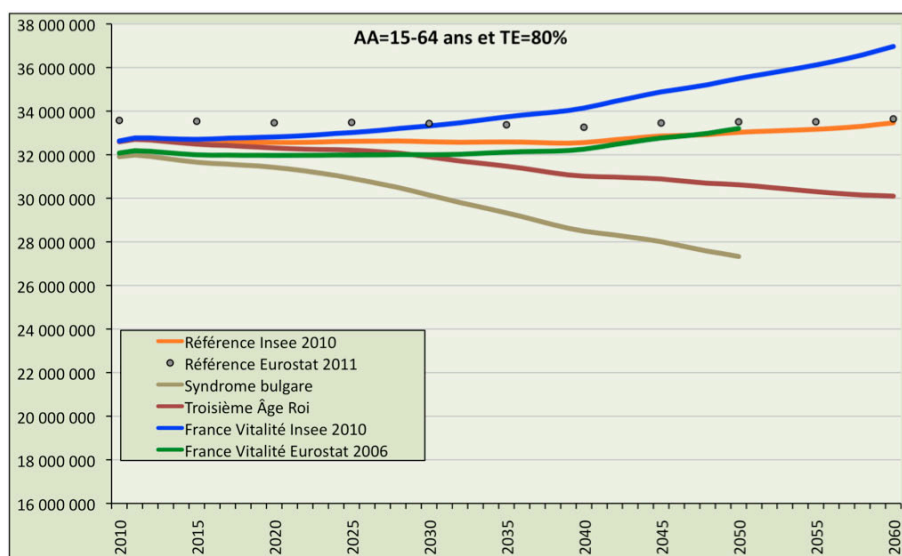
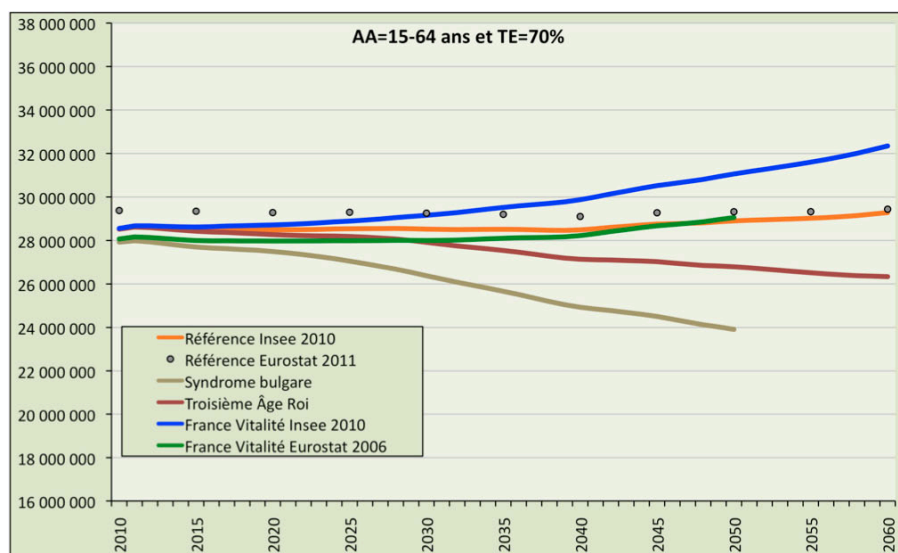
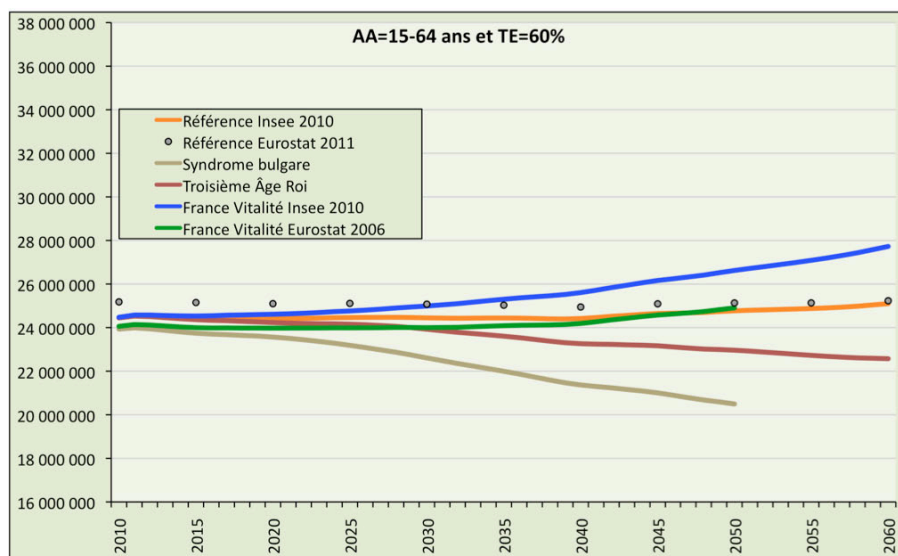
À l'horizon 2020, cette dernière pourrait fluctuer de 18,9 millions (combinaison du microscénario démographique Syndrome bulgare, de la plage d'âges d'activité 20-59 ans et du taux d'emploi 60 %) à 33,5 millions (combinaison du microscénario démographique tendanciel Eurostat 2011, de la plage d'âges d'activité 15-64 ans et du taux d'emploi 80 %) ; à l'horizon 2050, l'intervalle serait ouvert, respectivement selon les mêmes combinaisons, de 16,5 millions à 33,5 millions.

Tableau 3 — Population active occupée selon divers scénarios d'évolution de la population totale et hypothèses de plages d'âges actifs et de taux moyens d'emploi en France métropolitaine, 2020 et 2050

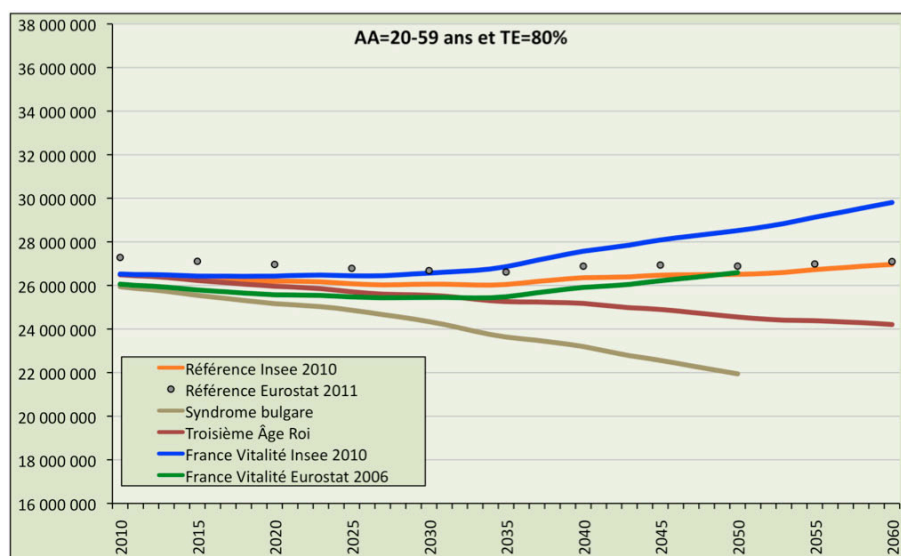
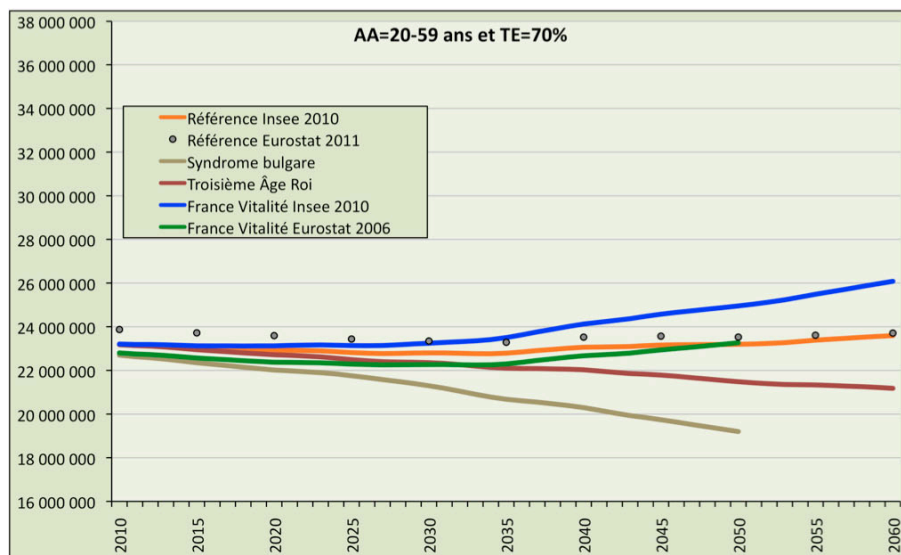
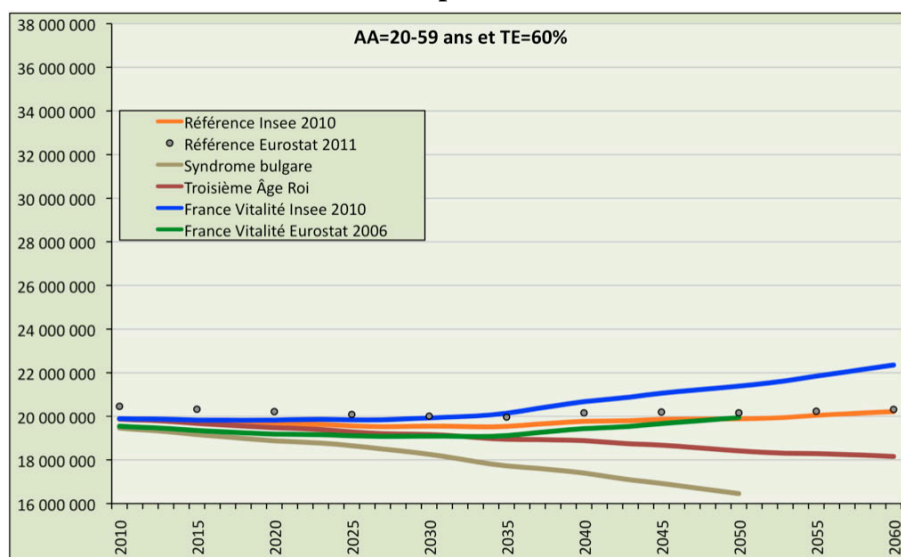
	Âges d'activité	Population en âge d'activité		Taux d'emploi	Population active occupée	
		2020	2050		2020	2050
Référence (Variante centrale Insee 2010)	15-64 ans	40 704 410	41 285 412	60%	24 422 646	24 771 247
				70%	28 493 087	28 899 788
				80%	32 563 528	33 028 330
	20-59 ans	32 744 292	33 139 150	60%	19 646 575	19 883 490
				70%	22 921 004	23 197 405
				80%	26 195 434	26 511 320
	20-64 ans	36 729 943	37 222 038	60%	22 037 966	22 333 223
				70%	25 710 960	26 055 427
				80%	29 383 954	29 777 630
Référence (Scénario convergence Eurostat 2011)	15-64 ans	41 831 781	41 887 472	60%	25 099 069	25 132 483
				70%	29 282 247	29 321 230
				80%	33 465 425	33 509 978
	20-59 ans	33 704 564	33 608 834	60%	20 222 738	20 165 300
				70%	23 593 195	23 526 184
				80%	26 963 651	26 887 067
	20-64 ans	37 779 599	37 780 014	60%	22 667 759	22 668 008
				70%	26 445 719	26 446 010
				80%	30 223 679	30 224 011
Syndrome bulgare (Variante Population basse Eurostat 2006)	15-64 ans	39 274 666	34 159 114	60%	23 564 800	20 495 468
				70%	27 492 266	23 911 380
				80%	31 419 733	27 327 291
	20-59 ans	31 454 768	27 429 888	60%	18 872 861	16 457 933
				70%	22 018 338	19 200 922
				80%	25 163 814	21 943 910
	20-64 ans	35 376 610	31 132 289	60%	21 225 966	18 679 373
				70%	24 763 627	21 792 602
				80%	28 301 288	24 905 831
Troisième Âge Roi (Variante Population âgée Insee 2010)	15-64 ans	40 386 608	38 271 855	60%	24 231 965	22 963 113
				70%	28 270 626	26 790 299
				80%	32 309 286	30 617 484
	20-59 ans	32 453 487	30 690 652	60%	19 472 092	18 414 391
				70%	22 717 441	21 483 456
				80%	25 962 790	24 552 522
	20-64 ans	36 438 445	34 687 219	60%	21 863 067	20 812 331
				70%	25 506 912	24 281 053
				80%	29 150 756	27 749 775
France vitalité (Variante Population jeune Insee 2010)	15-64 ans	41 020 169	44 369 297	60%	24 612 101	26 621 578
				70%	28 714 118	31 058 508
				80%	32 816 135	33 320 969
	20-59 ans	33 033 746	35 647 388	60%	19 820 248	21 388 433
				70%	23 123 622	24 953 172
				80%	26 426 997	26 564 623
	20-64 ans	37 019 445	39 805 515	60%	22 211 667	23 883 309
				70%	25 913 612	27 863 861
				80%	29 615 556	29 850 092
France vitalité Variante Population jeune Eurostat 2006	15-64 ans	39 963 245	41 506 040	60%	23 977 947	24 903 624
				70%	27 974 272	29 054 228
				80%	31 970 596	33 204 832
	20-59 ans	31 963 374	33 238 494	60%	19 178 024	19 943 096
				70%	22 374 362	23 266 946
				80%	25 570 699	26 590 795
	20-64 ans	35 911 922	37 084 452	60%	21 547 153	22 250 671
				70%	25 138 345	25 959 116
				80%	28 729 538	29 667 562

Sources : INSEE, Eurostat ; calculs des auteurs

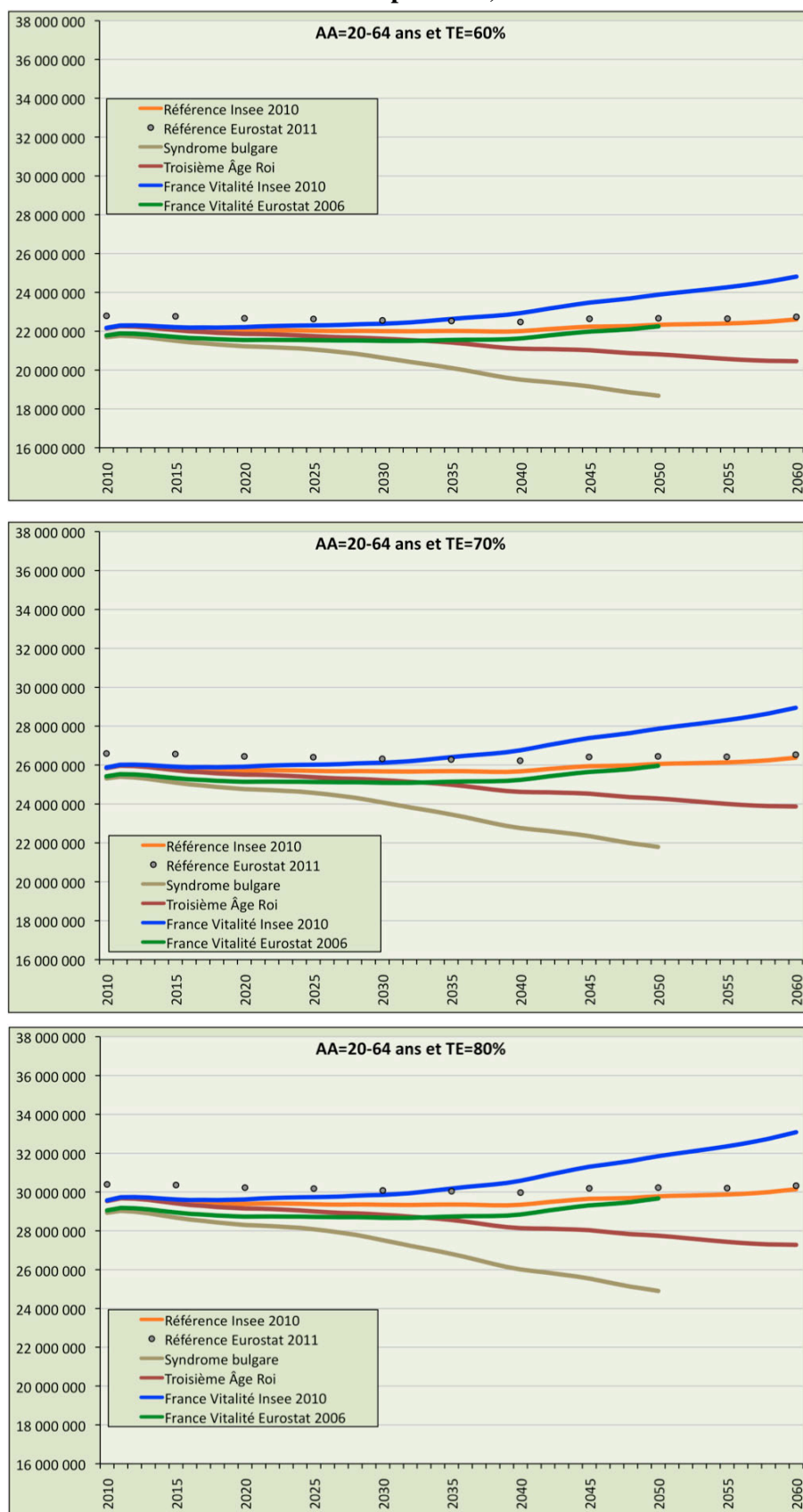
Graphique 21 — Population active occupée selon divers scénarios d'évolution de la population totale et hypothèses de plage d'âges actifs (AA) et de taux d'emploi (TE) en France métropolitaine, 2010-2060



Graphique 22 — Population active occupée selon diverses projections de population totale et hypothèses de plage d'âges actifs (AA) et de taux d'emploi (TE) en France métropolitaine, 2010-2060



Graphique 23 — Population active occupée selon diverses projections de population totale et hypothèses de plage d'âges actifs (AA) et de taux d'emploi (TE) en France métropolitaine, 2010-2060



Source : INSEE, Eurostat.

Parmi les 54 possibles, cinq microscénarios ont été privilégiés qui, sans aller jusqu'aux extrêmes, couvrent néanmoins un très large spectre, aucun des microscénarios sur la population élaborés par ailleurs et aucune des hypothèses de plages d'âges d'activité et de taux d'emploi imaginées n'ayant été écartés (tableau 4) :

— le scénario A, sur fond de microscénario « Population référence », anticipe un emploi futur assez faiblement concentré (taux d'emploi 70 %) sur une plage d'âges actifs réduite (20-59 ans) ;

— le scénario B associe un net déclin démographique à long terme et la plage d'âges actifs et le taux d'emploi qui ont prévalu durant les piteuses (au plan économique) décennies 1980 et 1990 ;

— le scénario C, à l'inverse, combine un scénario d'expansion démographique durable, une plage d'âges actifs étirée vers le haut et un taux d'emploi de 80 % ;

— le scénario D ne diffère du scénario C que par son fond démographique, les écarts entre les deux scénarios donnant la mesure de la sensibilité des résultats à une modification du seul environnement démographique ;

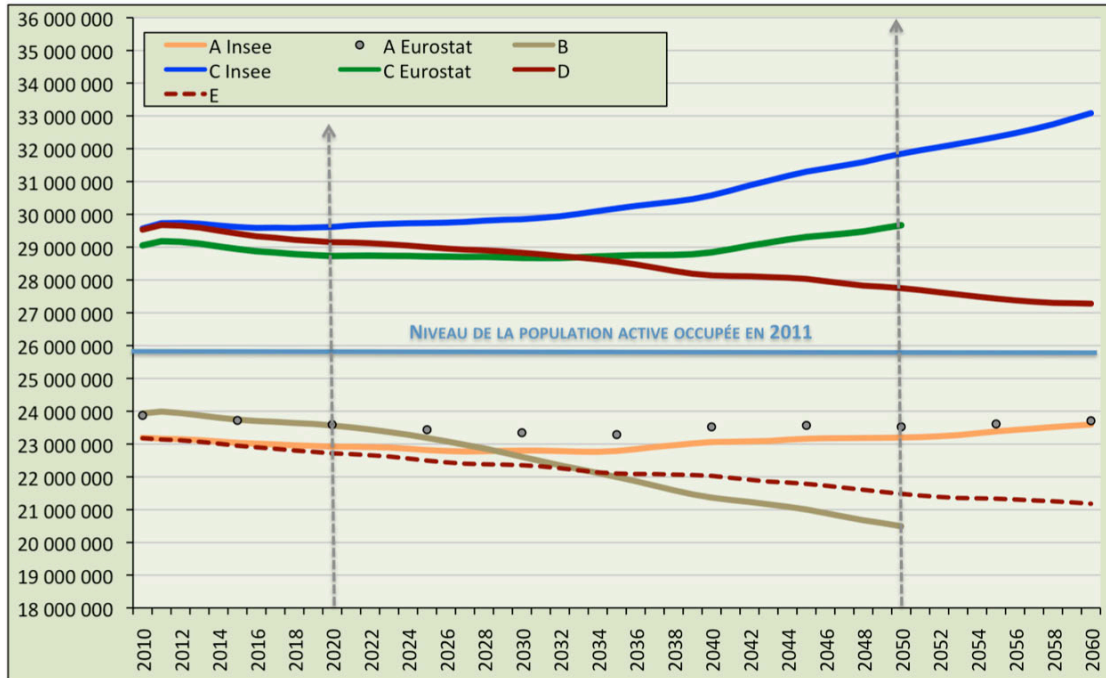
— le scénario E est lui aussi articulé sur le microscénario démographique du « Troisième Âge roi », mais il envisage un emploi futur aussi faiblement concentré (taux d'emploi 70 %) et une plage d'âges aussi réduite (20-59 ans) que le scénario A ; les écarts entre ces deux scénarios donneront une autre mesure de la sensibilité des résultats à une modification du seul environnement démographique.

La population active occupée s'élève aujourd'hui à quelque 26 millions d'individus, un niveau qui n'est le point origine d'aucun des microscénarios retenus. L'intérêt de ces derniers n'est pas d'illustrer le cheminement futur de la population en emploi de 2010 aux horizons choisis mais d'esquisser vers où celle-ci pourrait tendre à long terme selon certains arrangements de facteurs (graphique 24). Comparativement aux 26 millions d'actifs occupés de 2011, la plage de variation pourrait être relativement resserrée à l'horizon 2020 : 25-27 millions ; à l'horizon 2050, elle pourrait être plus largement ouverte : 23-29 millions.

Tableau 4 — Hypothèses et microscénarios de la composante population active occupée

	Microscénario Population	Âges d'activité	Taux d'emploi	Population active occupée	
				2020	2050
Microscénarios	A	Insee 2010 Central	70%	22 921 004	23 197 405
		Référence Eurostat 2011 Convergence		23 593 195	23 526 184
	B	Syndrome bulgare	60%	23 564 800	20 495 468
	C	Insee 2010 Population jeune	80%	29 615 556	29 850 092
		France vitalité Eurostat 2006 Population jeune		28 729 538	29 667 562
D	Troisième Âge Roi	80%	29 150 756	27 749 775	
E	Troisième Âge Roi	70%	22 717 441	21 483 456	

Graphique 24 — Population active occupée selon différents microscénarios en France métropolitaine, 2010-2060



Quatre microscénarios contrastés

Le tableau morphologique ci-dessous (tableau 5) récapitule les hypothèses des variables clés fondamentales et les combinaisons sur lesquelles s'articulent les quatre microscénarios contrastés élaborés pour la composante Emploi.

Tableau 5 — Tableau morphologique des microscénarios Emploi

Formation brute de capital fixe	H1	H2	H3		
	Redéploiement de l'épargne privée	Restauration des marges des sociétés	Carence d'investissement		
Investissement dans le capital humain	H1	H2	H3		
	Formation générale	Formation qualifiante	Formation différenciée		
Structure sectorielle des activités	H1	H2			
	Consolidation des secteurs à fort potentiel de croissance	Sauvegarde de l'existant			
Population active occupée (en millions)	A	B	C	D	E
	2020 : 22,9-23,6 2050 : 23,2-23,5	2020 : 23,6 2050 : 20,5	2020 : 28,7-29,6 2050 : 29,7-29,9	2020 : 29,2 2050 : 27,8	2020 : 22,7 2050 : 21,5
Microscénarios Croissance-Emploi	MS1	MS2	MS3	MS4	
	Engourdissement programmé	Modèle espagnol	Nouvelle croissance	Marché dual	

Microscénario « Engourdissement programmé »

Ce microscénario illustre une politique du refus des ruptures, une politique des adaptations au fil de l'eau, des petits pas en toutes choses (tableau 6).

Les marges de manœuvre financières des entreprises sont réduites, leurs investissements limités au strict minimum indispensable ; les capacités d'innovation déclinent progressivement. Le système éducatif et de formation se reproduit peu ou prou à l'identique, largement déconnecté des réalités économiques et, globalement, de moins en moins performant. Dans un monde de plus en plus concurrentiel, la production nationale de biens et services subit les assauts de l'extérieur, contraignant à une défense, ruineuse et de moins en moins efficace, d'un existant en perte de compétitivité. La création de richesses progressant sur un rythme relativement atone, le marché de l'emploi stagne ; la population active occupée est fortement concentrée sur les âges adultes, jeunes et *seniors* connaissant un chômage massif.

Inexorablement, l'économie française s'engourdit.

Cette tendance à l'engourdissement, suffisamment développée, est à même d'induire des effets gravement délétères à horizon d'une ou deux décennie(s) (chômage et appauvrissement d'une partie croissante de la population, distension des liens sociaux) sur le modèle espagnol actuel. Mais elle serait également à même de provoquer une réaction. « Engourdissement programmé » est en conséquence un microscénario dont le terme pourrait être inférieur à 2050.

Tableau 6 — Microscénario « Engourdissement programmé »

Formation brute de capital fixe	H1	H2	H3		
	Redéploiement de l'épargne privée	Restauration des marges des sociétés	Carence d'investissement		
Investissement dans le capital humain	H1	H2	H3		
	Formation générale	Formation qualifiante	Formation différenciée		
Structure sectorielle des activités	H1	H2			
	Consolidation des secteurs à fort potentiel de croissance	Sauvegarde de l'existant			
Population active occupée (en millions)	A	B	C	D	E
	2020 : 22,9-23,6 2050 : 23,2-23,5	2020 : 23,6 2050 : 20,5	2020 : 28,7-29,6 2050 : 29,7-29,9	2020 : 29,2 2050 : 27,8	2020 : 22,7 2050 : 21,5
Microscénarios Croissance-Emploi	MS1	MS2	MS3	MS4	
	Engourdissement programmé	Modèle espagnol	Nouvelle croissance	Marché dual	

Microscénario « Modèle espagnol »

Ce microscénario associe aux mêmes hypothèses que le précédent relativement aux investissements en capital — physique et humain — et à la structure sectorielle des activités créatrices de richesses une hypothèse de forte contraction de la population active occupée, l'effet positif de l'élargissement de la plage des âges d'activité aux 15-64 ans étant surcompensé par celui d'un taux moyen d'emploi plus faible (60 %) (tableau 7).

Ce microscénario, inspiré de la situation actuellement vécue par l'Espagne, illustre une tendance au déclin économique éminemment plus sévère à long terme que celle du microscénario « Engourdissement programmé », auquel il pourrait progressivement se substituer d'ici une dizaine d'années à défaut d'être le microscénario le plus immédiatement plausible.

Tableau 7 — Microscénario « Modèle espagnol »

Formation brute de capital fixe	H1	H2	H3		
	Redéploiement de l'épargne privée	Restauration des marges des sociétés	Carence d'investissement		
Investissement dans le capital humain	H1	H2	H3		
	Formation générale	Formation qualifiante	Formation différenciée		
Structure sectorielle des activités	H1	H2			
	Consolidation des secteurs à fort potentiel de croissance	Sauvegarde de l'existant			
Population active occupée (en millions)	A	B	C	D	E
	2020 : 22,9-23,6 2050 : 23,2-23,5	2020 : 23,6 2050 : 20,5	2020 : 28,7-29,6 2050 : 29,7-29,9	2020 : 29,2 2050 : 27,8	2020 : 22,7 2050 : 21,5
Microscénarios Croissance-Emploi	MS1	MS2	MS3	MS4	
	Engourdissement programmé	Modèle espagnol	Nouvelle croissance	Marché dual	

Microscénario « Nouvelle croissance »

Ce microscénario est un scénario de rupture par rapport à la tendance actuellement à l'œuvre en France.

Un scénario de ruptures choisies : redéploiement de l'épargne privée vers des investissements de long terme, formation visant à satisfaire le plus largement et le plus complètement possible les besoins de l'appareil productif, compris par des formations qualifiantes et une politique judicieuse de formation professionnelle et continue, renforcement des pôles d'activité les plus porteurs (tableau 8).

Sous réserve d'être négociées au plus tôt, ces ruptures pourraient s'avérer très bénéfiques pour l'emploi, une plage des âges d'activité calée sur les évolutions démographiques — plus étirée vers le haut (les *seniors* étant contraints à une activité plus tardive, sinon demandeurs) que vers le bas (les adulescents, l'investissement humain du futur) — associant ses effets à ceux d'un taux d'emploi porté à 80 %.

Ce microscénario suppose soit l'émergence d'une forte volonté politique de l'État et des partenaires sociaux capables de faire évoluer radicalement la donne socioéconomique, soit

une situation économique devenue suffisamment critique pour susciter un véritable sursaut national qui, à son tour transformerait le souhaitable en incontournable nécessité. En conséquence, « Nouvelle croissance » est, peut-être, davantage un microscénario de substitution et à mise en œuvre décalée qu'un microscénario à traduction dans les faits immédiate.

Tableau 8 — Microscénario « Nouvelle croissance »

Formation brute de capital fixe	H1 Redéploiement de l'épargne privée	H2 Restauration des marges des sociétés	H3 Carence d'investissement		
Investissement dans le capital humain	H1 Formation générale	H2 Formation qualifiante	H3 Formation différenciée		
Structure sectorielle des activités	H1 Consolidation des secteurs à fort potentiel de croissance	H2 Sauvegarde de l'existant			
Population active occupée (en millions)	A 2020 : 22,9-23,6 2050 : 23,2-23,5	B 2020 : 23,6 2050 : 20,5	C 2020 : 28,7-29,6 2050 : 29,7-29,9	D 2020 : 29,2 2050 : 27,8	E 2020 : 22,7 2050 : 21,5
Microscénarios Croissance-Emploi	MS1 Engourdissement programmé	MS2 Modèle espagnol	MS3 Nouvelle croissance	MS4 Marché dual	

Microscénario « Marché dual »

« Marché dual » est également un microscénario de rupture.

Les ruptures qu'il présuppose sont, elles aussi, des ruptures choisies, mais autant « Nouvelle croissance » pouvait s'ancrer dans une économie sociale de marché, autant « Marché dual » répond à une pure logique de marché et à un strict objectif de présence pérennisée de l'économie française au sein de l'économie monde (tableau 9).

L'investissement en capital fixe résulte, ici, d'une restauration des marges des sociétés consécutive à un massif choc de compétitivité. L'investissement dans le capital humain est fortement différencié : aux uns les formations les plus qualifiantes et les plus rémunérées, aux autres les formations minimales pour des métiers de services aux personnes. La consolidation des secteurs à fort potentiel de croissance s'impose logiquement dans ce microscénario.

Qualifiée ou compétente en fonction des besoins d'une économie hautement capitaliste, la population active occupée, très concentrée selon l'âge (20-59 ans), n'est pas nombreuse (malgré un taux moyen d'activité de 70 %) et elle tend même à décliner.

À la différence de « Nouvelle croissance », ce microscénario peut être beaucoup plus rapidement traduit dans les faits. L'intensité et la durée de la crise économique, les mesures d'encadrement des dépenses publiques, sinon d'austérité, que cette crise a déjà engendrées, le chômage et la baisse du niveau de vie qu'elle a déjà produits, appellent des changements rapides. Or, restaurer les marges des entreprises peut s'opérer plus rapidement — fût-ce plus brutalement — qu'un redéploiement de l'épargne privée. En outre, sur le moyen-long

terme, et pour autant que soit mise en œuvre une politique de flexisécurité, il n'est pas impossible qu'une nouvelle bourgeoisie émerge entraînant dans son sillon une nouvelle dynamique de promotion sociale.

Tableau 9 – Microscénario « Marché dual »

Formation brute de capital fixe	H1	H2	H3		
	Redéploiement de l'épargne privée	Restauration des marges des sociétés	Carence d'investissement		
Investissement dans le capital humain	H1	H2	H3		
	Formation générale	Formation qualifiante	Formation différenciée		
Structure sectorielle des activités	H1	H2			
	Consolidation des secteurs à fort potentiel de croissance	Sauvegarde de l'existant			
Population active occupée (en millions)	A	B	C	D	E
	2020 : 22,9-23,6 2050 : 23,2-23,5	2020 : 23,6 2050 : 20,5	2020 : 28,7-29,6 2050 : 29,7-29,9	2020 : 29,2 2050 : 27,8	2020 : 22,7 2050 : 21,5
Microscénarios Croissance-Emploi	MS1	MS2	MS3	MS4	
	Engourdissement programmé	Modèle espagnol	Nouvelle croissance	Marché dual	

Chapitre III

**La dynamique
de la société française**

L'avenir du système français de protection sociale dépendra très largement de l'évolution des valeurs des Français, notamment au regard de la solidarité et de l'équité, de celle de leurs opinions relativement au fonctionnement du système, enfin de celle de leurs comportements tels que nous pouvons les observer et les anticiper. Mais l'avenir du système de protection sociale dépendra aussi du fonctionnement de nos institutions, notamment de celles qui jouent un rôle majeur dans le pilotage du système et, en définitive, de la capacité de la société française à s'adapter au changement ou, au contraire, à y résister. Telles sont les questions essentielles sur lesquelles porte ce chapitre.

L'évolution des valeurs

Une première tendance de très long terme doit d'abord être rappelée, qui a été fort bien analysée par des sociologues tels que Emile Durkheim, Max Weber, Norbert Elias et bien d'autres : celle dite de l'essor de l'individualisme ou de l'individualisation.

Comme l'expliquent, par exemple, Étienne Schweisguth¹ et Philippe Portier², dans le langage des sciences sociales, la montée de l'individualisme désigne un processus de très long terme par lequel les cultures des sociétés européennes ont petit à petit placé l'individu au centre de leur conception de la vie de l'homme en société. S'agissant de l'étude du changement des valeurs, « le critère le plus fécond, écrit É. Schweisguth, nous paraît être celui des types de légitimité sur lesquels elles se fondent ». L'évolution irait dans le sens d'un passage de valeurs, dites traditionalistes, dont le principe de légitimité est fondé sur une transcendance, à des valeurs que l'on qualifie d'individualistes dans la mesure où leur principe de légitimité réside dans l'individu. « La légitimité des valeurs traditionalistes est fondée dans un ordre des choses réputé supérieur aux consciences individuelles, et que les individus doivent respecter sans pouvoir les remettre en cause, qu'il s'agisse d'un ordre naturel, surnaturel, social, moral ou autre. Le principe de l'individualisme consiste, au contraire, à subordonner l'ordre des choses aux désirs, aux besoins, à la raison ou à la volonté des individus humains ». Les valeurs ne sont donc pas imposées par un ordre supérieur — la loi de Dieu, de la nature, de la cité ou de la tradition — mais par ce que les hommes, par eux-mêmes, jugent bon, donc sur l'autonomie du sujet. La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 est emblématique de ce changement, tout comme peut l'être, à un moindre degré, le processus de sécularisation des sociétés européennes.

Mais cet individualisme ne saurait être assimilé à l'égoïsme ; il n'exclut pas l'engagement dans des actions collectives ni l'adhésion à un « contrat social ». La création de la Sécurité sociale, elle-même, est exemplaire d'un tel contrat au moins implicite au travers duquel les individus s'accordent sur le principe d'une solidarité collective. Plus récemment s'est développé un concept un peu différent, celui d'individualisation, pour souligner le fait que les Européens « veulent décider par eux mêmes, faire des choix de vie qui ne soient ni contraints par l'État et ses législations, ni définis par une institution religieuse, ni contrôlés par la famille ou le qu'en-dira-t-on du voisinage »³. S'appuyant sur les enquêtes sur les valeurs des Européens (*European Values Studies*, EVS), réalisées à intervalles réguliers en Europe depuis 30 ans, et 19 indicateurs qu'il estime particulièrement pertinents, s'agissant par exemple des relations familiales, Pierre Bréchon écrit : « L'enquête fourmille d'indicateurs potentiels d'individualisation dans le domaine des relations familiales ».

¹. « La montée des valeurs individualistes », *Futuribles*, n° 200, juillet-août 1995.

². « États et Églises en Europe », *Futuribles*, n° 393, mars-avril 2013.

³. BRÉCHON Pierre, « L'individualisation des sociétés européennes », *Futuribles*, n° 395, juillet-août 2013.

— 47 % considèrent que, pour le succès d'un mariage, il est important que chacun puisse avoir du temps pour ses amis et ses activités personnelles (question nouvelle en 2008).

— 51 % approuvent qu'une femme qui désire rester célibataire et ne pas s'engager dans une relation stable avec un homme puisse avoir un enfant (c'était le cas de seulement 39 % en 1981).

— 60 % approuvent fortement l'affirmation : « C'est à chacun de choisir d'avoir ou non des enfants » (question nouvelle).

— 36 % sont tout à fait ou plutôt d'accord pour que les couples homosexuels puissent adopter des enfants (question nouvelle).

— Parmi les qualités à encourager dans l'éducation des enfants, « la tolérance et le respect des autres » sont plébiscités (78 % contre 76 % en 1990), « l'indépendance » est choisie par 48 % (contre 44 % en 1990).

— 50 % approuvent en 2008 (contre 30 % en 1981) l'avortement pour un couple marié qui ne veut plus avoir d'enfant.

Tous ces indicateurs mesurent une valorisation des choix individuels, de manière à ce que la famille soit le produit de la volonté de ses membres et non de l'imposition de normes préétablies.

Plusieurs éléments peuvent encore être retenus dans une longue question sur les comportements justifiés ou non. Nous avons sélectionné ceux qui expriment une forte demande de permissivité privée, c'est-à-dire une volonté de choisir sans contraintes ses manières de vivre sa sexualité et d'appréhender sa mort, éventuellement à distance de la morale conventionnelle : l'adultère, l'homosexualité, le divorce, l'euthanasie, le suicide (tableau 1). Si la tolérance à l'égard de l'adultère baisse plutôt et si le suicide reste assez largement réprouvé, le divorce, l'homosexualité et l'euthanasie sont de plus en plus largement considérés comme des choix libres de l'individu ».

Tableau 1 — Comportements considérés comme justifiés (notes de 6 à 10) en matière de sexualité et face à la mort (9 pays Europe Ouest)

	1981	1990	1999	2008
Adultère	-	13	11	9
Homosexualité	23	27	46	48
Divorce	36	44	49	55
Euthanasie	30	35	41	52
Suicide	13	7	17	19

Source : BRÉCHON Pierre et TCHERNIA Jean-François (sous la dir. de), *La France à travers ses valeurs*, Paris : Armand Colin, 2009.

En même temps, il est saisissant de constater que la famille continue à être plébiscitée comme la valeur la plus importante aux yeux des Français. Après celle-ci viennent le travail (même si les attentes en la matière ont évolué), les amis et relations, les loisirs et même la politique.

Tableau 2 — Hiérarchie des valeurs selon les Français

	1990	1999	2008
Famille			
Très important	81	88	87
Assez important	15	11	10
Travail			
Très important	60	69	68
Assez important	32	26	26
Amis et relations			
Très important	40	50	50
Assez important	46	45	40
Loisirs			
Très important	31	37	33
Assez important	48	51	51
Religion			
Très important	14	11	13
Assez important	28	26	32
Politique			
Très important	8	8	15
Assez important	24	27	23

Source : BRÉCHON Pierre et TCHERNIA Jean-François (sous la dir. de), *op. cit.*

L'évolution des valeurs s'opère très largement sous l'effet du renouvellement des générations (voir encadré) et, selon Olivier Galland et Bertrand Roudet ⁴, les valeurs des jeunes ont connu un certain nombre d'évolutions depuis 30 ans.

— Elles traduisent un niveau de confiance envers les autres et envers l'avenir encore plus faible que pour le reste de la population.

— Elles remettent en cause le principe de solidarité globale, considéré comme trop abstrait. Pour une majorité des 18-29 ans, les principes d'appartenance et de solidarité doivent en effet s'exprimer de manière concrète et répondre au libre choix des individus. Les dernières enquêtes sur les valeurs des jeunes montrent ainsi un affaiblissement net de la conscience altruiste des jeunes et une moindre propension à s'engager politiquement.

— Elles révèlent un clivage croissant entre les jeunes selon le niveau d'études.

— Elles mettent en évidence un déclin des valeurs religieuses traditionnelles.

— Elles montrent une certaine autonomisation des groupes de pairs, l'importance croissante que prend le groupe dans la détermination des valeurs de l'individu. Cette tendance s'est fortement accentuée ces dernières années, au point que la socialisation par le groupe a tendance à remplacer la socialisation par la famille. Olivier Galland considère ainsi que la sociabilité devient une valeur en soi et que les jeunes sont adeptes d'une « morale relationnelle » ⁵.

Une « culture » jeune apparaît, qui ne s'oppose pas au monde des adultes, mais lui oppose une totale indifférence. Cette différenciation entre monde des jeunes et des adultes est accentuée par la construction d'une identité jeune à travers les produits spécifiquement adolescents de la sphère marchande. Toujours selon les mêmes auteurs, « Si l'adhésion des jeunes à des

⁴. GALLAND Olivier, « Les jeunes sont-ils individualistes ? », in GALLAND Olivier et ROUDET Bertrand, *Les Jeunes européens et leurs valeurs*, Paris : La Découverte, 2005, p. 38-64.

⁵. *Ibidem.*

cultures, à première vue, non conventionnelles (et souvent contestataires) n'est pas nouvelle, les jeunes lui accordent une importance croissante, et elle constitue de plus en plus un canal de transmission de certaines valeurs ». Il faut cependant noter que les jeunes sont loin de former un groupe social homogène et que l'existence d'une culture jeune ne saurait gommer les différences importantes et affichées qui existent entre des groupes d'origine sociale ou culturelle différentes. Cette socialisation par le groupe et la formation de valeurs qui lui est liée peut faire craindre l'avènement d'une société éclatée où les valeurs partagées deviennent insuffisantes à maintenir une cohésion sociale.

La montée de l'individualisme, effet d'âge ou effet de génération ?

« L'adhésion aux valeurs de liberté et de choix personnel est généralement plus forte chez les jeunes. Ce constat est susceptible de deux interprétations. La première, l'explication par les *cycles de vie*, suppose que le déclin de l'individualisme est la conséquence des transformations qui se produisent chez l'être humain au fur et à mesure de son parcours à travers la vie. Aux attitudes libérales, laxistes et contestataires, qui sont l'apanage de la jeunesse, succéderaient le conservatisme et le sens des responsabilités que procure l'expérience. Mais ce schéma ne correspond pas vraiment aux observations empiriques.

L'autre explication possible de la relation entre l'âge et les valeurs individualistes est celle du *renouvellement des générations*. Elle consiste à supposer, non pas que l'individualisme décline progressivement au cours de la vie, mais que chaque génération nouvelle se situe d'emblée à un niveau d'individualisme plus élevé que celle qui la précède. Si l'on compare les niveaux d'individualisme aux marches d'un escalier, c'est comme si chaque génération rajoutait une marche plus élevée et venait s'y situer.

L'enjeu de ce débat est important, car si cette dernière explication est la bonne, elle fonde l'idée que la montée de l'individualisme est un changement à long terme. En revanche, si c'est l'explication par les cycles de vie qui est valide, l'idée que les variations en matière de valeurs sont essentiellement conjoncturelles s'en trouve renforcée. »

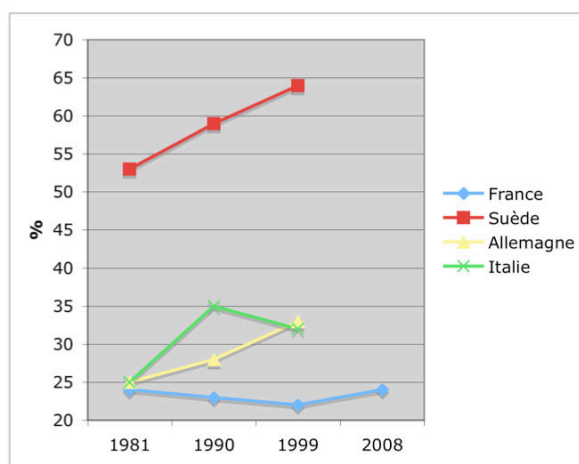
« Pour trancher entre l'explication par le cycle de vie ou par le renouvellement des générations, il faut pouvoir disposer d'enquêtes répétées à intervalle régulier, par exemple tous les 10 ans, dans lesquelles figurent les mêmes questions et dans lesquelles on dispose de l'âge des personnes interrogées. Il est alors possible de suivre sur le long terme l'évolution des opinions de cohortes d'enquêtés nés au cours d'une même période et de mesurer ainsi les conséquences effectives du vieillissement. »

Deux études remplissant ces conditions ont été étudiées par Étienne Schweisguth : toutes deux confirment l'hypothèse du renouvellement des générations et ne présentent aucun élément allant dans le sens d'un déclin de l'individualisme au cours du cycle de vie.

Source : SCHWEISGUTH Étienne, « La montée des valeurs individualistes » *Futuribles*, n° 200, juillet-août 1995.

Sans pouvoir traiter ici de l'évolution de toutes les valeurs, certaines, au regard de l'avenir du système français de protection sociale, méritent une attention particulière : ainsi en est-il du degré de **confiance envers autrui**. En 2008, toujours selon les enquêtes Valeurs, à peine un quart des Français affirmaient « faire confiance à la plupart des gens », un taux très faible et pratiquement inchangé depuis 30 ans.

Cette méfiance envers les autres s'expliquerait en partie par le sentiment que « les gens s'occupent surtout d'eux-mêmes » (ressenti par 42 % des Français en 2008). Autrement dit, la majorité des Français considèrent que leurs semblables sont indifférents à leur égard, et reconnaissent qu'ils le sont souvent eux aussi à l'égard des autres.

Graphique 1 — Évolution de la confiance interpersonnelle en France et dans quelques pays européens

Source : *ibidem*.

S'ils sont plutôt plus tolérants que les autres Européens envers certaines catégories de population (dont ils ne rejetteraient pas les membres comme voisins : étrangers, homosexuels, musulmans...), ils sont particulièrement peu confiants vis-à-vis des inconnus, des institutions, des élus et de l'avenir. Selon les résultats de l'*European Social Survey*, en 2009, 71 % des Français font peu confiance au Parlement, contre 58 % en moyenne dans les autres pays européens. De même, 82 % des Français font peu confiance aux hommes politiques et 87 % aux partis politiques. Et 60 % se déclarent insatisfaits du fonctionnement de la démocratie.

En même temps, le faible niveau de confiance interpersonnelle s'accompagne d'une forte demande de sécurité et de protection publique (en témoignent les niveaux de confiance très élevés accordés au système d'enseignement, de santé, mais aussi à la police et à l'armée). Ce besoin de sécurité serait renforcé, depuis quelques années, par la perception d'une hausse de la petite délinquance, ainsi que par la crainte d'une dégradation des conditions de vie.

Ces données sont confirmées par d'autres enquêtes, comme le *Baromètre de la confiance politique* du Cévipof (Centre de recherches politiques de Sciences Po) qui, sans doute, rend compte cette fois plutôt des opinions que des valeurs.

Tableau 3 — Part des Français qui font une grande ou assez grande confiance aux institutions de 1981 à 2008 (%)

	1981	1990	1999	2008
Institutions de l'État-providence				
Le système de santé	/	/	77	80
Le système d'enseignement	55	61	68	76
Le système de sécurité sociale	/	67	66	74
La police	64	65	66	73
L'armée	54	54	61	72
L'administration	50	46	44	60
Institutions de la démocratie				
Le Parlement	48	43	39	45
Le gouvernement				31
Les partis politiques	/	/	/	18
Les syndicats	36	30	33	41
La presse	31	37	35	38

Source : *ibidem*.

L'évolution des opinions

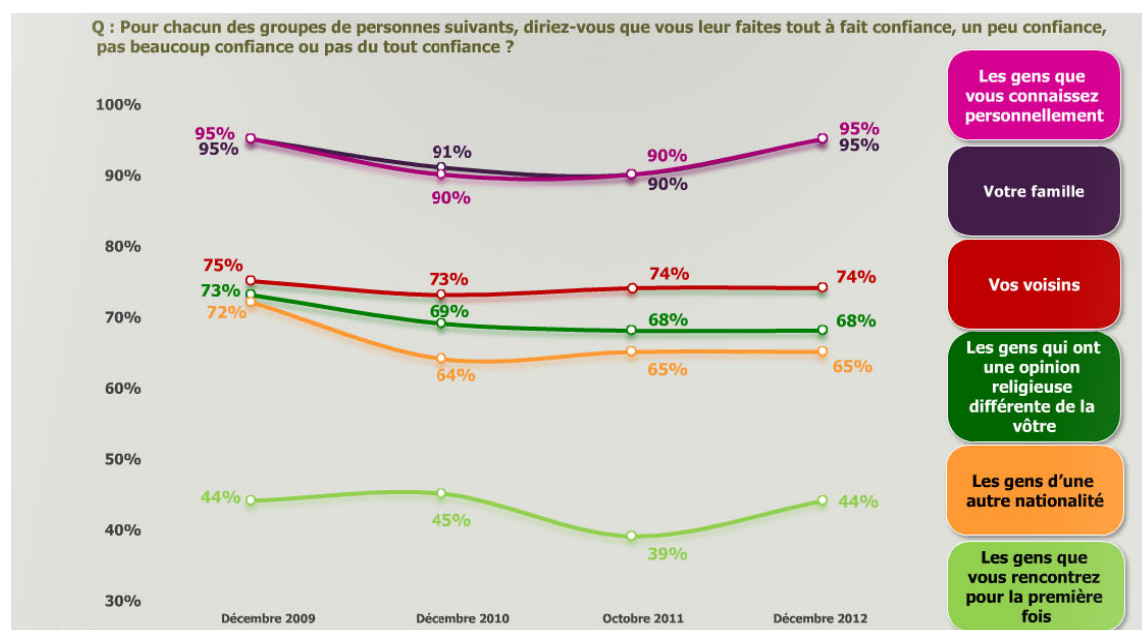
Les opinions, telles qu'elles sont appréhendées au travers de nombreux sondages, sont de nature un peu différente par rapport aux valeurs, mais leur évolution est souvent convergente avec celle des ces dernières : par exemple, en 2011, selon le *Baromètre* du Cévipof, 76 % des Français sont d'accord ou plutôt d'accord avec l'idée qu'il y a « de moins en moins de personnes dignes de confiance », et seuls 40 % pensent « qu'on peut faire confiance à des personnes qu'on ne connaît pas »⁶. De plus, 8 Français sur 10 sont convaincus que la confiance est « une valeur qui recule ».

Eu égard à notre sujet, deux questions principales se posent : d'une part, celle de la confiance des Français vis-à-vis des institutions et de leurs représentants ; d'autre part, celle des opinions relatives au système de protection sociale.

La confiance vis-à-vis des institutions et de leurs représentants

Le *Baromètre de la confiance politique* du Cévipof est particulièrement éclairant sur l'évolution de la confiance des Français vis-à-vis des autres, dont les résultats sont très cohérents avec ce qui ressort des enquêtes sur les valeurs.

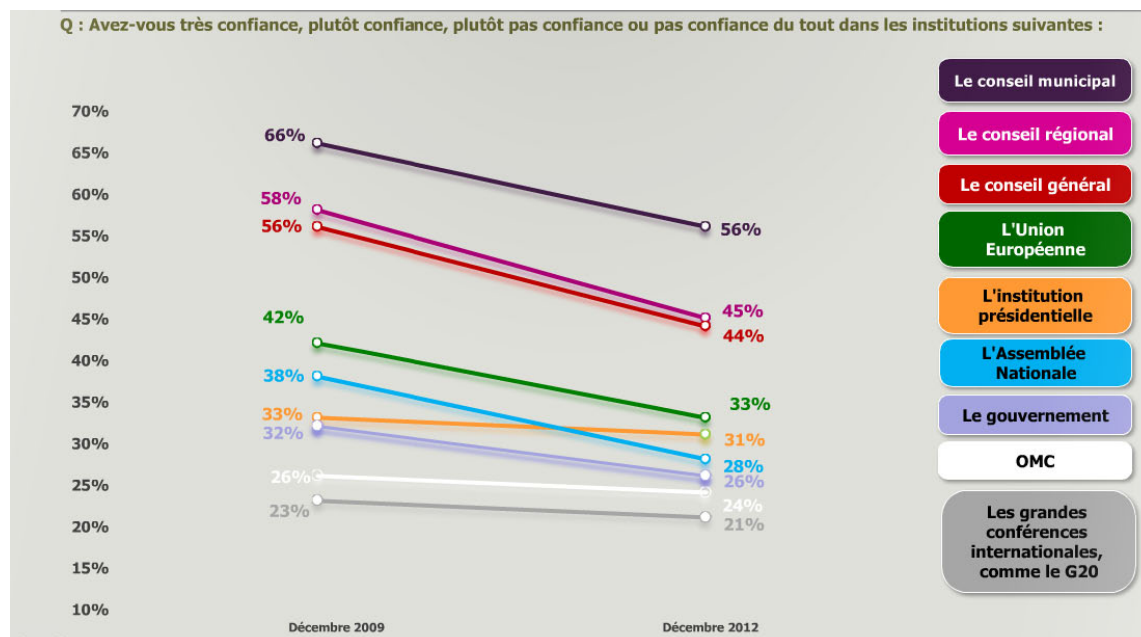
Graphique 2 — La confiance envers les autres (tout à fait ou un peu confiance)



Lorsque maintenant l'on s'intéresse à la confiance dans les institutions, l'analyse des évolutions récentes est particulièrement préoccupante. On observe en effet que le niveau de confiance est d'autant plus élevé que les institutions sont proches de la population : arrive en tête le Conseil municipal, puis le Conseil régional (qui dépasse légèrement le Conseil général) qui bénéficie d'une confiance bien supérieure à celle accordée aux institutions nationales, qu'il s'agisse du Chef de l'État, du gouvernement ou de l'Assemblée nationale.

⁶. Sondage Ifop. URL : http://www.ifop.com/?option=com_publication&type=poll&id=1635.

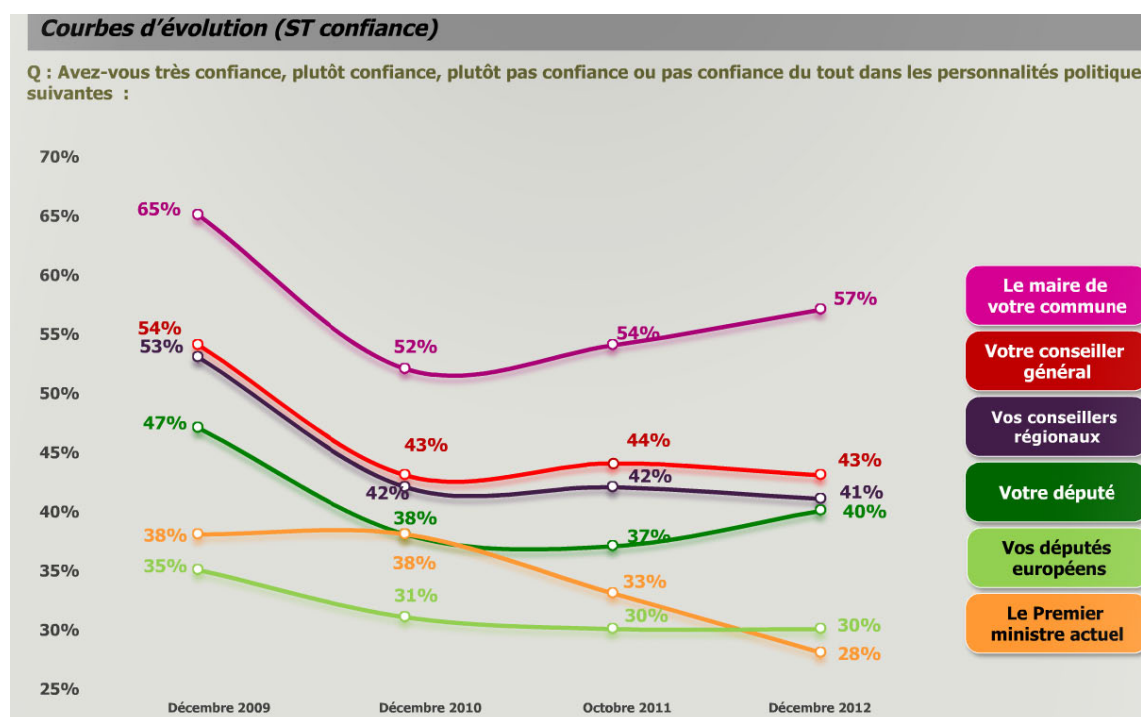
Graphique 3 — Niveau de confiance dans les institutions (très ou plutôt confiance)



Source : CÉVIPOF, *Le Baromètre de la confiance politique*, vague 4, janvier 2013.

En outre, la confiance accordée aux représentants des institutions politiques, hormis celle accordée aux maires (supérieure à celle portée aux autres et qui a même enregistré une hausse au cours de la période récente), se situe à un niveau très en dessous de 50 %, au mieux à un niveau stable, sinon en déclin. Sans doute convient-il à cet égard de souligner que les évolutions que révèlent les récents résultats de ces baromètres ne sont guère liés à la personnalités des élus actuels, puisque les mêmes tendances s'observent sur longue période, quels que soient les élus et leur couleur politique.

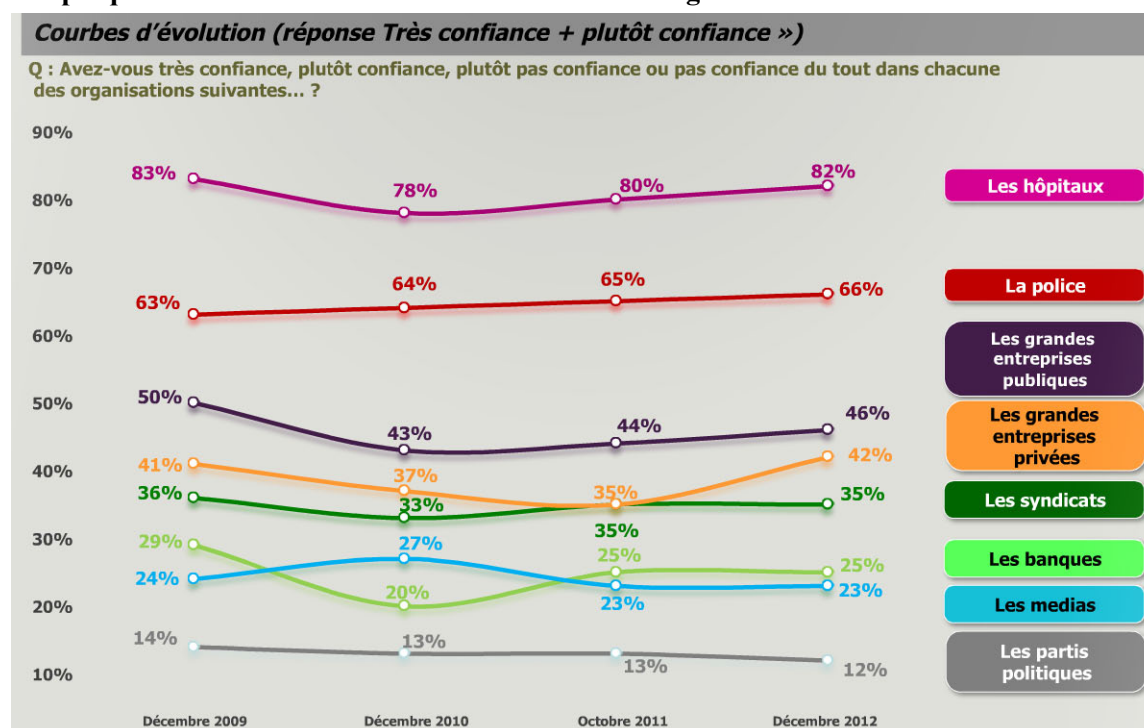
Graphique 4 — Niveau de confiance dans les personnalités politiques selon les fonctions



Source : *ibidem*.

Le degré de confiance accordé aux autres organisations est beaucoup plus différencié : les hôpitaux et la police enregistrent en effet un excellent score comparé à celui dont bénéficient les grandes entreprises, *a fortiori* les syndicats et les partis politiques. Cette dernière observation est particulièrement importante par rapport à l'évolution du système de protection sociale, puisque les partenaires sociaux sont directement impliqués dans la gestion dudit système et systématiquement consultés dès lors que les pouvoirs publics sont amenés à effectuer des arbitrages. Nous l'avons encore observé au cours de ces derniers mois, par exemple, lors de la « Conférence sociale » de juin 2013 et lorsque le Premier ministre a reçu les partenaires sociaux fin août avant d'annoncer les mesures qu'il envisageait de soumettre au Parlement dans le cadre du nouveau projet de réforme des retraites.

Graphique 5 — Niveau de confiance dans certaines organisations



Source : *ibidem*.

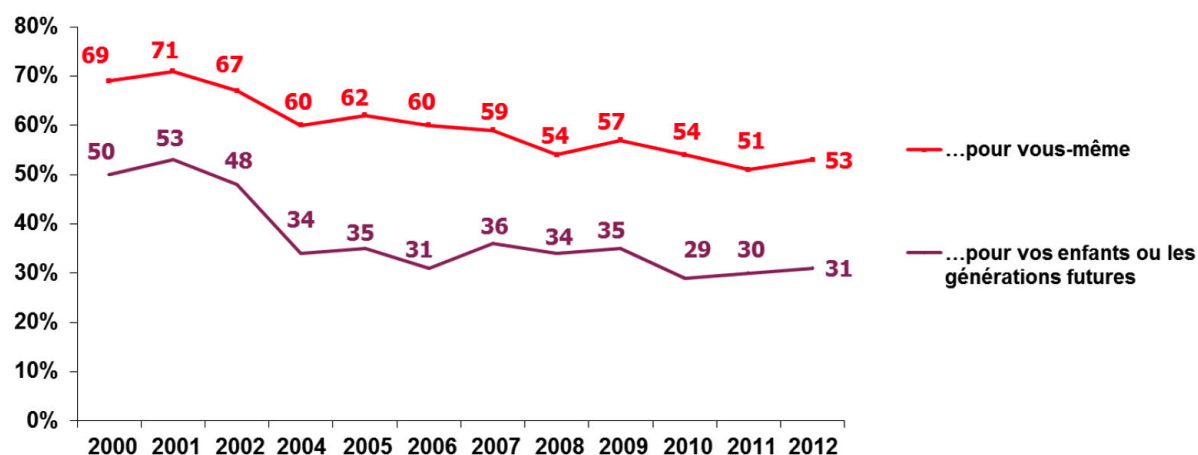
Le dernier rapport de la DREES (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques), *Suivi barométrique de l'opinion des Français sur la santé, la protection sociale, la précarité, la famille et la solidarité*⁷ apporte un éclairage complémentaire particulièrement intéressant sur le sujet : d'abord concernant les préoccupations des Français, ensuite concernant leurs attentes vis-à-vis du système de protection sociale.

Si la majorité des Français évaluent leur situation personnelle de manière positive, ils estiment néanmoins que la situation de leurs parents était meilleure que la leur (donc que de génération en génération, la situation se dégrade). En outre, la proportion d'entre eux qui se déclarent optimistes face à l'avenir décline constamment depuis le début des années 2000 et leur perception de l'avenir pour leurs enfants et les générations futures est encore plus négative.

Ce pessimisme, plus marqué chez les femmes que parmi les hommes, est plus prononcé toutefois chez les personnes âgées de 30 ans ou plus que chez les plus jeunes. Il est évidemment plus marqué dans les catégories de population les plus déshéritées qui, pour le dire autrement, n'anticipent guère d'amélioration de leur sort.

⁷. Paris : DREES et BVA Opinion, 2013.

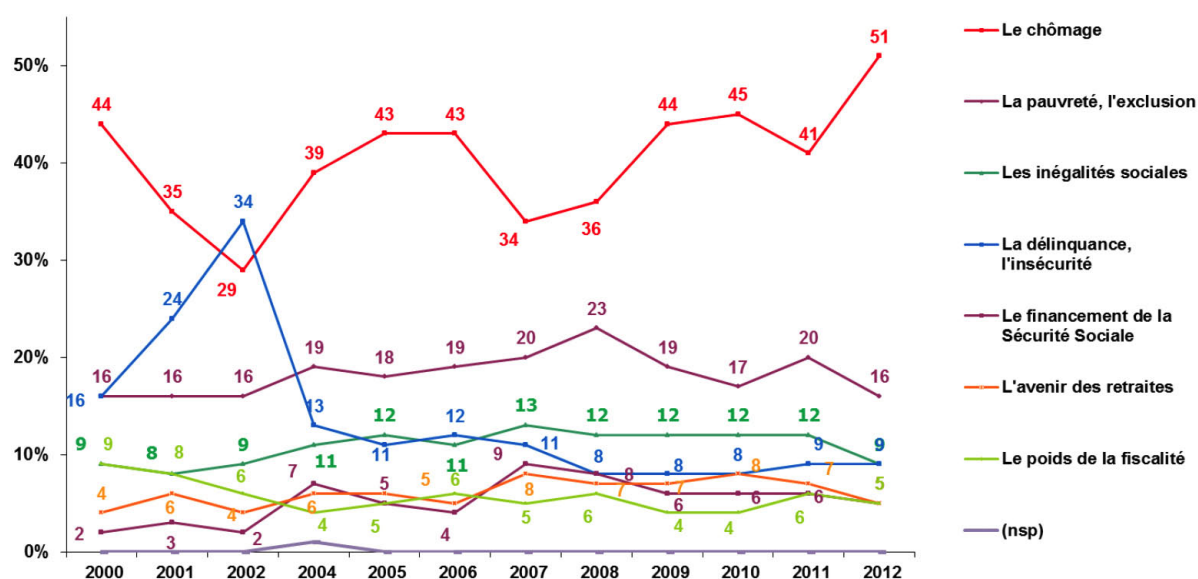
Graphique 6 — L'optimisme face à l'avenir



Source : DREES, *op. cit.*

Si l'on examine les craintes principales des Français, l'on observe assez logiquement qu'arrivent en tête la pauvreté (94 % des personnes préoccupées), le chômage (91 %) et le cancer (89 %). Mais, sur longue période, la crainte du chômage a connu une escalade particulièrement saisissante tandis, par exemple, que l'avenir des retraites apparaît comme une préoccupation très seconde. Sans doute cette évolution s'explique-t-elle par l'augmentation du chômage, mais peut être aussi par le fait que les Français ne sont pas très enclins à imaginer qu'il se résorbe rapidement. Peut être cette évolution s'explique-t-elle aussi parce que les Français finalement auraient bien conscience que, si l'avenir des retraites est compromis, c'est très largement parce que le pays souffre d'un sous-emploi endémique. En poussant l'analyse un pas plus loin, nous pourrions nous demander s'ils ne font pas ainsi preuve d'une intelligence des problèmes actuels supérieure à celle de leurs gouvernements successifs ?

Graphique 7 — Comparatif des problèmes dont il faut s'occuper en priorité en France (% cité en premier)



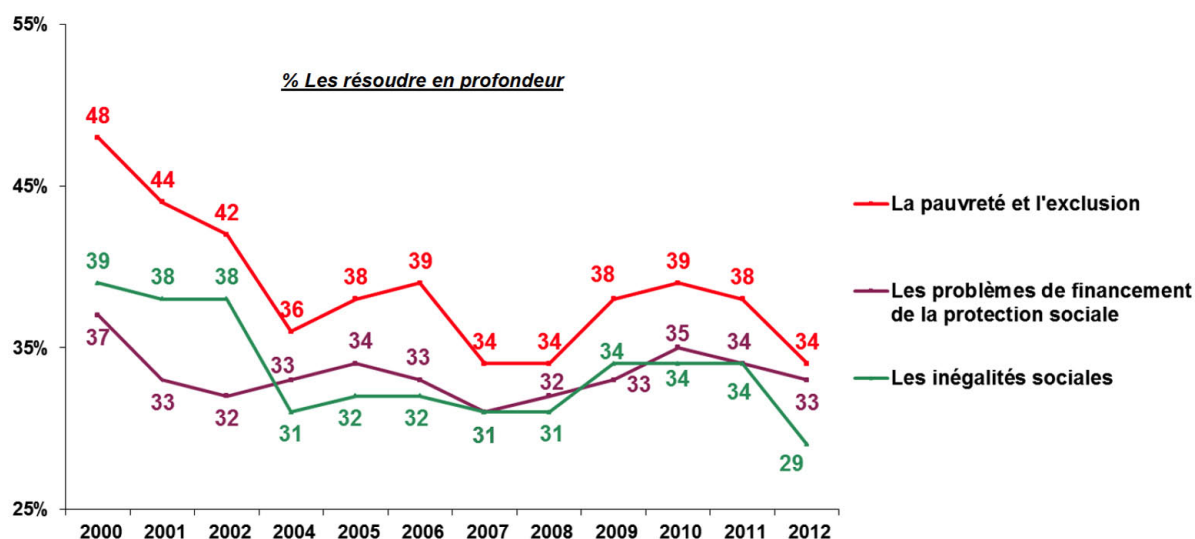
Source : *ibidem*.

Toujours selon la même enquête DRESS, une large majorité de Français (72 %) estime la société injuste et ce sentiment d'injustice augmente plus rapidement que les inégalités réelles.

L'opinion des Français vis-à-vis du système de protection sociale

Comme dans toutes les vagues d'enquêtes précédentes, la dernière enquête DREES/BVA opinion de janvier 2013 révèle que « plus de 9 français sur 10 estiment qu'il faudrait changer la société. Plus précisément, 70 % considèrent que des réformes sont nécessaires dans la société française, sans bouleverser totalement cette dernière et un quart exprime le souhait d'un changement radical de la situation (24 %). Selon la même source, « pour près de 7 Français sur 10, les pouvoirs publics ont la capacité d'agir pour améliorer au moins les aspects essentiels de la pauvreté et de l'exclusion, les problèmes de financement de la protection sociale et des inégalités (respectivement 73 %, 73 % et 68 %). Un tiers, toutefois, estime que les pouvoirs publics peuvent résoudre ces questions « en profondeur ». Au demeurant, en comparaison des enquêtes précédentes, la part des Français les plus optimistes quant aux capacités des pouvoirs publics n'a jamais été aussi faible.

Graphique 8 — En ce qui concerne les problèmes suivants, estimez-vous que les pouvoirs publics peuvent les résoudre en profondeur ?

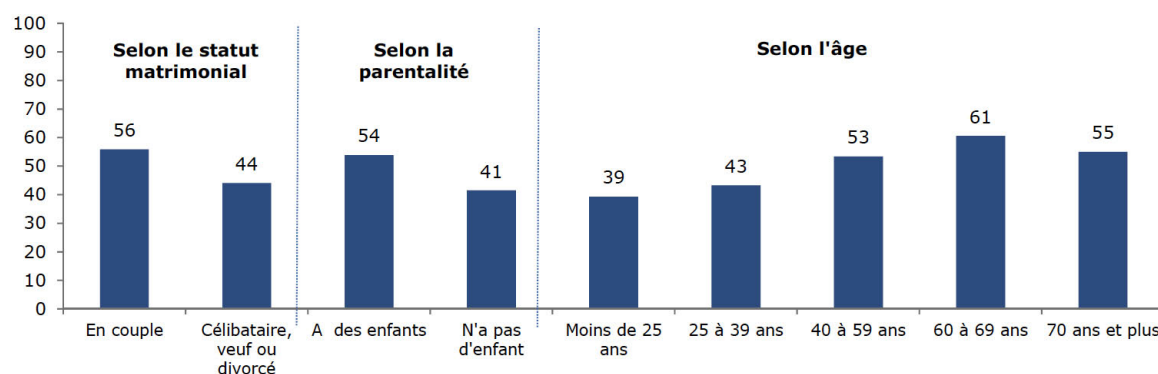


Source : *ibidem*.

Si nous nous intéressons aux problèmes de l'intégration sociale, il est frappant de constater que 88 % de Français se sentent bien intégrés dans la société française, 51 % se disant même très bien intégrés⁸ mais ce taux varie fortement selon l'âge et la situation personnelle. En outre, cela n'empêche pas les Français de considérer que la « cohésion sociale » n'est « pas très forte » ou « pas du tout forte ».

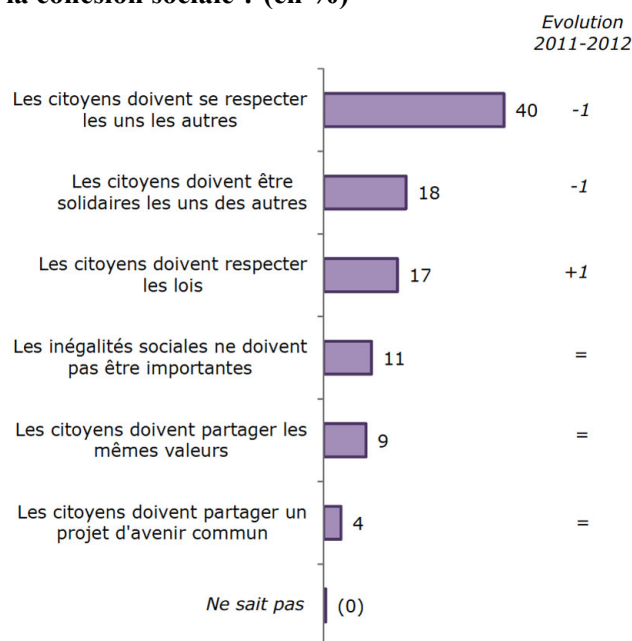
De fait, les principaux déterminants du sentiment de cohésion sociale sont de plus en plus fragilisés. En premier lieu, le travail, qui détermine fortement le sentiment d'intégration personnelle : les chômeurs et les titulaires de bas revenus se sentent moins bien intégrés que les cadres et les hauts revenus, et 8 Français sur 10 s'attendent à une poursuite de la hausse du taux de chômage. En deuxième lieu, les liens familiaux et amicaux, qui sont aussi déterminants : les personnes qui se sentent seules, les célibataires et les couples sans enfants se sentent souvent moins bien intégrés que la moyenne. Alors que le nombre de personnes seules n'a jamais été aussi élevé et que la cellule familiale est de moins en moins stable, un deuxième pilier du sentiment de cohésion sociale se trouve menacé.

⁸. Source : Crédoc.

Graphique 9 — Proportion d'individus ayant le sentiment d'être très bien intégrés dans la société française

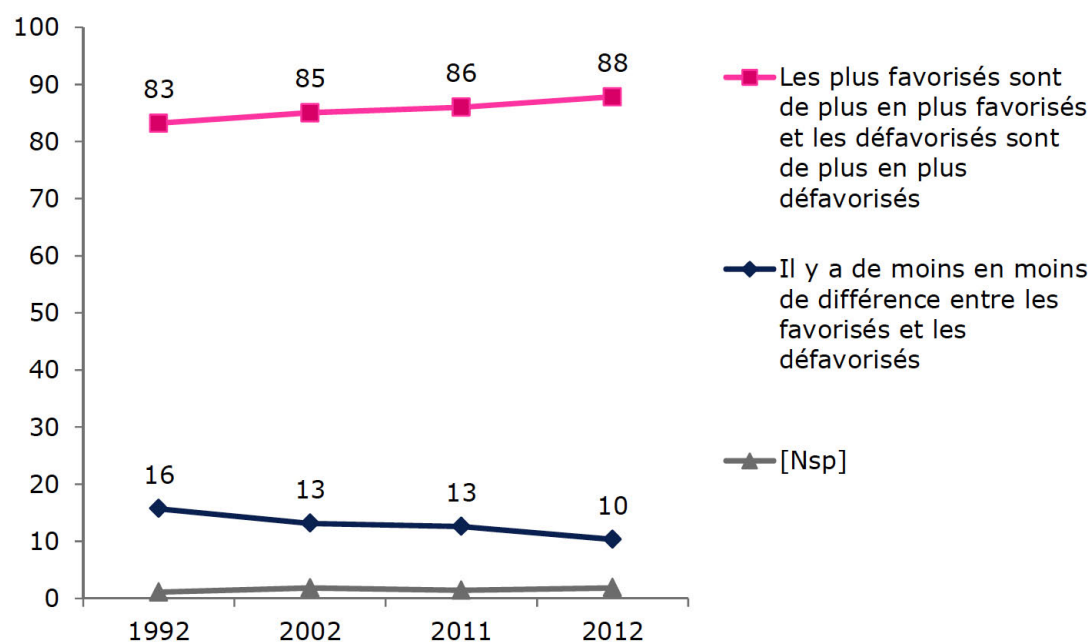
Source : CRÉDOC, enquête Conditions de vie et aspirations des Français, 2012.

Les Français considèrent que la cohésion sociale est menacée par la hausse des inégalités : 86 % pensent « que les favorisés sont de plus en plus favorisés et les défavorisés de plus en plus défavorisés ». Et ils ne sont que 38 % à considérer que chaque individu a aujourd'hui la possibilité de trouver la place qu'il mérite (taux stable depuis 10 ans). Les Français seraient donc d'autant plus insatisfaits concernant le niveau de cohésion sociale qu'ils doutent de la capacité de la société à garantir l'intégration à tous ses membres.

Graphique 10 — Pour vous, quelle est la condition la plus indispensable à la cohésion sociale ? (en %)

Source : *ibidem*.

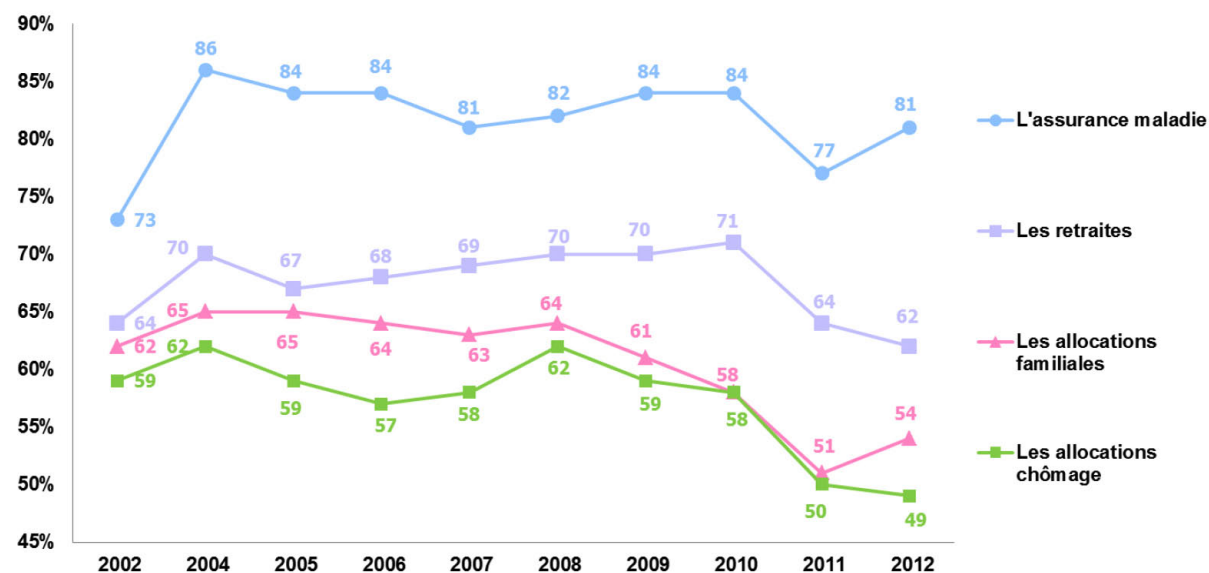
Graphique 11 — Avec laquelle de ces deux opinions êtes-vous le plus en accord ?



Source : *ibidem*.

Simultanément, l'attachement des Français au système de protection sociale reste très fort mais il est intéressant d'observer qu'il n'accorde pas la même importance à tous les risques comme en témoignent, de manière saisissante, les résultats de l'enquête DREES / BVA opinion.

Graphique 12 — Le jugement sur l'universalité du système de protection sociale (% devrait bénéficier à tous sans distinction de catégories sociales et de statut professionnel)



Source : DREES, *op. cit.*

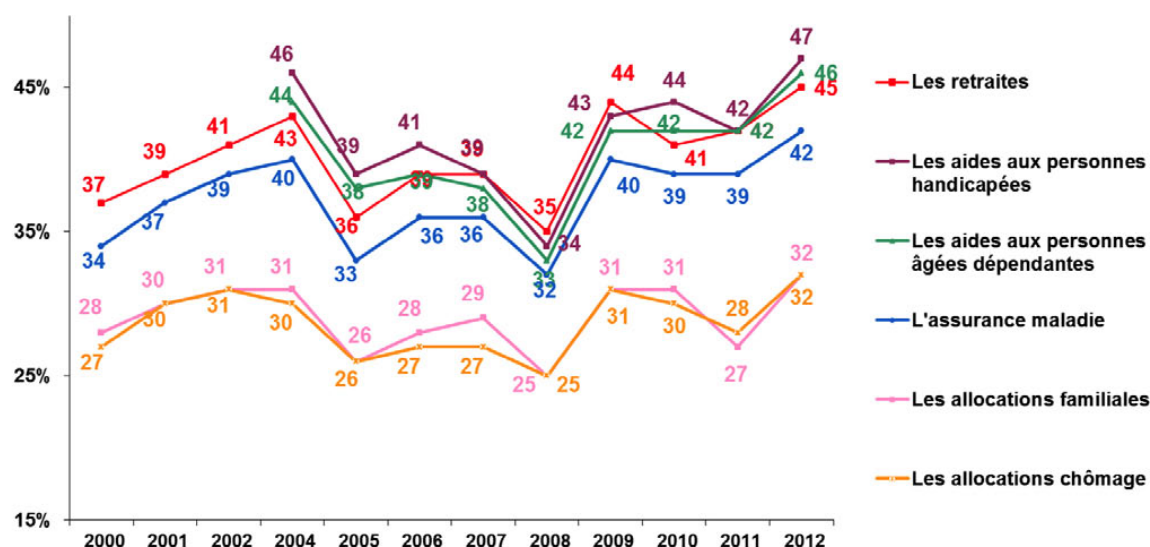
L'année 2011 a été marquée par une baisse significative de la part de ceux qui considèrent que les prestations sociales devraient bénéficier à tous sans distinction. Mais la dernière enquête montre que la tendance tend à s'inverser concernant, en particulier l'assurance maladie (+ 4 points par rapport à 2011) et les allocations familiales (+ 3 points), tandis qu'elle

se confirme pour les retraites (- 2 points) et les allocations chômage (- 1 point). Les auteurs du rapport de la DREES en expliquent les raisons de la manière suivante : « Dans ce contexte de remise en cause de l'universalité du système de protection sociale et de détérioration des finances publiques, 40 % et 34 % des Français estiment que les allocations chômage et les retraites devraient bénéficier uniquement à ceux qui cotisent, contre 20 % et 13 % pour les allocations familiales et l'assurance maladie. » En outre, les plus âgés tendent à être les plus sévères et considèrent très majoritairement que les aides doivent être réservées à ceux qui cotisent.

Deux tiers des Français, toujours selon la même source, estiment « normal » que le quart du revenu national soit consacré au financement de la protection sociale (64 %), un score comparable à ceux observés depuis 2009 après la hausse substantielle constatée entre 2007 et 2009. Assez naturellement, ceux qui la jugent insuffisante appartiennent aux milieux socio-économiques les moins favorisés (ouvriers, employés) et ont les revenus les plus modestes.

Mais, si les Français se montrent très attachés au caractère public de leur système de protection sociale, ils restent majoritairement réticents à l'idée de devoir cotiser davantage pour maintenir le niveau de leurs prestations sociales, et cela quel que soit le domaine concerné.

Graphique 13 — La disposition à cotiser davantage pour maintenir le niveau de prestations (% oui)



Source : *ibidem*.

Sur les six aides sociales présentées, moins de la moitié des Français seraient disposés à cotiser davantage. Les prestations pour lesquelles les Français seraient le moins souvent disposés à cotiser davantage sont les allocations familiales et les allocations chômage, alors que celles pour lesquels ils seraient davantage prêts à cotiser davantage pour maintenir le niveau des prestations concernent les retraites (45 %), les aides aux personnes handicapées (47 %), celles aux personnes âgées dépendantes (42 %) et celles de l'assurance maladie (42 %), des prestations, soulignons-le, dont bénéficient principalement les personnes âgées. Ces chiffres sont intéressants à plusieurs égards.

— Ils semblent confirmer l'opinion selon laquelle les allocations familiales relèvent d'une logique autre que la logique assurancielle sur laquelle est essentiellement fondé notre système de protection sociale et, plus particulièrement, la Sécurité sociale.

— Concernant les allocations chômage, le résultat est plus surprenant et l'on peut se demander dans quelle mesure cette opinion ne résulte pas du fait que le chômage est perçu soit comme la conséquence d'une évolution inéluctable dont les Français ne sont pas responsables, soit au contraire du refus de certains de travailler.

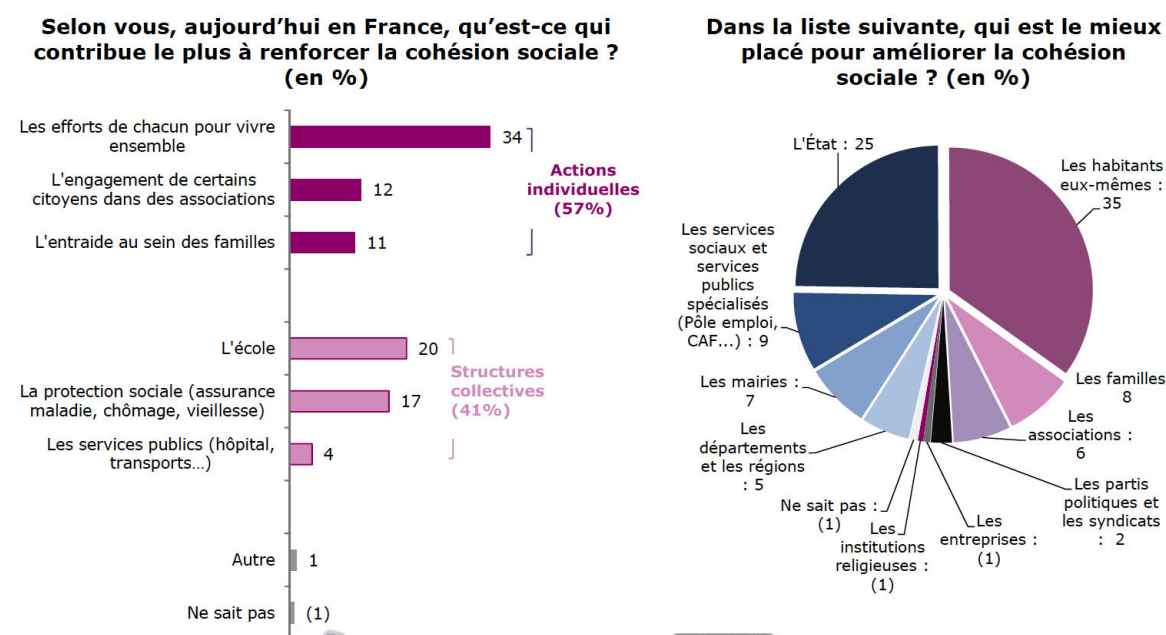
— Sur les retraites, la dépendance et l'assurance maladie, l'on peut certes se féliciter qu'ils soient prêts à cotiser davantage, mais la proportion d'entre eux qui adhèrent à ce point de vue (sensiblement inférieure à 50 %) reste malgré tout assez faible notamment au regard des besoins.

Au demeurant, s'ils sont, selon les sondages les plus récents, un peu plus disposés qu'auparavant à accepter une baisse des prestations en contrepartie d'une diminution de l'imposition, cette opinion ne concerne qu'un tiers d'entre eux.

Nous pourrions nous étendre longuement sur ces sondages et nous renvoyons le lecteur aux résultats de l'enquête DREES/BVA opinion susmentionnée. Ce qu'il convient essentiellement d'en retenir concerne **l'attachement indéniable des Français à leur système de protection sociale et, néanmoins, leurs réticences importantes à toute augmentation des cotisations, et, plus généralement, à toute augmentation des prélèvements obligatoires.** Compte tenu de l'accroissement prévisible des besoins, liés notamment au vieillissement démographique, à l'évolution de l'emploi et surtout du chômage, ainsi qu'aux attentes des Français particulièrement importantes en matière d'assurance maladie, le problème du financement du système ne peut que devenir plus problématique, surtout si les acteurs ne sont pas prêts à consentir à un accroissement corrélatif du prélèvement.

Mais certaines enquêtes tendent à montrer que les Français ne sont pas nécessairement aussi schizophrènes qu'on le dit parfois et que, peut-être, ils estiment de plus en plus que leurs efforts respectifs doivent jouer un rôle essentiel pour renforcer la cohésion sociale. C'est ce que montre notamment l'édition 2012 de l'enquête du Crédoc « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

Graphique 14 — Opinion sur la cohésion sociale



Source : Crédoc, *op. cit.*

Soulignons toutefois maintenant que s'il existe une différence entre les valeurs et les opinions — ces dernières pouvant être considérées comme plus volatiles que les valeurs —, l'évolution des comportements est encore une chose différente.

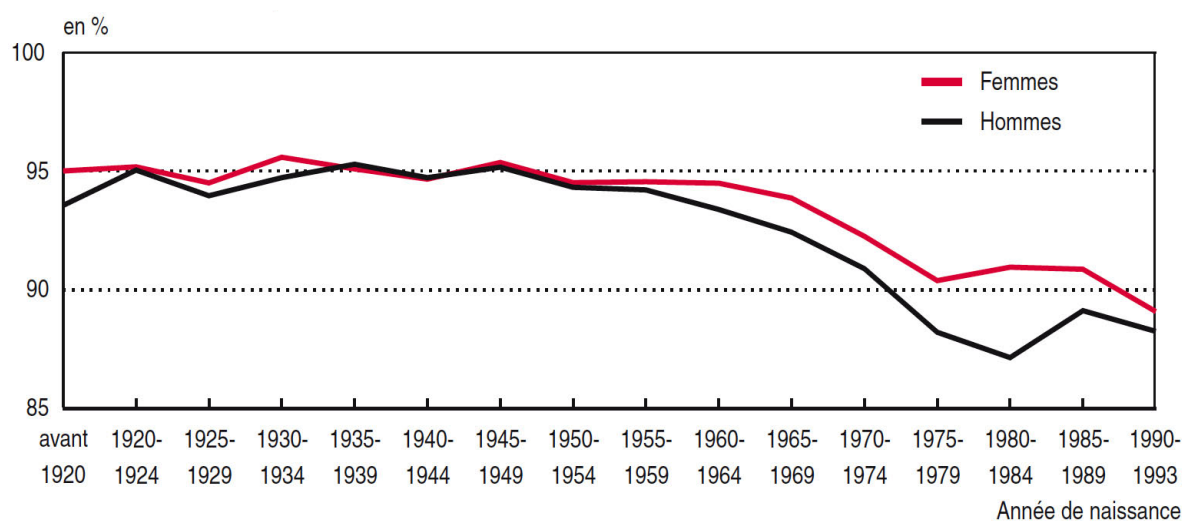
L'évolution des comportements et des structures collectives

L'engagement citoyen

En 2008, les Français se déclarent plus intéressés par la politique qu'en 1990 : 43 % de personnes « assez » ou « très intéressées », contre 37 %. En 2008, 45 % d'entre eux considèrent que la politique est quelque chose d'important dans leur vie (contre 32 % en 1990), et plus de 80 % suivent la politique dans les médias au moins une fois par semaine. Mais, selon l'INSEE⁹, le taux d'inscription sur les listes électorales varie suivant l'âge, le sexe, le diplôme, la catégorie sociale, l'environnement urbain, la situation familiale, la région de résidence, la situation au regard du travail, le pays de naissance et la nationalité à la naissance, tous ces éléments étant corrélés.

En 2012, 93 % des Français en âge de voter et résidant en métropole étaient inscrits sur les listes électorales au premier tour des élections présidentielles. Ce taux augmente avec l'âge, et atteint 95 % à partir de 50 ans. Le taux d'inscription est globalement plus élevé chez les femmes, les diplômés, les cadres et les personnes en emploi. Il est à l'inverse plus faible chez les personnes appartenant aux catégories sociales les plus défavorisées.

Graphique 15 — Les hommes jeunes sont moins souvent inscrits sur les listes électorales



Champ : Français résidant en France métropolitaine. Source : INSEE, enquête Participation électorale 2012.

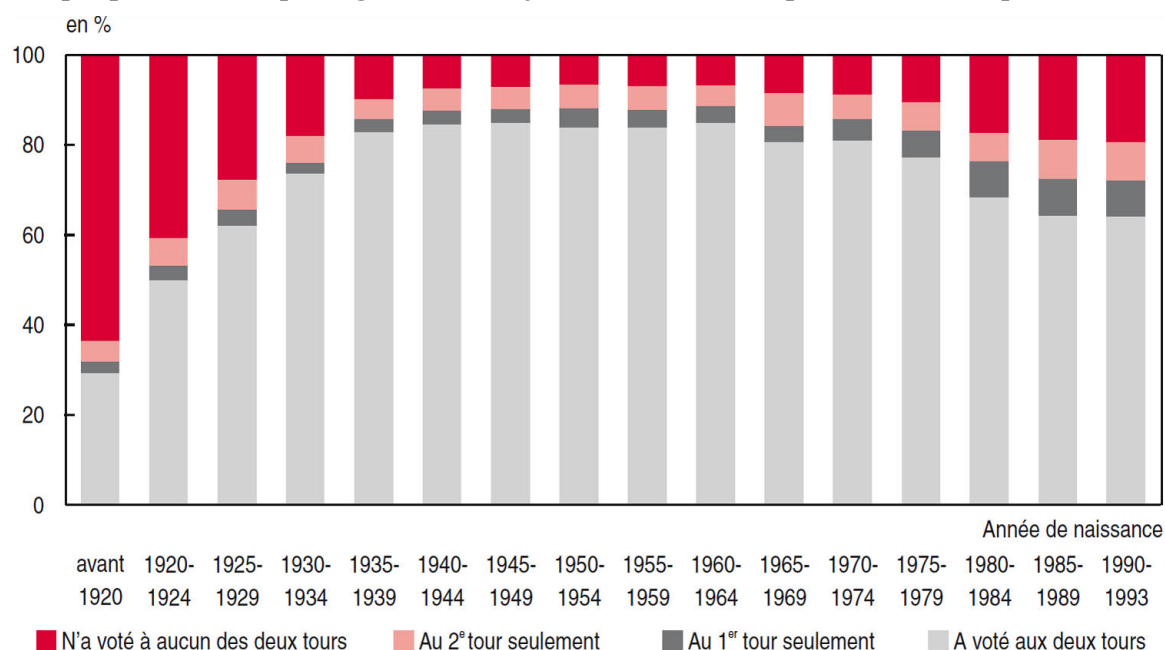
La structure par âge des électeurs est très proche de celle de la population totale : l'âge moyen des électeurs inscrits est de 50 ans.

Mais ce qui est plus important encore est le **taux de participation aux élections**. Or, depuis les années 1980, les sociologues observent un recul du « vote systématique » (à tous les scrutins) en France, qui est passé de 55 % des électeurs en 1986 à 47 % en 2002. C'est aux élections présidentielles que le taux de participation reste le plus élevé : il a atteint 80 % aux deux tours en 2012, un taux globalement stable depuis 1965 (à quelques exceptions près,

⁹. RIEG Christelle, « 43 millions d'électeurs en France », *INSEE Première*, n° 1369, septembre 2011.

comme en 2002, avec un taux de 71 % au premier tour). En 2012, l'abstention a été particulièrement forte chez les non diplômés (23 %), les 75 ans ou plus (25 %) et les moins de 25 ans (19 %).

Graphique 16 — Les plus âgés et les très jeunes s'abstiennent plus souvent à la présidentielle



Lecture : parmi les électeurs nés avant 1920, 29 % ont voté aux deux tours des élections présidentielles, 3 % ont voté seulement au premier tour, 5 % seulement au deuxième tour, et 63 % n'ont voté à aucun des deux tours.

Champ : Français inscrits sur les listes électorales en France métropolitaine, résidant en France.

Source : INSEE, enquête Participation électorale 2012.

Aux élections législatives, le taux de participation diminue régulièrement depuis 50 ans : alors qu'il était de 76 % en 1958 (et même de 81 % en 1973), depuis 1988, il est toujours inférieur à 70 % et continue à diminuer : aux législatives de 2012, il n'était que de 60 %. De même, la participation aux élections européennes diminue régulièrement : elle était de 60 % en 1979, de 52 % en 1994, et de 40 % en 2009. Même constat pour les élections régionales et pour les municipales (75 % en 1959, 65 % en 2010). Par contre, pour les élections régionales, les taux de participation étaient plus stables (environ 60 %), mais ils ont beaucoup diminué en 2011 (46 % et 51 %).

Globalement, les jeunes votent moins que les plus âgés et sont plus réservés concernant cette forme de participation. Ainsi, en 2006, alors que 6 Français sur 10 considèrent que le vote est le moyen le plus efficace pour influencer les décisions politiques, cette conviction ne concerne que la moitié des 18-24 ans, contre 70 % des 65 ans ou plus¹⁰. Si l'on tient compte des jeunes qui ne sont pas inscrits sur les listes électorales et des abstentionnistes, seule une petite moitié des moins de 25 ans vote régulièrement¹¹.

Simultanément, les électeurs semblent accorder peu de crédit aux partis politiques et leur vote est beaucoup plus changeant. Ainsi, lors des élections (présidentielles et législatives) de 2007, les 50 ans ou plus ont représenté 54 % des votants constants, contre 21 % pour les moins de 35 ans. Alors que, pour les plus âgés, le vote systématique est la règle, pour les plus jeunes, c'est plutôt le vote intermittent qui domine.

¹⁰. CÉVIPOF, *Baromètre politique 2006*.

¹¹. MUXEL Anne, « Les jeunes : des intentions de vote dispersées ? », *Les Électorats sociologiques*, n° 2, septembre 2011, Cévipof.

Les plus âgés disposeraient donc d'un pouvoir important sur l'issue des élections qui, pourrait, selon certains analystes, se révéler problématique dans la mesure où ils constitueraient une communauté d'intérêts à court terme, dont l'objectif serait de maintenir le système de protection sociale centré sur eux¹². Ce mouvement a fait l'objet de nombreuses études aux États-Unis où, dès les années 1970, le chercheur Henry Pratt publie un ouvrage sur le *Gray Lobby*, dans lequel il décrit le *lobby* ou pouvoir gris exercé par les groupes de pression défendant les intérêts des plus âgés, notamment pour les politiques sociales¹³.

Ce concept a été étudié en France par Jean-Philippe Viriot Durandal, qui définit le pouvoir gris comme « l'ensemble des pouvoirs politiques, économiques et sociaux que détiennent les retraités et dont ils peuvent user pour peser sur la société »¹⁴. Il rappelle en effet que les retraités représentent près de 15 millions de personnes, plus d'un quart des électeurs et 30 % des votants. Cependant, il invite à relativiser le pouvoir gris, en rappelant que les retraités ne constituent pas une communauté homogène centrée uniquement sur la défense de ses intérêts.

Si la participation aux partis politiques et surtout **le taux de participation aux élections tendent à baisser, en revanche d'autres formes d'expression politique se renforcent**. La France se situe aujourd'hui parmi les trois premiers pays européens en termes de participation à des manifestations, des grèves ou des *boycotts*. Actuellement, environ 200 000 grèves sont enregistrées chaque année, mais ce chiffre a été divisé par 20 en 30 ans (quatre millions de grèves en 1978). Comme nous le savons bien, le taux de syndicalisation a toujours été très faible en France et il baisse continuellement : les effectifs cotisants seraient ainsi passé de 25 % en 1970 à moins de 7 % en 2012.

Le taux de syndicalisation en France a toujours beaucoup plus faible que dans d'autres pays européens mais, surtout, il concerne une population très particulière : plus de la moitié des syndiqués français travaillent dans la fonction publique, dans les entreprises à statut (SNCF, La Poste, EDF...) ou à la Sécurité sociale. De plus, les syndiqués sont concentrés dans quelques secteurs et regroupés dans cinq confédérations qui, pratiquement et alors qu'elles sont peu représentatives, sont seules associées à la gestion des régimes sociaux et consultées par les pouvoirs publics.

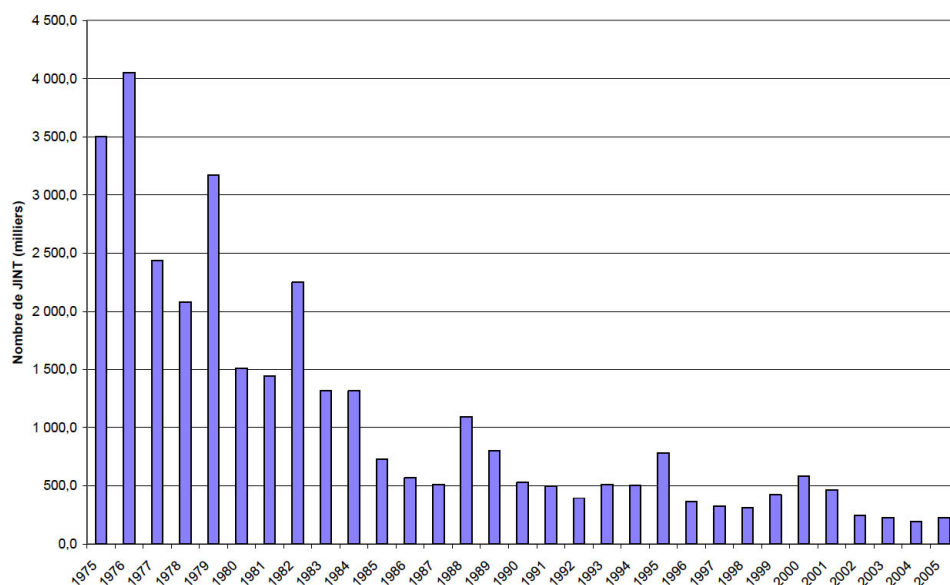
Un certain nombre de métiers bénéficient ainsi toujours de solidarités professionnelles spécifiques, et notamment de régimes spéciaux pour les retraites. Ces régimes concernent principalement de grandes entreprises publiques (SNCF, RATP), certaines catégories de fonctionnaires (militaires, policiers...) et certaines branches d'activités privatisées (EDF, GDF...).

Jusqu'aux années 1960, les conflits se situaient principalement dans le monde du travail (opposition entre, d'une part, le mouvement ouvrier et, d'autre part, le patronat ou l'État), ou sur le plan politique (opposition à une politique du gouvernement). Mais, depuis les années 1980, les mouvements collectifs liés aux conditions de travail ne cessent de diminuer.

¹². VIRIOT DURANDAL Jean-Philippe, « Repenser le pouvoir gris dans l'espace public », in « Le pouvoir gris ? Tome 2 : Pouvoir économique et social », *Cahiers de la FIAPA, Revue internationale de recherche-action sur le vieillissement*, 2004-2005.

¹³. Chicago : University of Chicago Press, 1976.

¹⁴. Voir par exemple VIRIOT DURANDAL Jean-Philippe, « Le "lobby gris" aux États-Unis : un acteur polymorphe. Nouvelles perspectives sur les groupes de pression de retraités », *Gérontologie et société*, n° 120, 2007-1 ; ou son interview en ligne. URL : http://lasagadesoche.chez-alice.fr/seniors/pouvoir_gris.html.

Graphique 17 — Nombre de jours de grève recensés par l'inspection du travail (1975-2005)

Note : conflits localisés, hors transports à partir de 1996.

Source : CARLIER Alexandre, « Mesurer les grèves dans les entreprises : des données administratives aux données d'enquêtes », Paris : DARES, document d'études, n° 139, août 2008.

Si les mouvements collectifs liés au monde du travail n'ont jamais totalement disparu, ils sont néanmoins beaucoup moins nombreux aujourd'hui qu'il y a 50 ans, comme le révèlent les données (certes imprécises) de la DARES (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques). Comme l'écrit Hubert Landier, « le syndicalisme a souvent été porteur, aux yeux des salariés, d'un espoir de progrès ; il a perdu de sa crédibilité, au même titre que les partis politiques ou les Églises », et ce phénomène est particulièrement prononcé chez les jeunes¹⁵.

Cette baisse des grèves s'est accompagnée d'un essor massif d'autres types de mouvements protestataires : pétitions, manifestations, *boycotts*, grèves sauvages, occupations de bureaux ou d'usines... Alors que la moitié des Français n'avaient jamais recouru à ce type d'action en 1981, ils n'étaient plus que 28 % en 1999¹⁶. Ils sont 39 % à avoir déjà participé à au moins deux actes de protestation différents (24 % en 1981). Ce type d'actions est plus fréquent chez les jeunes générations, chez les hommes, chez les plus diplômés et les classes sociales les plus élevées. Entre 1999 et 2008, la part des Français qui déclarent avoir déjà participé à une manifestation ou un *boycott* a augmenté de quatre points. Les enquêtes du Cévipof confirment cette tendance : elles révèlent que les moyens d'expression considérés comme les plus efficaces par les citoyens sont le *boycott* d'entreprises, les manifestations dans la rue et la grève.

Tableau 4 — Part des Français déclarant avoir déjà...

	1981	1990	1999	2008
signé une pétition	43	51	68	64
participé à un boycott	10	11	12	16
pris part à une manifestation autorisée	25	31	38	42
participé à une grève sauvage	10	9	12	12
occupé des bureaux ou des usines	7	7	8	9

Source : BRÉCHON Pierre et TCHERNIA Jean-François (sous la dir. de), *op. cit.*

¹⁵. LANDIER Hubert, « Irritants sociaux et désengagement au travail », *Futuribles*, n° 390, novembre 2012.

¹⁶. Source : BRÉCHON Pierre et TCHERNIA Jean-François (sous la dir. de), *op. cit.*

Mais Hubert Landier souligne surtout que, si les salariés ont généralement renoncé à s'exprimer collectivement, ils le font désormais moins visiblement, mais d'une façon souvent beaucoup plus coûteuse pour l'entreprise, au travers d'une **attitude de désengagement personnel**. Ils pratiquent ce qu'il appelle « l'absentéisme moral » et il note une très forte tendance au désengagement (retards, erreurs, malfaçons, dégradation du matériel, *stress*, absentéisme...). Ce phénomène est-il propre au monde du travail ou s'inscrit-il dans le prolongement logique du processus d'individualisation que nous avons déjà souligné et, dans ce cas, n'est-il pas observable plus généralement dans toutes les sphères de la société ?

En fait, **si les formes traditionnelles d'engagement, notamment dans la sphère politique et syndicale, tendent à décliner, d'autres formes d'engagement semblent désormais se développer** : en atteste l'essor du mouvement associatif et des différentes formes de bénévolat, même s'il faut reconnaître que les données statistiques en ces domaines restent sujettes à caution.

D'après les enquêtes Valeurs, en 2008, 67 % des Français considèrent que les associations peuvent contribuer au renouveau de la démocratie politique. Ils ne sont pourtant que 38 % à être effectivement membres d'une association, un taux stable depuis 1981. Ce taux place les Français à mi-chemin entre les pays scandinaves, où la participation associative est traditionnellement beaucoup plus élevée, et les pays du sud de l'Europe, où elle est plus faible. La moitié des Français qui ont poursuivi leurs études jusqu'à 20 ans ou plus sont présents dans le monde associatif, contre un quart de ceux qui ont quitté l'école avant 15 ans. Une question essentielle est de savoir s'il s'agit là d'un seul effet d'âge ou d'un effet de génération. Dans ce deuxième cas, en effet, la tendance serait à un accroissement très sensible de l'engagement associatif au détriment peut-être de l'engagement syndical.

Les données de l'enquête Valeurs révèlent aussi que les Français participent avant tout à des associations sportives ou de loisirs (16 % y adhèrent), alors que moins de 6 % sont membres d'une association caritative, et moins de 4 % participent à une association défendant une cause (pacifisme, environnement...). La vie associative est de plus en plus synonyme de lien social, de rencontres et d'épanouissement personnel, alors que le militantisme est en baisse.

Tableau 5 — Appartenance ou bénévolat associatif par types de groupements (en %)

Organisation	1981	1990	1999	2008
charitables	7	12	10	10
religieuses	7	11	7	7
culturelles	9	14	13	12
syndicales	13	7	5	6
politiques	4	5	3	4
communales		6	3	5
tiers-monde		4	2	3
environnement		4	3	4
professionnelle	6	8	4	3
jeunesse	10	6	3	2
sports/loisirs		22	25	32
femmes		2	0	1
pacifistes		2	1	1
santé		5	4	3
autres		9	13	11
au moins une		61	64	61

Source : *ibidem*.

Selon l'INSEE, les 55 ans ou plus sont plus souvent membres d'une association que les jeunes.

Tableau 6 — Taux d'adhésion à une association par âge et par sexe (%)

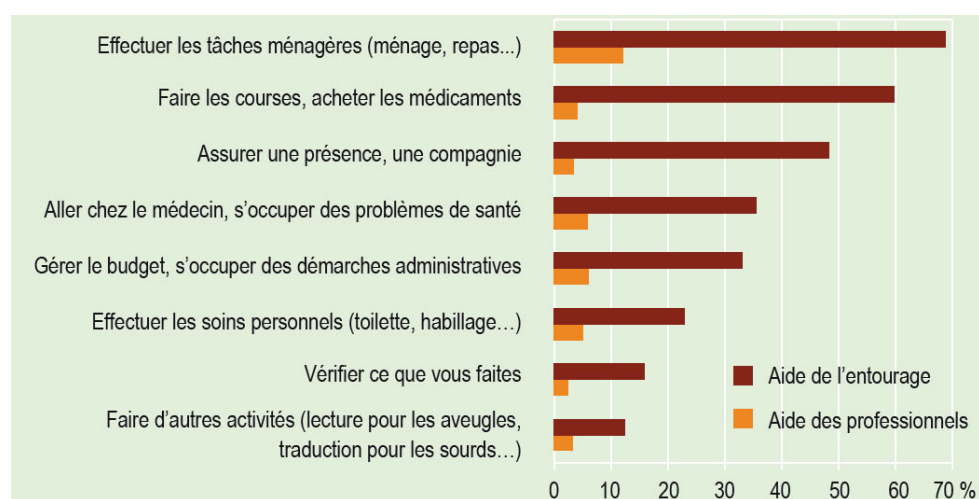
	Hommes	Femmes	Ensemble
De 55 à 59 ans	36,4	31,0	33,7
De 60 à 64 ans	39,5	35,3	37,4
De 65 à 69 ans	48,1	40,8	44,3
De 70 à 74 ans	48,9	34,4	41
75 ans et plus	35,8	32,8	34
Ensemble (15 à 75 ans et plus)	37,5	29,8	33,5

Source : CESE (Conseil économique, social et environnemental), *Seniors et cité*, Paris : CESE, 2009.

Selon l'association France Bénévolat, en 2012, environ 22 % des Français (11 à 12 millions) sont bénévoles dans une association, un taux stable depuis 10 ans¹⁷. Par ailleurs, la solidarité de proximité ou de voisinage concernerait environ 7,4 millions de Français.

Parallèlement, selon la DREES, en 2008, 2,2 millions d'adultes âgés de 20 à 59 ans sont aidés régulièrement à leur domicile à cause d'un problème de santé ou d'un handicap¹⁸. Environ 10 % des 50 ans ou plus bénéficient d'une aide de ce type, contre 4 % des moins de 30 ans. Ces aides concernent majoritairement des tâches du quotidien : ménage, courses, gestion du budget...

Graphique 18 — Aides à la vie quotidienne apportées par l'entourage ou les professionnels



Lecture • 69 % des adultes vivant à domicile et aidés régulièrement par un proche ou par un professionnel pour des raisons de santé ou de handicap dans les tâches de la vie quotidienne, sont aidés pour les tâches ménagères par leur entourage.

Champ • Personnes âgées de 20 à 59 ans vivant à domicile et aidées régulièrement pour des raisons de santé ou de handicap dans les tâches de la vie quotidienne par un proche ou un professionnel.

Source • Enquête Handicap-Santé, volet ménages, 2008, INSEE.

Source : DREES, *op. cit.*

¹⁷. *La France bénévole*, 9^e édition, Paris : France Bénévolat / Recherches et solidarités, 2012.

¹⁸. SOULLIER Noémie, « L'aide humaine auprès des adultes à domicile : l'implication des proches et des professionnels », *Études et résultats*, n° 827, décembre 2012, DREES.

L'individualisation de la société ne signifie pas nécessairement que les Français s'engagent moins dans des actions collectives, mais leurs engagements sont de plus en plus réversibles. Les liens sont de plus en plus diversifiés, choisis et précaires. Ils sont souvent moins solides, moins homogènes et moins durables, mais plus nombreux, plus diversifiés, plus souples et librement choisis.

La vie sociale s'enrichit d'une multiplication des sphères d'activités spécialisées : travail, vie domestique, loisirs, voyages, consommation, espaces publics, web. Des sociabilités numériques apparaissent, qui s'accompagnent d'un changement profond du sens de certaines notions : « relation » (virtuelle, potentielle), « ami » (carnet d'adresses), « société » (multitude, agrégation), etc. Les liens sociaux « faibles » se multiplient, les sociabilités durables diminuent.

Courriers électroniques, navigations ludiques ou cognitives, forums de discussion, *blogs*, dispositifs de démocratie virtuelle, fonctionnements en réseaux, sites de rencontres, etc. : le virtuel occupe un temps quotidien important et croissant pour une part toujours plus grande d'individus. Internet permet des communications plus rapides, plus fréquentes, avec un nombre de personnes très important (dont des inconnus, au détriment des rencontres de cafés ou de voisinage). Il démultiplie donc les liens sociaux « faibles », entraîne une inter-pénétration permanente entre les temps de la vie (travail, vie privée, loisirs) et les lieux.

Selon Manuel Castells (*La Galaxie Internet*, 2002), Internet a un effet plutôt positif sur l'interaction sociale. Son usage traduit l'essor de la sociabilité en réseau, une relation individualisée à la société, un mode de structuration spécifique du lien social.

Cette sociabilité virtuelle se substitue sans doute partiellement à la sociabilité de quartier, qui reste présente pour les familles fréquentant l'école et pour les personnes âgées.

Jusqu'au début des années 2000, des sociologues alertaient sur l'impact négatif qu'Internet pouvait avoir sur les relations interpersonnelles et la solitude. Cependant, depuis quelques années, l'analyse évolue et des chercheurs signalent, au contraire, l'impact positif qu'Internet peut avoir sur la socialisation, même si cet impact peut être complexe. Ainsi, selon une étude australienne, les utilisateurs de Facebook ont en moyenne plus de relations amicales réelles mais moins de relations familiales fortes que la moyenne¹⁹. Selon les chercheurs, deux explications peuvent expliquer ceci : d'une part, les réseaux sociaux encourageraient les relations avec des personnes extérieures au foyer, au détriment donc des relations familiales ; d'autre part, les utilisateurs des réseaux sociaux peuvent aussi rechercher d'autres relations pour échapper à des problèmes familiaux. Les personnes seules auraient aussi tendance à passer plus de temps sur les réseaux sociaux.

Selon une autre étude du Pew Internet, les personnes qui utilisent les réseaux sociaux ont tendance à avoir des relations plus étroites avec leurs proches et leurs amis, et sont plus impliquées dans les activités civiques et politiques que les autres²⁰.

Selon Dominique Cardon, Internet permet aussi de « démocratiser les liens faibles », c'est-à-dire de permettre à la majorité des individus d'étendre leurs réseaux sociaux²¹. Mais la

¹⁹. RYAN Tracii, XENOS Sophia, « Who Uses Facebook ? An Investigation into the Relationship between the Big Five, Shyness, Narcissism, Loneliness, and Facebook Usage », *Journal Computers in Human Behavior*, vol. 27, n° 5, septembre 2011.

²⁰. HAMPTON Keith *et alii*, *Social Networking Sites and Our Lives*, Washington, D.C. : Pew Research Center, 2011.

²¹. GUILLAUD Hubert, « Refaire société : quels nouveaux liens de convivialité ? », *Internet Actu*, 17 novembre 2011. URL : <http://www.internetactu.net/2011/11/17/refaire-societe-quels-nouveaux-lieux-de-convivialite/>

sociologue Stefana Broadbent rappelle aussi que, sur Internet, la très grande majorité des échanges se font toujours avec un nombre limité de personnes (quatre ou cinq)²².

Cependant, les relations sociales sur Internet peuvent aussi habituer les individus à des échanges plus rapides et stéréotypés, par le biais d'un ordinateur ou d'un téléphone. Les codes et les richesses propres aux conversations en face-à-face risquent progressivement de se perdre. Des analystes s'inquiètent ainsi du fait que la technologie pourrait remplacer la discussion en face-à-face²³.

Les différentes tendances ici évoquées s'expriment d'une manière particulièrement saisissante dans l'évolution des structures sociales et des relations familiales.

L'évolution des formes d'emploi

Comme nous l'avons déjà souligné, l'essor du système de protection sociale, et plus spécialement de la Sécurité sociale telle que conçue à l'origine, a été particulièrement important durant la période des « Trente Glorieuses » à une époque marquée par une grande stabilité des structures sociales et, particulièrement, par l'essor de l'emploi salarié à temps plein et à durée indéterminée (voir chapitre 2). Or, outre l'augmentation du chômage et du sous-emploi, il est saisissant de constater combien cette forme d'emploi à temps plein en CDI, toute proportion gardée, tend à décliner tandis que les formes dites atypiques (temps partiel, contrats à durée déterminée, intérim...) tendent au contraire à se développer. Deux catégories de facteurs, qui ne sont pas nécessairement concurrents, peuvent expliquer ce phénomène.

— D'une part, le rythme ralenti de la croissance économique et son moindre contenu en emploi, lui-même lié aux progrès de productivité et à la politique d'ajustement par le sous-emploi menée en France, le climat d'incertitude dans le lequel opèrent les entreprises et leur réticence vis-à-vis de la création d'emplois durables suspectés d'être un obstacle à leur compétitivité et à leur flexibilité.

— D'autre part, l'évolution des valeurs et des comportements s'exprimant au travers de l'insatisfaction croissante des Français au regard de leurs conditions de travail résultant de l'augmentation de leurs aspirations en la matière, en même temps que d'un management des ressources humaines qui, en revanche, est perçu comme inadapté, sinon opprimant. Jean-Michel Hieaux et Jawad Meijac²⁴ expliquent ainsi que « le peuple français, plus que les Anglo-saxons, a besoin de sens, de comprendre le pourquoi et le comment des choses, de justification des tâches à effectuer » et que « beaucoup de chefs d'entreprise ne sont pas capables de préciser clairement quelle est leur vision » et de mobiliser correctement leur personnel. L'essor, certes encore modeste, sous l'effet de l'individualisation de la société, de l'emploi indépendant est, peut-être, le signe avant-coureur d'une évolution de beaucoup plus grande ampleur et de formes de travail collaboratif plus développées.

Nous ne nous étendons pas davantage sur ce phénomène qui a fait l'objet d'un précédent chapitre, mais la diversification des formes d'emploi constitue sans doute une tendance lourde dans le domaine des comportements. L'évolution des structures familiales constitue un autre révélateur encore plus saisissant.

²². « Stefana Broadbent : 80 % de nos échanges se font toujours avec les mêmes 4-5 personnes », *Internet Actu*, 6 avril 2011. URL : <http://www.internetactu.net/2011/04/06/stefana-broadbent-80-de-nos-echanges-se-font-toujours-avec-les-memes-4-5-personnes/>

²³. JAYSON Sharon, « 2010: The Year Technology Replaced Talking », *USA Today*, 30 décembre 2010.

²⁴. Voir notamment l'ouvrage de HIEAUX Jean-Michel, *La France en panne d'envie*, Paris : Michalon, 2013.

L'évolution des structures familiales

Le 17 mai 2013 a été promulguée, en France, la loi ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe : le fameux « mariage pour tous » qui a fait descendre dans la rue les (peut-être) derniers Français accrochés aux valeurs familiales les plus traditionnelles. De fait, à en juger par les profonds changements qu'elle a connus ces dernières décennies, la famille des années 2010 est bien différente de celle des années 1950²⁵ sans doute, là aussi, du fait de l'individualisation de la société.

Depuis 50 ans, les familles ont connu de profondes évolutions :

- Déclin du mariage, hausse des divorces, des Pacs et des unions libres...
- Essor de nouveaux modèles familiaux : naissances hors mariage, familles monoparentales (une sur cinq), recomposées, homoparentales...
- Déspécialisation des rôles entre l'homme et la femme.
- Place de plus en plus importante des enfants au sein de la famille.
- Taux de croissance du nombre de ménages supérieur depuis 30 ans à celui de la population, car le nombre moyen de personnes par ménage est en diminution constante : de 2,9 en 1975, il est passé à 2,4 en 1999, puis 2,3 en 2005. En particulier, le nombre de personnes âgées vivant seules ou en couple ne cesse d'augmenter.

Julien Damon regroupe ces évolutions familiales en trois grandes révolutions très interdépendantes²⁶.

Révolutions techniques. Depuis le milieu des années 1960, la contraception a révolutionné la vie des femmes. L'enfant, écrit Julien Damon, n'est plus seulement accepté, désiré ou non. Il devient possible de le programmer. La science génétique progressant, l'homme devient presque inutile à la transmission de la vie. Des gamètes congelés et une insémination artificielle suffisent. La science permet ainsi à la sexualité de ne plus être forcément attachée à la reproduction. Elle permet aussi, symétriquement, à la reproduction de se passer de sexualité. La sexualité est dissociée de la procréation, tandis que la conjugalité est associée à la volupté (souhaitée).

Encore dans le domaine technique, l'identification génétique a considérablement progressé — avec toujours, en trame, de robustes discussions éthiques. L'établissement du lien de filiation paternelle est désormais, biologiquement, indiscutable. Alors que le vieil adage *mater semper certa est* soutenait que l'on était toujours certain de la mère, c'est le contraire qui se profile. Par test génétique, on peut être absolument assuré de la paternité, quand la maternité devient, elle, juridiquement plus problématique (cas des « mères porteuses » par exemple).

Révolutions amoureuses. Le sexe, le bonheur et l'enfant : au moins sur ces trois sujets pleins de sentiments, les choses ont fortement évolué depuis une quarantaine d'années. Plaisir et jouissance sont érigés en conditions de réalisation de soi, avec une sexualité affranchie des hasards de la procréation. Le sexe n'étant pas la seule chose dans la vie, c'est, plus globalement, le bonheur qui est avancé et célébré en tant qu'objectif cardinal d'une existence (individuelle ou conjugale). L'amour devient capital dans la constitution et la survie des couples. Sacrifice et appartenance à des communautés prennent moins d'importance dans la liste des éléments qui composent les identités. La bonne entente amoureuse, complémentaire ou non d'une bonne entente sexuelle, devient déclencheur, liant et raison d'échec des unions.

²⁵. Voir en particulier ROUSSEL Louis, « Les futuribles de la famille », *Futuribles*, n° 153, avril 1991, et DAMON Julien, « Les métamorphoses de la famille », *Futuribles*, n° 396, septembre-octobre 2013.

²⁶. Adaptée de la tripartition d'Évelyne SULLEROT, *Pilule, sexe, ADN. Trois révolutions qui ont bouleversé la famille*, Paris : Fayard, 2006.

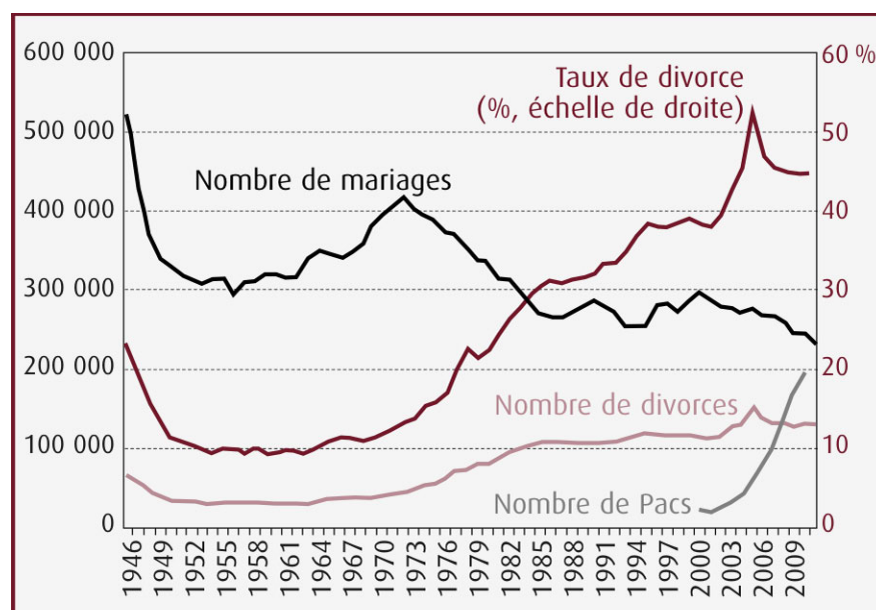
L'enfant, poursuit Julien Damon, dont l'intérêt et la protection font l'objet de préoccupations et d'interventions grandissantes, devient, en quelque sorte, le cœur de la famille. Avoir un enfant compte d'ailleurs davantage que créer une famille. L'enfant n'est plus un chaînon entre les générations, mais d'abord un projet de bonheur dans l'union de deux cœurs. Si l'ensemble n'épanouit pas, les séparations sont acceptables et d'autres formes familiales peuvent apparaître.

Révolutions juridiques. Le droit, qui visait à contraindre mœurs et agissements privés, a été conduit à l'adaptation pour absorber les transformations à l'œuvre. Alors qu'il encadrait, il enregistre désormais. Il voulait limiter les effets de la précarité des sentiments. Il s'efforce à présent de suivre les vicissitudes conjugales. La famille traditionnelle ne se comprenait qu'organisée autour du mariage. Unions libres et concubinages ont été tolérés et reconnus. Monoparentalité, recompositions et homoparentalité se sont imposées comme sujets de société appelant des transformations du droit.

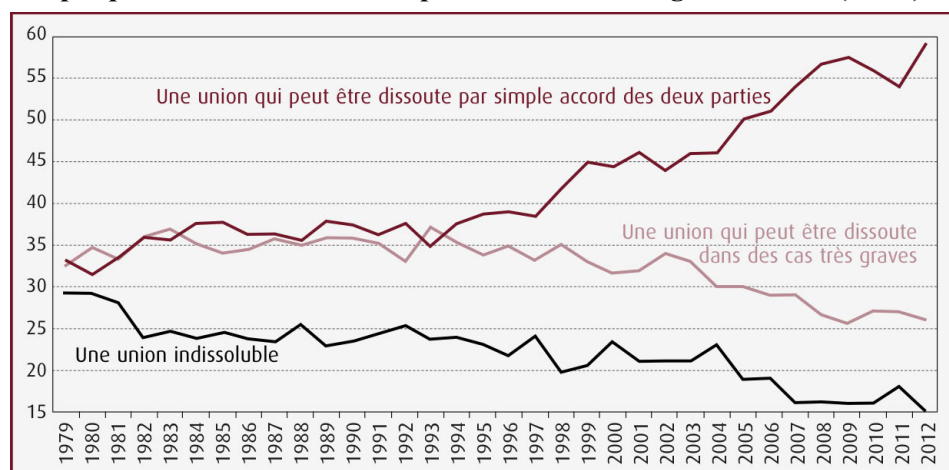
Ces trois ensembles décrivent des bouleversements qui ont vu l'attention se centrer successivement sur la famille (comme institution intangible à protéger), puis sur le couple (considéré comme lieu de réalisation de soi) et, enfin, sur l'enfant. La famille du XX^e siècle s'est organisée autour des enfants ; celle du XXI^e siècle s'organisera-t-elle autour des ascendants ?

Témoin de cette évolution des structures familiales, le déclin du mariage (annuellement 500 000 célébrations civiles après-guerre, moins de la moitié aujourd'hui) s'accompagne de la montée du divorce (passé de 10 % des mariages à 50 % d'entre eux) et du Pacte civil de solidarité (Pacs). Créé en 1999, dans un contexte de très vives controverses, il correspondait à 7 % du nombre des mariages en 2000, 70 % à la fin de la décennie. Depuis sa création, plus d'un million de contrats ont été signés, très majoritairement entre des partenaires hétérosexuels qui y voient une alternative heureuse (mais aussi, souvent, préalable) à un mariage. Le mariage a perdu son monopole des formes conjugales. Il n'est plus un engagement patrimonial, mais un engagement individuel révocable. Motivé par les sentiments, il n'est plus une enveloppe juridique pour la sécurité matérielle des conjoints et pour établir la filiation paternelle des époux.

Graphique 19 — Nombre de mariages, de divorces et de Pacs en France métropolitaine



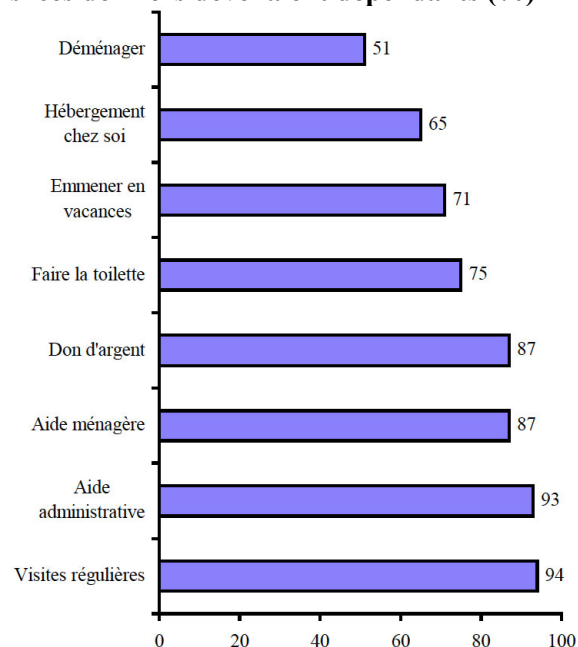
Source : INSEE.

Graphique 20 — Évolution des opinions sur le mariage en France (en %)

Source : Crédoc.

Comme le révèle la comparaison des graphiques 19 et 20, **l'évolution des comportements s'aligne sur celle des opinions.**

Ces évolutions des structures familiales peuvent avoir des conséquences importantes sur les individus en cas de séparation : remise en couple ou non, garde des enfants, précarité, cohabitation forcée avec des proches, constitution de patrimoine... Mais **les solidarités familiales** demeurent, aujourd'hui, relativement fortes : en 2007, 89 % des Français affirment avoir été aidés par au moins l'un des membres de leur famille, sous la forme d'un service rendu (84 %), d'une aide financière (41 %) ou d'un soutien moral (75 %).

Graphique 21 — Ce que les Français se disent prêts à faire pour leurs parents si ces derniers devenaient dépendants (%)

Source : CRÉDOC, *Baromètre des solidarités familiales*, 2006.

Ces solidarités concernent toutes les générations, même si les jeunes en sont les premiers bénéficiaires : en 2007, 76 % des 15-24 ans disent avoir reçu de l'argent de leur famille, contre 15 % des 70 ans ou plus. Les transferts financiers intrafamiliaux se font aujourd'hui principalement des plus âgés vers les plus jeunes. Qu'en sera-t-il toutefois demain si les flux

publics, aujourd'hui majoritairement ascendants, venaient à se réduire et le sort des plus âgés à se dégrader ? Les jeunes générations, connaissant peut-être des conditions de vie plus difficile, seront-elles en mesure d'aider leurs parents ? Le graphique 21 donne une indication de ceux que les Français sont prêts aujourd'hui à faire pour leurs aînés mais cette disposition favorable peut à l'avenir être contrariée par leur parcours au fil du temps, leurs conditions de vie au fil de leur avance en âge et leurs anticipations concernant leur propre avenir, y compris lorsque, à leur tour, ils seront âgés.

On le voit : les incertitudes sont grandes, non seulement concernant l'avenir des retraites et celui de l'assurance maladie, mais encore, et beaucoup plus généralement, concernant l'avenir des solidarités entre et au sein des générations. Celles-ci militent à l'évidence pour que soit renégociés les termes du contrat social sur lequel s'appuie le système français de protection sociale en tenant compte de l'ensemble des facteurs ici considérés même si, comme nous l'avons vu à propos de la famille, la loi désormais suit les mœurs plus qu'elles ne les commande et qu'elle peut en conséquence être conduite à évoluer sous l'effet des événements.

La question néanmoins qui se pose est celle de savoir comment peut, aujourd'hui, s'engager entre les acteurs une concertation collective qui au moins permettrait d'adapter le système français de protection sociale aux évolutions observées et à celles que nous sommes à même d'anticiper.

Les capacités d'adaptation de la société française

La capacité de la société française à s'adapter au changement est un thème qui, à lui seul, pourrait faire l'objet de très nombreux développements tant il a été au cœur depuis bien des décennies d'innombrables discours (souvent très incantatoires) et d'analyses non moins nombreuses et documentées. Michel Crozier, parmi bien d'autres, a en particulier consacré un livre entier à *La Société bloquée*²⁷ dans lequel il souligne – comme le faisait déjà Alexis de Tocqueville – combien la participation des acteurs est indispensable pour promouvoir le changement et combien les méthodes de management en France, au sein des entreprises et dans les administrations publiques, s'avèrent impuissantes à le faire.

Pour ne citer qu'un seul exemple récent, Louis Gallois, après avoir dressé à la demande du Premier ministre un diagnostic affligeant sur le « décrochage » de l'industrie française, souligne lui-même que « pour reconquérir sa compétitivité, la France devra accomplir des efforts, manifester une grande persévérance dans l'action [...], que cela suppose un fort consensus au sein de la communauté nationale [...], donc un pacte de confiance que le pays doit nouer avec lui-même »²⁸. Ce qui est vrai pour l'industrie l'est encore davantage pour le système de protection sociale dont la pièce maîtresse, la Sécurité sociale, dès l'origine est supposée être gérée par les partenaires sociaux, certes sous le contrôle de l'État.

Mais dès que l'on a rappelé cette caractéristique et, plus généralement, le rôle essentiel attribué en France à la négociation collective (en premier lieu d'ailleurs en vue de la détermination des conditions de travail), se posent trois questions.

— celle du caractère plus ou moins représentatif des partenaires sociaux alors même que, comme nous l'avons déjà souligné, le taux de syndicalisation en France a toujours été très faible et n'a cessé depuis 30 ans de décliner ;

— celle de la capacité de ces partenaires sociaux à s'entendre sur les mesures à adopter, sans être exclusivement occupés à sauvegarder les intérêts particuliers de ceux qu'ils représentent ;

²⁷. Paris : Le Seuil, 1970.

²⁸. GALLOIS Louis (sous la dir. de), *Pacte pour la compétitivité de l'industrie française*, Paris : rapport au Premier ministre, 2012.

— celle, enfin, de l'État, en cas d'échec des négociations, à imposer sa voix en tant que « stratège, garant de l'intérêt collectif à long terme »²⁹ après avoir convoqué, comme il le fit par exemple les 20 et 21 juin 2013, une « conférence sociale ».

Lesdites conférences sociales hélas se succèdent, tout comme les projets de réforme portés par le gouvernement en permanence hanté par la crainte qu'ils suscitent des mouvements sociaux entraînant ou l'abandon du projet ou le renversement du gouvernement, sinon les deux simultanément. Michel Rocard, parmi d'autres, en fit les frais après avoir essayé de mettre en œuvre ce qu'il prônait dans son *Livre blanc sur les retraites*³⁰ alors qu'il écrivait dans sa préface : « Nous avons [...] vis-à-vis des générations futures un devoir de lucidité et un impératif de solidarité. Nous leur devons des choix pour garantir leur avenir ».

« Ne rien faire aujourd'hui conduirait à terme à la condamnation de la répartition et à la rupture des solidarités essentielles. Ne rien faire conduirait à subir une augmentation inéluctable des prélèvements sociaux à la charge des ménages et des entreprises, réduisant en même temps le pouvoir d'achat espéré par les actifs, pesant sur la capacité d'épargne des ménages et des entreprises, mettant finalement en péril la compétitivité de l'économie et aggravant le chômage. [...] Ceux qui, pour des gains politiques à courte vue, croiraient flatter l'opinion en niant le problème, programmeraient sûrement une guerre des générations. »

Depuis lors, comme nous l'avons déjà rappelé, ne se sont succédé, notamment sur les retraites, que des réformes purement paramétriques qui, manifestement, n'ont en rien permis de résoudre le problème, comme en atteste la nécessité très régulièrement d'y revenir. Les prévisions, même lorsqu'elles sont entachées d'un optimisme excessif, sont contestées : telles fut le cas, par exemple, du rapport de Jean-Michel Charpin sur *L'Avenir de nos retraites*³¹, âprement critiqué un an plus tard par René Teulade qui, dans son rapport au Conseil économique et social³², soutenait que la croissance économique française se situerait entre 3 % et 4 % par an et qu'il n'y avait donc aucune raison de s'inquiéter. De tels propos, comme les dernières prévisions du COR (Conseil d'orientation des retraites) reposant sur des hypothèses de croissance économique et du taux d'emploi excessivement optimistes, ne font qu'entretenir des mythes qui incitent à l'irresponsabilité.

De ce fait même, le débat public, pour autant qu'il s'engage, est dès le départ biaisé, les conférences sociales sont le lieu où chacun ne fait qu'exposer ses revendications au nom d'une clientèle limitée, la négociation collective est réduite à chercher un compromis *a minima*, et le gouvernement, tétanisé par le risque de contrarier sa propre clientèle, se contente d'avancer frileusement quelques mesures qui hélas ne sont pas à la hauteur des enjeux.

Reconnaissons que cette description de la scène est succincte. Peut-être même sera-t-elle jugée caricaturale. Mais force est de constater que la société française peine à se réformer, que les changements qui s'imposent butent sur d'importantes rigidités. En 1960, était publié le célèbre *Rapport sur les obstacles à l'expansion économique* établi sous la responsabilité de Jacques Rueff et Louis Armand³³, dont les conclusions demeurent si pertinentes que nous en avons à plusieurs reprises rappelé l'actualité dans les colonnes de *Futuribles*, en nous demandant si « les travaux, parfois excellents, réalisés à la demande des gouvernements pour éclairer leur politique, n'avaient d'autre fortune que de remplir les caves des ministères ».

²⁹. BLANC Christian, MÉNÉMÉNIS Alain, *Pour un État stratège, garant de l'intérêt général, rapport en préparation du XI^e Plan*, Paris : La documentation Française / Commissariat général du Plan, 1993.

³⁰. *Livre blanc sur les retraites*, Paris, La documentation Française, 1991.

³¹. *L'Avenir de nos retraites*, Paris, La documentation Française, 1999.

³². *L'Avenir des systèmes de retraites : avis*, Paris : journal officiel/ avis et rapports du Conseil économique et social, 2000

³³. Paris : La documentation Française, 1960. Voir *Futuribles*, n° 129-130, février-mars 1989.

Une telle situation n'est pas inéluctable. En témoignent les réformes introduites dans nombre de pays voisins, notamment en Allemagne et dans les pays scandinaves, dans le premier cas grâce à l'existence d'une longue et robuste tradition en matière de négociation collective, dans le second grâce à l'impulsion de gouvernements ayant fait preuve d'anticipation et de réelles capacités d'engager une politique à long terme précédée d'un débat public de grande qualité. Les Français ont parfaitement conscience des enjeux et beaucoup d'entre eux, à leur échelle, ont compris l'urgence de s'adapter et d'innover. Le discrédit dont souffrent les institutions publiques et les syndicats ne résulte sans doute pas du hasard mais du sentiment largement répandu dans la population qu'ils ne font pas leur travail correctement. La situation peut donc s'inverser pour autant que les élus se montrent à la hauteur et acceptent de relever le défi d'un discours de vérité et aient le courage de mener une politique digne de confiance.

Trois variables clefs

En dépit du fait que la société française est réputée être très rigide et avoir une forte aversion vis-à-vis du changement — réputation peut-être exagérée —, l'évolution de la société française à moyen et long termes peut être de nature très différente eu égard aux évolutions observées sur le registre des valeurs, des opinions, des structures collectives et, en définitive, du fonctionnement de la démocratie et de la manière de « faire société ».

En simplifiant beaucoup, il nous a semblé que trois facteurs ou variables principales pouvaient jouer un rôle déterminant et que, selon les hypothèses formulées sur leur évolution, nous pouvions construire quatre microscénarios, certes caricaturaux, représentatifs des futurs possibles de la dynamique sociale et ayant une certaine pertinence au regard de l'avenir du système français de protection sociale.

Les valeurs

La première variable concerne les valeurs dont l'évolution, comme nous l'avons vu, est marquée par une tendance de très longue période vers l'individualisation de la société qui, cependant, ne saurait instantanément être interprétée comme une manifestation d'un égoïsme sans cesse croissant. Si l'individualisation est sans conteste une tendance lourde, elle ne nous renseigne guère sur les choix que les Français, sous contrainte de leur environnement, vont être capables de s'imposer. Trois hypothèses ont donc été élaborées.

— Une hypothèse H1, intitulée « individualisme et égoïsme », correspond à une tendance croissante à privilégier le chacun pour soi au mépris, par exemple, de tout engagement collectif, que ce soit dans le domaine professionnel, personnel (y compris la famille) ou dans la vie de la cité. Toutes les structures collectives sont suspectes et l'adhésion à celles-ci n'est que de l'opportunisme, l'engagement des individus dans ces structures est toujours réversible ; il dépend essentiellement des bénéfices que les individus à un moment donné peuvent en tirer.

— Une hypothèse H2, qualifiée d'« individualisme affinitaire », est marquée par la persistance d'appartenances dictées aussi bien par l'origine sociale que par l'adhésion, certes toujours pour une part sous bénéfice d'inventaire, à des groupes sociaux, y compris des syndicats et éventuellement des partis politiques, qui sont supposés être capables de défendre des intérêts communs au groupe.

— Une hypothèse H3, désignée par le terme d'« individualisme universaliste », très largement inspirée par la prise de conscience que « nous ne formons qu'une seule Terre » (selon l'expression de Barbara Ward) et que nous sommes tous nécessairement solidaire d'un même

destin planétaire. Cependant, au-delà de cette conscience planétaire, l'essor de la mondialisation et la montée des interdépendances au niveau international ne sauraient gommer les différences entre religions, civilisations, styles de vie et formes sociales. Et l'Europe, malgré la diversité de ses États membres, se caractérise par un modèle social reposant très largement sur des principes d'autonomie, de solidarité et d'équité auxquels les individus demeurent très attachés — voire qu'ils retrouvent —, alors que leur modèle de société semble de plus en plus menacé. De ce fait, les Français prennent conscience de la nécessité de refonder les bases indispensables au « vivre ensemble », les contraintes qui en résultent étant considérées comme bien moindres que celles résultant du fait d'être seul dans un monde hautement concurrentiel et menaçant.

Les comportements collectifs et les structures sociales

Une deuxième variable clef renvoie aux comportements collectifs et aux structures sociales. Elle peut faire l'objet de quatre hypothèses contrastées fondées, elles aussi, sur des tendances plus ou moins affirmées que l'on observe aujourd'hui.

— Une première hypothèse H1, « consumérisme et attentisme », peut être analysée comme l'expression d'un chacun pour soi, ou la primauté en permanence accordée à son seul intérêt personnel immédiat. Elle rejoint certes l'égoïsme sus-évoqué et se manifeste par une extrême fragilité de toutes les structures collectives qui, à l'image des métamorphoses de la famille mais en poussant la tendance à l'extrême, peut se traduire par une décomposition de toutes les structures collectives. Cette tendance s'inscrit aussi dans le prolongement de la baisse du taux de syndicalisation, l'essor de la tendance au désengagement, ceci n'excluant pas le développement de coalitions dans des actions très ponctuelles.

— Une deuxième hypothèse H2, dite de « repli sur les proches », se caractérise, là aussi comme nous l'avons vu précédemment, par une attitude de retrait vis-à-vis de la société et un renforcement sur la famille ou des communautés de valeurs et d'intérêts bien compris, qui peuvent être de nature affective, religieuse, morale ou économique. Il s'agit ici d'un comportement dominé par le souci de bien être ensemble dans des communautés relativement fermées mais au sein desquelles les solidarités sont fortes.

— Une troisième hypothèse H3, les « solidarités réinventées », correspond à la volonté de retisser du lien social avec les membres d'une même société, soudée par des valeurs communes ressenties comme essentielles dès lors qu'elles sont perçues comme menacées. Cette hypothèse peut être illustrée par l'attachement qu'expriment les Français vis-à-vis de leur système de protection sociale, la conscience qu'ils ont de ses dysfonctionnements actuels et des risques qui pèsent sur son avenir, leur volonté collective de refonder un système qui, tout en restant respectueux de ses valeurs fondatrices, doit être profondément réformé.

La citoyenneté et le fonctionnement de la démocratie

Une troisième variable concerne la citoyenneté et le fonctionnement de la démocratie, y compris donc les institutions publiques. Leur évolution peut schématiquement prendre quatre trajectoires différentes qui sont brièvement esquissées dans les hypothèses suivantes.

— Une première hypothèse H1, « l'essor des corporatismes », qui correspond assez largement à la tendance actuellement observable, se traduirait par un phénomène croissant de crispation sur les privilèges résultant de l'origine sociale, de l'appartenance à une catégorie sociale particulière (les enseignants, les cheminots, les fonctionnaires, les patrons...), à des groupes sociaux qui partagent et défendent leurs intérêts particuliers au mépris de tout intérêt collectif.

— Une deuxième hypothèse H2, « attentiste permanent », renvoie sans doute davantage au fonctionnement des institutions et au fait que la politique des acteurs, y compris du gouvernement, est en permanence fluctuante, essentiellement dictée par les circonstances, le souci du compromis et d'une paix sociale à bon compte. Alors que se multiplient des phénomènes aussi divers que les délocalisations, les dysfonctionnements de l'hôpital, la légalisation du mariage homosexuel, les violences urbaines..., se créent des mouvements sociaux spontanés qui échappent à tout contrôle et que les institutions sont exclusivement acculées à gérer au coup par coup sans vision d'ensemble.

— Une troisième hypothèse H3, « l'avenir ensemble », est en opposition assez radicale avec les précédentes dans la mesure où, les Français ayant pris conscience des menaces qui pèsent sur la cohésion sociale et des risques qui peuvent en résulter, y compris au regard du système de protection sociale, ils ressentent bien la nécessité du changement et deviennent, eux-mêmes, artisans de nouvelles manières de vivre ensemble. Ce besoin et ce désir de changement est finalement bien compris par les élus et le gouvernement, sur lesquels s'exerce les pressions du corps social, des entreprises, des associations... ; ces pressions finissent par entraîner une réforme profonde. L'État, plus modeste et davantage stratège, joue un rôle d'orchestrateur dans une recomposition générale de la société française.

— La quatrième hypothèse H4, « les communautarismes », est presque à l'inverse de la précédente. Elle constitue une version extrême de l'hypothèse H1 puisque, aux corporations d'hier s'opposent de nouvelles coalitions sociales sur fond de valeurs communes d'inspiration religieuse, morale et politique, qui s'opposent violemment et contestent, y compris de manière violente, l'ordre établi. La société française se disloque, un sentiment d'angoisse se répand qui incite les uns à se soustraire à toutes les règles communes et les autres à s'engager dans des mouvements politiques très radicaux d'extrême gauche et d'extrême droite.

Quatre microscénarios

Les microscénarios sur la dynamique de la société française ont été construits en explorant quelques unes des combinaisons possibles entre ces hypothèses selon le tableau ci-dessous.

1. Valeurs	H1 Individualisme et égoïsme	H2 Individualisme affinitaire	H3 Individualisme universaliste	
2. Comportements collectifs et structures sociales	H1 Consumérisme et attentisme	H2 Repli sur les proches	H3 Solidarités réinventées	
3. Citoyenneté et démocratie	H1 L'essor des corporatismes	H2 Attentisme permanent	H3 L'avenir ensemble	H4 Les commu- nautarismes
Microscénarios	MS1 Individualisme et indifférence	MS2 Recentrage sur les proches	MS3 L'avènement des tribus	MS4 Renouveau solidaire

Microscénario « Individualisme et indifférence »

Les valeurs partagées sont de moins en moins nombreuses, et le lien social est fondé sur une grande tolérance, garante de la liberté individuelle. Les liens interpersonnels sont de plus en plus lâches et fluctuants, beaucoup d'individus pratiquant le *zapping* dans leurs relations sociales. L'indifférence aux autres croît et les rapports entre générations, mais aussi entre groupes, sont en constante diminution.

On réclame de l'État qu'il s'adapte aux évolutions de la société et manifeste son égale indifférence vis-à-vis de tous. Cependant, dans les faits, des privilèges historiques sont maintenus au profit de certaines catégories de population, comme certains corps professionnels, mais aussi en faveur des retraités, et au détriment des plus jeunes.

Les revendications envers les pouvoirs publics sont de plus en plus fréquentes et diverses, souvent incompatibles. Les individus revendiquent le maintien de leurs droits acquis et l'instauration de nouveaux privilèges, que ce soit pour leurs conditions de travail, leur salaire ou leur retraite.

Les liens entre les individus sont de plus en plus choisis et réversibles. Le lien familial lui-même se recrée, sous forme de réseaux plus lâches et plus larges qu'auparavant. Les solidarités intergénérationnelles au sein de ces familles se maintiennent globalement, mais peuvent prendre des formes nouvelles. Les familles s'agrandissent et se diversifient, le nombre de générations présentes dans chaque foyer augmente. La famille est de plus en plus organisée autour des plus âgés, à qui l'on s'efforce de prodiguer aide matérielle et financière.

Les écarts se creusent entre les catégories sociales et les individus, qui ne peuvent pas tous bénéficier de ces solidarités familiales pour compenser des faibles revenus ou pour leur prodiguer une aide quotidienne. Plus globalement, les autres formes de solidarité (notamment nationales) s'érodent.

Microscénario « Recentrage sur les proches »

Dans un contexte économique tendu, les menaces, réelles ou ressenties, se multiplient pour les individus, qui sont toujours plus méfiants envers autrui. Les Français sont de plus en plus sceptiques concernant la capacité des pouvoirs publics à répondre à leurs problèmes. Ils préfèrent donc recourir à l'entraide informelle avec leurs proches, notamment les membres de leur famille, mais aussi leurs amis et leurs voisins.

Le corporatisme s'accroît, la vie sociale se rabat sur les solidarités familiales élargies. L'entraide familiale se développe et prend de multiples formes (comme l'aide matérielle aux plus jeunes). La cohabitation de plusieurs générations dans le même logement s'accroît (les foyers à trois ou quatre générations se généralisent), ainsi que le nombre de personnes par logement plus généralement.

La notion de famille s'étend, devient de plus en plus flexible et ouverte, mais aussi plus généreuse. Cependant, en dehors de ce cercle familial élargi, et pour les personnes qui ne peuvent bénéficier du soutien de leurs proches, les relations interpersonnelles sont plus limitées.

Les liens sociaux sont aussi attachés à des territoires de vie, dans le cadre d'une redynamisation des tissus locaux. Des communautés plus ou moins structurées voient le jour au sein des quartiers, portées par les habitants mais aussi par les collectivités, des associations, des entreprises... En leur sein, de plus en plus d'activités sont mutualisées, afin de limiter les dépenses, mutualiser les achats... Ainsi, l'habitat groupé et la colocation se

développent en zone urbaine pour réduire les dépenses et faciliter la mutualisation. Les services d'entraide plus ou moins informelle se développent, ils peuvent faire l'objet de transactions, d'échanges de temps... L'aide bénévole aux plus faibles et aux plus démunis se généralise aussi à l'intérieur de ces communautés locales.

Ces groupements de proximité, qu'ils soient familiaux ou de voisinage, permettent de faire face aux problèmes matériels et financiers des individus : collectes pour financer des dépenses imprévues, recours aux réseaux pour trouver un emploi...

Mais la méfiance croissante des individus et le sentiment que les injustices et les inégalités augmentent entraînent un retour de normes sociales et de valeurs traditionnelles comme la xénophobie, le conformisme, le respect de l'autorité. L'intolérance grandit et les conflits éclatent en dehors de ces « bulles » de proximité puisque, de fait, les relations avec des personnes extérieures se font de plus en plus rares. L'incompréhension grandit envers les situations des autres individus et groupements.

Microscénario « L'avènement des tribus »

Les pouvoirs publics sont considérés comme de moins en moins aptes à proposer des réponses aux problèmes des individus. Progressivement, des communautés se constituent ou se renforcent en apportant ces réponses à leurs membres. Ces groupes se forment principalement à partir de valeurs ou de croyances partagées, et ont des représentations du monde et de la société très diverses et parfois opposées. Ils peuvent se constituer autour de valeurs religieuses, d'origines partagées, de territoires, ou encore pour défendre des intérêts économiques liés à des classes sociales.

Ces tribus peuvent être choisies (retraités se regroupant dans des quartiers protégés, groupements religieux...) ou subies (zones urbaines sensibles...). Elles disposent de ce fait de ressources financières, matérielles et humaines très inégales. Alors que certaines parviennent facilement à se mobiliser pour défendre ou maintenir leurs droits auprès des hautes sphères du pouvoir, d'autres sont marginalisées.

Globalement, la légitimité des pouvoirs publics est de plus en plus remise en cause, puisque le constat est fait de leur incapacité à œuvrer pour le bien commun. Les décisions sont prises en faveur d'une minorité de groupes puissants, ce qui contribue à accroître les inégalités.

La notion de « bien commun » se vide progressivement de son sens. L'État maintient difficilement une certaine cohésion sociale, marquée par des contestations fréquentes, en diminuant très fortement le nombre de ses missions. Le lien social, très fort au sein des différentes communautés, peut donner lieu à des cohabitations pacifiques comme à des heurts violents lorsque les intérêts entrent en opposition.

La participation aux systèmes de solidarité nationaux est de plus en plus contestée, puisque, de fait, l'essentiel de l'aide matérielle et financière dont les individus ont besoin est assuré par les groupes auxquels ils appartiennent, sauf pour les plus démunis d'entre eux.

Microscénario « Le renouveau solidaire »

Le contexte socioéconomique, la hausse des inégalités et la défense croissante des intérêts particuliers menacent de plus en plus la cohésion de la société. Les manifestations contre un système qui ne satisfait plus que quelques privilégiés sont de plus en plus nombreuses. Les pouvoirs publics réagissent en organisant des débats nationaux et locaux sur les objectifs du vivre ensemble et sur les attentes des individus. À l'issue d'un référendum, un nouveau pacte social est adopté, par lequel les pouvoirs publics et les individus s'engagent à participer activement à la cohésion sociale. La solidarité et le partage des risques deviennent des valeurs

centrales. Tous les individus, quelle que soit leur statut et leur âge, doivent contribuer au nouveau système par le biais de quotas de temps (aide aux personnes âgées, aux plus démunis, aux enfants, etc.) ou de participation financière. Par ailleurs, l'entraide est fortement valorisée tant socialement (par les recruteurs...) qu'économiquement (subventions) sous toutes ses formes : bénévolat, assistanat, dons, etc.

Les solidarités se renforcent au-delà du cercle familial : les liens faibles, les communautés deviennent de nouveaux pourvoyeurs d'aide financière et immatérielle. Les aides apportées aux autres peuvent prendre des formes multiples. Ainsi, les temps sont de plus en plus partagés, échangés...

La solidarité se fait aussi de plus en plus « virtuelle » : sur Internet, les individus se sensibilisent à des causes, peuvent « parrainer » une personne à l'autre bout du pays en lui fournissant une aide matérielle, en payant certains soins ou un crédit d'heures d'aide à domicile...

Chapitre IV

Le système français de protection sociale

Deux contributions capitales ont servi de fondement à l'établissement des systèmes de protection sociale développés en Europe : celle de Bismarck et celle de Beveridge. Mais, en France, la référence majeure est celle de Pierre Laroque, auquel est classiquement attribué l'établissement d'un système, composé de la manière suivante :

— Au centre du dispositif, **la Sécurité sociale** qui, dans l'esprit de Pierre Laroque, devait couvrir l'ensemble des risques sur une base assurancielle. Son principe et son financement reposent sur les assurances obligatoires : nous sommes protégés parce que nous cotisons. L'ambition n'est pas de lutter contre la pauvreté, les inégalités de revenus ou de ressources, mais de compenser des inégalités horizontales. Dans un vocabulaire plus simple, ce système permet à des salariés, parce qu'ils ont cotisé, de bénéficier de revenus de remplacement quand ils sont malades ou de pensions quand ils atteignent l'âge de la retraite. Ces mécanismes horizontaux permettent, sans condition de ressources, que les uns paient les prestations pour d'autres. Il s'agit d'un mécanisme assurantiel obligatoire à barème national. Le financement repose principalement sur les cotisations — donc sur le travail — et non sur la consommation.

— L'aide et l'action sociales relevant de **l'assistance**. Le principe est ici d'aider les individus avec deux idées différentes : celle de l'action sociale, qui consiste à choisir, aux échelons locaux, les réalisations à effectuer, et celle de l'aide sociale, qui consiste à appliquer les politiques publiques décidées à l'échelle nationale. Dans les deux cas, le financement relève de l'impôt.

— **La prévoyance**. Celle-ci existe aussi historiquement, mais pas nécessairement selon une organisation collective. Elle consiste à s'assurer pour se protéger des différents aléas.

De 1945 à 1980 environ, on observe une forme d'âge d'or et une montée en puissance de la Sécurité sociale, sous l'effet des Trente Glorieuses et de l'essor du salariat, avec pour objectif de mettre fin à la prévoyance, d'une part, à l'aide et à l'action sociales, d'autre part. Les régimes de Sécurité sociale avaient ainsi vocation à se généraliser afin que tous les individus soient couverts par l'assurance sociale et que soit mis fin à l'action discrétionnaire des collectivités territoriales et des œuvres sociales.

À partir de 1980, toutefois, interviennent successivement deux vagues de décentralisation qui, notamment en raison de la montée du chômage et de la précarité, redonnent aux collectivités territoriales et tout spécialement aux départements (conseils généraux) un rôle majeur en matière d'action et d'aide sociales. Ainsi, les dépenses d'aide sociale des départements représentent aujourd'hui 30 milliards d'euros (l'ensemble des dépenses de protection sociale en France s'élevant à un peu plus de 600 milliards d'euros). Les départements sont donc responsables de 5 % des dépenses de protection sociale. Bien que ce chiffre puisse paraître marginal, il représente la majorité des dépenses d'aide et d'action sociales. Sont ainsi du ressort des départements la gestion des services publics type PMI (protection maternelle et infantile), l'habilitation des personnels (par exemple, des assistantes maternelles) et les équipements tels que les crèches, mais aussi l'APA (allocation personnalisée d'autonomie), sans parler ici du RMI (revenu minimum d'insertion) puis du RSA (revenu de solidarité active).

Simultanément, loin de disparaître, la prévoyance complémentaire, au-delà des risques couverts par la Sécurité sociale, connaît un nouvel essor, qu'elle résulte d'une souscription individuelle ou collective. Les contrats relèvent alors des mutuelles, des sociétés d'assurance ou d'institutions de prévoyance particulières. Comme l'indique leur nom, elles peuvent venir compléter la couverture des risques, plus ou moins couverts par la Sécurité sociale, notamment en cas de décès, de dépendance, de santé, d'épargne retraite...

La **Sécurité sociale**, conformément à la lettre de l'ordonnance du 4 octobre 1945 l'instituant, rassemble l'Assurance maladie, la réparation des accidents du travail et les maladies professionnelles, les retraites et les prestations familiales. À ces quatre branches s'ajoutent le recouvrement des cotisations et contributions sociales et la gestion de la trésorerie.

La Sécurité sociale repose sur des principes d'universalité et d'unité tout en étant gérée par différents régimes de base : le régime général pour les salariés et les inactifs, les régimes des salariés et des exploitants agricoles gérés par la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA) et le régime social des indépendants (RSI), qui couvre les artisans, les commerçants et, pour le risque maladie, les professions libérales. De nombreux autres régimes, propres à certaines professions, viennent compléter cette architecture (fonctionnaires, SNCF, RATP, industries électriques et gazières, etc.).

Le régime général représente toutefois à lui seul environ les trois quarts des charges de l'ensemble des régimes de base. Ainsi, en 2010, le montant total des charges nettes du régime général s'est élevé à 316,1 milliards d'euros, les charges nettes de l'ensemble des régimes de base étant estimées à 433,7 milliards d'euros ¹.

Le financement de la Sécurité sociale est assuré par les cotisations sociales payées par les employeurs et les salariés, par la contribution sociale généralisée (CSG), ainsi que par diverses contributions et taxes.

Régulièrement plébiscitée par les Français dans les enquêtes d'opinion, la Sécurité sociale n'en demeure pas moins confrontée aujourd'hui à des défis majeurs.

Les dépenses de protection sociale

La couverture des risques sociaux auxquels les ménages sont exposés se divise en deux catégories : les prestations sociales renvoient aux transferts directs au bénéfice des ménages ; les prestations de service social sont, quant à elles, versées à des organismes fournissant un service gratuit ou quasi gratuit (en 2010, 76 % des dépenses de santé étaient prises en charge par la Sécurité sociale).

Le champ de la protection sociale comprend :

- les régimes obligatoires créés par la loi ou dans le cadre de la loi ;
- les régimes d'employeurs privés ou publics ;
- l'intervention des administrations publiques centrales et locales ;
- les régimes non obligatoires de la mutualité, de la prévoyance et des prestations extra-légales d'employeurs ;
- les prestations des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

Le champ de la protection sociale a donc des contours larges, mais pour partie conventionnels. Ce champ est plus large que celui des administrations publiques et, *a fortiori*, que celui des régimes de Sécurité sociale. Il comporte une composante privée au titre des dispositifs ayant une forte dimension de mutualisation. En revanche, les dépenses fiscales ne sont pas comptabilisées en recettes dans le champ de la protection sociale.

À hauteur de 80,4 % (une proportion en hausse de 0,7 point par rapport à 2006), les prestations ont été servies en 2010 par les assurances sociales, l'intervention sociale des pouvoirs publics se montant à 9,3 % (contre 9,7 % en 2006), celle des mutuelles, institutions de retraites sur-complémentaires et de prévoyance à 4,9 % (contre 5,3 % en 2006), celle du

¹. Projet de loi de financement rectificative de la Sécurité sociale (LFSS).

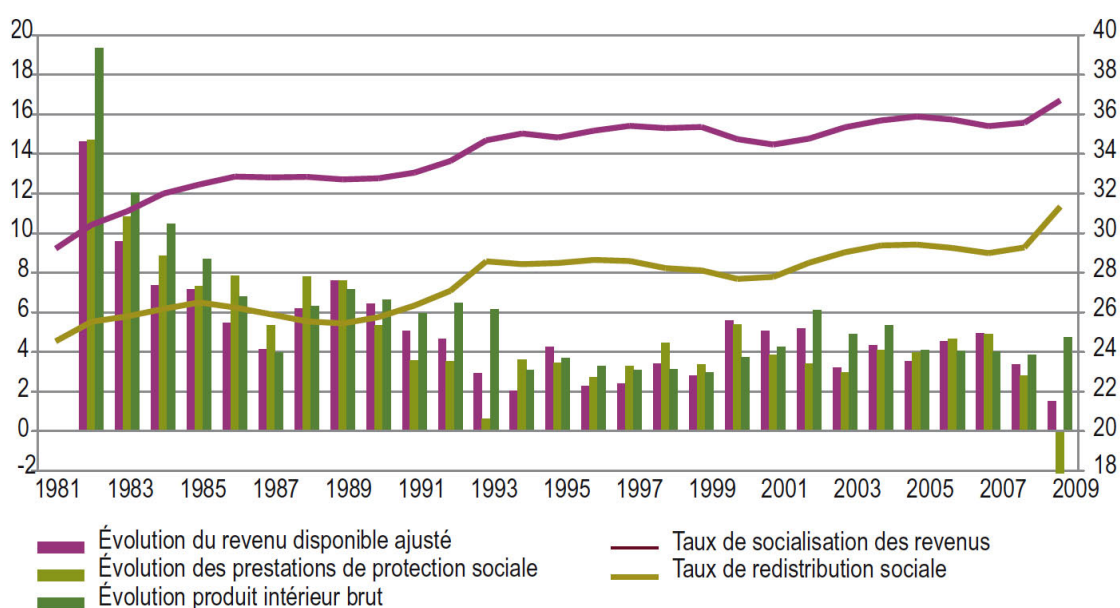
secteur privé non lucratif à 3,1 % (comme en 2006), les prestations extralégales d'employeurs ne représentant que 2,1 % du total (2,2 % en 2006).

En 2010, les prestations du régime général se sont élevées à 266,3 milliards d'euros quand celles des régimes de Sécurité sociale entrant dans le champ de la LFSS ont atteint 342 milliards d'euros, celles de l'ensemble des régimes de Sécurité sociale prévus par le code de la Sécurité sociale 408,4 milliards d'euros, celles des assurances sociales au sens des Comptes nationaux 434,1 milliards d'euros, celles des assurances sociales au sens des Comptes de la protection sociale (les précédentes majorées des régimes directs d'employeurs publics) 482,4 milliards d'euros. En ajoutant tout ce qui relève de la mutualité, de la retraite sur-complémentaire et de la prévoyance, le total s'élève à 597,6 milliards d'euros, pour un PIB (produit intérieur brut) d'environ 1 900 milliards d'euros.

Le taux de redistribution sociale correspond aux prestations de protection sociale rapportées au PIB. En 1981, ce taux s'élevait à 24,5 %. Il est passé à 31,3 % en 2009 et à 32 % en 2010 (graphique 1). Le taux de socialisation des revenus est le rapport des prestations de protection sociale au revenu disponible brut ajusté des ménages. Il est passé de 29,2 % à 37 % en 2010. Le taux des prélèvements sociaux, soit l'ensemble des financements obligatoires de la protection sociale rapportés au PIB, a atteint 28,9 % en 2009, les ressources de la protection sociale représentant 31,8 % du PIB.

Dans l'Union européenne, la France est le pays où la part des dépenses de protection sociale dans le PIB était en 2010 la plus importante (graphique 2). Cette situation prévaut depuis le milieu des années 2000. Si la crise, dans un premier temps, s'est traduite par une hausse générale de la part des dépenses de protection sociale dans le PIB et par un resserrement de l'écart entre la France et les autres pays, elle a également motivé des réactions plus ou moins énergiques des États, à l'origine, dans un deuxième temps, d'une dégradation de la position relative de la France par rapport à l'Allemagne, la Suède ou au Royaume-Uni (graphique 3).

Graphique 1 — Évolution de l'effort social de la Nation depuis 1981 (en %)

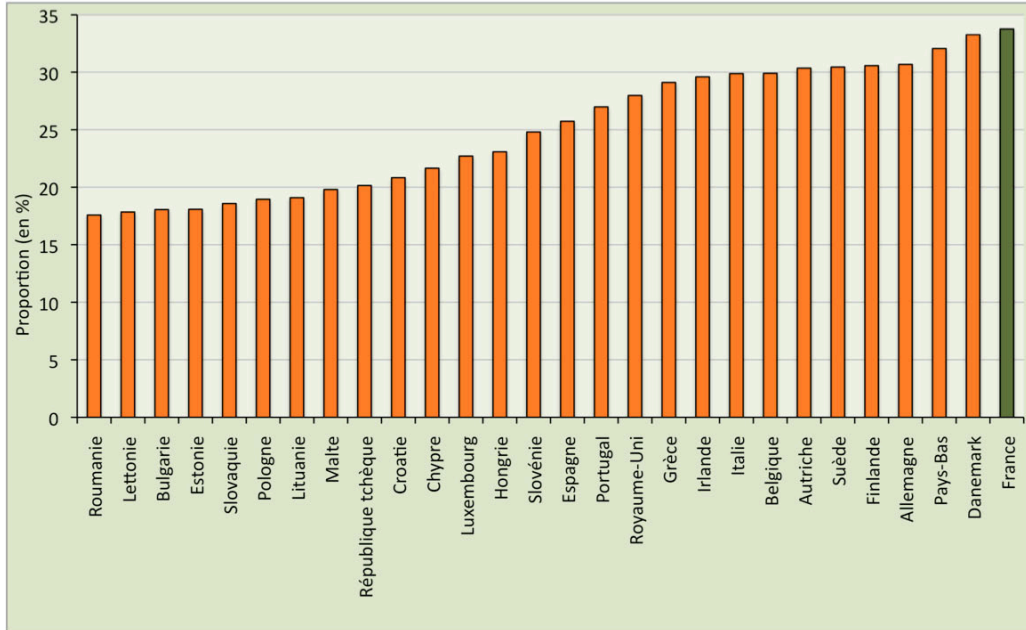


Source : *Les Comptes de la protection sociale 2009*, Paris : DREES (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques), 2011.

La progression importante du taux de redistribution sociale et du taux de socialisation des revenus entre 1981 et 2010 trouve très largement son origine dans la crise et traduit l'effet amortisseur du système de protection sociale pour les citoyens.

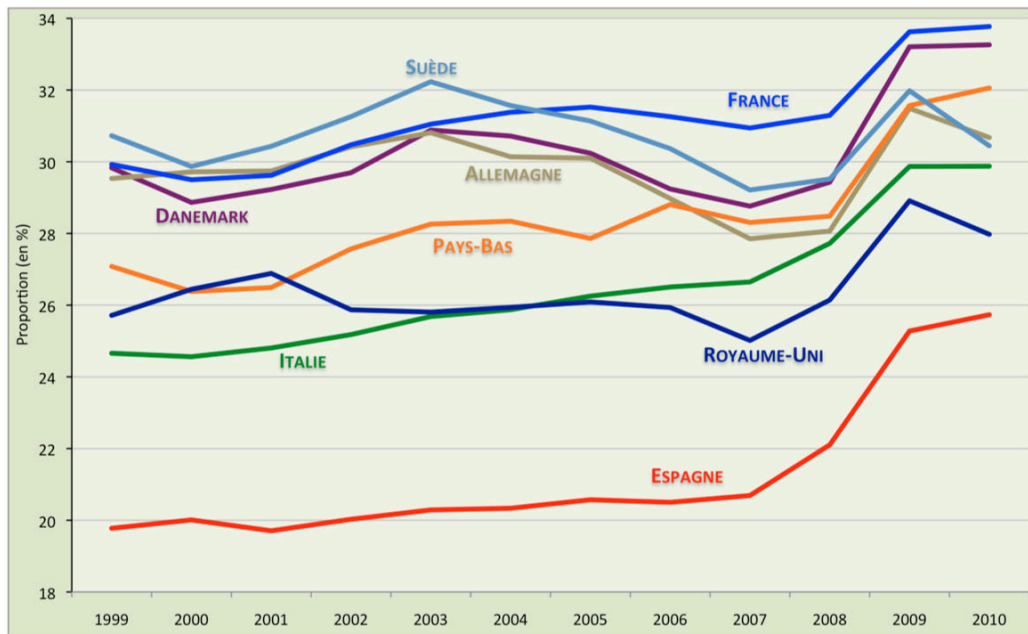
En 2010, la redistribution a augmenté de 53 % le niveau de vie moyen du premier quintile. Parallèlement, elle a contribué à diminuer de 19 % celui du cinquième quintile. Le rapport entre le premier et le cinquième quintile est de 1 à 3,9 contre 1 à 7,2 avant redistribution ².

Graphique 2 — Part des dépenses de protection sociale dans le PIB des pays de l'UE en 2010



Source : Eurostat, 2013.

Graphique 3 — Évolution de la part des dépenses de protection sociale



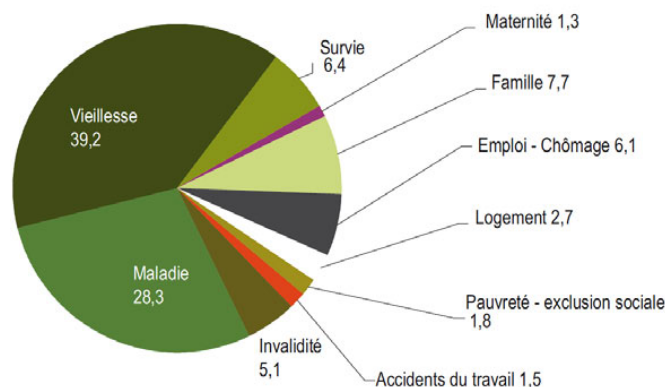
dans le PIB de quelques pays européens depuis 1999

². La Retraite complémentaire, deuxième trimestre 2012 (revue de l'AGIRC-ARRCO).

Source : Eurostat, 2013.

Deux éléphants — la vieillesse (40 %), la maladie (28 %) — mobilisent aujourd'hui quasiment 70 % des prestations de protection sociale (figure 4).

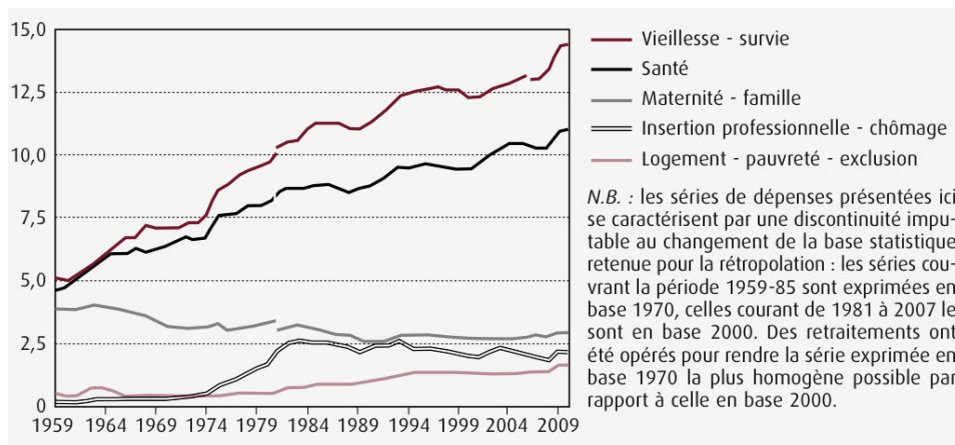
Graphique 4 — L'effort social de la Nation : ventilation des prestations de protection sociale par risque (2009)



Source : Les Comptes de la protection sociale 2009, op. cit.

La part de la vieillesse-survie est passée de 5 % en 1959 à plus de 13 % aujourd'hui, celle de la santé passant de 5 % à près de 11 % (graphique 5).

Graphique 5 — L'effort social de la Nation : évolution depuis 1959 par risque des dépenses de protection sociale



Source : d'après DREES, Les Comptes de la protection sociale, Paris : ministère de la Santé et de la Protection sociale, 2008 et 2010.

Les dépenses de retraite

La France compte quelque 15 millions de retraités et, en 2009, les dépenses de prestations de retraite se sont élevées à 253,7 milliards d'euros (soit 13,3 % du PIB) dont 32,5 milliards (soit 1,7 % du PIB) au titre de la réversion³. Au titre des avantages de droit direct, les retraités ont, en moyenne, perçu 1 256 euros mensuels. En 2011, les départs en retraite sont intervenus dans un tiers des cas à 60 ans ; ils ont été plus tardifs, en moyenne, pour les

³. Source : DREES, Comptes de la protection sociale.

salariés du privé (61,9 ans) que pour les agents de la fonction publique d'État (57,1 ans, militaires et mères de familles nombreuses inclus ; 61 ans sans ces deux catégories de personnes qui peuvent partir plus tôt en retraite), des collectivités territoriales et de la fonction publique hospitalière (58,4 ans) et les agents relevant des régimes spéciaux (par exemple : 55,1 ans, en moyenne, pour les agents de la SNCF ; 54,4 ans pour ceux de la RATP).

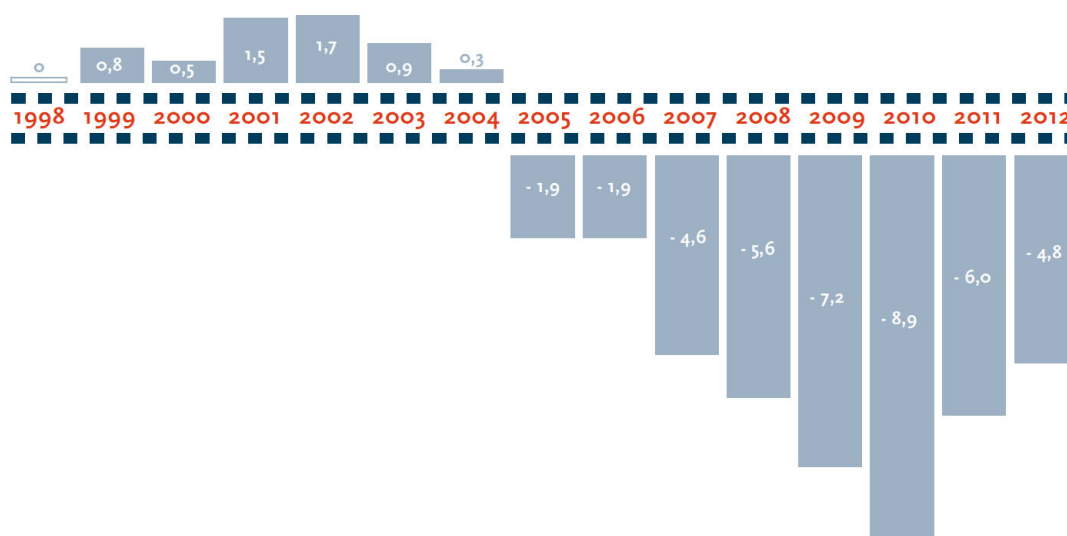
En dynamique, il est évident que, l'arrivée à l'âge de la retraite des premières générations du *baby-boom* ainsi que la politique de retraite anticipée, particulièrement entre 2004 et 2008, en raison de la situation de sous-emploi endémique dont souffre la France, ont conduit à une forte augmentation des départs à la retraite dans la décennie 2000 (graphique 6) et à une nette dégradation, en dépit des réformes adoptées depuis la décennie 1990, du solde de la branche vieillesse (graphique 7).

Graphique 6 — Évolution du nombre de liquidants pour la première fois au cours de l'année *n* d'une pension de droit direct au régime général



Source : Commission des comptes de la Sécurité sociale, juin 2013.

Graphique 7 — Évolution du solde de la branche vieillesse du régime général (en milliards d'euros courants)



Source : Commission des comptes de la Sécurité sociale, juin 2013.

Le phénomène du vieillissement démographique était aisément prévisible, ainsi, à défaut de réforme radicale, que la crise financière affectant les régimes obligatoires de retraite depuis une bonne vingtaine d'années.

Le *Livre blanc sur les retraites*⁴, publié en 1991, et qui inspira la réforme des retraites du régime général de 1994, était déjà, sur ce plan, sans ambiguïtés.

Quelques années plus tard, en juin 1999, le rapport *L'Avenir de nos retraites*, établi sous la direction de Jean-Michel Charpin⁵, bien que reposant sur des hypothèses de croissance économique et d'emploi excessivement optimistes, soulignait à son tour la nécessité d'une réforme.

Ce rapport, contrairement à l'étude réalisée par Futuribles, *Un essai de prospective sur les retraites en France à l'horizon 2040*⁶, a conduit, comme ensuite les travaux du Conseil d'orientation des retraites (COR), à plusieurs réformes introduites notamment en 2003 et 2010. Ces réformes à caractère purement paramétrique ont, certes, réduit le déficit qu'anticipait le *Livre blanc sur les retraites*, mais nullement permis de rétablir l'équilibre financier des régimes de retraite.

En témoigne le rapport du COR⁷, rendu public en décembre 2012, qui révèle que le déficit du régime des retraites, qui s'élevait à 14 milliards d'euros en 2011, pourrait atteindre 18,8 milliards en 2017, et être compris entre 20,8 et 24,9 milliards à l'horizon 2020. Au-delà, affirme le COR, le système de retraite pourrait revenir à l'équilibre d'ici 2040, pour autant toutefois que le taux de chômage descende à 4,5 % et que les gains de productivité progressent au rythme de 2 % par an à partir de 2022. Ces hypothèses sont assurément très optimistes compte tenu de la conjoncture économique actuelle et, plus encore, des problèmes structurels dont souffre la France, tels que son sous-emploi endémique et la faible compétitivité de son économie, bien analysée par Louis Gallois dans son rapport *Pacte pour la compétitivité de l'industrie française*⁸.

Comme toutes les prévisions élaborées à l'aide de modèles classiques de simulation, les perspectives du COR comportent trois limites évidentes :

— La première résulte du fait que dans de telles simulations, le « système » se reproduit continuellement sans qu'intervienne en son sein des effets de seuil, voire de rupture, tels que sa dynamique s'en trouverait fondamentalement modifiée. La question qui, par exemple, se pose ici, est de savoir si l'on peut raisonnablement imaginer que le système de protection sociale développé depuis 1945 puisse se perpétuer sans connaître des transformations structurelles profondes à moyen et à long terme.

— La deuxième résulte du fait que de telles simulations sont réalisées en faisant l'hypothèse qu'aucun facteur, *a priori* aucun choc externe, ne viendra fondamentalement perturber le fonctionnement. À titre d'exemple, l'on peut ici évoquer des facteurs externes aussi divers que la mondialisation du marché du travail, la concurrence particulièrement vive qu'exercent vis-à-vis des économies européennes les pays émergents n'ayant ni les mêmes coûts salariaux, ni les mêmes systèmes de protection sociale, mais aussi, toujours à

⁴. *Livre blanc sur les retraites*, Paris : La documentation Française, 1991.

⁵. CHARPIN Jean-Michel (sous la dir. de), *L'Avenir de nos retraites*, Paris : La documentation Française, 1999.

⁶. DELANNOY Benjamin, GRANRUT Charles (du), JOUVENEL Hugues (de), PARANT Alain, *Un essai de prospective sur les retraites en France à l'horizon 2040*, Paris : Futuribles, TRP n°14, octobre 2001.

⁷. COR, *Retraites : perspectives 2020, 2040 et 2060. Onzième rapport*, Paris : COR, 2012.

⁸. GALLOIS Louis (sous la dir. de), *Pacte pour la compétitivité de l'industrie française*, Paris : rapport au Premier ministre, 5 novembre 2012.

titre d'exemple, l'évolution des valeurs et des comportements s'opérant notamment sous l'effet du renouvellement des générations.

— La troisième tient au fait que les résultats sont très dépendants des hypothèses d'entrée choisies, bien souvent définies à la lumière des dernières données disponibles, dont le caractère plus ou moins conjoncturel est peu discuté.

Cela ne signifie pas que de telles simulations sont inutiles. Bien que limitant le champ des possibles⁹, elles peuvent néanmoins contribuer à l'éclairer ; sous réserve, toutefois, que l'on explique clairement comment elles sont élaborées.

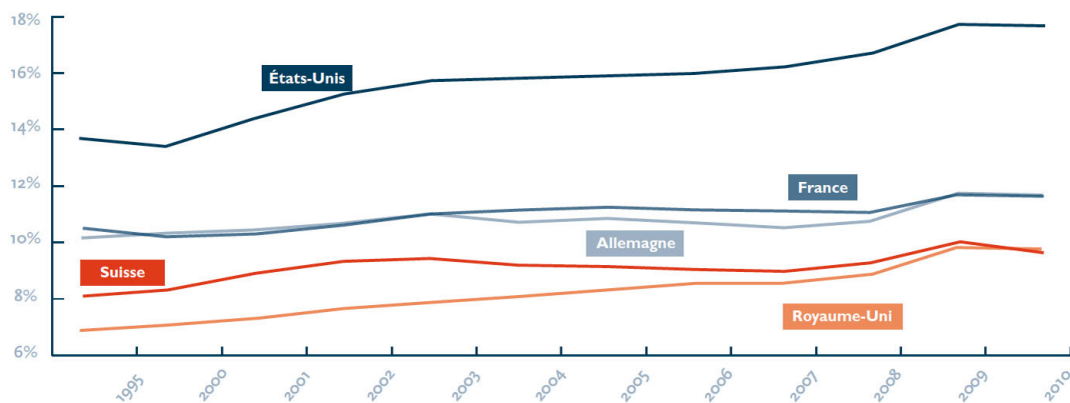
L'assurance maladie

Rappelons ici ce que représente la branche maladie du régime général de la Sécurité sociale :

- 87 % de la population sont assurés par la CNAMTS (soit 57 millions de personnes), qui finance 86 % de l'ensemble des dépenses d'assurance maladie ;
- 142,1 milliards d'euros de prestations nettes ont été versées en 2010 ;
- au total, les dépenses de santé ont représenté près de 12 % du PIB en 2009.

La part de la dépense totale de santé dans le produit intérieur brut (PIB) est un indicateur qui permet de mettre en perspective les dépenses de santé et leur dynamique avec les ressources du pays (graphique 8). Avec 223 milliards d'euros en 2009, la dépense totale de santé s'élève à 11,8 % du PIB en France, loin derrière les États-Unis (17,4 %), mais devant l'Allemagne (11,6 %), la Suède (10,0 %) et le Royaume-Uni (9,8 %).

Graphique 8 — Comparaison internationale du poids des dépenses de santé (en % du PIB)



Source : Éco-santé OCDE, 2012.

Le relèvement général du poids des dépenses de santé dans le PIB en 2009, dans l'ensemble des pays étudiés, est largement imputable à la crise économique ; une crise qui, notamment en France, risque fort de durer et dont les effets vont se combiner à ceux de la dynamique des dépenses de santé qui va probablement perdurer, sous l'effet de différents facteurs. Parmi ces facteurs figurent, en premier lieu, le vieillissement démographique, la demande de soins et les progrès scientifiques et technologiques, avec les espoirs qu'ils suscitent, mais aussi les mesures opportunément adoptées au profit des plus démunis, en

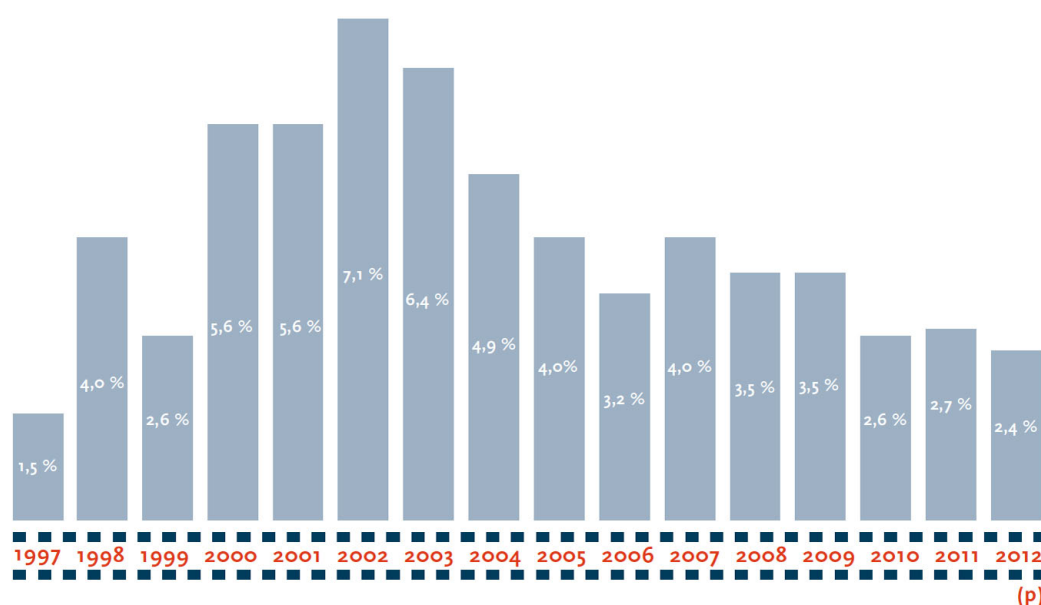
⁹. En atteste l'étude d'impact du vieillissement démographique (c'est-à-dire des effets observés en réponse à la seule variation de la structure par sexe et par âge de la population) sur l'équilibre des systèmes de protection sociale (retraite et maladie), récemment réalisée par Futuribles International pour la France et cinq autres pays européens (*Les Effets propres du vieillissement démographique*).

particulier, la couverture maladie universelle (CMU de base) et la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C), qui sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2000¹⁰, sans évoquer ici le risque dépendance (*cf. infra*).

Le régime général de l'assurance maladie finance de l'ordre de 75 % des dépenses de santé. En moyenne, en 2006, chaque assuré du régime général a perçu près de 1 890 euros de remboursement de soins, cette moyenne ne rendant évidemment pas compte des disparités individuelles très importantes.

D'une manière générale, en dépit des mesures adoptées pour freiner les dépenses d'assurance maladie, celles du régime général continuent d'augmenter à un rythme soutenu (plus de 2 % par an, graphique 9) avec, toutefois, des variations importantes selon les postes de dépenses (tableau 1).

Graphique 9 — Progression annuelle (en %) des dépenses d'assurance maladie (ONDAM*) de 1997 à 2012



*ONDAM : objectif national de dépenses d'assurance maladie.

Source : Commission des comptes de la Sécurité sociale, juin 2013.

¹⁰. La CMU assure aux personnes résidant en France depuis plus de trois mois une affiliation au régime de base de la Sécurité sociale, la prise en charge de leurs soins (maladie et maternité), quelle que soit leur activité. La couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) permet aux personnes ayant de faibles ressources (par exemple, 7 447 euros par an pour une personne seule en France métropolitaine au 1^{er} juillet 2008) une prise en charge à 100 % des soins sans avance de frais, y compris pour la part non remboursée par l'Assurance maladie et le forfait journalier hospitalier.

Tableau 1 — Croissance des remboursements de l'assurance maladie

Régime général - Métropole Tous risques	Taux de croissance Janvier 2012 - Novembre 2012 / Janvier 2011 - Novembre 2011	
	données brutes	données CJO
Soins de ville	1,5%	0,5%
Soins de ville hors produits de santé	1,8%	0,8%
dont soins des médecins et dentistes	1,2%	0,0%
dont soins d'auxiliaires médicaux	6,7%	6,0%
dont indemnités journalières	-0,9%	-1,6%
Produits de santé (médicaments + LPP)	1,0%	0,0%
dont médicaments délivrés en ville	-0,5%	-1,5%
Etablissements sanitaires	3,8%	3,6%
Etablissements sanitaires publics	3,9%	3,9%
Etablissements sanitaires privés	3,6%	2,4%
Etablissements médico-sociaux	2,8%	2,4%
Total des dépenses	2,6%	2,1%

Les dépenses de soins de ville regroupent les honoraires des professionnels de santé libéraux, les prestations en espèces (indemnités journalières) et les dépenses de médicaments et dispositifs médicaux, ainsi que les transports.

Source : <http://www.ameli.fr>.

Le déficit s'est aggravé drastiquement depuis trois ans, passant de 4,4 milliards d'euros en 2008 à 11,6 milliards en 2010 (tableau 2).

Tableau 2 — Évolution du solde de la branche maladie (en milliards d'euros)

Année	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Solde	-2,4	-0,7	-1,6	-2,1	-6,1	-11,1	-11,6	-8	-5,9	-4,6	-4,4	-10,6	-11,6

Les effets de la crise économique et la baisse de la masse salariale contribuent évidemment à l'augmentation de ce déficit.

Créé par la loi du 13 août 1944, le Comité d'alerte sur l'évolution des dépenses d'assurance maladie avait déjà, en 2004, exigé un plan de redressement de l'Assurance maladie : selon la Commission des comptes de la Sécurité sociale, les dépenses de maladie pour le régime général étaient en effet supérieures de 2,2 milliards à l'ONDAM voté.

Depuis 1945, de nombreuses réformes et d'importants ajustements ont été introduits dans le système de santé. En outre, en réponse à l'aggravation de son déficit, plusieurs mesures ont encore été adoptées ces dernières années, l'une des plus notables étant sans doute la tarification à l'acte (T2A), introduite en 2005. Mais d'autres mesures ne doivent pas pour autant être négligées, en particulier celles relatives aux dispositifs médicaux, au renforcement du parcours de soins, à la maîtrise et à la qualité des soins et, plus récemment, celle relative à la création des agences régionales de santé (ARS) ¹¹.

¹¹. Voir la loi « Hôpital, patients, santé et territoires » du 21 juillet 2009.

Cependant, selon les dernières projections, certains postes de dépenses continuent d'augmenter à un rythme soutenu, notamment les dépenses pour les assurés en maladie de longue durée ou affection de longue durée (ALD), qui pourraient représenter, selon l'Assurance maladie, 80 % de la hausse tendancielle des dépenses à l'horizon 2015.

Certes, la santé n'est pas un bien comme les autres et, sur un plan éthique, tout le monde s'accorde pour reconnaître que l'on ne peut pas transiger avec la vie humaine, lui appliquer les mêmes principes que ceux régissant le marché des biens « ordinaires ». Il n'en reste pas moins vrai que toutes les dépenses faites en la matière ne peuvent pas être socialisées et prises en charge identiquement par le système d'assurance maladie. Et pourtant, de longue date, il semble admis, par exemple, que l'absence de prise en charge des petits risques pourrait se traduire, plus tard, par une multiplication de hauts risques. Il semble également admis que si la prévention peut ne pas s'avérer rentable à très court terme, ses bénéficiaires à long terme sont moins contestables.

Le pilotage à court, moyen et long termes du système de santé est d'autant plus complexe qu'interviennent de nombreux acteurs dont les intérêts ne sont pas convergents : qu'il s'agisse des patients et de leur demande de soins, sinon de bien-être, des professionnels de santé (corps médical, hôpitaux...) aux attentes souvent divergentes, des laboratoires pharmaceutiques...

Ces raisons ne sauraient justifier que l'on néglige les progrès en termes d'efficience qui doivent logiquement être demandés à l'hôpital et, plus généralement, aux professionnels de la santé. Cependant, quelle que soit l'efficacité de ces mesures, des choix politiques s'imposent, dont on ne saurait sous-estimer l'importance : on peut par exemple décider, en étant un peu radical, que l'assurance maladie constitue une garantie minimale universelle (à charge pour nous de définir alors les risques couverts), les dépenses supplémentaires devant alors être prises en charge par les patients (cette formule reproduisant les inégalités de revenus), ou bien que l'assurance maladie, résolument, ne couvre que certains risques, la question étant de savoir lesquels.

Le déficit du régime général de la Sécurité sociale

Le déficit global de la Sécurité sociale atteignait en 2012 13,3 milliards d'euros¹² (graphique 10), les quatre branches étant concernées, alors que la masse salariale avait enregistré une évolution positive (+ 2,2 % par rapport à 2011), les recettes de la Sécurité sociale ayant cependant progressé plus rapidement que les dépenses (graphique 11).

Alors qu'en 1991, les cotisations sociales représentaient 86,8 % des recettes des régimes d'assurance sociale des administrations de sécurité sociale, en 2012, elles ne comptent plus que pour 65,9 %. Dans le même temps, la part des impôts et taxes affectés (ITAF) est passée de 4,9 % à 29,8 % actuellement. Ces deux mouvements de sens contraire s'expliquent pour partie par la montée en charge de la contribution sociale généralisée (CSG), classée en tant qu'ITAF, qui s'est substituée à des cotisations sociales.

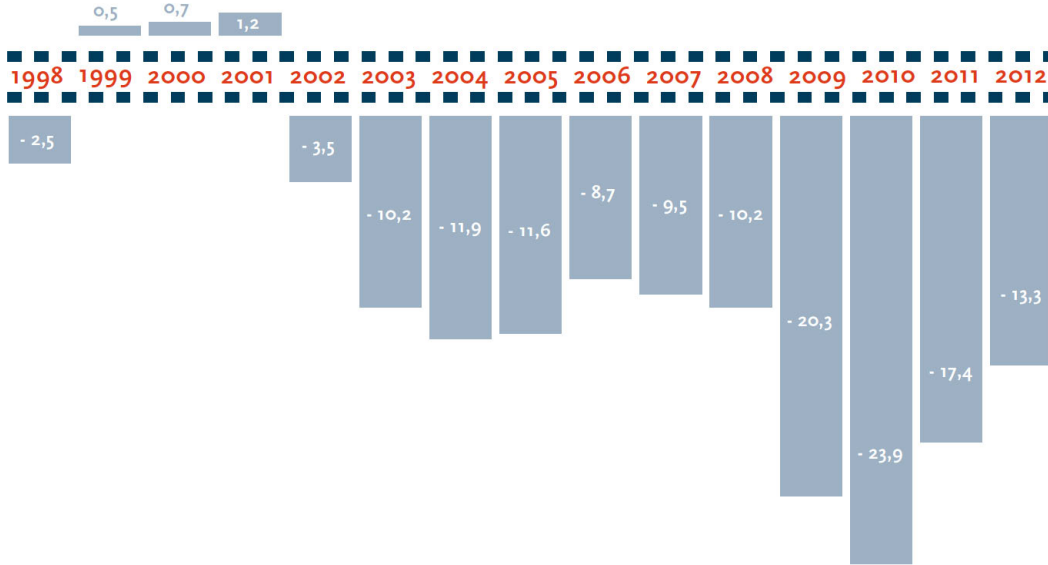
Conséquence de l'accumulation et de l'aggravation récente des déficits, la dette sociale, qui n'englobe qu'une partie du déficit des régimes de base obligatoires, a représenté 6,6 % du PIB en 2012 (graphique 12).

Une des questions essentielles que pose cette évolution réside évidemment dans la dynamique des dépenses, mais aussi dans l'évolution des recettes et, notamment, dans la nature du financement du régime général de sécurité sociale, selon que ces recettes, comme ini-

¹². DIRECTION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE, *Les Chiffres clefs de la Sécurité sociale 2012*.

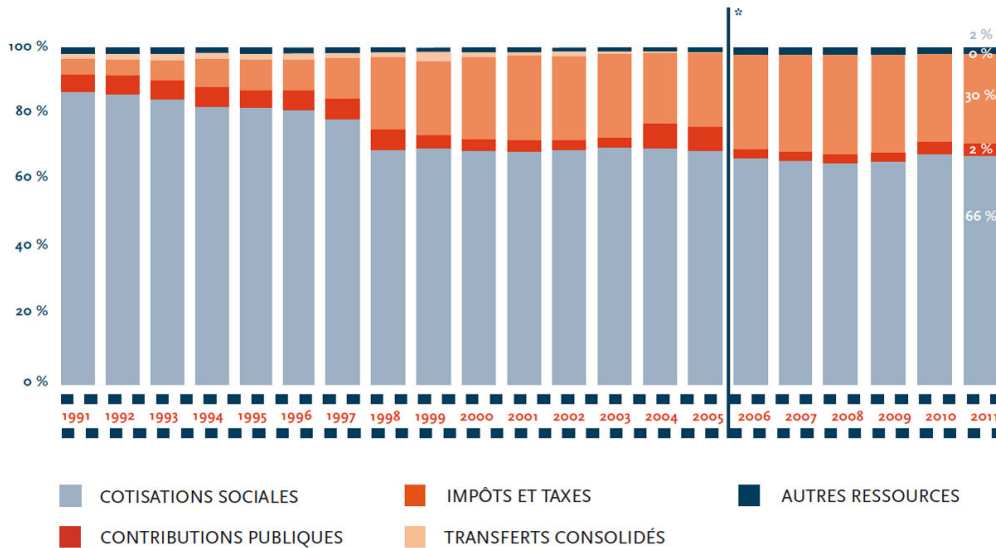
tialement, continuent à reposer essentiellement sur des cotisations pesant sur l'emploi ou qu'elles reposent de plus en plus sur des impôts dont l'assiette peut être plus ou moins importante. Cette question sera évidemment au cœur des scénarios envisagés par la suite.

Graphique 10 — Évolution du solde du régime général (en milliards d'euros courants)



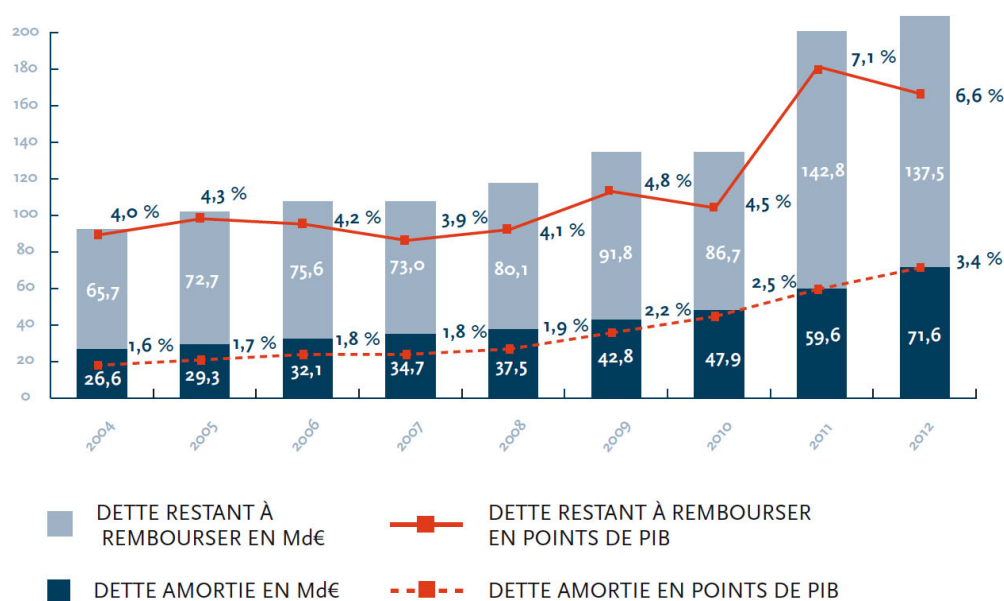
Source : Commission des comptes de la Sécurité sociale, juin 2013.

Graphique 11 — Évolution de la structure des recettes des régimes d'assurance sociale des administrations de sécurité sociale



* Changement de base des comptes nationaux

Source : DREES, Comptes de la protection sociale.

Graphique 12 — Montant de la dette restant à rembourser par la CADES* au 31/12

*Caisse d'amortissement de la dette sociale.

Source : Commission des comptes de la Sécurité sociale, juin 2013.

Cependant, avant d'aborder ces scénarios, encore faut-il rappeler que, outre les régimes de retraite et l'assurance maladie qui, comme nous l'avons vu, sont les deux branches qui pèsent dès à présent le plus lourd dans l'équilibre du système, un « cinquième » risque tend à se développer rapidement, celui de la dépendance.

Le risque dépendance

Les essais de quantification des effets du vieillissement sur les dépenses de santé ne prennent pas en considération les dépenses qui ne font l'objet d'aucune prescription ou d'aucun remboursement, partiel ou total, par l'assurance maladie. Parmi elles figure une très large part (40 % à 50 % selon les sources) des dépenses liées à la dépendance du grand âge (dépenses fiscales centrées sur le traitement de la dépendance, dépenses des départements relatives à l'allocation personnalisée d'autonomie et à l'aide sociale à l'hébergement, dépenses de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, dépenses de la Caisse nationale d'assurance vieillesse pour le maintien à domicile et l'hébergement en institution, dépenses de la Caisse nationale d'allocations familiales pour le logement des personnes âgées) ; des dépenses appelées, comme les autres, à croître plus ou moins fortement en relation avec le vieillissement futur de la population.

Définie comme l'incapacité à accomplir certains actes de la vie quotidienne, prise en charge administrativement sur la base d'une évaluation des restrictions affectant les personnes âgées de 60 ans ou plus (effectuée par le biais d'une grille nationale dite AGGIR : Autonomie gérontologie groupes iso-ressources), la dépendance est un phénomène dont les déterminants et la chaîne des causalités pathologiques et environnementales demeurent très largement méconnus.

En dépit de cette méconnaissance et de l'incertitude pesant sur les taux de dépendance selon l'âge et leur évolution passée, les perspectives relatives à la population âgée dépendante ont abondamment privilégié en France la thèse d'une compression de la morbidité.

C'est cette thèse qui sous-tend les projections établies par la DREES en 2002¹³ et qui prévaut encore largement dans les projections élaborées par l'INSEE en 2004¹⁴ à l'aide du modèle de microsimulation Destinie, la variante pessimiste étant la seule à envisager une extension de la morbidité, la durée de vie en dépendance après 60 ans augmentant au même rythme que l'espérance de vie, une extension au demeurant très limitée, puisque la part de la dépendance dans l'espérance de vie à 60 ans reste stable, égale à 7 % pour les hommes et 10 % pour les femmes.

Si les projections de la DREES anticipent une augmentation tendancielle du nombre de personnes âgées dépendantes de 2000 à 2040, avec une première accélération vers 2005-2010, et une seconde vers 2025-2030, la croissance est cependant limitée, située dans une fourchette ouverte de 35 % (variante optimiste) à 80 % (variante pessimiste). Les projections de l'INSEE anticipent un intervalle de croissance de la population âgée dépendante à peine différent, ouvert de 18 % à 84 %.

Le décalage entre les nombres de bénéficiaires de l'APA anticipés par la DREES et l'INSEE, et enregistrés au moment où le groupe chargé d'élaborer des perspectives démographiques et financières de la dépendance dans le cadre du débat national de 2011 (groupe n° 2, rapporteur : Jean-Michel Charpin) entamait ses travaux, était anormalement élevé. À l'évidence, la population de référence, considérée comme éligible à l'APA, telle que déduite des taux de prévalence par sexe et par âge donnés par les enquêtes Handicaps-incapacités-dépendance (HID), était exagérément minorée (800 000 personnes). Quant aux prévisions d'évolution des taux de prévalence, sans doute étaient-elles aussi trop optimistes.

C'est cette éventualité qui a poussé le groupe de Jean-Michel Charpin à concevoir une hypothèse un peu plus pessimiste que celles testées par le passé concernant l'évolution de la dépendance sur la période 2010-2060. Une hypothèse selon laquelle les proportions par âge de bénéficiaires de l'APA modérément dépendants restent stables sur toute la période de projection, les gains d'espérance de vie sans dépendance lourde étant par ailleurs égaux aux gains d'espérance de vie à 65 ans. Formulée différemment, cette hypothèse implique une légère diminution — de 85 % à 83 % pour les femmes et de 92 % à 90 % pour les hommes — de la part de l'espérance de vie sans dépendance dans l'espérance de vie à 65 ans.

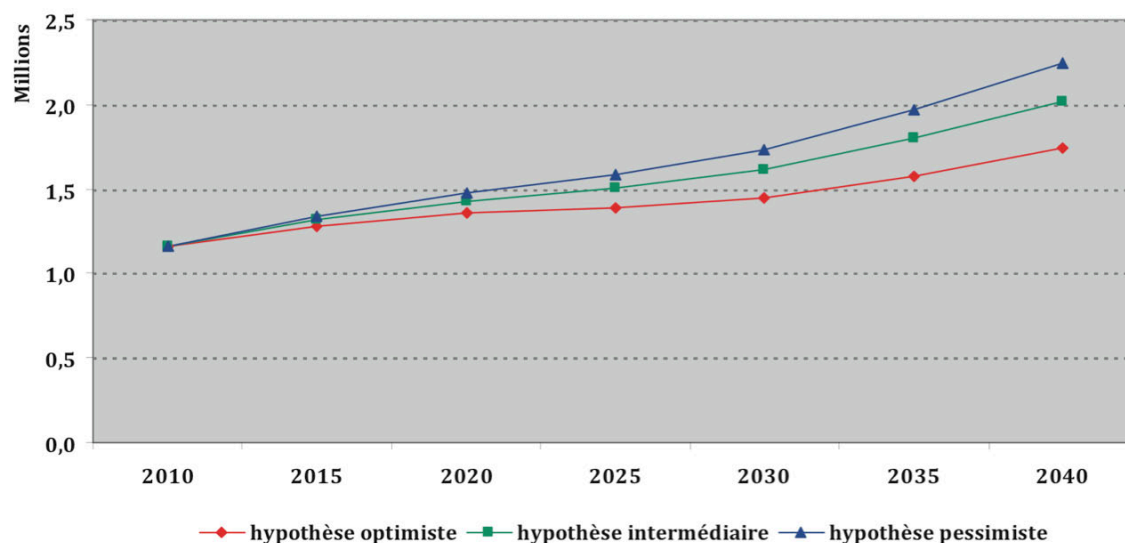
Sur fond de variante centrale des projections de population pour la France métropolitaine élaborées par l'INSEE en 2010, cette hypothèse pessimiste induit une augmentation de 135 % de la population âgée dépendante à l'horizon 2060, contre 60 % seulement suivant l'hypothèse d'évolution optimiste de la dépendance (selon laquelle tous les gains d'espérance de vie à 65 ans sont des gains d'espérance de vie sans dépendance ; la part de l'espérance de vie sans dépendance dans l'espérance de vie à 65 ans progresse de 85 % à 87 % pour les femmes et de 92 % à 94 % pour les hommes) (graphique 13).

La connaissance des taux de prévalence actuels de la dépendance et leur anticipation à un niveau de désagrégation par sexe et par âge suffisamment fin, rencontre d'évidentes limites — surtout si l'on entend la dépendance au sens large : physique et physiologique — qui rejaillissent sur les anticipations effectuées et leur fiabilité.

¹³. BONTOUT Olivier, COLIN Christel, KERJOSSE Roselyne, « Personnes âgées dépendantes et aidants potentiels : une projection à l'horizon 2040 », *Études et résultats*, n° 160, février 2002, DREES.

¹⁴. DUÉE Michel, REBILLARD Cyril, *La Dépendance des personnes âgées : une projection à long terme*, Paris : INSEE (Document de travail G2004/02), avril 2004.

Graphique 13 — Projections de population âgée dépendante, selon trois hypothèses d'évolution des taux de prévalence selon le sexe et l'âge en France métropolitaine, 2010-2060



Source : *Perspectives démographiques et financières de la dépendance*, rapport du groupe 2, débat national sur la dépendance, juin 2011.

Sur la base de l'évolution des âges moyens des résidents présents dans les établissements pour personnes âgées, observée de 2003 à 2007¹⁵, on a imaginé trois hypothèses de glissement vers des âges plus élevés, outre une hypothèse référence de stabilité de ces âges¹⁶ (tableau 3) :

- hypothèse de dépendance basse (« DepBas ») : un glissement au rythme de deux ans pour les hommes et un an pour les femmes tous les 10 ans ;
- hypothèse intermédiaire ou de dépendance médiane (« DepMed ») : un rythme de glissement moitié moindre que celui de la variante optimiste ;
- hypothèse pessimiste ou de dépendance haute (« DepHaut ») : un rythme de glissement moitié moindre que celui de la variante médiane.

Tableau 3 — Trois variantes d'évolution de l'âge moyen des résidents des établissements pour personnes âgées selon le sexe en France métropolitaine, 2010-2060

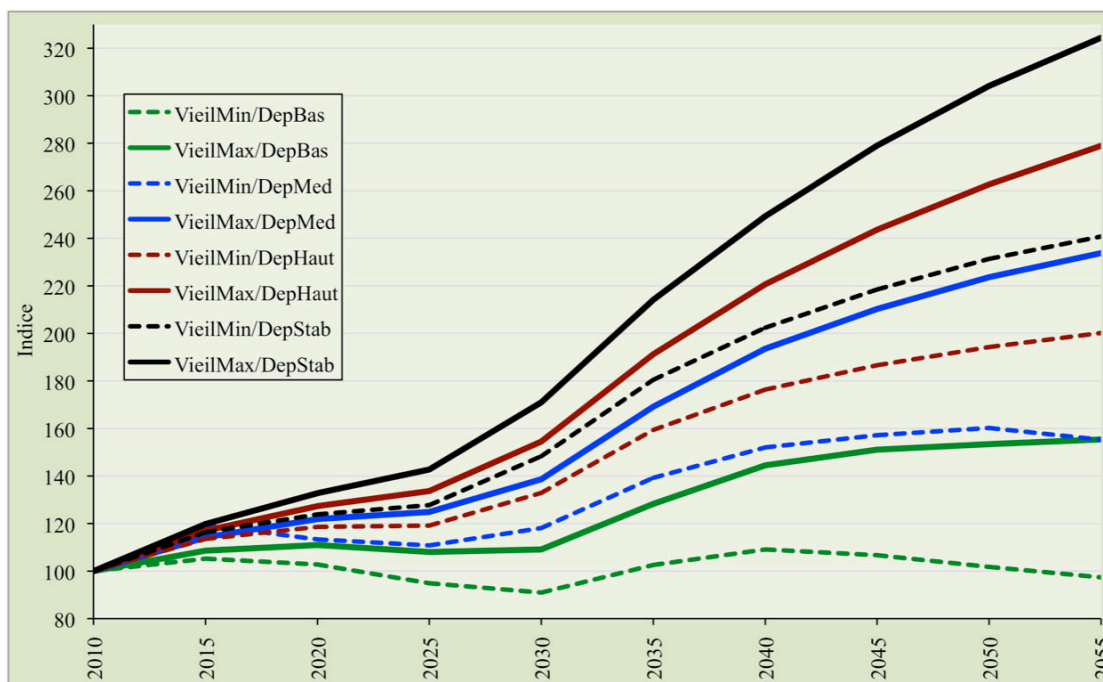
Sexe/Année	Âge moyen des résidents											
	2010	2015	2020	2025	2030	2035	2040	2045	2050	2055	2060	
Variante Dépendance basse												
Hommes	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	
Femmes	85	85,5	86	86,5	87	87,5	88	88,5	89	89,5	90	
Variante Dépendance médiane												
Hommes	80	80,5	81	81,5	82	82,5	83	83,5	84	84,5	85	
Femmes	85	85,25	85,5	85,75	86	86,25	86,5	86,75	87	87,25	87,5	
Variante Dépendance haute												
Hommes	80	80,25	80,5	80,75	81	81,25	81,5	81,75	82	82,25	82,5	
Femmes	85	85,125	85,25	85,375	85,5	85,625	85,75	85,875	86	86,125	86,25	
Variante Dépendance stabilisée												
Hommes	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	
Femmes	85	85	85	85	85	85	85	85	85	85	85	

¹⁵. PRÉVOT Julie, « Les résidents des établissements d'hébergement pour personnes âgées en 2007 », *Études et résultats*, n° 699, août 2009, DREES.

¹⁶. Une simple hypothèse de référence ici, mais qui pourrait cependant prendre du corps si la tendance de la période 1999-2008 à la hausse des limitations fonctionnelles observée pour les personnes âgées de 50 à 64 ans (susceptibles d'entrer en dépendance à partir de 2030) devait se confirmer.

En greffant ces anticipations des âges moyens des populations masculine et féminine vivant en institution sur les variantes des dernières projections de population de l'INSEE les plus contrastées en termes de vieillissement résultant (« VieilMin » et « VieilMax »), et en posant que toutes les personnes ayant atteint ou dépassé, une année donnée, l'âge homologue de 80 ans pour les hommes et 85 ans pour les femmes en 2010, sont en institution, on déduit huit courbes d'évolution des effectifs — indice 100 en 2010 — toutes logiquement caractérisées par une inflexion de pente à partir de 2030, une inflexion d'autant plus accusée que le vieillissement anticipé est plus marqué et l'élévation des âges moyens des résidents plus faible (graphique 14).

Graphique 14 — Croissance de la population âgée vivant en institution selon deux variantes contrastées de vieillissement et trois hypothèses de glissement des âges moyens de présence, en France métropolitaine, 2010-2055



Source : INSEE, *Projections de population 2007-2060 pour la France métropolitaine*, 2010 ; calculs Futuribles (Alain Parant).

On peine à imaginer la somme de moyens à mobiliser pour que soient traduites dans les faits les hypothèses maximalistes de la variante « VieilMinDepBas » et la quasi-stabilité des effectifs que cette variante induit tout au long de la période de projection. Restent les autres variantes, auxquelles est associée une multiplication par un facteur au minimum égal à 1,5 à l'horizon 2050.

On peut limiter le champ des évolutions simulées à celui de la seule population âgée censée vivre en institution. En ce cas, elles fournissent quelques éléments de réflexion sur le nombre de places à ouvrir aux différents horizons temporels envisagés (en occultant les questions — éminemment plus complexes et délicates à traiter — du nombre d'établissements et des lieux d'implantation).

On peut élargir le champ à la population bénéficiaire de l'APA, sous contrainte que l'attribution de cette allocation soit décidée avec la même rigueur et objectivité que les bénéficiaires vivent en institution ou à leur domicile. En ce cas, la population allocataire pourrait croître de 1,15 million de personnes aujourd'hui à 1,3 ou 1,5 million en 2020 (hors variantes « VieilMinDepStab » et « VieilMaxDepStab ») ; à 1,3 ou 1,8 million en 2030 ; à

1,7 ou à 2,5 millions en 2040 ; à 1,8 ou 3,0 millions en 2050. Toutes choses égales par ailleurs, la dépense publique annuelle liée à la prise en charge de cette population âgée dépendante passerait — du seul fait de la croissance de celle-ci (hors variantes « VieilMinDepStab » et « VieilMaxDepStab ») — de quelque 25 milliards d'euros (1,3 point de PIB ; 0,6 point hors dépense de santé) actuellement à 28 ou 32 milliards en 2020 ; 27 ou 39 milliards en 2030 ; 36 ou 55 milliards en 2040 ; 38 ou 66 milliards en 2050.

Ces estimations permettent de mesurer l'impact qu'aurait la dépendance si elle était, comme cela a été envisagé, instaurée comme un cinquième risque du régime général de la Sécurité sociale. À l'horizon 2020, les coûts se situeraient dans une fourchette de 28 à 32 milliards d'euros et, à l'horizon 2050, entre 38 et 66 milliards d'euros, à comparer à titre d'exemple aux 41,9 milliards d'euros que représentait la branche famille en 2010.

Vers des microscénarios contrastés sur la protection sociale

Le présent chapitre, portant principalement sur la sécurité sociale, met en évidence une croissance prévisible très forte, à système inchangé, de trois postes :

- celui de l'assurance vieillesse,
- celui de l'assurance santé,
- celui de la dépendance.

Il révèle aussi que, nonobstant l'impact des réformes introduites concernant aussi bien le régime des retraites que l'assurance maladie, le système français de protection sociale, et, plus spécifiquement, la Sécurité sociale telle qu'elle a été instaurée en 1945, rencontrent aujourd'hui de graves limites. Celles-ci, à l'évidence, résultent de la dynamique des dépenses et des recettes, et soulèvent donc le problème d'**un déficit qui ne cesse de se creuser et risque fort de se creuser encore davantage**, en raison :

- de la baisse tendancielle relative des recettes provenant des cotisations, elles-mêmes très dépendantes du niveau de l'emploi et de la masse salariale dans un contexte de concurrence internationale très vive et d'une politique de sous-emploi menée en France depuis plus de 40 ans ;
- des contraintes pesant sur les finances publiques qui, surtout dans une perspective de croissance économique faible, ne permettent guère d'imaginer un recours important aux contributions publiques, impôts et taxes affectés, leur part dans le financement du système s'étant déjà substantiellement accrue au cours des 20 dernières années.

Mais la crise du système de protection sociale résulte aussi d'un problème d'efficacité tenant notamment au fait qu'il repose principalement sur deux piliers :

- La famille traditionnelle relativement stable, composée d'un couple et d'un ou plusieurs enfants, alors que nous avons assisté, au cours des dernières décennies, à une très forte diversification et précarisation des structures familiales.
- L'emploi salarié à temps plein et à durée indéterminée, certes essentiellement pour les hommes, tout au long de la durée de la vie active. Or, nous avons aussi assisté, en particulier depuis 1970, à une montée importante du chômage et, pire encore, à une situation de sous-emploi endémique, ainsi qu'au développement de parcours professionnels moins linéaires et plus chaotiques.

Ce deuxième élément a évidemment joué un rôle d'autant plus important que la Sécurité sociale est originellement fondée sur un principe de solidarité entre actifs en emploi, vivant pour l'essentiel du revenu de leur travail, et inactifs allocataires, vivant pour l'essentiel de revenus de transfert.

Les deux piliers essentiels se trouvent aujourd'hui ébranlés et risquent de l'être encore davantage, assurément à l'horizon 2020, vraisemblablement aussi à l'horizon 2050.

Ajoutons que les évolutions qui ont affecté l'emploi se sont accompagnées de plusieurs phénomènes :

- développement de l'emploi à temps partiel subi ;
- creusement des inégalités de revenus ;
- adoption de politiques d'emplois aidés, donc en tout ou partie exonérés de cotisations sociales ;
- résurgence de la pauvreté, qui a conduit à instaurer de nouvelles politiques d'assistance sociale en faveur des plus démunis (RMI, RSA, CMU...).

D'autres facteurs ont incontestablement contribué à saper les fondements de nos assurances sociales, tels que :

- la complexification croissante du système, qui s'est accompagnée d'une perte d'efficacité ;
- la faible représentativité des structures syndicales, qui jouent pourtant un rôle important dans la gestion paritaire des régimes...

Ajoutons enfin que le consensus dont bénéficiait la Sécurité sociale s'est partiellement brisé du fait de ces dysfonctionnements, mais aussi de l'évolution des valeurs, notamment sous l'effet de l'essor de l'individualisme, du renouvellement de la population et du sentiment que le système était et risquait de devenir de plus en plus inéquitable entre les générations. Cet argument est certes discutable, mais un constat s'impose lorsque l'on examine les transferts entre générations.

De fait, les transferts publics sont à dominante ascendante, bénéficiant d'abord aux aînés, sous forme de dépenses de retraite, santé et dépendance ; à l'inverse, les transferts financiers familiaux concernent pour l'essentiel les transmissions patrimoniales, aides, donations ou héritages, et descendent les générations au profit des enfants ou petits-enfants (tableau 4). En première approximation, il y aurait donc comme un partage des rôles : l'État orienterait prioritairement les transferts intergénérationnels vers les plus âgés, ce qui permettrait plus ou moins à la famille d'orienter les siens vers les plus jeunes, sur un mode toutefois très inégalitaire.

Ce circuit dominant des transferts financiers s'est au demeurant considérablement accéléré depuis une trentaine d'années. Les flux annuels dans les deux sens ont augmenté sensiblement plus vite que la croissance du pays au cours de cette période, leur proportion rapportée au PIB ayant approximativement doublé depuis 1980 : les transferts publics ascendants représentent presque 20 % du PIB aujourd'hui, soit près de 400 milliards d'euros ; les retours patrimoniaux via la famille se montent chaque année à plus de 10 % du PIB, soit environ 200 milliards d'euros, mais les moins de 60 ans étant beaucoup plus nombreux que les personnes de 60 ans ou plus, l'écart par habitant est évidemment plus important.

Tableau 4 — Transferts publics et privés entre générations en France aujourd'hui, en % du PIB¹ (2 000 milliards d'euros environ)

Type	Famille		État	
Direction / bénéficiaire	Descendante	Ascendante	Moins de 60 ans (80 % de la population)	Plus de 60 ans (20 % de la population)
Transferts en espèces	Dépenses d'éducation • Frais divers ? Transferts entre adultes • Transmissions déclarées 5 % ² <i>dont héritages 3 %² et donations 2 %²</i> • Aides financières 2 % Total transferts 7 %²	Transferts entre adultes • Donations rares • Aides financières 0,2 % Total transferts < 0,5 %	• Allocations familiales + maternité 2 % • Dépenses de santé + invalidité... 6 % ³ • Aides sociales (enfance, logement), RMI, RSA 1 % • Chômage 2 % • Dépenses d'éducation et formation continue 7 % Total 18-19 %	• Pensions publiques + dépendance 14 % • Dépenses de santé 5,5 % ³ • Accroissement de la dette publique 1-2 % ³ Total près de 20 %
Transferts en temps ou en nature	• Aides en nature • Temps d'éducation • Garde des petits-enfants • Corésidence	• Soins ou services aux parents âgés • Prise en charge • Corésidence	• Services aux familles (crèches, cantines) 1,3 %	• Services aux personnes âgées (soins de santé, maisons de retraite) 0,2 %
1. Pour un PIB d'environ 2 000 milliards d'euros. 2. Les transmissions déclarées sous-estiment les transmissions effectives d'au moins 30 %. Les retours familiaux constituent plus de 10 % du PIB. 3. Une partie limitée des dépenses de santé est à la charge des ménages. <i>Source : adaptation de ARRONDEL Luc et MASSON André, « Taxer les héritages pour accroître la mobilité du patrimoine entre générations », Revue française d'économie, vol. XXVI, 2, octobre 2011, p. 23-72.</i>				

Tous ces facteurs nous amènent logiquement à nous interroger sur la pérennité à moyen et à long terme du système de protection sociale (*cf.* encadré *infra* sur les effets propres du vieillissement démographique), et donc à esquisser ici plusieurs scénarios contrastés.

Si nous reprenons le schéma présenté au début de ce texte, il apparaît clairement que, au regard de l'ambition affichée lors de la création de la Sécurité sociale, celle-ci, loin de s'être substituée, grâce à une couverture universelle des risques, à toutes les autres formes de solidarité et d'entraide, se voit aujourd'hui non seulement en crise, mais de plus en plus complétée, par nécessité et par volonté des acteurs, par d'autres mécanismes. On observe l'essor, d'une part, de politiques d'aide et d'action sociales dictées par le souci d'apporter du soutien aux populations les plus déshéritées, d'autre part, de régimes complémentaires de prévoyance répondant aux préoccupations de nos contemporains d'adhérer, individuellement ou collectivement, à des mécanismes d'assurance volontaire, sans doute imputables à la crise et à leurs préoccupations en termes de réassurance, ce dont témoigne d'ailleurs le niveau particulièrement élevé du taux d'épargne des Français.

Les effets propres du vieillissement démographique

Pour la France et cinq autres pays de l'Union européenne — Allemagne, Espagne, Italie, Royaume-Uni, Suède — Futuribles a réalisé une étude d'impact du vieillissement démographique à l'horizon 2050¹⁷. L'objectif consistait à isoler la variation de certains paramètres des systèmes de santé et de retraite — les deux secteurs de la protection sociale où les dépenses sont les plus concentrées en fonction de l'âge — qui serait observée si le seul changement à se produire concernait la structure par sexe et par âge de la population.

Articulée sur les variantes des projections de population élaborées par Eurostat en 2006, les plus contrastées en matière de vieillissement, et sur des profils de dépenses de santé et des séries de taux d'activité selon l'âge donnés, cette étude a notamment mis en évidence que la rançon du vieillissement futur serait moins élevée en France qu'en Espagne, en Italie et, à un moindre degré, en Allemagne, trois pays confrontés depuis plusieurs décennies à un vieillissement accéléré de leur population, mais que pérenniser, toutes choses égales par ailleurs, les systèmes français d'assurance maladie et de retraite imposerait néanmoins, de 2010 à 2050, de très substantiels ajustements :

— majorer de 28 % à 48 % le taux de cotisation maladie ou, à taux de cotisation inchangé, diminuer de 22 % à 32 % le taux de remboursement ;

— augmenter de 27 % à 42 % le taux de cotisation vieillesse, ou abaisser de 29 % à 41 % la pension moyenne par rapport au salaire moyen, ou élever de 6,1 à 9,6 ans l'âge frontière entre activité et retraite, ou accroître de 41 % à 71 % l'effectif de la population active.

Ajustements à opérer en matière d'assurance maladie et de retraite pour compenser les effets du vieillissement démographique projeté sur la période 2010-2050 selon deux variantes contrastées, en France, en Allemagne, en Espagne, en Italie, au Royaume-Uni et en Suède

Pays	Coefficient multiplicateur du taux de la cotisation maladie	Coefficient multiplicateur du taux de la cotisation vieillesse	Abaissement relatif (en %) des ressources des retraités par rapport à celle des actifs	Élévation (en années) de l'âge frontière entre activité et retraite	Coefficient multiplicateur de la taille de la population active
Allemagne	1,33 / 1,71	1,25 / 1,51	29 / 47	6,2 / 11,5	1,41 — 1,88
Espagne	1,62 / 1,99	1,63 / 1,91	51 / 63	10,7 / 13,4	2,05 — 2,73
France	1,28 / 1,48	1,27 / 1,42	29 / 41	6,1 / 9,6	1,41 — 1,71
Italie	1,45 / 1,76	1,34 / 1,48	38 / 49	8,8 / 12,5	1,60 — 1,97
Royaume-Uni	1,25 / 1,53	1,30 / 1,61	29 / 49	5,6 / 10,5	1,42 — 1,95
Suède	1,14 / 1,33	1,17 / 1,41	19 / 38	3,8 / 7,7	1,23 — 1,60

Notes : Dans chaque case du tableau, les premières valeurs correspondent à la variante du vieillissement minimal et les secondes à la variante du vieillissement maximal.

¹⁷ Futuribles International : *Les projections démographiques et les effets propres du vieillissement démographique*, août 2012

Les variables

Sont ici brièvement exposées les hypothèses qui peuvent être envisagées aux horizons 2020 et 2050 concernant d'abord la Sécurité sociale, ensuite l'aide et l'action sociales, enfin les régimes de prévoyance.

La Sécurité sociale

Confrontée aux problèmes susévoqués, notamment sous l'effet du vieillissement démographique et de ses conséquences sur les retraites et l'assurance maladie, quatre scénarios nous semblent de nature à illustrer l'éventail des futurs possibles.

Hypothèse 1. Les ajustements paramétriques

Ce scénario correspond manifestement à la tendance de long terme observée, qui consiste, au prétexte notamment qu'aucune réforme structurelle profonde ne saurait être menée sans rencontrer de très fortes résistances sociales, à poursuivre la multiplication de réformes paramétriques consistant, pour les retraites, à :

- modifier le système d'indexation des retraites ;
- accroître le nombre d'années de cotisation nécessaire pour bénéficier d'une retraite à taux plein (régime de base + régimes complémentaires) ;
- augmenter le recours à des financements publics, y compris notamment en réduisant la part des recettes provenant des cotisations et en augmentant en contrepartie celle de la TVA sociale, de la contribution sociale généralisée (CSG), dont la vertu principale est, en reposant sur l'ensemble des revenus, d'avoir un rendement optimal, ou encore de la fiscalité écologique.

Encore faudrait-il sans doute, compte tenu de l'épuisement des réserves financières de l'ARRCO et de l'AGIRC, vraisemblablement fusionner le régime de base et les régimes complémentaires, donc, en définitive, revoir radicalement l'organisation générale des régimes obligatoires.

Cependant, force est de constater — comme le COR, en dépit de ses hypothèses fort optimistes le reconnaît — qu'aucune de ces solutions ne semble, dans la conjoncture prévisible des 10 prochaines années, permettre d'assurer de manière satisfaisante à moyen terme la pérennité du système actuel, ni surtout de répondre aux besoins à la fois des retraités et des actifs, dont le pouvoir d'achat, quelles que soient les mesures adoptées, irait s'amenuisant dans des proportions importantes (de l'ordre de 20 % à 30 % de réduction).

Le problème n'est pas tant à l'horizon 2050 qu'aux horizons 2020 et 2030, du fait de l'essor du nombre de retraités et de leurs droits acquis, du fait aussi des contraintes auxquelles sont soumises les générations plus jeunes. Il faut ici souligner qu'il ne serait pas extravagant d'allonger aujourd'hui la durée de cotisation pour résoudre les problèmes de financement à court-moyen terme, et de la raccourcir demain en fonction des besoins et des gains de durée de vie effectifs. Mais si les *seniors* doivent, en fin de parcours professionnel, s'inscrire au chômage ou bénéficier de toute autre aide palliant la carence de revenus, cela se traduirait inéluctablement par de nouvelles dépenses à la charge d'autres branches de la Sécurité sociale.

Ce scénario apparaît cependant comme le plus probable à moyen terme et passera donc au minimum par une augmentation des recettes fiscales, selon toute vraisemblance par une augmentation de la CSG ainsi que des incitations au transfert du patrimoine des aînés aux

générations suivantes. Il ne saurait toutefois résoudre le problème global de l'avenir des retraites.

Hypothèse 2. L'instauration d'un régime unique de retraites par points

Ce deuxième scénario ne saurait être exclu puisqu'il consisterait en substance à maintenir à leur niveau actuel le montant des cotisations retraite, à instaurer en conséquence un système « à cotisations définies » qui, alignant le régime de base sur le mécanisme en vigueur dans les régimes complémentaires, donnerait aux retraités un certain nombre de points, leur valeur étant déterminée en fonction de la conjoncture, de sorte que les revenus des retraités seraient eux-mêmes variables.

Un tel dispositif, s'inspirant du système de « comptes notionnels » en vigueur en Suède, exigerait toutefois, en bonne logique, que les régimes de base et les régimes complémentaires soient fusionnés. La question se poserait alors de savoir qui, des partenaires sociaux ou de l'État, piloterait le système. Resterait aussi — et cette condition est loin d'être acquise — à fusionner les régimes spéciaux avec le régime général, afin de ne pas aggraver les inégalités déjà importantes. Dans une telle hypothèse, le nombre de points pourrait être modulé, par exemple, en fonction de la pénibilité du travail, et leur valeur diversement fixée en fonction de différents objectifs, de sorte que, tout en conservant un système fondé sur la répartition, soient introduites des mesures visant à une certaine redistribution.

Dans un tel système à cotisations définies, le niveau des pensions — et donc la valeur du point — ou l'âge de retraite (ou la durée de cotisation) serviraient de variable d'ajustement. On notera que, tant que le partage de la valeur ajoutée entre salaires et profit est stable, la logique de cotisations définies signifie à peu près que la valeur du point est fixée, de sorte que les dépenses publiques de retraite représentent une part constante (par exemple 14 %) du PIB.

Comme le soulignent Luc Arrondel et André Masson¹⁸, les tenants de cette solution font valoir différents arguments, qui tiennent en six propriétés :

- 1) ces comptes semblent réaliser le mythe (technocratique) du pilotage automatique, pré-tendument sans heurt social, à partir de quelques paramètres de calage ;
- 2) ils permettraient la mise au point d'un système unique, universel, en assurant en cas de mobilité professionnelle une portabilité aisée des droits acquis ;
- 3) ils ne requerraient guère de projections concernant les gains de productivité futurs puisque leur taux de rendement suivrait normalement celui de la croissance courante ;
- 4) ils assureraient en théorie l'équilibre du système (à terme), puisque chacun recevrait une rente qui ne dépendrait — *modulo* la croissance économique — que de ce qu'il a cotisé et de l'espérance de vie affectée *ex post* à sa cohorte de naissance, *a priori* plus élevée (et donc moins favorable) pour les jeunes générations.

Par ailleurs, du point de vue du cotisant, un tel compte serait :

- 5) « transparent », puisque alimenté en continu et que le capital fictif accumulé (sinon la rente qui lui serait effectivement versée) serait parfaitement connu de l'intéressé ;
- 6) « choisi », puisque ce dernier pourrait prolonger sa durée d'activité afin de recevoir une pension plus élevée.

¹⁸. ARRONDEL Luc et MASSON André, « Les transferts publics et privés entre générations », *Futuribles*, n° 393, mars-avril 2013, p. 5-49.

Il faut cependant reconnaître qu'aucune de ces propriétés n'est totalement satisfaite, même dans des comptes notionnels purs : le mécanisme de pilotage automatique ne s'adapte ainsi qu'avec retard aux évolutions imprévues de l'espérance de vie comme à l'effet écho des générations nombreuses du *baby-boom*.

Hypothèse 3. La retraite *a minima* + complémentaires

Ce scénario, à certains égards inverse du précédent, consisterait à instaurer un système de retraite universel *a minima*, financé par des recettes fiscales, sous réserve que soit bien évidemment introduite une réforme fiscale importante.

Les régimes complémentaires (ARCCO-AGIRC) resteraient pour l'essentiel inchangés, sauf à laisser aux partenaires sociaux la responsabilité de piloter de manière plus efficace le système, y compris donc en modulant le montant des cotisations et la valeur du point, de sorte que l'équilibre de ces systèmes puisse être assuré et des réserves constituées en prévision des charges à venir.

Bien évidemment dans ce scénario, comme dans les précédents, rien n'empêcherait les Français, pourvu qu'ils le souhaitent et le puissent (donc, sous condition de leurs ressources), de prendre des assurances surcomplémentaires, individuelles ou collectives.

L'aide et l'action sociale

Hypothèse 1. Réduction budgétaire et simplification

Dans un contexte de finances publiques en crise et d'absence de réforme du système, la réduction du budget public de l'action sociale est considérée comme inévitable. Il apparaît alors inévitable de remédier à la multitude des prestations et à leur forme de délivrance, de tout mettre en œuvre pour réduire le nombre de mesures d'aide et d'action sociale, en instaurant sinon une prestation unique, du moins un dispositif évitant la lourdeur de gestion aussi bien que la transparence des aides et limitant les effets pervers des dispositifs actuels.

Hypothèse 2. Inflation des dépenses, creusement des déficits

Ce scénario s'inscrit dans la droite ligne des tendances jusqu'ici observées, la multiplication des aides et des mesures d'action sociale étant entraînée par la persistance de la crise économique, le développement du chômage, la montée de la précarité et de la pauvreté. De cette conjoncture résultent des besoins accrus qui relèvent aussi bien de l'aide alimentaire que de l'aide au logement, sans même parler des besoins croissants résultant de la marginalisation, notamment des jeunes, et de la pauvreté dans la population retraitée.

Que l'aide et l'action sociales soient délivrées par des associations à caractère social et humanitaire ne résout en rien le problème du financement, sauf à ce que celles-ci bénéficient de dons et de mécénat, mais la conjoncture est peu favorable à l'extension de ces formes de financement.

Hypothèse 3. La région-providence

Dans le cadre de l'acte III de la politique de décentralisation et sous l'influence de l'État, il apparaît de plus en plus nécessaire d'instaurer une unité de pilotage dans la mise en œuvre d'une politique à la fois économique, sociale et d'aménagement du territoire permettant, à l'image des agences régionales de santé (ARS), d'encadrer les mesures d'aide et d'action sociale. Mais, à la différence des ARS, c'est ici la région qui devient l'unique orchestrateur de ces politiques.

Le financement serait rendu possible par des prélèvements supplémentaires (notamment auprès des retraités) et par d'importantes économies sur les actions sociales (hôpitaux). Des efforts et des moyens importants sont déployés pour rendre l'action sociale plus cohérente et mieux coordonnée. La hausse totale du budget serait donc modérée, grâce à une rationalisation du système et des actions, et par de nouvelles redistributions.

Ces mesures étant toutefois insuffisantes pour faire face aux besoins, à l'image de la *faith based society*, qui se développe aux États-Unis, un système hybride émergerait progressivement, avec un financement public et un financement informel complémentaire. Ce système serait en réalité multiple, puisqu'il verrait le jour au sein de communautés, qu'elles soient ethniques, religieuses ou locales. Ces systèmes reposeraient donc sur des solidarités interpersonnelles fortes et sur le principe de l'entraide entre pairs. Ceux-ci deviendraient de nouveaux acteurs de l'action sociale, qui dialogueraient directement avec l'État, les régions et les entreprises.

Hypothèse 4. L'impôt négatif

Sous la contrainte forte des finances publiques, face au maquis des mesures d'aide et d'action sociales, l'on serait ici amené à réduire toutes les allocations existantes et à instaurer une allocation universelle unique sous la forme d'un impôt négatif dont le montant et les modalités d'attribution seraient dictées par l'État. Ce montant pourrait être modulé selon les coûts de la vie dans les territoires, et s'appuyer sur un système national de péréquation. Toutes les autres mesures d'aide et d'action sociale relèveraient alors de l'économie solidaire, donc d'associations et fondations bénéficiant de privilèges fiscaux importants et dont les recettes viendraient de dons, legs et cotisations en tout ou partie déductibles des impôts.

La prévoyance

Hypothèse 1. Ciblage des populations et des risques

Les dépenses de santé continueraient d'augmenter rapidement. Les budgets publics et privés consacrés à la prévention des maladies seraient aussi en hausse, mais concentrés sur certaines pathologies très répandues (cancers, diabète...) et sur celles liées au grand âge (Alzheimer, Parkinson...). Mais cette augmentation des dépenses ne contribuerait pas à améliorer l'efficacité du système de santé et de prévoyance, bien au contraire : les mauvaises pratiques, les erreurs médicales et l'engorgement des systèmes seraient de plus en plus dénoncés.

Le système français de sécurité sociale publique se maintiendrait, mais le reste à charge des patients ne cesserait de croître. Ainsi, le fossé se creuserait entre les individus qui pourraient bénéficier d'une complémentaire santé très généreuse (retraités aisés, salariés en CDI...) et ceux qui, au contraire, ne pourraient pas en bénéficier et seraient donc contraints de différer certains soins, ou d'emprunter pour les financer. Ces inégalités seraient renforcées par l'essor de la médecine prédictive, qui permet d'identifier de plus en plus de risques médicaux (notamment génétiques) auxquels les individus sont confrontés, et entraîne une segmentation plus ou moins implicite des patients et une tarification proportionnelle à la nature de ces risques.

Suivant une logique identique, si le pouvoir d'achat des pensions de retraite (régime de base et régime complémentaire) se trouvait réduit, que ce soit par une modification du système d'indexation ou par de nouveaux prélèvements tels que la CSG, par exemple, les formules de prévoyance complémentaire se développeraient inégalement, en fonction des revenus, du patrimoine et de l'épargne des ménages.

Hypothèse 2. L'essor de l'e-santé et de la médecine prédictive

Les technologies et les progrès médicaux repoussent toujours plus loin les limites de l'humain et la frontière avec la mort. La télémédecine, la médecine prédictive et la médecine réparatrice se généralisent. Les dépenses de santé publiques et privées explosent, mais elles sont considérées comme une priorité : les individus refusent de plus en plus la souffrance, le vieillissement et la mort. En conséquence, ils sont prêts à dépenser toujours plus pour se soigner et « réparer », voire « régénérer » leur corps. Des technologies toujours plus innovantes voient le jour, le progrès médical, notamment génétique, est plus que jamais perçu comme bénéfique pour tous et à tout prix.

Cependant, ce progrès atteint parfois ses limites : si certaines pathologies sont de mieux en mieux soignées (cancers, diabète...), d'autres, en revanche, résistent à la science (Alzheimer...). L'espérance de vie continue donc d'augmenter, mais les problèmes liés au grand âge sont de plus en plus aigus, puisqu'il s'agit de soigner toujours plus longtemps des personnes toujours plus dépendantes.

Les technologies deviennent omniprésentes dans les chambres de ces patients, mais elles sont de plus en plus coûteuses. De fait, les inégalités se creusent entre ceux qui peuvent se les payer et les autres.

Hypothèse 3. La prévoyance réduite à l'entraide

Les technologies médicales se développent plus lentement que prévu ou restent partielles et coûteuses, donc réservées aux plus riches. La politique de prévention est recentrée sur des mesures plus fondamentales : campagnes d'information, de dépistage, etc. Surtout, les relations interpersonnelles ont un rôle clef : surveillance des proches, soins aux personnes âgées, etc. Les soins prodigués par des personnes et non par des machines, ainsi que les échanges avec des professionnels de la santé ou des proches sont la priorité pour le bien-être des malades, même si leur efficacité médicale est moins importante.

La baisse du pouvoir d'achat des retraites (*cf. supra*) se traduit par l'augmentation des besoins des personnes âgées, auxquels seuls peuvent répondre l'essor des solidarités familiales et de voisinage ainsi que celui d'associations et de fondations sur lesquelles repose l'assistance aux personnes âgées les plus démunies.

Hypothèse 4. L'essor d'une offre globale

Compte tenu du désengagement inéluctable de l'État, les institutions de prévoyance, bénéficiant éventuellement d'une délégation de service public et d'initiatives fiscales, sont amenées à jouer un rôle crucial et développent une offre globale (assurances multirisques). Pour en limiter les coûts, elles mènent une politique de prévention très efficace.

Ce mécanisme de prévoyance s'accompagne inéluctablement d'un dispositif de type bonus / malus destiné à favoriser les comportements vertueux et à pénaliser les comportements à risques. Cela concourt à assurer une certaine redistribution. En outre, les institutions de prévoyance engagent une politique très énergique d'éducation (et de responsabilisation) des populations qui vise, en améliorant leur mode de vie et leur bien-être, à moins les exposer aux risques.

Tableau morphologique

Les hypothèses de ce chapitre sont brièvement rappelées dans le tableau morphologique ci-dessous qui permet de construire, par combinaison, les microscénarios sur l'avenir de la protection sociale.

1. Sécurité sociale	H1 Ajustements paramétriques	H2 Régime unique par points	H3 Retraite <i>a minima</i> + complémentaire	
Retraites				
Assurance maladie	H1 Ajustements paramétriques	H2 Assurance maladie universelle <i>a minima</i>	H3 Système public de santé	
Dépendance	H1 Assimilée à ALD	H2 Création d'un 5 ^e risque	H3 Absence de prise en charge	
2. Aide et action sociale	H1 Réduction budgétaire Simplification et dispositif unique sous contrainte	H2 Inflation des dépenses Creusement des déficits publics	H3 La région providence	H4 Impôt négatif
3. Prévoyance	H1 Ciblage des populations et des risques tarifications différenciées	H2 Développement de la médecine prédictive, e-santé et bien-être	H3 La prévoyance réduite à l'entraide (famille, voisinage)	H4 Essor d'une offre globale (multirisques) sous réserve d'un bonus/malus
Microscénarios	MS1 Politique des petits pas	MS2 Protection sociale minimale	MS3 Refondation du système	MS4 Protection sociale sous contrainte

Les microscénarios

Microscénario « La politique des petits pas »

1. Sécurité sociale	H1 Ajustements paramétriques	H2 Régime unique par points	H3 Retraite <i>a minima</i> + complémentaire	
- Retraites				
- Assurance maladie	H1 Ajustements paramétriques	H2 Assurance maladie universelle <i>a minima</i>	H3 Système public de santé	
- Dépendance	H1 Assimilée à ALD	H2 Création d'un cinquième risque	H3 Absence de prise en charge	
2. Aide et action sociale	H1 Réduction budgétaire, simplification et dispositif unique sous contrainte	H2 Inflation des dépenses Creusement des déficits publics	H3 La région providence	H4 Impôt négatif
3. Prévoyance	H1 Ciblage des populations et des risques, tarifications différenciées	H2 Développement de la médecine prédictive, e-santé et bien-être	H3 La prévoyance réduite à l'entraide (famille, voisinage...)	H4 Essor d'une offre globale (multirisques) sous réserve d'un bonus/malus
Microscénarios	MS1 Politique des petits pas	MS2 Protection sociale <i>a minima</i>	MS3 Refondation du système	MS4 Protection sociale sous contrainte

Ce premier microscénario s'inscrit dans la droite ligne des tendances jusqu'à présent observées. Il s'agit donc d'un scénario dit « tendanciel ».

Le système de retraite (régime de base et régimes complémentaires) fait l'objet de réformes paramétriques à l'identique de celles déjà introduites depuis une quinzaine d'années. L'âge légal de la retraite est graduellement repoussé et, surtout, le nombre d'annuités de cotisation nécessaires pour bénéficier d'une retraite à taux plein est graduellement augmenté. Mais la création nette d'emplois restant faible, notamment du fait d'une croissance économique atone, le taux d'emploi des jeunes et des *seniors* reste faible.

De ce fait, plusieurs années séparent la cessation effective d'activité des *seniors* et l'âge auquel ils peuvent liquider leur retraite. Entre ces deux événements, ils se trouvent donc au chômage ou en invalidité, ceci représentant une charge supplémentaire pour l'assurance chômage et pour l'assurance maladie. Mais cela n'empêche pas que le pouvoir d'achat des retraités aille diminuant, notamment au regard de celui des actifs, en raison de différentes mesures adoptées entre 2013 et 2025, telles que :

- la modification du système d'indexation des retraites ;
- l'augmentation de la CSG.

Les dépenses d'assurance maladie se trouvent de plus en plus rigoureusement encadrées et contrôlées, notamment au travers des agences régionales de santé. Cette mesure s'accompagne inévitablement de priorités dans l'affectation des remboursements. La tendance aujourd'hui observable se poursuit donc : les ALD absorbent l'essentiel du budget, de sorte que, en dépit des progrès accomplis en matière d'efficacité et de la politique de maintien à domicile des personnes âgées, les dépenses de santé (médecine ambulatoire) restent très largement à la charge des patients.

Le risque dépendance en tant que tel n'est pas pris en charge par la Sécurité sociale. Au mieux, il est assimilé aux ALD, dont le poids va croissant. Seules quelques mesures sont adoptées, telles que des incitations fiscales fortes en vue de la vente de leur logement (viager libre ou occupé) et / ou de la récupération sur leur patrimoine au moment du décès des dépenses publiques occasionnées par leur prise en charge.

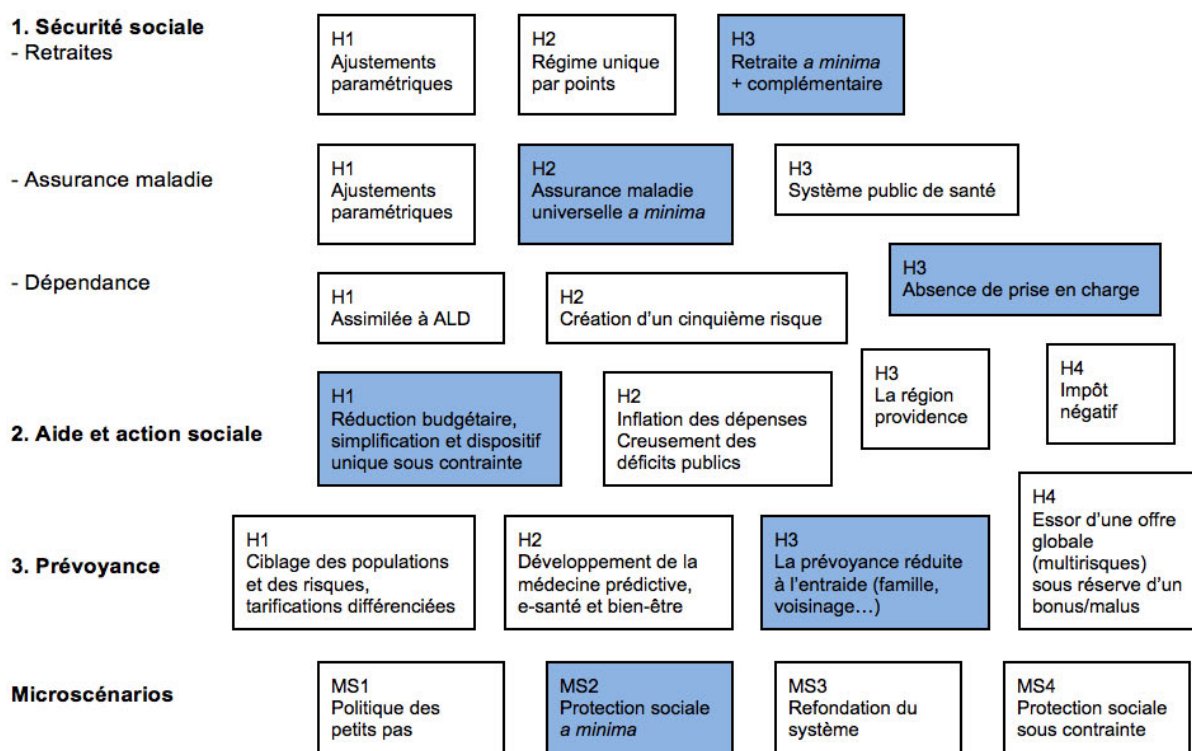
En dépit des mesures adoptées pour mieux encadrer les dépenses des collectivités locales, la pauvreté et la précarité se développent au sein de la population, qui se trouve durablement au chômage, atteinte de pathologies non couvertes par l'assurance maladie, *a fortiori* parmi les personnes âgées, tout spécialement celles ne détenant pas un patrimoine constitué durant leur vie active.

Les régimes de prévoyance sont donc fortement mobilisés, mais deux cas de figure peuvent alors se présenter :

- Soit les institutions de prévoyance se trouvent condamnées à segmenter leur marché et à établir une tarification en fonction de la vulnérabilité de la population, de sorte que se créent des inégalités croissantes en fonction du revenu des personnes.
- Soit elles interviennent par délégation de service public, bénéficiant d'un régime fiscal privilégié en échange de quoi, effectuant des péréquations entre populations en fonction de leur revenu et de leurs risques, elles sont condamnées à augmenter les primes exigées par les mieux nantis. On assiste en quelque sorte à un transfert des assurances sociales sur les institutions relevant de l'économie sociale et des compagnies d'assurance.

Ce scénario se caractérise donc par une érosion du système de protection sociale, un creusement des inégalités dans la couverture des risques et l'essor de nouvelles inégalités.

Microscénario « La protection sociale a minima »



Les réformes paramétriques adoptées en 2013 et 2016 ne permettent pas d'assurer l'équilibre du système de protection sociale, et les contraintes croissantes qui s'exercent sur les finances publiques dans une conjoncture économique toujours aussi atone conduisent à une réforme beaucoup plus radicale du système de protection sociale.

Les régimes de retraite (régime de base et régimes complémentaires) sont fusionnés et les régimes spéciaux fondus dans un régime de retraite unique à cotisations définies, fonctionnant par points, la valeur du point se trouvant ajustée en fonction de la conjoncture, un fonds de réserve étant toutefois constitué pour faire face aux incertitudes, notamment concernant l'espérance de vie en bonne santé.

Identiquement, un système d'assurance maladie universel est établi et ses dépenses sont strictement encadrées, y compris en précisant quels soins sont couverts. La priorité étant donnée à la préservation de l'état de santé des actifs, les pathologies lourdes, notamment celles intervenant en fin de vie, ne sont plus remboursées ou seulement prises en charge *a minima*, par exemple au travers d'une assistance légère apportée en faveur du maintien à domicile des personnes âgées dépendantes. Ainsi est géré tant bien que mal le problème de la dépendance.

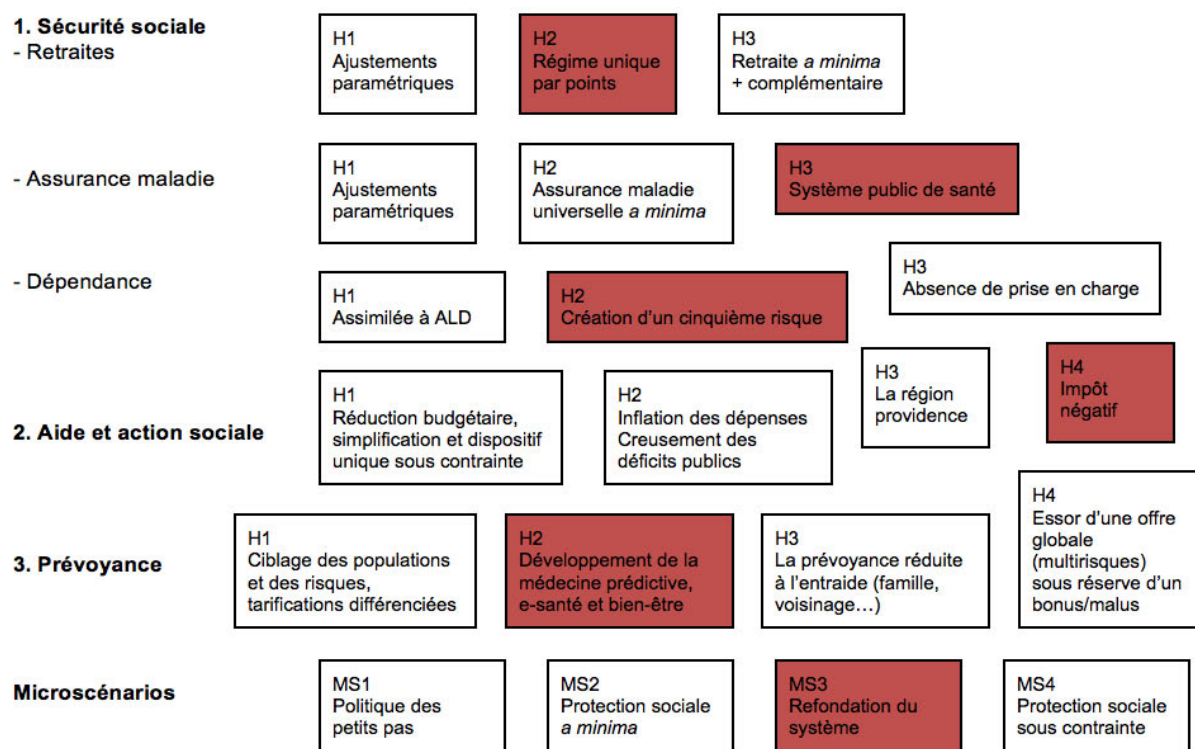
Les fortes contraintes pesant sur les finances publiques, y compris locales, conduisent à une simplification maximale des dispositifs d'aide et d'action sociale, qui sont pilotés par les conseils généraux dans le cadre d'une législation nationale très stricte. Les dispositifs ciblés tels que la CMU, le RSA et toutes les mesures d'aide aux plus démunis sont très strictement encadrés, notamment au travers d'un dispositif s'inspirant du *workfare*. Cette mesure s'applique évidemment tout spécialement à l'assurance chômage, à laquelle les conditions d'accès sont beaucoup plus sévères et les allocations fortement réduites.

Cette politique peut aussi se traduire par l'instauration d'un revenu minimum universel (ou impôt négatif) dont le montant serait éventuellement modulé suivant les lieux de vie.

Ce système de protection sociale est essentiellement financé par l'impôt, de sorte que les cotisations sociales se trouvent considérablement allégées. Le coût du travail est donc réduit et une politique active de l'emploi est engagée, tout ce qui est possible étant mis en œuvre pour augmenter le taux d'emploi.

La prévoyance, en tout cas pour les populations les plus fragiles, est essentiellement assurée par l'entraide, qui peut s'organiser en faveur des familles, du voisinage, voire de nouveaux communautarismes.

Microscénario « La refondation du système »



Ce microscénario passe par une réforme beaucoup plus radicale du système de protection sociale, visant une couverture générale des risques sociaux *a minima*.

Les régimes de retraite (régime de base, régimes complémentaires et régimes spéciaux) sont fusionnés. Ils fonctionnent tous à cotisations définies par point, la valeur du point se trouvant ajustée en fonction de la conjoncture.

Est par ailleurs instauré un système public de santé fortement encadré par l'État qui, au travers des agences régionales de santé, contrôle très strictement les dépenses. Ce système public de santé couvre deux risques : la maladie et les gros risques. Il comprend :

- un système d'assurance maladie *a minima* couvrant les dépenses maladie et invalidité, avec un ticket modérateur important, de sorte que soient responsabilisés les patients ;

- la couverture, selon un parcours de soins imposé, des gros risques, et notamment de la dépendance, avec cependant une capacité de l'assurance maladie de récupérer une partie des dépenses sur le patrimoine des patients.

L'aide et l'action sociale sont désormais du ressort des régions, dans le cadre d'un budget très contraint qui gère une allocation minimale sous condition de ressources et avec un souci redistributif important (impôt négatif).

Les prestations, très largement simplifiées, sont soumises à des conditions très strictes visant à éviter les abus. En outre, l'octroi des allocations est soumis à des contraintes rigoureuses, par exemple de recherche d'emploi, un principe qui s'inspire du *workfare*.

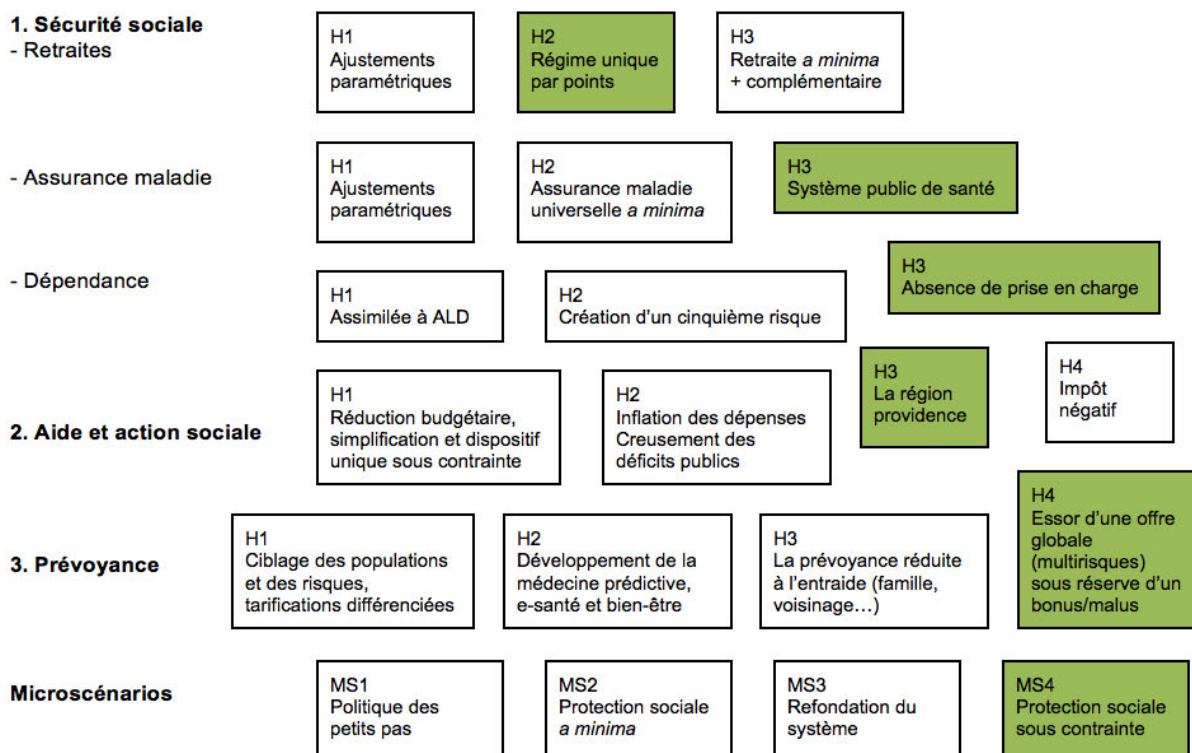
La couverture, assurée ainsi *a minima* par le système de protection des risques sociaux, est en revanche compensée par une montée en puissance des dispositifs de prévoyance volontaire, dont la stratégie s'organise suivant deux logiques radicalement différentes :

— Des dispositifs de prévoyance très généreux, visant au développement de la médecine prédictive, de l'e-santé et, plus généralement, du bien-être des cotisants. Cette prestation d'assurance haut de gamme est destinée à préserver et développer le bien-être des individus, y compris par une offre très diversifiée répondant au souci de développer le capital humain. Les primes, en conséquence, sont élevées et réservées aux individus disposant de revenus importants.

— Un système de prévoyance *a minima* opérant éventuellement par délégation de service public avec de fortes incitations fiscales, devant couvrir les risques de l'ensemble de la population en contrepartie de primes et d'un système de péréquation (mutualisation des risques). Il s'agit donc d'un système de prévoyance à caractère universel venant, à titre complémentaire, assurer l'ensemble des Français.

Ce scénario se caractérise donc par une refondation du système de protection sociale complété par des régimes de prévoyance, le régime de base de ladite prévoyance étant très fortement encadré.

Microscénario « La protection sociale sous contrainte »



Ce microscénario, comme le précédent, se caractérise par le fait que le système de protection sociale est fortement encadré.

Comme dans le précédent, les régimes de retraite (régime de base, régimes complémentaires et régimes spéciaux) sont fusionnés. Ils fonctionnent à cotisations définies par point, la valeur de ce point étant ajustable en permanence en fonction de la conjoncture.

Est également établi un système public de santé qui, toutefois, dans ce microscénario, ne couvre que les risques maladie et invalidité de la vie courante. Ses bénéficiaires sont au demeurant soumis à un strict contrôle concernant les efforts qu'ils font eux-mêmes en vue de préserver leur capital santé, de sorte que les comportements à risques sont lourdement pénalisés.

Dans ce dispositif, il n'y a pas de prise en charge du risque dépendance et les affections de longue durée sont très fortement encadrées, la couverture desdits risques étant elle-même soumise à un suivi personnalisé de la manière dont les individus prennent soin eux-mêmes de leur état de santé. Au demeurant, la prise en charge des gros risques ne peut s'opérer qu'à titre tout à fait exceptionnel. La couverture de ces risques fait l'objet de dispositifs de recouvrement des dépenses sur le capital des assurés et, éventuellement, de leur famille.

Les départements ayant été supprimés, la région est pleinement investie de la mise en œuvre des politiques d'aide et d'action sociale. Elle met en œuvre au niveau du système scolaire des dispositifs d'éducation et de formation au profit de l'acquisition, par les jeunes, de qualifications professionnelles permettant leur insertion plus aisée sur le marché du travail ; et incite à une responsabilisation de l'ensemble des Français vis-à-vis de leur manière de préserver leur capital santé.

Les institutions de prévoyance développent une offre globale couvrant l'ensemble des risques non couverts par la Sécurité sociale, sous réserve, toutefois, d'un dispositif de bonus / malus qui, lui aussi, entend responsabiliser les assurés et introduire une tarification en fonction de leur comportement.

En d'autres termes, la protection sociale sous contrainte se caractérise, dans une conjoncture économique marquée par un fort souci d'économie et d'efficacité, par une couverture assez faible des risques et surtout une responsabilisation très forte des assurés, une politique visant à inciter ceux-ci à faire preuve d'un comportement responsable. Un carnet de santé permet une traçabilité à partir des trajectoires individuelles, qui sont largement prises en compte dans l'octroi d'une couverture sociale *a minima* ainsi que de régimes de prévoyance complémentaire, eux-mêmes soumis à des règles très strictes relatives au comportement des assurés, très fortement incités à s'impliquer eux-mêmes dans la gestion de leur capital de santé.

Conclusion

Scénarios et recommandations

Cette étude prospective menée par Futuribles International sur « l'avenir du système français de protection sociale » a été engagée en partant de quatre constats : la tendance commune à sous-estimer l'ampleur du vieillissement démographique à venir et de ses conséquences ; la persistance d'un sous-emploi chronique ; la nature structurelle de la crise ; la conjonction de ces trois facteurs et le caractère en conséquence inévitablement erroné des prévisions à long terme établies à l'aide de modèles plus ou moins sophistiqués de simulation. Plutôt donc que d'extrapoler les tendances du passé en considérant que de simples mesures d'ajustement suffiraient à garantir la pérennité et l'efficacité du système de protection sociale, notre étude s'est efforcée d'explorer comment celui-ci pourrait évoluer dans des contextes sociaux, économiques et politiques beaucoup plus contrastés.

Pour le faire, nous avons eu recours à la méthode prospective développée de longue date par Futuribles International, notamment au travers de la construction de scénarios contrastés bâtis à l'aide de l'analyse morphologique. En substance, cela signifie que, après avoir identifié les variables (facteurs et acteurs) jouant, ou susceptibles de jouer, un rôle déterminant sur l'avenir du système français de protection sociale, nous avons décomposé le « système » en quatre composantes principales.

Puis, sur chacune d'entre elles, après avoir rendu compte de son évolution observée au cours des dernières décennies, nous avons construit des microscénarios contrastés dont l'ambition est, au-delà de l'évolution tendancielle, d'examiner quels sont les facteurs et acteurs susceptibles de contribuer à sa pérennité ou, au contraire, de provoquer des discontinuités ou des ruptures, donc d'entraîner des bifurcations vers d'autres scénarios structurellement différents de celui représentant le tendanciel.

Les quatre composantes retenues et ayant fait l'objet de la construction de tels microscénarios sont les suivantes :

- Le vieillissement démographique
- L'emploi en France
- La dynamique de la société française
- Le système français de protection sociale

1) Concernant la première de ces composantes, nous estimons qu'en dépit des inerties inhérentes à l'évolution démographique, les incertitudes sur cette variable sont beaucoup plus grandes que l'on ne l'imagine habituellement. À partir d'hypothèses plus contrastées et argumentées sur l'évolution de la fécondité, de l'espérance de vie et du solde migratoire, nous avons exploré un éventail plus large de futurs possibles à moyen et long termes de la structure par âge de la population française.

2) Pour la deuxième composante, nous sommes partis du constat du déclin relatif de la compétitivité de l'économie française, de ses causes et de ses conséquences, du nécessaire effort d'adaptation et d'innovation qui serait nécessaire pour redynamiser l'appareil productif français et l'emploi. Il nous a semblé, en l'espèce, peu pertinent de nous baser exagérément sur les prévisions macroéconomiques à long terme existantes. Leurs hypothèses — dont nous voyons bien, à l'épreuve du temps, combien elles sont sujettes à des révisions fréquentes (sans doute parce qu'elles sont excessivement influencées, lors de leur élaboration, par la conjoncture du moment) — nous paraissaient en effet éminemment discutables. Nous avons donc ici adopté une démarche résolument différente en nous interrogeant sur les forces et faiblesses de l'appareil productif français, les facteurs susceptibles de jouer un rôle moteur ou frein au regard du nécessaire effort de relance de l'économie française, et de son contenu en emploi.

3) Troisième composante, la dynamique de la société française se caractérise par une forte évolution des valeurs¹, des opinions et des comportements, et par un renouvellement profond de la problématique des solidarités collectives sur fond d'inégalités de plus en plus perçues comme inacceptables et de transformations très profondes des structures sociales dont atteste, par exemple, la métamorphose de la famille². Cette troisième composante porte également sur les capacités d'adaptation et d'innovation de la société française, ainsi que sur les facteurs et acteurs y jouant un rôle moteur ou frein.

4) S'agissant du « système » de protection sociale français, nous estimons qu'à défaut d'être doté des instruments nécessaires à un pilotage adapté, il ne fonctionne pas comme un système à proprement parler et qu'il souffre d'une crise d'efficacité et de légitimité autant que d'une crise financière, le tout appelant des mesures d'une tout autre ampleur que celles qui ont été jusqu'à présent décidées et mises en œuvres. Nos microscénarios visent à explorer comment, structurellement, ce « système » pourrait évoluer à moyen et long termes.

Les microscénarios établis sur chacune de ses composantes sont rappelés dans le tableau ci-dessous :

Composantes	Microscénarios			
1. Vieillesse démographique	MS1 Référence	MS2 Syndrome bulgare	MS3 France vitalité	MS4 Troisième âge roi
2. L'emploi en France	MS1 Engourdissement programmé	MS2 Modèle espagnol	MS3 (2025) Nouvelle croissance	MS4 (2020) Marché dual
3. Dynamique de la société française	MS1 Individualisme et indifférence	MS2 Recentrage sur les proches	MS3 L'avènement des tribus	MS4 Le renouveau solidaire
4. Système de protection sociale	MS1 Politique des petits pas	MS2 Protection sociale <i>a minima</i>	MS3 Refondation du système	MS4 Protection sociale sous contrainte

Il convenait ensuite d'explorer comment les différents microscénarios pouvaient se combiner entre eux pour construire des scénarios globaux, sachant que :

- il ne pouvait être question d'explorer les 256 combinaisons possibles (4x4x4x4), un tel nombre de scénarios risquant plutôt de noyer les décideurs que de les éclairer ;
- certaines combinaisons s'excluent d'elles-mêmes en raison de leurs incohérences ;
- un choix délibéré a été effectué pour explorer un nombre restreint de scénarios, ceux qui apparaissaient les plus pertinents pour éclairer le champ des possibles, sans omettre le fait que leur probabilité d'occurrence n'est pas identique au fil du temps.

Ce chapitre expose les scénarios ainsi élaborés, en montrant comment ils entrent en scène et comment ils peuvent évoluer sur la flèche du temps, avec quelles conséquences sur le système

¹. Voir le numéro spécial de la revue *Futuribles* « Les valeurs des Européens », n° 395, juillet-août 2013.

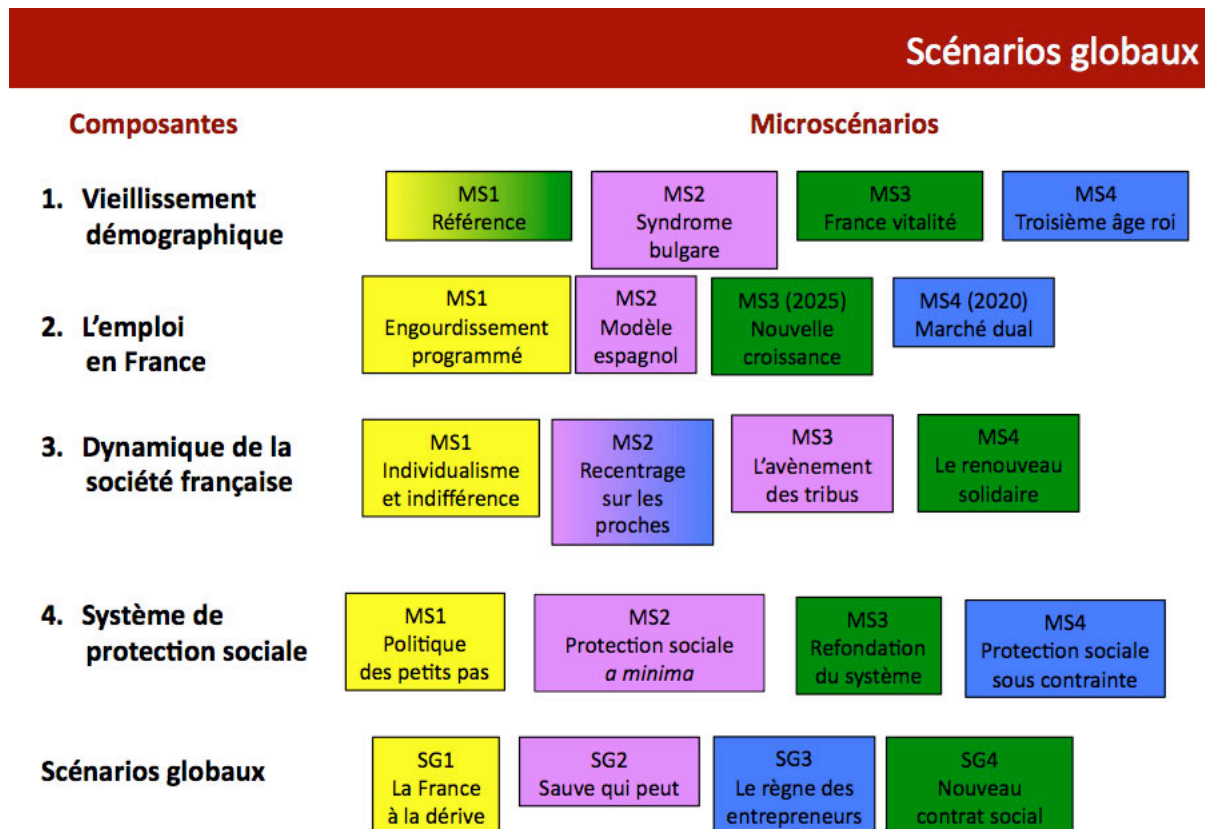
². DAMON Julien, « Les métamorphoses de la famille. Rétroprospective, tendances et perspectives en France », *Futuribles*, n° 396, septembre-octobre 2013, p. 5-21.

français de protection sociale. Ils s'inspirent très largement de l'étude préalablement menée par Futuribles International sur «La solidarité à l'épreuve du vieillissement démographique³».

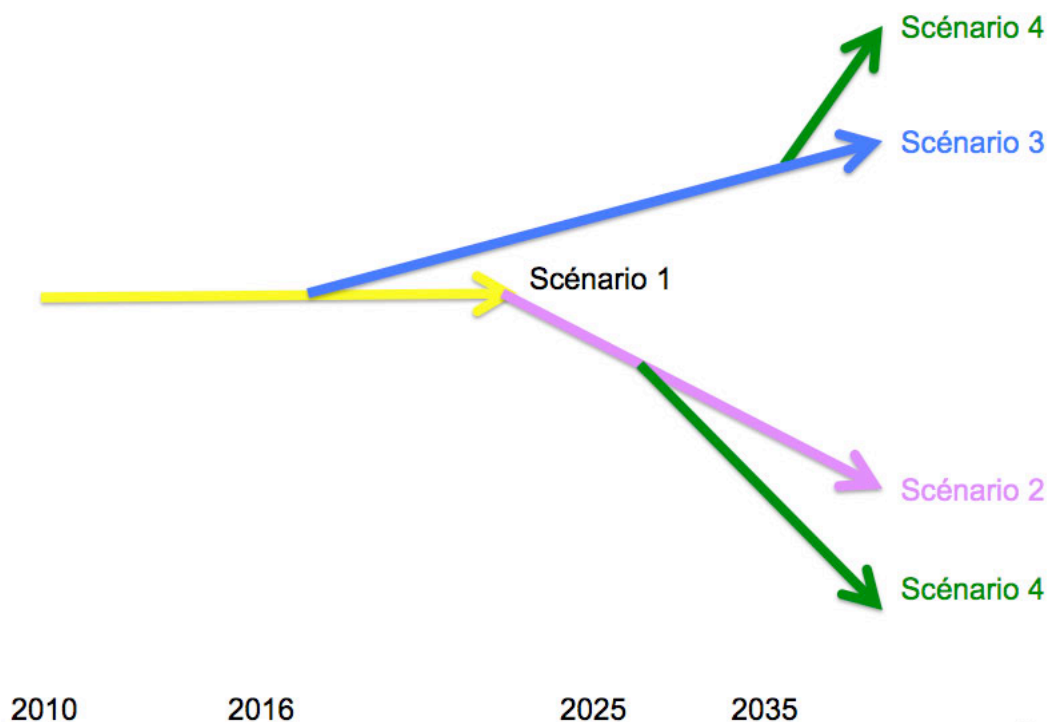
Aucun de ces scénarios, bien entendu, ne prétend décrire l'avenir avec certitude. Leur vocation est davantage d'éclairer le spectre des futurs possibles, qui nous semble beaucoup plus ouvert que ne le laissent entendre les perspectives généralement envisagées et, surtout, de mettre en évidence les enjeux majeurs auxquels les responsables du système risquent d'être confrontés.

L'anticipation de ces enjeux nous paraît en effet essentielle afin que les décideurs ne soient point acculés à gérer au coup par coup les urgences, le risque étant alors : d'une part, qu'ils aient perdu l'essentiel des marges de manœuvre dont ils auraient pu disposer en faisant preuve de prévoyance ; d'autre part, qu'ils prennent des mesures qui en répondant plus ou moins aux problèmes immédiats, auraient des effets à moyen et long termes plus pervers que bénéfiques.

Mettre en évidence ces enjeux est donc une chose importante qui n'en resterait pas moins insuffisante si nous n'exposons pas également dans ce chapitre conclusif quelques-unes des mesures qu'il nous semblerait utile d'adopter. Tout en restant fidèles aux valeurs fondamentales du système français de protection sociale, considérant les évolutions possibles du contexte économique et social, nous formulons donc pour finir un certain nombre de recommandations en vue du débat qui s'engage et des réformes à entreprendre.



³. DÉSAUNAY Cécile, JOUVENEL Hugues (de), PARANT Alain, *La Solidarité à l'épreuve du vieillissement démographique. Rapport final*, Paris : Futuribles International, juin 2013.



Scénario 1. « La France à la dérive » (de 2013 à 2025-2030)

Ce scénario se caractérise par une poursuite du déclin de la France, sur le plan économique et social. En particulier, la multiplication de réformes purement paramétriques du système de protection sociale, sous le double effet du sous-emploi et du vieillissement démographique, entraîne inéluctablement à l'horizon des 10 prochaines années (2020-2025) une réduction des prestations sociales et assure de moins en moins bien les solidarités entre générations.

À l'échelle mondiale, la croissance économique reste vive, notamment dans les pays émergents (les BRIC⁴, mais aussi les nouveaux pays émergents aussi bien en Afrique et Amérique latine qu'en Asie). Les BRIC en particulier diversifient leurs activités économiques, se réorientent (notamment la Chine) vers la demande intérieure et leur production monte en gamme. Ainsi, ils concurrencent de plus en plus les économies européennes tout en renforçant leurs liens avec les États-Unis. À en juger par les prévisions du CEPII⁵ — certes sujettes, comme toutes les prévisions, à caution —, en 2025, la Chine pourrait représenter 28 % de l'économie mondiale, soit deux fois plus que les États-Unis (14 %), l'Inde passant devant le Japon. En 2025, le PIB par tête en Chine serait supérieur à celui de la Pologne et dépasserait celui de nombreux pays européens, notamment de l'Est.

L'économie est de plus en plus mondialisée, *a fortiori* la finance, tandis qu'aucun mécanisme de régulation mondiale ne peut s'imposer. En revanche, des accords régionaux de plus en plus nombreux se développent alors que l'Union européenne ne parvient toujours pas à surmonter la crise sans précédent qu'elle connaît et à se doter des indispensables instruments de gouvernance commune. La situation dans l'UE est du reste marquée par l'accroissement des divergences entre pays dont les trajectoires économiques et sociales sont très contrastées,

⁴. Brésil, Russie, Inde, Chine.

⁵. CEPII (Centre d'études prospectives et d'informations internationales), *The Great Shift: Macroeconomic Projections for the World Economy at the 2050 Horizon*, Paris : CEPII, 2012.

notamment entre le nord et le sud, comme en témoignent, par exemple, la situation de l'emploi et la compétitivité des différents États membres.

Prenant acte de la paralysie dont souffre l'UE-28 et de la faible coopération au sein même de l'Euroland, conscients en même temps qu'aucun pays européen ne peut faire cavalier seul dans l'économie mondialisée, quelques pays s'accordent sur un pacte visant à l'assainissement de leurs finances publiques et sur une politique de relance de leurs économies. En substance, après avoir constaté la dégradation de leur situation jusqu'en 2015, ils s'accordent sur un plan d'assainissement de leurs économies et de leurs finances publiques en opérant un véritable choc de compétitivité : réduction des salaires et augmentation du temps de travail, instauration de limites très strictes aux diverses prestations (notamment allocations chômage, RSA, revenu de solidarité active...), diminution du pouvoir d'achat des retraites, contrôle très strict des dépenses de santé... L'ambition affichée est de permettre à ces pays de rebondir d'ici 2020-2025.

Mais, en France, les obstacles structurels à la croissance économique, y compris par exemple les carences du système éducatif et l'absence de véritable formation tout au long de la vie, compromettent sérieusement la réussite de cette politique. L'absence de véritable réforme structurelle du système de protection sociale se traduit, en dépit des promesses du gouvernement, par une augmentation du prélèvement obligatoire qui compromet la compétitivité de l'économie sans pour autant permettre au système de protection sociale de réellement jouer son rôle d'amortisseur de crise, *a fortiori* d'assurer aux inactifs des revenus de transfert permettant de dynamiser la demande intérieure.

Quelques réformes de nature purement paramétrique sont certes adoptées, non sans difficultés, compte tenu de la résistance des partenaires sociaux, en s'appuyant sur l'attachement des Français à leur système de protection sociale. Ainsi, le nombre d'annuités de cotisation nécessaires pour bénéficier d'une retraite à taux plein est augmenté. Mais, eu égard au faible nombre de créations d'emplois, le taux d'emploi des jeunes et des *seniors* reste faible. En conséquence, l'écart se creuse entre la cessation effective d'activité des *seniors* et l'âge auquel ils peuvent liquider leur retraite et, finalement, les économies faites sur les retraites s'accompagnent d'un accroissement des dépenses d'allocation chômage, d'assurance maladie et invalidité.

La situation de l'emploi reste très dégradée, car la population active continue à augmenter alors que les créations d'emplois demeurent dramatiquement peu nombreuses du fait de la faible compétitivité de l'économie et des coûts salariaux. Ces derniers résultent largement de l'augmentation des prélèvements, qui pénalise à la fois l'emploi et l'investissement productif. Le choc de compétitivité, qui se voulait inspiré de celui opéré en Allemagne au début des années 2000, est un échec patent résultant, pour partie, de l'absence de consensus entre les partenaires sociaux et de la crispation des Français sur leurs droits acquis, ainsi que de la préférence de longue date accordée en France aux *insiders* au détriment d'un nombre croissant de personnes laissées pour compte.

Les situations de chômage et d'invalidité se multiplient donc, entraînant des dépenses supplémentaires pour l'assurance chômage et l'assurance maladie, même si les budgets correspondants sont très contraints et les prestations en conséquence beaucoup moins généreuses. Le pouvoir d'achat des retraités tend à diminuer très sensiblement par rapport à celui des actifs, suite à différentes mesures prises entre 2013 et 2020, dont la modification du système d'indexation des retraites et l'augmentation de la CSG (contribution sociale généralisée). Cette baisse du pouvoir d'achat des retraités se traduit par un moindre dynamisme de l'économie résidentielle et présente, une diminution des emplois de services, la multiplication de besoins sociaux non satisfaits et le creusement des inégalités.

Les dépenses d'assurance maladie sont de plus en plus rigoureusement encadrées et contrôlées, notamment au travers des agences régionales de santé. En conséquence, des priorités sont définies pour les remboursements, qui renforcent les tendances déjà observables, l'essentiel du budget étant alloué aux ALD (affections de longue durée). Des progrès sont certes réalisés en matière d'efficience du système de soins, y compris par une politique de maintien à domicile des personnes âgées. Mais le risque dépendance en tant que tel n'est pas pris en charge par la Sécurité sociale. Au mieux, il est assimilé aux ALD, dont la masse augmente en conséquence, les autres dépenses de santé (médecine ambulatoire) restant très largement à la charge des patients.

Quelques mesures sont adoptées, telles que des incitations fiscales fortes pour favoriser la vente des logements des personnes âgées (viager libre ou occupé) et / ou la récupération sur leur patrimoine au moment du décès des dépenses publiques occasionnées par leur prise en charge. Des incitations fiscales sont mises en place pour favoriser le développement d'emplois de service au profit des ménages. En outre, les solidarités familiales et de voisinage restent fortes, bien que la situation d'un nombre croissant d'individus se dégrade et les empêche désormais d'effectuer le même travail d'entraide qu'auparavant. Les problèmes de pauvreté et de précarité s'accroissent alors même que les politiques d'aide et d'action sociales sont, elles aussi, soumises à de fortes contraintes. Cette situation s'explique, d'une part, par l'échec de l'acte III de la décentralisation et de la tentative entreprise par le gouvernement pour réduire le mille-feuille politico-administratif français ; d'autre part par la situation financière désastreuse des finances locales.

Les régimes de prévoyance sont fortement mobilisés, sur deux plans radicalement différents :

— Certaines institutions de prévoyance se développent au profit des populations les plus nanties et leur proposent des produits et services nouveaux contribuant à leur bien-être et les aidant à faire face aux aléas de l'existence en maintenant une offre attractive mais onéreuse.

— D'autres peuvent être investies de missions, par délégation de service public et bénéficier de ce fait d'un régime fiscal privilégié en échange des fonctions qu'elles assurent vis-à-vis des populations déshéritées. Mais, quelle que soit leur efficience, leur action reste très contrainte par les budgets qui leur sont alloués. Complémentairement ou subsidiairement, les fondations et associations, qui bénéficient des nouvelles dispositions en faveur de l'économie sociale et solidaire, occupent une place non négligeable au profit des populations les plus démunies, mais la cohabitation des mutuelles, par exemple, avec les acteurs de l'économie solidaire s'avère rapidement problématique.

Les valeurs partagées sont de moins en moins nombreuses et la société française se délite rapidement sous l'effet d'une culture du chacun pour soi. Les liens interpersonnels sont de plus en plus lâches et fluctuants, beaucoup d'individus pratiquant le *zapping* dans leurs relations sociales. L'indifférence aux autres croît et les rapports entre générations, mais aussi entre groupes, sont en constante diminution. On réclame de l'État qu'il corrige les inégalités et assure une certaine cohésion sociale. Mais, confronté à des demandes contradictoires, en permanence inquiet de mouvements sociaux qui spontanément se créent en réaction aux mesures envisagées, celui-ci est réduit à l'impotence. Le gouvernement conduit une politique au fil de l'eau. Une multitude de petits changements introduits sans cohérence créent un sentiment de confusion générale, et contribuent à discréditer les institutions publiques et leurs représentants.

En fait de changement, rien ne change fondamentalement et la société française est de plus en plus duale, les inégalités de statuts, de revenus, de conditions de vie s'accroissent. Bien que ces inégalités soient considérées comme de plus en plus injustes, les conditions ne sont pas requises pour pouvoir réellement y remédier.

Les liens entre les individus sont de plus en plus choisis et réversibles. Le lien familial se renforce toutefois, sous forme de réseaux plus lâches et plus larges qu'auparavant. Les solidarités intergénérationnelles au sein de ces familles se maintiennent globalement, mais peuvent prendre des formes nouvelles. Les familles s'agrandissent et se diversifient, le nombre de générations présentes dans chaque foyer augmente. La famille est de plus en plus organisée autour des plus âgés, à qui l'on s'efforce de prodiguer une aide matérielle qui reste cependant limitée. En effet, cet essor des solidarités informelles, qu'elles soient familiales ou de voisinage, demeure précaire tant la situation économique et sociale est dégradée, la crainte de l'avenir importante et stérilisante. La France, après avoir accumulé pendant 40 ans un énorme retard, ne parvient pas à redresser sa situation tant les inerties sont grandes et les pouvoirs publics impuissants.

Scénario 2. « Sauve qui peut » (2020-2030)

Ce scénario peut entrer en scène assez rapidement, dans le prolongement logique du précédent, dès lors qu'aucune des mesures nécessaires au redressement de l'économie française n'a pu aboutir. La croissance économique demeure très faible (< 1 % par an), le taux de chômage ne cesse d'augmenter, le déficit des finances publiques continue à se creuser, le pays est au bord de la faillite, l'Union européenne sur le point d'éclater tant les performances sont différentes entre les pays du nord et ceux du sud.

La croissance économique reste très faible, voire négative certaines années du fait du manque d'investissement productif, lui-même lié aux marges étroites des entreprises et à une politique publique visant davantage à lutter contre les faillites qu'à encourager le développement de nouveaux moteurs de croissance. Seuls quelques secteurs parviennent à rester dynamiques (aéronautique, luxe, agroalimentaire...) ou à se développer (économie verte, tourisme...), alors que d'autres connaissent un déclin plus ou moins accéléré (automobile, industrie...). Les créations d'emplois sont largement insuffisantes et le taux de chômage s'accroît continuellement, notamment chez les jeunes et les *seniors*, chez qui il dépasse parfois 20 % ou 25 %, alors même que le taux d'activité baisse en raison du nombre de personnes qui ont renoncé à se présenter sur le marché de l'emploi (et du nombre de celles qui sont purement et simplement en fin de droit).

Le déficit des finances publiques s'accroissant, la dette atteint un niveau record et le crédit de la France au plan international ne cesse de baisser. Le cercle vicieux qui s'est ainsi instauré conduit le pays à adopter une politique d'austérité sans précédent qui implique une réduction drastique des dépenses publiques et du budget social de la nation. À partir de 2020, des restrictions budgétaires sont progressivement imposées pour un nombre croissant de secteurs (culture, éducation, défense...). En particulier, une réforme radicale du système de protection sociale est mise en place, prenant acte, d'une part, du fait que les réformes paramétriques adoptées en 2013 et 2016 n'ont pas permis d'assurer l'équilibre du système de protection sociale, d'autre part, des contraintes croissantes qui s'exercent sur les finances publiques.

L'État, brandissant la menace de se retirer complètement du système de protection sociale si aucune mesure de grande ampleur n'est adoptée, finit par imposer des mesures très radicales, en particulier :

— La fusion des régimes de retraite (régime de base, régimes complémentaires et régimes spéciaux) en laissant le soin aux partenaires sociaux d'adopter, comme c'est le cas pour les régimes complémentaires, un système à cotisations définies qui fonctionne par points, la valeur du point se trouvant ajustée en fonction de la conjoncture. Comme celle-ci ne s'amé-

liore pas pour autant, le pouvoir d'achat des pensions de retraite diminue et de nombreuses personnes âgées se retrouvent rapidement dans une situation de grande pauvreté.

— Un système d'assurance maladie universel est établi et est directement piloté par l'État. Son budget est fortement réduit et ses priorités clairement définies : la priorité est donnée à la préservation de l'état de santé des plus jeunes et des actifs en vue de promouvoir le capital humain indispensable à un possible renouveau de l'économie française. Les pathologies lourdes, notamment celles intervenant en fin de vie, sont de moins en moins remboursées ou seulement prises en charge *a minima*, par exemple au travers d'une assistance légère apportée en faveur du maintien à domicile des personnes âgées dépendantes. Ainsi est également géré tant bien que mal le problème de la dépendance.

— Les allocations chômage, dont l'obtention est soumise à de très fortes contraintes de recherche d'emploi ou de travaux d'intérêt public, sont faibles et de courte durée. Ainsi se développe un important travail informel qui échappe à tout contrôle, y compris aux règles les plus élémentaires en matière de conditions de travail.

Même s'il subsiste une minorité d'actifs qualifiés disposant de hauts revenus bien intégrés dans l'économie mondiale et souvent domiciliés à l'étranger, la société française connaît une période de paupérisation générale. Cette situation rejaillit inévitablement sur l'ensemble de l'économie, puisque la demande intérieure est faible et que l'attractivité de la France vis-à-vis de l'étranger ne cesse de se dégrader.

Les populations les plus démunies bénéficient certes encore un peu des politiques d'aide et d'actions sociales menées par les collectivités locales mais, d'une part les *minima* sociaux sont abaissés, d'autre part les collectivités territoriales sont elles-mêmes confrontées à une profonde crise de leurs finances publiques. Les entreprises du tiers secteur (fondations, associations...) restent très actives, bien que les dons et subventions tendent à se réduire et que le bénévolat diminue car chacun est occupé à assurer sa survie et celle de ses proches plutôt qu'à s'engager dans des actions caritatives.

Le système de protection sociale, réduit au plus strict minimum, est essentiellement financé par l'impôt, dont le rendement tend toutefois à baisser du fait de son assiette, qu'il s'agisse de l'impôt sur les sociétés ou de celui sur les revenus. Cette diminution des recettes fiscales constitue une forte contrainte au regard du financement des politiques sociales, qui sont donc très loin de pouvoir jouer le rôle d'amortisseur qu'elles avaient jadis.

Les incertitudes fortes sur l'évolution du contexte économique et social poussent certains jeunes à émigrer, alors que ceux qui restent repoussent leur projet de fonder une famille, le revoient à la baisse ou y renoncent. Parallèlement, la dégradation des conditions de vie, la hausse de la précarité et les difficultés d'accès aux soins entraînent un déclin de l'espérance de vie en bonne santé et, sur fond de *papy-boom*, une hausse inédite du nombre de décès. En outre, la dégradation des conditions de vie engendre une détérioration également importante de l'état de santé de la population et le retour de nombreuses pathologies.

Ce scénario est certes caricatural mais il révèle comment, dès lors qu'aucune mesure sérieuse de redressement de la situation économique n'a été mise en œuvre, la France souffrant d'un sous-emploi très important et d'un vieillissement rapide, en l'absence au demeurant d'une réforme profonde du système de protection sociale, s'est instauré un cercle vicieux qui condamne à terme le modèle français.

Scénario 3. « Le règne des entrepreneurs » (2018-2050)

Ce scénario peut entrer en scène rapidement, si la politique adoptée au cours des 10 prochaines années (scénario 1) n'entraîne pas de véritable relance et qu'une rupture politique profonde intervient aux alentours des années 2020. Celle-ci pourrait être déclenchée par tous ceux qui entreprennent en France à tous les niveaux et sous différentes formes. Les entreprises font pression sur les pouvoirs publics, et les plus puissantes d'entre elles menacent de quitter le territoire si les réformes nécessaires à la restauration de leur compétitivité ne sont pas mises en place. En outre, alors que se sont multipliées au plan local des initiatives nouvelles, les innovateurs sociaux, voyant leurs initiatives bridées, forment un mouvement contestataire de plus en plus puissant vis-à-vis de la puissance publique qui entrave le développement de leurs actions.

Le nouveau gouvernement entend donc tout mettre en œuvre pour lancer une nouvelle dynamique collective. Se réclamant d'être modeste mais stratège, il instaure un régime plus ou moins autoritaire d'inspiration libérale qui se fixe quatre priorités essentielles :

- réduire au strict minimum l'appareil d'État et opérer une réforme profonde des collectivités locales pour en finir avec le « mille-feuille » politico-institutionnel ;
- relancer l'économie française en levant les obstacles à sa compétitivité et en relançant l'investissement ;
- réformer profondément le système de protection sociale en réaffirmant sa dimension assurantielle ;
- soumettre l'octroi d'aides sociales à de strictes conditions d'accès.

Le réduction de l'appareil d'État et donc des dépenses de fonctionnement des administrations publiques s'opère au travers de la disparition d'un grand nombre de ministères et la réduction du périmètre d'action des autres, qui se voient assigner la responsabilité de fixer les finalités et les modalités de fonctionnement des services publics dont l'exécution, pour une grande part d'entre elles, est confiée à des agences spécialisées, voire à des entreprises. Seules les fonctions régaliennes restent du ressort de l'État, hormis celles qui sont désormais assurées au niveau européen ; leur exécution peut toutefois être déléguée au privé qui, alors, est soumis à un strict contrôle.

Une réforme complète des collectivités locales est instaurée : elle consiste notamment à imposer la suppression des communes au profit de communautés de communes, d'agglomération et de métropole, à supprimer les départements et à déléguer toutes les compétences aux régions, dont les comptes sont soumis à des procédures d'audit assurées par une instance indépendante. Les préfets de région, quant à eux, sont responsables de la mise en œuvre dans les territoires des missions imparties à l'État et, notamment, des questions d'ordre et de sécurité.

Sur le plan économique, le gouvernement agit essentiellement à deux niveaux : en allégeant, et surtout en simplifiant significativement les réglementations auxquelles sont soumises les entreprises, y compris sur le plan de la législation du travail (*cf. infra*) ; en instaurant de fortes incitations fiscales pour orienter l'épargne des Français vers l'investissement productif et en menant une politique d'investissement destinée surtout à améliorer les infrastructures, notamment de transport et de communication, en promouvant une politique, notamment en matière de logement et de transport, répondant aux exigences d'une économie respectueuse de l'environnement. De plus, un *Small Business Act* est adopté pour stimuler la croissance des PME.

Le marché du travail est très fortement dérégulé, y compris dans le secteur public et les grandes entreprises qui en sont issues (EDF, SNCF...), qui relèvent d'un même régime sim-

plifié visant à accroître au maximum la flexibilité de l'emploi, son ajustement permanent aux besoins de l'économie et de la société française. Cette flexibilité s'applique aussi aux contrats de travail, qui s'apparentent désormais à des contrats commerciaux : la durée du contrat, le temps de travail et le salaire sont ajustables en permanence.

Pour assurer cette fluidité et ne pas plomber les coûts salariaux des entreprises, un choc de compétitivité est opéré. Les charges sociales sont fortement réduites, partiellement compensées par une hausse de la CSG (à taux unifié) et de la TVA (sur la base d'un allègement de 10 % des cotisations à la charge des entreprises équivalant à un point de CSG ou deux points de TVA). Cette mesure vise à restaurer la compétitivité des entreprises, à relancer les performances globales de l'économie, la production de biens et de services, la création d'emplois, à accroître le pouvoir d'achat et la consommation.

Ces ruptures profondes sont motivées par le fait, à la fois que la France s'est enlisée dans la crise, que la construction européenne apparaît comme un échec et que n'en subsiste que le fonctionnement d'un grand marché sur lequel s'impose une course à l'excellence, et que le secteur financier, qui a pris de plus en plus d'importance, est en permanence menacé par des crises systémiques.

Jusqu'en 2025, les inégalités augmentent entre les individus qui peuvent toujours compter sur un emploi stable et / ou des revenus et un patrimoine, et ceux qui au contraire sont victimes de la libéralisation de l'économie et du marché du travail. Pour les jeunes, les périodes de précarité se généralisent et l'insertion durable sur le marché du travail prend souvent plusieurs années. Mais la flexibilisation du marché du travail est d'autant mieux acceptée qu'elle offre de nouvelles perspectives de promotion sociale.

Les personnes en situation de précarité recourent de plus en plus à l'entraide informelle avec leurs proches, notamment les membres de leur famille, mais aussi leurs amis et leurs voisins. L'entraide familiale se développe et peut prendre de multiples formes : aide financière, assistance aux tâches quotidiennes, soutien moral, etc. La cohabitation de plusieurs générations dans le même logement s'accroît (les foyers à trois ou quatre générations se généralisent), ainsi que le nombre de personnes par logement plus généralement.

La notion de famille s'étend, devient de plus en plus flexible et ouverte, mais aussi plus généreuse. Des communautés se créent ou se renforcent à l'échelle d'un quartier, d'un immeuble, etc. Elles permettent de mutualiser certaines activités et certaines dépenses, l'entraide devenant aussi importante que la restriction des dépenses. Les membres d'une famille et les voisins partagent leurs équipements, se rendent mutuellement service et sont sollicités pour faire face à des dépenses imprévues ou trouver un petit boulot.

Mais les relations interpersonnelles sont de plus en plus limitées à ce cercle de solidarité restreint : en dehors, et pour ceux qui ne peuvent pas en bénéficier, les relations et l'entraide restent très limitées, car la concurrence est très vive et entraîne un climat d'incertitude et d'angoisse permanente.

Dans un deuxième temps, à partir de 2025-2030, ce scénario permet une reprise relativement durable de la croissance économique et des créations d'emplois. Les finances publiques sont véritablement assainies, grâce aux créations d'emplois et à la hausse des recettes publiques générées par la reprise économique. Ce contexte est favorable aux classes moyennes, qui « renaissent » progressivement. En effet, les créations d'emplois sont nombreuses, même si les travailleurs doivent très souvent accepter des emplois précaires, et peu rémunérés pour les moins qualifiés d'entre eux. Par ailleurs, l'amélioration des finances publiques permet d'accroître l'aide publique aux plus démunis.

Scénario 4. « Nouveau contrat social » (2030- 2050)

Ce scénario peut découler, à l'horizon 2030 :

- soit du scénario 3, à l'initiative de la nouvelle classe moyenne soucieuse d'instaurer un autre modèle de développement plus solidaire et plus sobre ;
- soit, de manière moins vraisemblable, du scénario 2, car la crise économique et sociale frappant toute la population (la France qui s'effondre) rend un changement de système indispensable.

Ce scénario est déclenché très largement par les classes moyennes, notamment par les jeunes, qui souhaitent imposer de nouvelles valeurs de solidarité et d'équité dans la société. Ces requêtes sont relayées au niveau européen : un noyau dur de quelques pays européens se fédère et porte, avec l'aide de partis politiques et d'acteurs de la société civile, un nouveau contrat social. Les entreprises elles-mêmes militent dans le même sens car, si elles ont largement bénéficié de l'allègement des charges qui pesaient autrefois sur elles ainsi que de la flexibilité du travail, elles ont pris conscience que leurs performances économiques dépendaient aussi très largement de la qualité des relations professionnelles et de leur investissement dans le capital humain et social.

Sur le plan économique, des investissements importants sont réalisés dans certains secteurs stratégiques : énergies renouvelables, économies d'énergie, agriculture biologique, transports en commun, etc. L'objectif est de créer de nouveaux leviers de croissance et d'emploi. Ces investissements prennent du temps et ne permettent cependant pas, à court terme, de compenser les pertes d'emplois et de points de PIB générées par le déclin des secteurs économiques traditionnels. Mais progressivement émerge un nouveau modèle de croissance, largement fondé sur les principes du développement durable et de l'économie de la fonctionnalité, qui s'avère être générateur de richesses et d'emploi.

Une union fédérale européenne renforcée est mise en place, via un mécanisme de solidarité au sein de l'UE, qui permet de financer la dette à plus ou moins long terme. En effet, certains pays ont réussi à mener à bien la réforme de leurs finances publiques et leur sortie de crise, et disposent donc de nouvelles marges de manœuvre pour stabiliser les finances publiques des autres pays de la zone et ainsi éviter la faillite d'un État membre. Les mouvements de consolidation se font donc de manière décalée, ce qui permet de maintenir la demande et donc les débouchés pour les productions européennes. Un cercle vertueux peut alors progressivement s'engager. Le système des *eurobonds* (ou euro-obligations) se développe. La France bénéficie ainsi de projets communs et de financements spécifiques pour des projets nationaux.

Toutes ces mesures prennent du temps, et leurs effets sur la croissance économique et les finances publiques ne sont visibles que progressivement (pas avant 2035-2040). Mais les Français reprennent confiance dans l'avenir, y compris parce que l'Europe s'est enfin dotée d'un objectif à long terme qui permet d'entrevoir un renouveau, certes sur des bases différentes, d'un modèle d'économie sociale de marché capable d'affronter la concurrence internationale et d'incarner un modèle de croissance et de société qui fait figure d'exemple.

Sur le plan social, un régime unique de retraite a été constitué, par fusion des régimes de base, des régimes complémentaires et des régimes spéciaux, qui est géré par l'État et les partenaires sociaux. Il fonctionne à cotisations définies et est géré par points, mais l'acquisition de points n'est pas exclusivement déterminée par les salaires : elle dépend aussi du temps consacré aux études et surtout à la formation permanente, du temps de travail non monétarisé consacré à des activités bénévoles d'intérêt collectif et du temps consacré aux activités d'entraide, notamment au sein de la famille et dans les lieux de vie collective.

L'assurance maladie est également très encadrée par l'État qui, au travers des ARS, contrôle très strictement les dépenses. Mais des politiques de prévention sont développées à tous les niveaux. Les soins de base sont assurés à tous sur des bases équitables, grâce notamment à une réorganisation du système de santé et à la création de « maisons de santé » qui assurent à la fois le suivi des populations en vue de la mise en œuvre de cette politique de prévention et de développement du capital humain, en même temps que la délivrance des soins de première nécessité. L'hôpital est lui-même assez fortement réformé, ses fonctions étant recentrées sur les soins tandis que les activités, par exemple, d'hôtellerie et de restauration sont sous-traitées aux entreprises dont c'est le métier. Finalement, avec une enveloppe budgétaire certes contrainte, des progrès notables en termes d'efficience sont réalisés, y compris grâce à l'usage intensif des nouvelles technologies qui permettent un suivi de la population et une assistance permanente à domicile. Ces mesures n'empêchent pas que des choix soient opérés quant aux pathologies prises en charge par le système national de santé. En particulier, la priorité est accordée au développement du capital humain des jeunes, même si des mesures fiscales sont adoptées pour permettre, notamment aux personnes âgées, de souscrire des mutuelles complémentaires.

Les politiques d'aide et d'action sociales sont gérées par les communautés de communes et d'agglomération ainsi que par les métropoles, en lien étroit avec les fondations, associations et, plus généralement, toutes les structures d'entraide qui se sont développées. Un système de péréquation entre populations et entre territoires a été établi. Le système dans son ensemble est toutefois contrôlé par des agences régionales.

D'une manière générale, plutôt que de n'être considéré que comme un coût, le système de protection sociale est conçu comme un investissement⁶ qui doit permettre d'accroître le capital humain de la Nation, celui-ci étant considéré comme un facteur clef de compétitivité de l'économie nationale.

Les solidarités se renforcent au-delà du cercle familial : les liens faibles, les communautés deviennent de nouveaux pourvoyeurs d'aide financière et immatérielle. Les aides apportées aux autres peuvent prendre des formes multiples. Ainsi, les temps sont de plus en plus partagés, échangés... La solidarité se fait aussi de plus en plus « virtuelle » : sur Internet, les individus se sensibilisent à des causes, peuvent « parrainer » une personne à l'autre bout du pays en lui fournissant une aide matérielle, en payant certains soins ou un crédit d'heures d'aide à domicile...

À partir de 2030, la croissance économique au sein de l'Union européenne est globalement plus stable. Sans atteindre les niveaux de croissance des Trente Glorieuses, son contenu en emplois mais aussi en aménités de toutes sortes est important et l'Union européenne est à nouveau à même de jouer un rôle moteur sur la scène internationale, car elle incarne un modèle de développement qui, sur le plan économique, social et écologique, est amplement reconnu comme exemplaire. L'Union, en ayant renforcé sa cohésion économique et sociale, ainsi que ses institutions communautaires, est enfin à même de parler d'une seule voix dans les arènes internationales et de peser dans les négociations internationales.

⁶ Villemeur, Alain ... article à paraître dans futuribles novembre-décembre

Vertus et limites des scénarios

Sans trop nous appesantir à nouveau sur les problèmes de méthode, il nous semble opportun de rappeler ici brièvement la différence entre la prévision et la prospective, les méthodes respectivement utilisées dans ces deux types de démarche.

La méthode la plus classique en matière de projection (par exemple, dans le domaine démographique) ou de prévision (par exemple dans le domaine économique) consiste à simuler, à l'aide d'un modèle mathématique, comment peuvent évoluer les effectifs de population ou la croissance économique. C'est le procédé qui est utilisé, par exemple, par le Conseil d'orientation des retraites (COR) qui, dans le prolongement du rapport *L'Avenir de nos retraites*⁷, s'efforce de simuler quelles peuvent être les conséquences sur l'avenir des retraites du vieillissement démographique à partir d'hypothèses sur la croissance économique et l'emploi.

Cette méthode prévisionnelle implique d'isoler un sous-système de son contexte, d'identifier les variables déterminantes qui permettent de caractériser ce sous-système et leurs interrelations à l'aide d'un jeu d'équations, et de représenter le fonctionnement de ce sous-système, tout cela en se fondant sur l'observation du passé. Un tel modèle de simulation permet ensuite, sur la base d'hypothèses d'entrée, de simuler l'évolution à moyen et long termes du sous-système (en l'occurrence, du système de retraite), en supposant que tout reste égal par ailleurs et que le sous-système se reproduit infiniment à l'identique, sans qu'il y ait de modifications morphologiques et physiologiques internes audit sous-système. Cela signifie, par exemple, que l'on exclut des chocs externes (ceux résultant des transformations du contexte international et européen) et que, identiquement, on exclut des facteurs internes majeurs de discontinuité et de ruptures qui pourraient venir radicalement modifier le fonctionnement du sous-système étudié.

Enfin, la troisième limite d'une prévision ainsi élaborée tient à l'évidence aux hypothèses d'entrée, à leur caractère plus ou moins arbitraire et argumenté. Ainsi est bien connu des modélisateurs l'effet GIGO (*garbage in, garbage out*), qui signifie en substance que les prévisions élaborées sur des hypothèses erronées le seront inéluctablement tout autant.

Pour illustrer le propos par les travaux récents menés sur l'avenir des retraites, il est saisissant de constater que les prévisions du COR⁸, soulignant le déficit prévisionnel des retraites (qui pourrait atteindre 18,8 milliards d'euros en 2017 et 22 milliards en 2020), estiment qu'elles pourraient, au-delà de cette date, retrouver progressivement un équilibre dès lors que, à partir de 2022, les gains de productivité se situeraient entre 1 % et 2 % par an et que le chômage serait lui-même réduit dans une fourchette de 5 % à 7 %.

Cependant, ces hypothèses, aussi bien sur la croissance économique que sur l'emploi, nous apparaissent fort discutables, y compris parce qu'elles ne sont pas suffisamment argumentées et risquent d'être marquées par un optimisme exagéré. De ce point de vue-là, les critiques que nous pouvons adresser aux travaux du COR, en dépit de leur utilité incontestable, sont les mêmes que celles que nous avons adressées en son temps au rapport élaboré par le Commissaire au Plan, Jean-Michel Charpin, qui reposaient très largement sur une double erreur d'appréciation :

— d'une part, sur l'hypothèse que l'embellie de croissance enregistrée en France entre 1997 et 2000 marquait le début d'un retournement majeur et le début d'une nouvelle ère de prospérité durable ;

⁷. CHARPIN Jean-Michel (sous la dir. de), *L'Avenir de nos retraites*, Paris : Commissariat général au Plan, 1999.

⁸. Voir notamment COR, *Retraites : perspectives 2020, 2040 et 2060. Onzième rapport*, et *Retraites : un état des lieux du système français. Douzième rapport*, Paris : COR, respectivement 2012 et 2013.

— ensuite, sur le fait que, ayant enregistré durant ces trois années une création nette d'un million d'emplois, les auteurs pensaient que cette création d'emplois serait durable et que la population active devant se réduire à partir de 2006, la France pourrait connaître une pénurie généralisée de main-d'œuvre à l'horizon 2010-2015, une telle perspective permettant d'entrevoir que, contrairement à la politique de préretraites menée au cours des années précédentes, il serait aisé d'allonger la durée d'activité professionnelle sur la durée de vie, notamment en maintenant les *seniors* en emploi plus longtemps.

La démarche prospective que nous avons adoptée se différencie fondamentalement des méthodes prévisionnelles classiques telles que celle sus évoquée, au moins pour trois raisons :

— d'abord, parce que la démarche s'efforce de prendre en compte l'ensemble des variables, aussi bien internes qu'externes, quantifiables ou de nature qualitative ;

— ensuite parce que, au lieu de postuler que le système se reproduit indéfiniment à l'identique, l'on s'efforce de prendre en compte les facteurs de discontinuité et de rupture pouvant intervenir à différents horizons temporels ;

— enfin, parce que l'on accorde une grande attention à l'identification des acteurs et aux stratégies plus ou moins implicites qu'ils poursuivent, aux alliances et conflits qui peuvent s'instaurer entre eux, y compris sous l'effet d'intérêts divergents, eux-mêmes étant incarnés par des corps intermédiaires qui, en dépit des efforts salutaires de négociation collective, ne peuvent guère aboutir au consensus sur les réformes structurelles majeures qu'il convient d'entreprendre.

Les scénarios que nous avons élaborés sont donc foncièrement différents des prévisions macroéconomiques habituelles. Il est toutefois important de souligner qu'aucun de ces scénarios ne prétend illustrer complètement l'évolution à venir (il ne s'agit donc pas de prédiction). Ces scénarios sont, en réalité, des histoires, certes simplificatrices et caricaturales de futurs possibles, dont la seule ambition est d'éclairer le champ des possibles et dont l'utilité est d'essayer de mettre en évidence les enjeux à moyen et long termes auxquels la société française risque de se trouver confrontée ainsi, que plus spécialement, le système français de protection sociale.

Principaux enseignements et recommandations

Plusieurs enseignements se dégagent de ces scénarios.

1) Le scénario tendanciel, « La France à la dérive », révèle que les réformes à caractère purement paramétrique, quelque courageuses qu'elles soient, ne permettent pas de juguler la montée du chômage ni d'assainir les finances publiques et de relancer la croissance, alors même que le problème du vieillissement se pose avec une acuité particulière à court et moyen termes (2020-2030).

- Une erreur extrêmement dommageable a été commise, qui concerne tout autant les perspectives de croissance économique et d'emploi à l'horizon des toutes prochaines années que le calendrier du vieillissement, l'ampleur et l'urgence des effets de ce phénomène, en matière plus particulièrement de retraite et de dépendance. À l'horizon des 10 prochaines années, ce scénario conduit inéluctablement, soit à une crise profonde (« **Sauve qui peut** »), soit à une rupture politique majeure (« **Le règne des entreprises** »).
- Le problème de l'avenir du système de protection sociale français ne peut absolument pas être dissocié du problème de l'emploi, ne serait-ce qu'en raison du rôle premier tenu

par ce dernier au plan financier ; dans un tel système, le rapport entre le nombre d'actifs occupés et cotisants, et le nombre d'inactifs allocataires est fondamental. La résorption du chômage et le retour d'une situation s'approchant du plein-emploi exigent de lever les obstacles à la nécessaire relance de l'économie et à la création d'emplois, notamment par un allègement des charges sociales pesant sur le travail et par un important effort en matière d'investissement productif.

2) La crise actuelle n'est pas une crise conjoncturelle qui, grâce à un habile pilotage, permettrait de retrouver un modèle de croissance identique à celui des Trente Glorieuses. Nous sommes entrés dans une période de transition profonde, de sorte que les mesures visant à consolider le système ancien n'y parviennent pas. Au contraire, elles retardent l'effort d'adaptation et d'innovation, qui passe par une rupture profonde (scénario 3 ou 4).

3) Des réformes radicales s'imposent, qui exigent l'adoption de différentes mesures allant bien au-delà de celles préconisées par exemple pour les retraites, qui se bornent essentiellement à des recommandations d'allongement de la durée de cotisation sans lever les obstacles à la création d'emplois (puisque, tout au contraire, il recommande d'augmenter les cotisations) et d'augmentation manifestement insuffisante des prélèvements obligatoires. De plus, ces mesures ne sont assorties d'aucune action permettant d'améliorer la compétitivité de l'économie française. Plus généralement, ce projet de réforme ne concerne qu'une partie de la population et ne permet en rien de corriger les inégalités entre les sexes, les âges et les catégories socioprofessionnelles, hormis par quelques mesures essentiellement symboliques et dont la mise en œuvre risque d'être extrêmement difficile. Les mesures envisagées, pour l'instant exclusivement sur les retraites — au mépris donc de leurs conséquences en cascade sur l'ensemble du système de protection sociale, bien que pour certaines d'entre elles justifiées —, ne sont pas à la hauteur des enjeux que révèlent nos scénarios. Et d'autres actions doivent être impérativement et très rapidement menées dans le champ de l'assurance maladie ou de la dépendance du grand âge.

4) Les scénarios élaborés par Futuribles mettent, en effet, clairement en évidence (notamment les scénarios « La France à la dérive » et « Sauve qui peut ») la nécessité de réformes de très grande ampleur. Ils amènent à formuler des recommandations beaucoup plus radicales :

- Sur le plan de la compétitivité de l'économie française, sans reprendre ici en détail les recommandations du rapport Gallois⁹, *Pacte pour la compétitivité de l'industrie française*, il apparaît tout à fait essentiel de lever un certain nombre d'obstacles pour favoriser l'entrepreneuriat, qui se trouve aujourd'hui entravé par une inflation administrative et réglementaire, une fiscalité pénalisante et un droit du travail trop rigide, et de relancer l'investissement productif en l'orientant vers des secteurs à fort potentiel de développement ayant un effet de levier sur l'ensemble de l'économie.
- Procéder à une réforme radicale du marché du travail, qui doit passer, notamment, par :
 - une simplification du droit du travail et la promotion de mesures relevant de la flexisécurité, celles-ci ne devant pas consister à précariser davantage les exclus, mais à introduire les conditions indispensables à une plus grande mobilité sur le marché du travail afin d'éviter la perpétuation d'un système dans lequel certains disposent d'un emploi à vie alors que d'autres sont bloqués dans une situation de chômage, pour une large part de longue durée, et perdent ainsi en employabilité ;

⁹. GALLOIS Louis, *Pacte pour la compétitivité de l'industrie française*, Paris : rapport au Premier ministre, 2012.

— un allègement des charges sociales pesant sur le travail, qu'il s'agisse des cotisations sociales salarié ou employeur, dont le niveau constitue une véritable entrave à la création d'emplois nécessaire pour endiguer le chômage, *a fortiori* pour faire face à une demande d'emploi qui continuera à progresser au cours des 20 prochaines années.

- Organiser une réforme fiscale globale visant à simplifier et à rendre plus équitable le prélèvement obligatoire, y compris en faisant supporter le financement de la protection sociale par des mesures telles que l'augmentation de la CSG, l'instauration d'une TVA sociale, moins pénalisante pour la compétitivité de l'économie, et une fiscalité écologique ; et à favoriser la consommation de biens *made in Europe*.
- Remédier à la crise profonde que traverse l'Union européenne, en tirant les conséquences de l'impossibilité dans laquelle nous sommes de disposer d'une politique commune en matière commerciale, industrielle, économique, fiscale et sociale parmi les 28 membres de l'Union, et même parmi les membres de l'Euroland. Ce constat doit nous conduire à développer une coopération renforcée entre un nombre limité de membres de l'Euroland qui, sur la base d'un nouveau Pacte pour la compétitivité et l'emploi, devrait être dotée des moyens adéquats pour mener une politique concertée d'assainissement des finances publiques, de relance économique et de cohésion sociale.

Nous sommes parfaitement conscients que toutes ces réformes ne sauraient être décrétées simultanément, du fait que les bénéfices de certaines d'entre elles seront inévitablement différés, et qu'elles ne feront à l'évidence pas consensus. Elles nous semblent cependant indispensables pour restaurer la compétitivité de l'économie française et renforcer la cohésion sociale, assurer ainsi l'avenir d'un système de protection sociale qui est aujourd'hui très sérieusement menacé non pas tant du fait de la mondialisation et de la concurrence internationale, mais du fait surtout des arbitrages opérés en France depuis 40 ans par tous les gouvernements, en accord avec les partenaires sociaux, en raison de leur absence de courage, de la préférence systématiquement accordée à leurs électeurs respectifs au mépris de l'intérêt collectif bien compris de tous les Français. Ce jugement peut paraître sévère, mais les performances très inégales des pays européens, notamment en termes de croissance et d'emploi ou mesurées aussi à l'aune des réformes de leur système de protection sociale, révèlent que des marges de manœuvre existent dans tous les pays de l'Union, et que tandis que les uns en ont fait bon usage, la France n'a pas pris la mesure des changements qu'il fallait introduire. Or, plus elle tarde à le faire, plus l'épreuve sera douloureuse sinon condamnée à l'inefficacité.

Les résistances au changement de la société française sont certes bien connues et amplement documentées. Sans doute sont-elles toutefois d'autant plus grandes qu'aucun projet collectif mobilisateur, adapté aux circonstances actuelles, n'est formulé et que, donc, la nostalgie d'un passé à jamais révolu l'emporte sur le rêve d'un avenir meilleur qui ne soit point une pure utopie.